

RAPPORT DE TRANSPARENCE 2020

L'alliée d'une
vie d'artiste

RAPPORT DE TRANSPARENCE DE LA SPEDIDAM

EXERCICE 2020

Le présent rapport annuel de transparence est publié par la SPEDIDAM conformément aux articles L. 326-1 et R. 321-14 du Code de la Propriété Intellectuelle (CPI) et à l'article 36 de ses statuts.

1° États financiers (art. R. 32-14 II 1°)

V. Documents joints, conformes aux normes fixées par l'Autorité des normes comptables :

- 1.1. Bilan
- 1.2. Comptes de résultat
- 1.3. Annexe

2° Rapport sur les activités de l'exercice (art. R. 321-14 II 2°)

Le rapport moral du gérant est annexé au présent document

3° Nombre de refus d'octroyer une autorisation d'exploitation conformément aux dispositions du troisième alinéa de l'article L. 324-7 et principales catégories de raisons motivant ces refus (art. R. 321-14 II 3°)

Aucun.

4° Description de la structure juridique et de la gouvernance de l'organisme de gestion collective (art. R. 321-14 II 4°)

La SPEDIDAM est une société civile à capital variable, régie par les articles 1832 et suivants du code civil, par les dispositions du titre II du livre III du Code de la Propriété Intellectuelle et par ses statuts.

La société est administrée par un conseil d'administration composé de 9 membres au moins et 24 membres au plus, associés personnes physiques, nommés pour un mandat de trois ans par l'assemblée générale des associés.

Le conseil d'administration nomme parmi ses membres, d'une part un gérant qui gère la société avec le conseil d'administration et représente la société envers les tiers et d'autre part un bureau comportant un président, trois vice-présidents, un trésorier et un trésorier adjoint.

Les activités du conseil d'administration et des organes de gestion et de direction sont contrôlées par un organe de surveillance composé de sept membres, associés personnes physiques, élus pour un mandat de trois ans par l'assemblée générale.

5° Liste des personnes morales contrôlées par l'organisme (art. R. 321-14 II 5°)

SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES	CAPITAL SOCIAL	QUOTE-PART DU CAPITAL DÉTENU	RÉSULTAT DU DERNIER EXERCICE	VALEUR COMPTABLE NETTE ET BRUTE DES TITRES DÉTENUS
SPRE (société pour la perception de la rémunération équitable)	800 €	20/80	122 447 €	200 €
COPIE FRANCE (société pour la perception de la rémunération de la copie privée audiovisuelle et sonore)	1 200 €	175/1200	0 €	175 €
S.A.I. (société des artistes-interprètes)	1 000 €	50/100	0 €	500 €
EURL AMÉLIE 95	762 245 €	100%	96 506 €	762 245 €

6° Montant total de la rémunération versée au cours de l'exercice, et autres avantages octroyés, aux administrateurs, dirigeants et membres de l'organe de surveillance (art. R. 321-14 II 6°)

Le montant total des rémunérations versées en 2019 aux administrateurs, dirigeants et membres de l'organe de surveillance est le suivant :

6.1. Indemnités versées aux membres du conseil d'administration : 119 250 euros

6.2. Indemnités versées aux membres de l'organe de surveillance : 5 388 euros

6.3. Salaires bruts versés aux salariés par ailleurs membres du conseil d'administration (pour lesquels aucune indemnité supplémentaire en qualité de membres du conseil d'administration n'est versée) : 248 630 euros

6.4. Montant des droits bruts versés aux membres du conseil d'administration : 24 993 euros

6.5. Montant des droits bruts versés aux membres de l'organe de surveillance : 7 660 euros

6.6. Montant des droits bruts versés à 3 membres du conseil d'administration et salariés par ailleurs ayants-droits : 263 euros

7° Revenus provenant de l'exploitation des droits et recettes résultant de l'investissement de ces revenus (art. R. 321-14 II 7°)

7.1. Revenus

REVENUS PAR CATÉGORIES DE DROITS ET TYPES D'UTILISATION (EN EUROS)

CATÉGORIES DE DROITS	TYPES D'UTILISATION	PERCEPTIONS	y compris en provenance de la SAI
copie privée	sonore	21 299 256	192 392
copie privée	audiovisuelle	6 847 647	5 279
rémunération équitable	discothèques	1 906 120	
rémunération équitable	lieux sonorisés	15 865 859	
rémunération équitable	radios	7 463 711	
rémunération équitable	télévisions	1 093 659	
rémunération équitable	utilisation non communiquée	632 803	632 803
droit exclusif	sonorisation spectacle vivant	562 020	167
TOTAL		55 671 075	

7.2. Recettes résultant de l'investissement de ces revenus

L'affectation des produits financiers à chacune des catégories et à chacun des types d'utilisation a été calculée au prorata des perceptions.

AFFECTATION DES PRODUITS FINANCIERS (EN EUROS)

CATÉGORIES DE DROITS	TYPES D'UTILISATION	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	PERCEPTIONS RÉPARTITIONS	DIVISION CULTURELLE
copie privée	sonore	360 877	326 990	33 886
copie privée	audiovisuelle	116 021	105 126	10 894
rémunération équitable	discothèques	32 296	29 263	3 033
rémunération équitable	lieux sonorisés	268 818	243 576	25 242
rémunération équitable	radios	126 459	114 584	11 874
rémunération équitable	télévisions	18 530	16 790	1 740
rémunération équitable	utilisation non communiquée	10 722	9 715	1 007
droit exclusif	sonorisation spectacle vivant	9 522	8 628	894
TOTAL		943 244	854 673	88 571

Ces recettes sont utilisées pour couvrir une partie des frais de gestion, ce qui a pour conséquence de diminuer les prélèvements opérés sur les droits.

**8° Informations financières sur le coût de la gestion des droits et des autres services
(art. R. 321-14 II 8°)**

8.1. Montant de l'ensemble des frais de fonctionnement et des frais financiers, ventilés par catégorie de droits gérés, et lorsque les coûts sont indirects et ne peuvent être attribués à une ou plusieurs catégories de droits, une explication de la méthode suivie pour l'attribution de ces coûts indirects ;

Les frais de fonctionnement sont indirects et ne peuvent être ventilés par catégorie de droits gérés.

La méthode retenue pour l'attribution de ces coûts indirects consiste à les attribuer au prorata des perceptions. Explications de la méthode suivie pour l'attribution des coûts directs et indirects : v. ANNEXE

ENSEMBLE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT (EN EUROS)

CATÉGORIES DE DROITS	TYPES D'UTILISATION	ENSEMBLE FRAIS DE FONCTIONNEMENT	PERCEPTIONS RÉPARTITIONS	DIVISION CULTURELLE
copie privée	sonore	2 784 500	2 206 716	577 784
copie privée	audiovisuelle	895 208	709 453	185 756
rémunération équitable	discothèques	249 191	197 484	51 707
rémunération équitable	lieux sonorisés	2 074 180	1 643 787	430 392
rémunération équitable	radios	975 748	773 280	202 468
rémunération équitable	télévisions	142 977	113 309	29 668
rémunération équitable	en provenance des OGC étrangers	82 728	65 562	17 166
droit exclusif	sonorisation spectacle vivant	73 474	58 228	15 246
TOTAL		7 278 005	5 767 819	1 510 186

8.2. Montant des frais de fonctionnement et des frais financiers correspondant uniquement à la gestion des droits, ventilés par catégorie de droits gérés, en distinguant le montant des frais de gestion déduits ou compensés à partir des revenus provenant de l'exploitation des droits ou des recettes résultant de l'investissement de ces revenus, et lorsque les coûts sont indirects et ne peuvent être attribués à une ou plusieurs catégories de droits, une explication de la méthode suivie pour l'attribution de ces coûts indirects ;

Explications de la méthode suivie pour l'attribution des coûts directs et indirects : v. ANNEXE

- FG : Frais de Gestion
- PF : Produits Financiers
- DC : Division culturelle
- CR : Coûts réels

FRAIS DE GESTION AFFECTÉS À LA PERCEPTION ET LA REPARTITION (EN EUROS)

CATÉGORIES DE DROITS	TYPES D'UTILISATION	FRAIS DE GESTION PERCEPTIONS REPARTITIONS	FG PRÉCOMPTÉS SUR LES DROITS	FG PRÉCOMPTÉS SUR LES PF	FG PRÉCOMPTÉS SUR LES AUTRES PRODUITS
copie privée	sonore	2 206 716	1 845 840	326 990	33 886
copie privée	audiovisuelle	709 453	593 432	105 126	10 894
rémunération équitable	discothèques	197 484	165 188	29 263	3 033
rémunération équitable	lieux sonorisés	1 643 787	1 374 970	243 576	25 242
rémunération équitable	radios	773 280	646 821	114 584	11 874
rémunération équitable	télévisions	113 309	94 779	16 790	1 740
rémunération équitable	en provenance des OGC étrangers	65 562	54 840	9 715	1 007
droit exclusif	sonorisation spectacle vivant	58 228	48 706	8 628	894
FRAIS DE GESTION AFFECTÉS À LA PERCEPTION ET LA RÉPARTITION		5 767 819	4 824 576	854 673	88 571

8.3. Montant des frais de fonctionnement et des frais financiers relatifs aux services, autres que la gestion des droits, comprenant les services sociaux, culturels et éducatifs ;

Explications de la méthode suivie pour l'attribution des coûts directs et indirects : v. ANNEXE

COÛTS RÉELS AFFECTÉS À LA DIVISION CULTURELLE (EN EUROS)

CATÉGORIES DE DROITS	TYPES D'UTILISATION	COÛT RÉEL DIVISION CULTURELLE	CR PRÉCOMPTÉS SUR D.C.	CR PRÉCOMPTÉS SUR LES PF	CR PRÉCOMPTÉS SUR LES AUTRES PRODUITS
copie privée	sonore	577 784	543 897	33 886	0
copie privée	audiovisuelle	185 756	174 861	10 894	0
rémunération équitable	discothèques	51 707	48 675	3 033	0
rémunération équitable	lieux sonorisés	430 392	405 150	25 242	0
rémunération équitable	radios	202 468	190 593	11 874	0
rémunération équitable	télévisions	29 668	27 928	1 740	0
rémunération équitable	utilisation non communiquée	17 166	16 159	1 007	0
droit exclusif	sonorisation spectacle vivant	15 246	14 352	894	0
COÛTS RÉELS AFFECTÉS À LA DIVISION CULTURELLE		1 510 186	1 421 616	88 571	0

8.4. Nature des ressources utilisées pour couvrir les coûts ;

Pour couvrir ses frais de fonctionnement, la SPEDIDAM utilise, conformément à l'article 30 de ses statuts, les ressources suivantes :

- retenues pratiquées sur les encaissements effectués par la société, dont les taux sont fixés conformément aux articles 19 et 27 de ses statuts,
- produits des dons, legs et libéralités, amendes et dommages-intérêts que la société pourra être appelée à recueillir et à recevoir,
- produits des placements qui peuvent être opérés par la société y compris pour la gestion des sommes en attente de la décision d'affectation au titre de l'article L. 324-17 du Code de la Propriété Intellectuelle,
- produits et plus-values sur les éléments d'actif.

8.5. Montant des déductions effectuées sur les revenus provenant de l'exploitation des droits, ventilées par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation, ainsi que la finalité de ces déductions ;

Outre la part de 25% de la rémunération pour copie privée que la SPEDIDAM est tenue d'affecter, en vertu de l'article L. 324-17 du Code de la Propriété Intellectuelle, à des actions d'aide à la création, à la diffusion du spectacle vivant, au développement de l'éducation artistique et culturelle et à des actions de formation des artistes, la SPEDIDAM a effectué des déductions sur les sommes dues aux ayants droit à hauteur de :

Ces déductions ont pour finalité de couvrir les frais de gestion de la SPEDIDAM, d'une part :

CATÉGORIES DE DROITS	TYPES D'UTILISATION	FG PRÉCOMPTÉS SUR LES DROITS (EN EUROS)
copie privée	sonore	1 845 840
copie privée	audiovisuelle	593 432
rémunération équitable	discothèques	165 188
rémunération équitable	lieux sonorisés	1 374 970
rémunération équitable	radios	646 821
rémunération équitable	télévisions	94 779
rémunération équitable	utilisation non communiquée	54 840
droit exclusif	sonorisation spectacle vivant	48 706
FRAIS DE GESTION AFFECTÉS À LA PERCEPTION ET LA RÉPARTITION		4 824 576

et d'allouer certaines sommes à des artistes interprètes en activité ou ayant cessé leur activité qui sont confrontés à une difficulté financière particulière, dans le cadre de son fonds social, d'autre part :

CATÉGORIES DE DROITS	TYPES D'UTILISATION	MONTANT (EN EUROS)
copie privée	sonore	23 171
copie privée	audiovisuelle	23 171
rémunération équitable	discothèques	1 638
rémunération équitable	lieux sonorisés	13 634
rémunération équitable	radios	6 414
rémunération équitable	télévisions	941
rémunération équitable	utilisation non communiquée	545
droit exclusif	sonorisation spectacle vivant	0
SOMMES AFFECTÉES AU FONDS SOCIAL		69 514

8.6. Pourcentage que représente le coût de la gestion des droits et des autres services fournis aux titulaires de droits par l'organisme par rapport aux revenus provenant de l'exploitation des droits de l'exercice concerné, par catégorie de droits gérés, et lorsque les coûts sont indirects et ne peuvent être attribués à une ou plusieurs catégories de droits, une explication de la méthode suivie pour l'attribution de ces coûts indirects.

La **SPEDIDAM** conservant les produits financiers pour la couverture partielle de ses frais de gestion, il n'a été précompté, en moyenne, que 9,76% de frais de gestion sur les droits eux-mêmes.

LIBELLÉ	MONTANT (EN EUROS)
Total frais de fonctionnement	5 526 373
Total des perceptions	55 671 075
Total des produits financiers	943 244
Ratio de fonctionnement	9,76%

9° Informations financières sur les sommes dues aux titulaires de droits (art. R. 321-14 II 9°)

9.1. Montant total des sommes réparties aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation ;

CATÉGORIES DE DROITS	TYPES D'UTILISATION	MONTANT (EN EUROS)
copie privée	sonore	10 476 116
copie privée	audiovisuelle	3 968 692
rémunération équitable	discothèques	1 235 471
rémunération équitable	lieux sonorisés	5 926 456
rémunération équitable	radios	4 688 316
rémunération équitable	télévisions	529 899
rémunération équitable	en provenance des OGC étrangers	557 206
droit exclusif	sonorisation spectacle vivant	564 260
	fonds de reconstitution de carrières	3 665 354
SOMMES RÉPARTIES		31 611 769

9.2. Montant total des sommes versées aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation ;

CATÉGORIES DE DROITS	TYPES D'UTILISATION	MONTANT (EN EUROS)
copie privée	sonore	9 133 439
copie privée	audiovisuelle	3 603 908
copie privée	écrits	3 116 341
rémunération équitable	discothèques	1 263 215
rémunération équitable	lieux sonorisés	5 794 256
rémunération équitable	radios	4 643 749
rémunération équitable	télévisions	539 052
rémunération équitable	en provenance des OGC étrangers	946 541
droit exclusif	sonorisation spectacle vivant	582 303
SOMMES VERSÉES		29 622 803

9.3. Fréquence des versements, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation ;

CATÉGORIES DE DROITS	TYPES D'UTILISATION	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
copie privée	sonore	0	0	0		0	4 001 382
copie privée	audiovisuelle	0	0	0		0	1 262 806
rémunération équitable	discothèques	0	0	0		0	229 627
rémunération équitable	lieux sonorisés	0	0	0		0	1 279 085
rémunération équitable	radios	0	0	0		0	489 048
rémunération équitable	télévisions	0	0	0		0	130 011
rémunération équitable	en provenance des OGC étrangers	0	0	0		0	0
droit exclusif	sonorisation spectacle vivant	0	0	0		0	0
	fonds de reconstitution de carrières	0	0	0	3 116 341	0	0
TOTAL DES SOMMES FACTURÉES (EN EUROS)		0	0	0	3 116 341	0	7 391 959

CATÉGORIES DE DROITS	TYPES D'UTILISATION	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
copie privée	sonore	0	0	702 775	0	3 595 934	2 176 026
copie privée	audiovisuelle	0	0	173 594	0	1 489 194	1 043 097
rémunération équitable	discothèques	0	0	62 068	0	283 837	659 938
rémunération équitable	lieux sonorisés	0	0	305 836	0	1 849 527	2 492 009
rémunération équitable	radios	0	0	268 619	0	1 307 413	2 623 236
rémunération équitable	télévisions	0	0	34 355	0	119 993	245 540
rémunération équitable	en provenance des OGC étrangers	0	0	557 206	0	0	0
droit exclusif	sonorisation spectacle vivant	0	412 553	165	0	90 945	60 597
	fonds de reconstitution de carrières	0	0	0	0	0	549 013
TOTAL DES SOMMES FACTURÉES (EN EUROS)		0	412 553	2 104 618	0	8 736 841	9 849 457

CATÉGORIES DE DROITS	TYPES D'UTILISATION	TOTAUX
copie privée	sonore	10 476 116
copie privée	audiovisuelle	3 968 692
rémunération équitable	discothèques	1 235 471
rémunération équitable	lieux sonorisés	5 926 456
rémunération équitable	radios	4 688 316
rémunération équitable	télévisions	529 899
rémunération équitable	en provenance des OGC étrangers	557 206
droit exclusif	sonorisation spectacle vivant	564 260
	fonds de reconstitution de carrières	3 665 354
TOTAL DES SOMMES FACTURÉES (EN EUROS)		31 611 769

9.4. Montant total des sommes facturées :

CATÉGORIES DE DROITS	TYPES D'UTILISATION	MONTANT FACTURÉ (HORS TAXE EN EUROS)
copie privée	sonore	21 299 256
copie privée	audiovisuelle	6 847 647
rémunération équitable	discothèques	1 906 120
rémunération équitable	lieux sonorisés	15 865 859
rémunération équitable	radios	7 463 711
rémunération équitable	télévisions	1 093 659
rémunération équitable	en provenance des OGC étrangers	632 803
droit exclusif	sonorisation spectacle vivant	562 020
TOTAL DES SOMMES FACTURÉES (EN EUROS)		55 671 075

9.5. Montant total des sommes perçues mais non encore réparties aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation, en indiquant l'exercice au cours duquel ces sommes ont été perçues ;

SOMMES PERCUES MAIS NON ENCORE RÉPARTIES (EN EUROS)

CATÉGORIES DE DROITS	TYPES D'UTILISATION	2015	2016	2017	2018	2019	2020
copie privée	sonore	513 693	2 445 429	1 961 790	1 699 888	5 604 061	10 759 843
copie privée	audiovisuelle	0	469 442	581 209	155 470	1 413 173	3 089 852
rémunération équitable	discothèques	75 783	276 835	206 406	191 007	1 322 338	1 831 012
rémunération équitable	lieux sonorisés	618 845	2 260 648	1 685 516	1 559 766	10 798 258	14 952 102
rémunération équitable	radios	291 728	1 065 686	794 564	735 285	5 090 377	6 938 922
rémunération équitable	télévisions	42 747	156 155	116 428	107 742	745 894	1 032 823
rémunération équitable	en provenance des OGC étrangers						109 607
droit exclusif	sonorisation spectacle vivant	63 945	102 460	81 132	206 276	109 989	250 802
	Contentieux			14 000			
TOTAL DES SOMMES PERÇUES MAIS NON ENCORE RÉPARTIES		1 606 741	6 776 654	5 427 045	4 655 433	25 084 091	38 964 962

CATÉGORIES DE DROITS	TYPES D'UTILISATION	TOTAUX (EN EUROS)
copie privée	sonore	22 984 703
copie privée	audiovisuelle	5 709 146
rémunération équitable	discothèques	3 903 381
rémunération équitable	lieux sonorisés	31 875 135
rémunération équitable	radios	14 916 562
rémunération équitable	télévisions	2 201 788
rémunération équitable	en provenance des OGC étrangers	109 607
droit exclusif	sonorisation spectacle vivant	814 604
	Contentieux	14 000
TOTAL DES SOMMES PERÇUES MAIS NON ENCORE RÉPARTIES		82 528 926

9.6. Montant total des sommes réparties mais non encore versées aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation, en indiquant l'exercice au cours duquel ces sommes ont été perçues ;

SOMMES RÉPARTIES MAIS NON ENCORE VERSÉES (EN EUROS)

CATÉGORIES DE DROITS	TYPES D'UTILISATION	2015	2016	2017	2018	2019	2020
copie privée	sonore	878 981	2 149 217	1 121 042	2 503 060	2 409 127	2 343 554
copie privée	audiovisuelle	441 654	864 515	654 015	1 094 096	873 636	832 191
rémunération équitable	discothèques	133 134	189 504	45 933	259 243	193 940	130 543
rémunération équitable	lieux sonorisés	338 693	769 348	309 996	1 063 146	928 980	781 519
rémunération équitable	radios	419 140	819 467	318 264	1 093 240	681 088	543 039
rémunération équitable	télévisions	31 328	45 527	11 779	53 459	48 770	41 371
rémunération équitable	en provenance des OGC étrangers					203 667	95 338
droit exclusif	sonorisation spectacle vivant	28 309	32 007	61 989	79 720	85 393	99 259
TOTAL DES SOMMES RÉPARTIES MAIS NON ENCORE VERSÉES		2 271 238	4 869 586	2 523 019	6 145 965	5 424 602	4 866 815

CATÉGORIES DE DROITS	TYPES D'UTILISATION	TOTAUX
copie privée	sonore	11 404 982
copie privée	audiovisuelle	4 760 108
rémunération équitable	discothèques	952 296
rémunération équitable	lieux sonorisés	4 191 683
rémunération équitable	radios	3 874 238
rémunération équitable	télévisions	232 235
rémunération équitable	en provenance des OGC étrangers	299 006
droit exclusif	sonorisation spectacle vivant	386 677
TOTAL DES SOMMES PERÇUES MAIS NON ENCORE RÉPARTIES		26 101 224

9.7. Motifs du non-respect par l'organisme des délais qui lui sont applicables dans le versement des sommes dues aux titulaires de droits conformément à l'article L. 324-12 ;

La SPEDIDAM a ainsi réparti en juin 2020 les licences légales perçues de COPIE FRANCE et de la SPRE de septembre 2019 à février 2020 et en novembre 2020 les licences légales perçues de COPIE FRANCE et de la SPRE de mars 2020 à août 2020.

La dérogation à ce délai de répartition pour une partie des rémunérations perçues s'explique uniquement par le manque d'information permettant l'identification ou la localisation des titulaires de droits bénéficiaires. Ce manque d'information a lui-même plusieurs explications :

- des régularisations représentant des montants importants encore en cours avec des sociétés étrangères : de nombreux problèmes pratiques existent pour procéder à l'échange des rémunérations : identification des artistes, critères de protection différents (nécessité d'identifier la nationalité du producteur et le lieu de fixation) ;

- la spécificité des ayants droit de la SPEDIDAM : identifier chaque artiste interprète est un travail qu'aucun autre organisme de gestion collective en FRANCE n'a à effectuer : auteurs, producteurs, ont pour chaque œuvre ou enregistrement un nombre d'ayants droit très limité. Pour les enregistrements du genre classique la SPEDIDAM, doit, par exemple, répartir à plusieurs dizaines d'artistes... ;

- l'absence d'accès aux bases de données des producteurs ou d'existence de métadonnées sur les enregistrements accessibles aux fins de gestion collective.

9.8. Montant total des sommes qui ne peuvent être réparties, avec une explication de l'utilisation qui en a été faite.

Les « irrépartissables » se sont élevés à 5 061 431 euros ont été affectés à la division culturelle qui ensuite dispose de ces sommes pour les attribuer sous forme d'aides.

IRRÉPARTISSABLES CUMULÉS	IRRÉPARTISSABLES PRATIQUES	IRRÉPARTISSABLES JURIDIQUES
8 486 021	5 061 431	3 424 590
-3 424 590		-3 424 590
5 061 431	5 061 431	0

Les irrépartissables juridiques ont été calculés puis affectés à un compte de Provisions.

10° Informations sur les relations avec les autres organismes de gestion collective (art. R. 321-14 II 10°)

Nous ne parlerons ici que des relations avec les organismes de gestion étrangers (flux entrants et sortants); en effet les relations avec les sociétés COPIE FRANCE et SPRE ont été détaillées ci-avant.

10.1. Montant des sommes reçues d'autres organismes et des sommes versées à d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par type d'utilisation ainsi que par organisme ;

Les sommes reçues d'autres organismes de gestion collective étrangers ont été perçues par la SAI (Société des Artistes Interprètes), pour le compte de la SPEDIDAM et de l'ADAMI.

La SPEDIDAM a versé des droits à plusieurs organismes de gestion étrangers selon la liste ci-après :

MONTANT DES DROITS VERSÉS PAR CATÉGORIE DE DROITS ET PAR TYPE D'UTILISATION (EN EUROS)

CATÉGORIES DE DROITS	TYPES D'UTILISATION	MONTANTS DES DROITS RÉPARTIS
copie privée	sonore	1 892 572
copie privée	audiovisuelle	923 794
rémunération équitable	discothèques	611 228
rémunération équitable	lieux sonorisés	2 465 996
rémunération équitable	radios	2 340 312
rémunération équitable	télévisions	224 082
rémunération équitable	en provenance des OGC étrangers	0
droit exclusif	sonorisation spectacle vivant	60 597
	fonds de reconstitution de carrières	3 529 797
MONTANT TOTAL DES DROITS RÉPARTIS		12 048 378

MONTANT PAR PAYS ET PAR ORGANISMES DE GESTION ÉTRANGERS (EN EUROS)

ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE ÉTRANGERS	MONTANTS DES DROITS RÉPARTIS
GVL (Allemagne)	464 336
AGATA (Lituanie)	185
PLAYRIGHT (Belgique)	457 851
ACTRA (Canada)	66 317
ARTISTI (Canada)	1 009 582
GRAMEX DK (Danemark)	98 925
AIE (Espagne)	350 694
GDA (Portugal)	20 274
GRAMEX RY (Finlande)	11 723
ITSRIGHT (Italie)	236 341
SENA (Pays-Bas)	269 771
GEIDANKYO (Japon)	547
GRAMO (Norvège)	1 139
MUSICIANS UNION (Royaume Uni)	13 193
PPL-UK UNION (Royaume Uni)	7 257 686
PI (Serbie)	39
SAMI (Suède)	1 067 295
HUZIP (Croatie)	809
NUOVO IMAIE (Italie)	694 805
AFTRA (Etats Unis d'Amérique)	26 866
montant total des droits répartis	12 048 378

10.2. Montant des frais de gestion et autres déductions effectuées sur les revenus provenant de l'exploitation des droits dus à d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par type d'utilisation ainsi que par organisme ;

Outre la part de 25% de la rémunération pour copie privée que la **SPEDIDAM** est tenue d'affecter, en vertu de l'article L. 324-17 du Code de la Propriété Intellectuelle, à des actions d'aide à la création, à la diffusion du spectacle vivant, au développement de l'éducation artistique et culturelle et à des actions de formation des artistes. La **SPEDIDAM** précompte ses frais de gestion au moment de la perception des droits et procède à la fin de chaque exercice à l'extourne des excédents de frais de gestion. En conséquence, la **SPEDIDAM** est en mesure d'estimer les frais de gestion qui ont été précomptés au moment de leur répartition c'est-à-dire de l'affectation des droits au compte de l'artiste ou de la société étrangère.

MONTANT DES FRAIS DE GESTION DES RÉPARTITIONS AUX OGC (EN EUROS)

CATÉGORIES DE DROITS	TYPES D'UTILISATION	FRAIS DE GESTION PRÉCOMPTÉS
copie privée	sonore	210 286
copie privée	audiovisuelle	102 644
rémunération équitable	discothèques	67 914
rémunération équitable	lieux sonorisés	274 000
rémunération équitable	radios	260 035
rémunération équitable	télévisions	24 898
rémunération équitable	en provenance des OGC étrangers	0
droit exclusif	sonorisation spectacle vivant	8 657
	fonds de reconstitution de carrières	392 200
MONTANT TOTAL DES FRAIS DE GESTION PRÉCOMPTÉS		1 340 632

MONTANT DES FRAIS DE GESTION PAR PAYS ET PAR ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE (EN EUROS)

ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE ÉTRANGERS	FRAIS DE GESTION PRÉCOMPTÉS
GVL (Allemagne)	51 667
AGATA (Lituanie)	21
PLAYRIGHT (Belgique)	50 945
ACTRA (Canada)	7 379
ARTISTI (Canada)	112 337
GRAMEX DK (Danemark)	11 007
AIE (Espagne)	39 022
GDA (Portugal)	2 256
GRAMEX RY (Finlande)	1 304
ITSRIGHT (Italie)	26 298
SENA (Pays-Bas)	30 018
GEIDANKYO (Japon)	61
GRAMO (Norvège)	127
MUSICIANS UNION (Royaume Uni)	1 468
PPL-UK UNION (Royaume Uni)	807 568
PI (Serbie)	4
SAMI (Suède)	118 759
HUZIP (Croatie)	90
NUOVO IMAIE (Italie)	77 312
AFTRA (Etats Unis d'Amerique)	2 989
montant total des frais de gestion précomptés	1 340 632

10.3. Montant des frais de gestion et autres déductions effectuées sur les sommes versées par d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par organisme ;

La SPEDIDAM n'a pas prélevé de frais de gestion ni effectué de déductions sur les sommes versées par les organismes de gestion collective étrangers.

10.4. Montant des sommes réparties directement aux titulaires de droits provenant d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par organisme ;

La SPEDIDAM a réparti à ses associés des droits en provenance d'organismes de gestions étrangers perçus depuis 2019 et en provenance de la SAI suivant la liste ci-après :

MONTANT DES DROITS EN PROVENANCE DES ORGANISMES DE GESTION ÉTRANGERS (EN EUROS)

ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE ÉTRANGERS	MONTANTS DES DROITS RÉPARTIS
PLAYRIGHT (Belgique)	614 871
GRAMEX DK (Danemark)	6 014
NUOVO IMAIE (Italie)	435
EJI (Hongrie)	42
SENA (Pays-Bas)	59 726
FKMP (Corée du Sud)	22
PPL-UK UNION (Royaume Uni)	29 037
SAMI (Suède)	43 633
ARTISITI (Canada)	1 084
SWISSPERFORM (Suisse)	346
HUZIP (Croatie)	4
montant total des droits répartis	755 213

MONTANT RÉPARTI AUX ASSOCIÉS ET EN PROVENANCE DES ORGANISMES DE GESTION ÉTRANGERS (EN EUROS)

CATÉGORIES DE DROITS	TYPES D'UTILISATION	MONTANTS
copie privée	sonore	184 732
copie privée	audiovisuelle	3 187
rémunération équitable	discothèques	0
rémunération équitable	lieux sonorisés	0
rémunération équitable	radios	0
rémunération équitable	télévisions	0
rémunération équitable	en provenance des OGC étrangers	567 130
droit exclusif	sonorisation spectacle vivant	165
	fonds de reconstitution de carrières	0
MONTANT TOTAL RÉPARTI		755 213

11° Rapport sur l'utilisation des sommes déduites aux fins de la fourniture de services sociaux, culturels ou éducatifs (art. R. 321-14 III)

Le rapport de la division culturelle est annexé au présent document.

Le rapport du fonds social est annexé au présent document.

12° Rapport spécial du commissaire aux comptes sur la transparence (art. R. 321-14 IV)

Le rapport spécial du commissaire aux comptes sur la transparence est annexé au présent document.

ANNEXE SUR L'ANALYSE DES COÛTS (DIRECTS ET INDIRECTS)

Pour illustrer notre démarche nous avons repris les principes élaborés dans le cadre de la réponse de la SPEDIDAM à la commission de contrôle en 2016. Il est entendu que les principes sont identiques à 2016 et que les chiffres et par conséquent les ratios sont actualisés chaque année.

Nous avons défini des clefs de répartition qui ont été calculées par rapport à la masse salariale. Ces clefs de répartition sont ensuite appliquées à l'ensemble des charges de gestion de l'année considérée.

Nous avons 2 types de coûts : les coûts directs et les coûts indirects.

Les coûts directs.

- Les coûts directs sont exclusivement des coûts de salaires. Nous avons déterminé ainsi ces coûts directs représentés par des pourcentages de la masse salariale. La masse salariale est constituée par des personnes affectées à un service spécifique. Le pourcentage de coûts directs de la masse salariale de la division culturelle est donc la masse salariale de la division culturelle (z) sur la masse salariale globale (A) soit ($z \div A$) 4,72% en 2016 (tableau ci-dessous).

(EN EUROS)			% temps de travail estimé			masse salariale proratisée au temps passé					
MASSE SALARIALE DIRECTE / INDIRECTE	DONNÉES SUIVANT LA DADS*	MASSE SALARIALE	PERCEPTIONS	RÉPARTITIONS	DC	PERCEPTIONS	RÉPARTITIONS	DC	PERCEPTIONS	RÉPARTITIONS	DC
CHARGES DIRECTES										CHARGES DIRECTES	
Répartition	624 468,00	624 468,36		100,00%		0,00	624 468,36	0,00			
Division Culturelle	150 816,00	150 816,09			100,00%	0,00	0,00	150 816,09	0,00%	30,50%	7,37%
						0,00	624 468,36	150 816,09	(x ÷ A)	(y ÷ A)	(z ÷ A)
						x	y	z			
CHARGES INDIRECTES										CHARGES INDIRECTES	
Informatique	235 818,00	235 818,14	13,00%	57,00%	30,00%	30 656,36	134 416,34	70 745,44			
Juridique	220 282,00	220 282,13	85,00%	10,00%	5,00%	187 239,81	22 028,21	11 014,11			
Comptabilité	108 957,00	108 957,06	35,00%	30,00%	35,00%	38 134,97	32 687,12	38 134,97			
Spectacle vivant	198 367,00	198 367,11	90,00%	10,00%		178 530,40	19 836,71	0,00			
Services généraux	104 847,00	104 847,06	35,00%	30,00%	35,00%	36 696,47	31 454,12	36 696,47			
Direction	378 607,00	378 607,22	50,00%	16,67%	33,33%	189 303,61	63 113,82	126 202,41			
Fonds Social	25 400,00	25 400,01		100,00%		0,00	25 400,01	0,00			
	2 047 562,00	2 047 563,18				660 561,62	328 936,33	282 793,40	32,26%	16,06%	13,81%
		A				a	b	c	(a ÷ A)	(b ÷ A)	(c ÷ A)

* DADS : déclaration annuelle des données sociales

Les coûts indirects.

Les coûts indirects sont :

- Les coûts de salaires des autres services proratisés au temps passé par ces autres services. Le pourcentage de coûts indirects de la masse salariale affectée à la division culturelle est donc la masse salariale proratisée au temps passé des autres services (c) sur la masse salariale globale (A) soit ($c \div A$) soit 14,59% en 2016 (tableau ci-dessus).
- Les coûts des autres postes. Nous nous servons également de la masse salariale proratisée par le temps passé par tous les services en incluant le service de la division culturelle pour définir notre clef de répartition analytique qui est donc la masse salariale globale proratisée par le temps passé (\emptyset) sur la masse salariale globale (A) soit ($\emptyset \div A$) 19,32% en 2016 (tableau ci-dessous).

(EN EUROS)		% temps de travail estimé			masse salariale proratisée au temps passé						
MASSE SALARIALE DIRECTE / INDIRECTE	DONNÉES SUIVANT LA DADS*	MASSE SALARIALE	PERCEPTIONS	RÉPARTITIONS	DC	PERCEPTIONS	RÉPARTITIONS	DC	PERCEPTIONS	RÉPARTITIONS	DC
Répartition	624 468,00	624 468,36	0,00%	100,00%	0,00%	0,00	624 468,36	0,00			
Division Culturelle	150 816,00	150 816,09	0,00%	0,00%	100,00%	0,00	0,00	150 816,09			
Informatic	235 818,00	235 818,14	13,00%	57,00%	30,00%	30 656,36	134 416,34	70 745,44			
Juridique	220 282,00	220 282,13	85,00%	10,00%	5,00%	187 239,81	22 028,21	11 014,11			
Comptabilité	108 957,00	108 957,06	35,00%	30,00%	35,00%	38 134,97	32 687,12	38 134,97			
Spectacle vivant	198 367,00	198 367,11	90,00%	10,00%	0,00%	178 530,40	19 836,71	0,00			
Services généraux	104 847,00	104 847,06	35,00%	30,00%	35,00%	36 696,47	31 454,12	36 696,47			
Direction	378 607,00	378 607,22	50,00%	16,67%	33,33%	189 303,61	63 113,82	126 202,41			
Fonds Social	25 400,00	25 400,01		100,00%			25 400,01				
Direction	378 607,00	378 607,22	50,00%	16,67%	33,33%	189 303,61	63 113,82	126 202,41			
Fonds Social	25 400,00	25 400,01		100,00%		0,00	25 400,01	0,00			
2 047 562,00		2 047 563,18				660 561,62	953 404,69	433 609,49	32,26%	46,56%	21,18%
		A				a	B	ø	(a ÷ A)	(B ÷ A)	(ø ÷ A)

* DADS : déclaration annuelle des données sociales

Nous appliquons ligne à ligne de la balance des comptes les taux ainsi obtenus.

Comptes annuels

SC SPEDIDAM

16 RUE AMELIE

75343 PARIS CEDEX 07

Exercice du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020

**Comptes arrêtés au : 31 décembre 2020
En Euros**

APE : 9002Z

SIRET : 344 175 153 00040



Sommaire

Bilan actif	1
Bilan passif	2
Compte de résultat	3
Faits caractéristiques	5
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	5
Règles et méthodes comptables	5
Immobilisations	7
Amortissements	7
Provisions inscrites au bilan	8
Etat des échéances, créances et des dettes	8
Composition du capital social	9
Evaluation des immobilisations corporelles	9
Evaluation des amortissements	9
Disponibilités	9
Produits à recevoir	9
Charges à payer	10
Détail des charges à payer	10
Charges et produits constatés d'avances	10
Eléments relevant de plusieurs postes au bilan	11
Ventilation du chiffre d'affaires net	11
Effectif moyen	11
Engagements financiers	11
Liste des filiales et participations	12
Produits et charges exceptionnels	12
Transfert de charges	12
Inventaire du portefeuille de valeurs mobilières	13
Détail bilan actif	14
Détail bilan passif	16
Détail compte de résultat	18
Affectation des droits au 31/12/2020	Annexe 2.1
Récapitulation des sommes restant à verser aux ayants droit au 31/12/2020	Annexe 2.2
Récapitulation des sommes restant à affecter individuellement au 31/12/2020	Annexe 2.3
Sommes versées au 31/12/2020	Annexe 2.4
Sommes qui ne peuvent être réparties affectées à la division culturelle	Annexe 2.5
Tableau de financement	Annexe 2.6

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
Capital souscrit non appelé (I)							
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement							
Frais de développement							
Concessions, brevets et droits similaires	1 952 899	1 072 616	880 283	799 257	81 025	10.14	
Fonds commercial (1)							
Autres immobilisations incorporelles							
Avances et acomptes							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions	1 624 736	999 167	625 569	682 161	56 592	8.30	
Installations techniques, matériel et outillage							
Autres immobilisations corporelles	882 004	785 408	96 596	136 614	40 018	29.29	
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes	598 080		598 080	120 866	477 214	394.83	
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	763 135		763 135	763 135			
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	1 166		1 166	1 166			
Total II	5 822 020	2 857 192	2 964 829	2 503 199	461 629	18.44	
Stocks et en cours							
Matières premières, approvisionnements							
En-cours de production de biens							
En-cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances et acomptes versés sur commandes	3 172		3 172	1 980	1 192	60.20	
Créances (3)							
Clients et comptes rattachés	8 471 318		8 471 318	10 511 960	2 040 642	19.41	
Autres créances	1 498 568		1 498 568	1 414 637	83 930	5.93	
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement	80 807 122		80 807 122	94 344 827	13 537 705	14.35	
Disponibilités	35 963 928		35 963 928	18 191 472	17 772 456	97.70	
Charges constatées d'avance (3)	63 486		63 486	59 739	3 747	6.27	
Total III	126 807 594		126 807 594	124 524 616	2 282 978	1.83	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	132 629 614	2 857 192	129 772 422	127 027 815	2 744 607	2.16	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 618 848)	618 848	606 144	12 704	2.10
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	17 977	17 573	403	2.29
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	348	403	56-	13.81-
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	637 172	624 121	13 052	2.09
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
DETTES (I)	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	148 000	147 000	1 000	0.68
	Total III	148 000	147 000	1 000	0.68
Comptes de Régularisation	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	3 658	329 002	3 658	
	Emprunts et dettes financières diverses	418 878		89 875	27.32
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	322 048	367 783	45 735-	12.44-
	Dettes fiscales et sociales	1 863 029	3 259 716	1 396 687-	42.85-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	126 379 637	122 300 193	4 079 444	3.34
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	128 987 250	126 256 694	2 730 556	2.16
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	129 772 422	127 027 815	2 744 607	2.16

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

128 987 250 126 256 694

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	4 838 508		4 838 508	4 291 128		547 380	12.76
Chiffre d'affaires NET	4 838 508		4 838 508	4 291 128		547 380	12.76
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges	1 421 616		1 480 102			58 487	3.95
Autres produits	52		4 151			4 099	98.74
Total des Produits d'exploitation (I)	6 260 176		5 775 381			484 795	8.39
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *	3 177 806		2 608 627			569 179	21.82
Impôts, taxes et versements assimilés	74 842		79 007			4 165	5.27
Salaires et traitements	2 207 368		2 660 002			452 634	17.02
Charges sociales	1 129 123		1 218 660			89 536	7.35
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	512 105		344 277			167 829	48.75
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions	1 000		61 000			60 000	98.36
Autres charges	119 777		121 505			1 728	1.42
Total des Charges d'exploitation (II)	7 222 022		7 093 077			128 945	1.82
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	961 846		1 317 696			355 850	27.01
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	60 000	60 000		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	883 244	1 246 898	363 654-	29.16-
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Défauts positifs de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		13 496	13 496-	100.00-
Total V	943 244	1 320 394	377 150-	28.56-
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Défauts négatifs de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	943 244	1 320 394	377 150-	28.56-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	18 603-	2 698	21 301-	789.53-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	30 000		30 000	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	9 900		9 900	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	39 900		39 900	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	20 950	2 295	18 655	812.99
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	20 950	2 295	18 655	812.99
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	18 950	2 295	21 245	925.87
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	7 243 319	7 095 775	147 544	2.08
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	7 242 971	7 095 372	147 600	2.08
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	348	403	56-	13.81-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

60 000 60 000

ALTER CONSEIL

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 129 772 422.46 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 4 838 508 Euros et dégageant un bénéfice de 347.63 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des immobilisations

	TOTAL	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 489 070			463 828
Constructions sur sol d'autrui	1 624 736			
Installations générales agencements aménagements divers	429 867			8 380
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	419 445			24 312
Avances et acomptes	120 866			477 214
	TOTAL	2 594 914		509 906
Autres participations	763 135			
Prêts, autres immobilisations financières	1 166			
	TOTAL	764 301		
	TOTAL GENERAL	4 848 285		973 735

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			1 952 899	1 952 899
TOTAL				
Constructions sur sol d'autrui			1 624 736	1 624 736
Installations générales agencements aménagements divers			438 247	438 247
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			443 757	443 757
Avances et acomptes			598 080	598 080
	TOTAL		3 104 820	3 104 820
Autres participations			763 135	763 135
Prêts, autres immobilisations financières			1 166	1 166
	TOTAL		764 301	764 301
	TOTAL GENERAL		5 822 020	5 822 020

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	689 813	382 803		1 072 616
TOTAL				
Constructions sur sol d'autrui	942 575	56 592		999 167
Installations générales agencements aménagements divers	403 092	8 070		411 162
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	309 606	64 641		374 247
	TOTAL	1 655 273	129 302	1 784 575
	TOTAL GENERAL	2 345 086	512 105	2 857 192

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	382 803				
Constructions sur sol d'autrui	56 592				
Instal.générales agenc.aménag.divers	8 070				
Matériel de bureau informatique mobilier	64 641				
TOTAL	129 302				
TOTAL GENERAL	512 105				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	147 000	1 000			148 000
TOTAL	147 000	1 000			148 000
TOTAL GENERAL	147 000	1 000			148 000

Dont dotations et reprises d'exploitation

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 166	1 166	
Autres créances clients	8 471 318	8 471 318	
Personnel et comptes rattachés	32	32	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 279	1 279	
Taxe sur la valeur ajoutée	212 253	212 253	
Débiteurs divers	1 285 004	1 285 004	
Charges constatées d'avance	63 486	63 486	
TOTAL	10 034 538	10 034 538	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes et crédits à 1 an maximum à l'origine	3 658	3 658		
Fournisseurs et comptes rattachés	322 048	322 048		
Personnel et comptes rattachés	258 994	258 994		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	331 032	331 032		
Taxe sur la valeur ajoutée	646 702	646 702		
Autres impôts taxes et assimilés	626 301	626 301		
Groupe et associés	418 878	418 878		
Autres dettes	126 379 637	126 379 637		
TOTAL	128 987 250	128 987 250		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PART ADHERENT ACTIF	16.0000	37 884	794		38 678

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	6 458 614
Valeurs mobilières de placement	207 781
Total	6 666 395

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 774
Dettes fiscales et sociales	406 774
Total	428 548

Détail des charges à payer

	Montant
FACTURES NON PARVENUES	21 774
DETTES PROV/CP ACQUIS	185 690
PERSONNEL CHARGES A PAYER	73 304
CHARGES SOC. S/CP ACQUIS	98 481
TAXE D'APPRENTISSAGE A PAYER	26 394
FORMATION PROFESSIONNELLE A PAYER	11 427
ORG. SOC. CONSTRUCTION A PAYER	9 330
URSSAF CSG-CRDS S/DROITS	1 236
ORG SOC PROD A RECEVOIR	912
Total	428 548

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	63 486
Total	63 486

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé	762 245	720	
Autres créances	1 278 484		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
PRESTATIONS DE SERVICES	4 838 508
Total	4 838 508

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	16
Employés	33
Total	49

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		120 332
Engagements en matière de pensions, retraites	120 332	
Total (1)		120 332

Engagements reçus

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SC SPEDIDAM
75343 PARIS CEDEX 07

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quotient-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis et non remboursées nette	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
- AMELIE 95	762 245			100,00						
- Participations détenues entre 10 et 50 %				25,00						
- SOCIETE DES ARTISTES INTERPR	1 000			25,00						
- SPRE	122			14,50						
- COPIE FRANCE	1 200									
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Produits exceptionnels	Nature	Montant	imputé au compte
- PENALITES AMENDES		110	
- CHARGES EXCEPT ART 700		20 840	
Total		20 950	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

TRANSFERT DE CHARGES	Nature	Montant
Total		1 421 616

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Inventaire du portefeuille de valeurs mobilières

(PCG Art. 831-2/20)

Quantité	Désignation	Montant
	CM FDS OBLIGAT. ECH 04-2021	10 402 143
	CM CAT 1.20% ECH 07-2027	5 000 000
	CM EMTN STORK	5 000 000
	CLN PANIER DIVERSIFIE OBLIGA.	500 000
	HR CAPI CONTRAT 05	10 215 511
	HR CAPI CONTRAT 06	22 508 936
	HR CAPI CONTRAT 09	5 839 936
	HR CAPI CONTRAT 10	3 893 291
	HR CAPI CONTRAT 08	2 141 310
	HR CAPI CONTRAT 13	4 743 644
	AG2R LA MONDIALE	4 111 222
	AG2R LA MONDIALE	4 111 222
	HOTTINGER CNP	38 412
	HOTTINGER CNP	41 018
	SWISSLIFE CAPI EXPERT PREMIUM	2 052 265
	Total	80 598 910

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	880 282.53	799 257.23	81 025.30	10.14
20500000 LOGICIELS	1 950 844.36	1 487 015.96	463 828.40	31.19
20510000 MARQUES	2 054.39	2 054.39		
28050000 AMORT. LOGICIELS	1 072 616.22	689 813.12	382 803.10	55.49
CONSTRUCTIONS	625 569.06	682 160.86	56 591.80	8.30
21410000EMPLACEMENTS VOITURES	108 000.00	108 000.00		
21420000 LOCAUX 6 ST PETERSBOURG	1 516 736.08	1 516 736.08		
28141000 AMORT.EMPLACTS VOITURES	49 123.74	45 883.74	3 240.00	7.06
28142000 AMORT.6 ST PETERSBOURG	950 043.28	896 691.48	53 351.80	5.95
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	96 595.53	136 613.80	40 018.27	29.29
21810000 AMEN.INST.16 RUE AMELIE	282 061.95	277 371.95	4 690.00	1.69
21811000 AMEN.INST.6 ST PETERSBOUR	149 146.94	145 456.94	3 690.00	2.54
21812000 AMENAGT SALLE ARCHIVES	7 038.19	7 038.19		
21830000 MATERIEL DE BUREAU	348 788.64	330 950.74	17 837.90	5.39
21840000 MOBILIER	94 968.24	88 493.84	6 474.40	7.32
28181000 AMORT.AGENC.INSTALLATIONS	259 582.93	252 861.85	6 721.08	2.66
28181100 AMORT.AGENC.ST PETERSBOURG	144 540.54	143 192.12	1 348.42	0.94
28181200 AMORT.AGENCEMENT ARCHIVES	7 038.19	7 038.19		
28183000 AMORT. MAT DE BUREAU	306 106.83	245 291.42	60 815.41	24.79
28184000 AMORT.MOBILIER	68 139.94	64 314.28	3 825.66	5.95
AVANCES ET ACOMPTE SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES	598 080.00	120 866.00	477 214.00	394.83
23880000 ACPT SITE INTERN.EN COURS	598 080.00	120 866.00	477 214.00	394.83
AUTRES PARTICIPATIONS	763 135.09	763 135.09		
26180000 TIT. PART. AMELIE 95	762 245.09	762 245.09		
26610000 PARTICIPATION COPIE FRANCE	175.00	175.00		
26620000 PARTICIPATION SPRE	200.00	200.00		
26630000 STE ARTISTES INTERPRETES	500.00	500.00		
26640000 PARTICIPATION C.MUTUEL	15.00	15.00		
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 166.29	1 166.29		
27510000 DEPOTS CAUTIONS VERSES	1 166.29	1 166.29		
Total II	2 964 828.50	2 503 199.27	461 629.23	18.44
AVANCES ET ACOMPTE VERSES SUR COMMANDES	3 171.96	1 980.00	1 191.96	60.20
40910000 FOURN.AV.ACPT VERSES/COMM	3 171.96	1 980.00	1 191.96	60.20
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	8 471 318.28	10 511 960.41	2 040 642.13	19.41
41111100 CLIENTS DROITS GENERAUX	2 012 703.83	2 058 606.08	45 902.25	2.23
41810000 CLIENTS FACT.A ETABLIR	6 458 614.45	8 453 354.33	1 994 739.88	23.60
AUTRES CREANCES	1 498 567.67	1 414 637.28	83 930.39	5.93
42100000 REMUNER.DUES AU PERSONNEL	31.93	9 011.02	8 979.09	99.65
43711000 TICKET EMPLOI DOMICILE	1 274.00		1 274.00	
43740000 CHOMAGE GARP	5.10		5.10	
44560000 TVA RECUP/BIENS SERVICES	208 623.73	111 681.09	96 942.64	86.80
44586000 TCA/FACT. NON PARVENUES	3 629.01	8 822.27	5 193.26	58.87
46700900 CLINTON CELINI	6 520.06	6 639.06	119.00	1.79
46720400 AMELIE95 C/C AYANTS DROIT	1 278 483.84	1 278 483.84		

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	80 807 121.78	94 344 826.80	13537705.02	14.35-
50810400 BF CM 4.00% (06/2020)		6 000 000.00	6 000 000.00	100.00-
50810700 CM.fds oblidat ech 04/2021	10 402 143.19	10 402 143.19		
50812500 CM.CAT.1.20% ECH 07-2027	5 000 000.00	5 000 000.00		
50812700 CM CAT 3.50% ECH 09-2016	500 000.00	500 000.00		
50812800 EMTN PANIER CREDIT		5 000 000.00	5 000 000.00	100.00-
50812900 CM.EMTN STORK	5 000 000.00	5 000 000.00		
50813000 HRCAPI (5,50 M_)		500 000.00	500 000.00	100.00-
50813100 HRCAPI (7.00 M_)	10 215 510.67	10 104 890.42	110 620.25	1.09
50813200 HRCAPI (25.00 M_)	22 508 944.40	22 265 202.77	243 741.63	1.09
50813300 HRCAPI (4.50 M_)	5 839 936.13	5 776 697.47	63 238.66	1.09
50813400 HRCAPI (3.00 M_)	3 893 290.74	3 851 131.63	42 159.11	1.09
50813500 HRCAPI (1.65 M_)	2 141 309.90	2 118 122.39	23 187.51	1.09
50813600 HRCAPI (4.00 M€)	4 743 643.66	4 692 276.38	51 367.28	1.09
50813700 AG2R (3.60 M€)	4 111 221.55	4 072 532.49	38 689.06	0.95
50813800 AG2R (3.60 M€)	4 111 221.55	4 072 532.49	38 689.06	0.95
50813900 CNP ONE CAPI A7000009	38 411.64	38 018.08	393.56	1.04
50814000 CNP ONE CAPI A7A000010	41 442.64	41 018.02	424.62	1.04
50814100 CAPI EXPERT PREMIUM	2 052 264.89	2 037 976.96	14 287.93	0.70
50880000 INTERETS COURUS NON ECHUS	207 780.82	2 872 284.51	2 664 503.69	92.77-
DISPONIBILITES	35 963 928.03	18 191 472.05	17772455.98	97.70
51210000 CM COMPTE MVT TITRES	14 454 258.40	33 357.25	14 420 901.15	NS
51210800 CM REDEVANCES 2018	5 119 761.13	9 183 548.68	4 063 787.55-	44.25-
51211200 CM FRAIS GENERAUX	43 602.12	8 234.56	35 367.56	429.50
51211300 CM-FONDS DE SOLIDARITE		40 152.09	40 152.09-	100.00-
51213000 CIC C/C	13 476 922.64	6 671 746.15	6 805 176.49	102.00
51215000 BARCLAYS	781 834.82	166 937.09	614 897.73	368.34
51215100 BARCLAYS COMPTE TITRES	1.00	1.00		
51217000 HOTTINGUER	2 083 951.03	2 083 951.03		
53110000 CAISSE	2 185.75	2 133.06	52.69	2.47
53140000 CAISSE DEVISES	1 411.14	1 411.14		
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	63 486.24	59 739.26	3 746.98	6.27
48600000 CHARGES CONSTAT. D'AVANCE	63 486.24	59 739.26	3 746.98	6.27
Total III	126807593.96	124524615.80	2 282 978.16	1.83
TOTAL GENERAL	129772422.46	127027815.07	2 744 607.39	2.16

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
	Euros	%		
CAPITAL	618 848.00	606 144.00	12 704.00	2.10
10180000 CAPITAL SPEDIDAM	618 848.00	606 144.00	12 704.00	2.10
REPORT A NOUVEAU	17 976.75	17 573.44	403.31	2.29
11000000 REPORT A NOUVEAU CREDIT.	17 007.84	17 007.84		
12000000 RESULT. EXERCICE BENEFICE	968.91	565.60	403.31	71.31
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	347.63	403.31	55.68	13.81
Total I	637 172.38	624 120.75	13 051.63	2.09
PROVISIONS POUR CHARGES	148 000.00	147 000.00	1 000.00	0.68
15000000 PROVIS.RISQUES ET CHARGES	148 000.00	147 000.00	1 000.00	0.68
Total III	148 000.00	147 000.00	1 000.00	0.68
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	3 658.01		3 658.01	
51211300 CM-FONDS DE SOLIDARITE	3 658.01		3 658.01	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	418 877.65	329 002.18	89 875.47	27.32
45111000 STE ARTISTES INTERPRETES	418 877.65	329 002.18	89 875.47	27.32
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	322 048.35	367 782.87	45 734.52	12.44
40110000 FOURNISSEURS	300 274.29	314 849.27	14 574.98	4.63
40810000 FOURN. FACT.NON PARVENUES	21 774.06	52 933.60	31 159.54	58.87
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 863 029.24	3 259 716.40	1 396 687.16	42.85
42821000 DETTES PROV/C.P.ACQUIS	185 689.85	177 526.59	8 163.26	4.60
42860000 PERSONNEL CHARGES A PAYER	73 304.11	426 519.05	353 214.94	82.81
43110000 URSSAF	110 308.00	102 954.00	7 354.00	7.14
43730000 AUDIENS (ARRCO)	40 245.00	36 278.00	3 967.00	10.94
43780000 LSN ASSURANCES	32 699.32	35 284.06	2 584.74	7.33
43821000 CHGES SOC. S/C.P.ACQUIS	98 481.13	93 493.73	4 987.40	5.33
43860000 AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER		117 747.20	117 747.20	100.00
43860100 ORGSOC TAXE APPRENT A PAY	26 394.10	14 097.88	12 296.22	87.22
43860200 ORG.SOC.FORMAT.PROF A PAYER	11 427.04	31 935.70	20 508.66	64.22
43860300 ORG.SOC.CONSTRUCTION A PAYE	9 329.46	17 328.46	7 999.00	46.16
43861000 URSSAF CSG-CRDS S/DROITS	1 236.38	13 772.11	12 535.73	91.02
43870000 ORG SOC-PROD A RECEVOIR	911.80		911.80	
44210000 RETENUES A LA SOURCE	607 415.36	1 254 840.78	647 425.42	51.59
44211000 RETENUE A LA SOURCE 2004	18 886.00	17 730.00	1 156.00	6.52
44550000 TAXES/C.A. A DECAISSER	120 067.00	193 073.00	73 006.00	37.81
44570000 TVA COLLECTEE 5.5%	3 080.64	3 080.64		
44571000 TVA 20% COLLECTEE	1 980.00		1 980.00	
44587000 TCA/FACTURES A ETABLIR	405 115.46	604 544.40	199 428.94	32.99
44587400 TVA 2.10% S/FACT A ENCAIS	0.14	0.14		
44587500 TVA S/FACT A ENCAIS.	116 458.45	119 510.66	3 052.21	2.55
AUTRES DETTES	126379636.83	122300192.87	4 079 443.96	3.34
41110000 CLIENTS AUTRES	215 808.46	201 614.59	14 193.87	7.04
46700000 REMBOURSEMENT DE FRAIS	3 289.76	21 066.48	17 776.72	84.38
46701000 REPART. DROITS GENERAUX	814 604.39	1 040 696.50	226 092.11	21.73
46701100 FONDS RECONST. CARRIERE	182 575.68	7 167 289.27	6 984 713.59	97.45
46701500 FONDS SOCIAL DE SOLIDARIT	70 000.00	70 000.00		
46701600 FONDS SOCIAL ATT.NON REGL	704.36		704.36	

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros	%
46702000 DROITS EXCLUSIFS A .ENCAI	1 948 772.27	1 984 556.00	35 783.73	1.80
46711000 PERCEPTION AUDIOVISUELLE	1 755 985.23	1 238 891.09	517 094.14	41.74
46711100 SAR AUDIOVISUELLE	3 844 593.43	3 608 972.89	235 620.54	6.53
46712000 PERCEPTION SONORE g	5 377 299.29	4 070 499.95	1 306 799.34	32.10
46712100 REPART.SONORE (r)	17 265 194.12	14 207 677.23	3 057 516.89	21.52
46714000 PERCEP. STES HOMOLOGUES	119 971.28	44 528.59	75 442.69	169.43
46720000 PERCEPTION REM.EQUIT.h	8 708 285.06	7 963 181.83	745 103.23	9.36
46720100 SAR.REM.EQUIT.(s)	43 640 569.81	35 804 172.29	7 836 397.52	21.89
46729000 EXC.PRELVT.STAT.A REPART.	987 000.00	771 000.00	216 000.00	28.02
46730000 REGLEMENTS A EMETTRE	26 124 255.23	26 981 513.36	857 258.13	3.18
46740000 CHQ AD ANNULES EN ATTENTE		104 817.50	104 817.50	100.00
46741000 VIR REJETES GDD	80 750.46	33 110.94	47 639.52	143.88
46742000 VIR REJETES HORS GDD	27 905.52		27 905.52	
46800100 DISPO AIDES CULTURELLES	870 893.46	89 965.83	780 927.63	868.03
46800200 FDS URGENCE ATT. NON SOLDE	10 202.12		10 202.12	
46800300 IRREP JURIDIQUE	3 424 589.70		3 424 589.70	
46810000 DIV.CULT.DOS.ATT.NON PAYE	5 076 056.17	9 031 720.56	3 955 664.39	43.80
46811000 PERC.AUDIO A RECEVOIR	614 393.10	332 627.88	281 765.22	84.71
46812000 PERC.SONO A RECEVOIR	1 627 579.24	1 470 738.03	156 841.21	10.66
46820000 PERC.R.EQU A RECEVOIR	3 571 898.65	6 045 444.02	2 473 545.37	40.92
46850000 ADHESIONS A REGULARISER	1 520.56	1 168.56	352.00	30.12
46851000 ADH-DEMISSION A REMBOURSE	939.48	939.48		
46890000 CONTENTIEUX	14 000.00	14 000.00		
Total IV	128987250.08	126256694.32	2 730 555.76	2.16
TOTAL GENERAL	129772422.46	127027815.07	2 744 607.39	2.16

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1
		31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros
				%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES		4 838 507.79	4 291 127.61	547 380.18 12.76
70600000 PRESTATIONS SERVICES EXO.		15 403.20	15 403.20	
70600200 PRESTATIONS AG SCAPR			416.67	416.67 100.00
70610200 PLVT STAT D.G 12.5%		70 349.58	110 790.27	40 440.69 36.50
70611000 PRELVT.STATUT.COPIE PRIVEE		2 000 450.37	1 511 204.37	489 246.00 32.37
70611100 PRLVT.STATUT.REM.EQUITABL		2 512 676.64	2 653 313.10	140 636.46 5.30
70681000 PRESTATIONS SERVICES SAI		239 628.00		239 628.00
Chiffre d'affaires NET		4 838 507.79	4 291 127.61	547 380.18 12.76
REPRISES SUR DEPRECiations, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES		1 421 615.55	1 480 102.25	58 486.70 3.95
78150000 REPR/PROV.RISQ.CHARG.EXPL			49 000.00	49 000.00 100.00
79100000 TRANSFERT CHARGES EXPLOITAT		1 421 615.55	1 431 102.25	9 486.70 0.66
AUTRES PRODUITS		52.17	4 150.90	4 098.73 98.74
75810000 PRODUITS DE NIVELLEMENT		4.42	2 431.86	2 427.44 99.82
75810100 NIVELLEMENT REPARTITIONS		47.75	1 719.04	1 671.29 97.22
Total des Produits d'exploitation		6 260 175.51	5 775 380.76	484 794.75 8.39
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		3 177 806.19	2 608 626.93	569 179.26 21.82
60610000 ENERGIE (EDF.GDF.EAU)		5 714.04	7 844.96	2 130.92 27.16
60612000 DIR ENERGIES ST PETERSB		1 590.01		1 590.01
60630000 FOURN D'ENTRETIEN		52 532.61	11 646.69	40 885.92 351.05
60631000 CD ET CASSETTES VIDEO			323.98	323.98 100.00
60640000 FOURN.ADMINISTRATIVES		55 696.51	25 059.11	30 637.40 122.26
61100000 SOUS-TRAITANCE GENERALE		124 997.94	71 999.59	52 998.35 73.61
61320000 LOCATION IMMOB.PARIS		308 064.00	308 064.00	
61321000 LOCATION IMMOB.POITIERS			1 005.89	1 005.89 100.00
61321100 LOCATION IMMOB - AVIGNON		3 600.00		3 600.00
61350000 LOC. MATERIEL DE BUREAU		15 058.69	19 876.56	4 817.87 24.24
61351000 LOCATION VOITURE SOCIETE		16 850.59	20 141.38	3 290.79 16.34
61352000 LOCATION FONTAINES D'EAU		1 026.05	3 200.97	2 174.92 67.95
61410000 CH.CO-PROPRIETE PARKING		432.82	478.40	45.58 9.53
61420000 CHGES CO-PROPRIETE ST PSB		8 090.97	14 031.68	5 940.71 42.34
61520000 ENTRETIEN DES LOCAUX		46 662.30	52 017.55	5 355.25 10.30
61550000 ENTRETIEN ET REPARATIONS		47 780.95	37 770.99	10 009.96 26.50
61560000 MAINTENANCE		167 827.77	103 913.27	63 914.50 61.51
61610000 ASSURANCES MULTIRISQUES		3 783.90	6 303.39	2 519.49 39.97
61810000 DOCUMENTATION GENERALE		30 436.48	23 681.77	6 754.71 28.52
62260000 HONORAIRES		1 059 122.23	864 149.16	194 973.07 22.56
62270000 FRAIS D'ACTES&CONTENTIEUX		4 116.80	816.31	3 300.49 404.32
62310000 ANNONCES INSERTIONS		31 055.68	41 293.00	10 237.32 24.79
62310100 COMMUNICATION			2 664.00	2 664.00 100.00
62340000 CADEAUX CLIENTELE		3 003.10	310.00	2 693.10 868.74
62341000 PUBLICITE (T.SHIRT ETC...)		43 628.09	65 890.27	22 262.18 33.79
62360000 CATALOGUES ET IMPRIMES		55 338.46	56 210.39	871.93 1.55
62381000 COTISAT.PROFESSIONNELLES		630.00	630.00	
62382000 HEBERGEMENT SITES WEB		10 228.78	8 409.77	1 819.01 21.63
62383100 SITE INTERNET-LALLIANCE.O		655.86	232.98	422.88 181.51
62384000 SCAPR IPD		56 588.00	47 273.00	9 315.00 19.70
62385000 SONDAGES IPSOS		25 700.00		25 700.00
62441000 TRANSPORTS / COURSIERS		9 320.79	10 660.32	1 339.53 12.57
62511000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS		17 743.71	72 901.13	55 157.42 75.66
62561000 MISSION		6 389.48	49 567.41	43 177.93 87.11

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
62571000 RECEPTIONS	10 195.20	23 613.11	13 417.91	56.82-
62600000 FRAIS POSTAUX	328 103.74	253 402.71	74 701.03	29.48
62610000 TELEPHONE	14 446.44	20 271.17	5 824.73	28.73-
62780000 FRAIS & CIONS S/SCES BANC.	10 510.63	18 021.10	7 510.47	41.68-
62810000 QUOTE PART FRAIS SAI	557 398.04	247 891.80	309 506.24	124.86
62840000 FRAIS RECRUT.PERSONNEL	33 290.00	39 534.00	6 244.00	15.79-
62850000 FRAIS D'ASSEMBLEE	735.00	68 059.17	67 324.17	98.92-
62860000 FRAIS D'ARCHIVAGE	9 460.53	9 465.95	5.42-	0.06-
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	74 842.11	79 006.87	4 164.76	5.27-
63330000 FORMATION PROF.CONTINUE	31 476.08	26 613.08	4 863.00	18.27
63340000 PARTICIPATION A CONSTRUCT		9 328.91	9 328.91	100.00-
63350000 TAXE D'APPRENTISSAGE	16 306.03	14 097.88	2 208.15	15.66
63511000 C.E.T	14 946.00	20 466.00	5 520.00	26.97-
63511400 TAXE HAB ST DOMINIQUE	179.00	177.00	2.00	1.13
63511500 TAXES HABITATION	632.00	627.00	5.00	0.80
63512000 TAXE FONCIERE/PARKINGS	378.00	376.00	2.00	0.53
63513000 TAXE FONCIERE/6 ST PET.	2 810.00	2 741.00	69.00	2.52
63513500 T.BUREAUX ST PETERSBOURG	5 331.00	4 441.00	890.00	20.04
63514000 TAXES/VEHICUL.DE SOCIETES	2 784.00		2 784.00	
63782000 REDEVANCE DE L'AUDIOVISUEL		139.00	139.00	100.00-
SALAIRES ET TRAITEMENTS	2 207 367.87	2 660 001.51	452 633.64	17.02-
64110000 SALAIRES APPOINTEMENTS	2 051 605.97	2 047 563.18	4 042.79	0.20
64111000 PRIME POUVOIR D ACHAT	34 000.00	33 940.00	60.00	0.18
64112000 INTEREST /PRIMES A VERSER	67 790.90	139 399.46	71 608.56	51.37-
64120000 VARIATION PROV. C.P.	13 676.46	934.87	12 741.59	NS
64130000 REMUNERATION PRESIDENT	37 116.00	37 116.00		
64142000 IND.RUPTURE CONVENTIONNELLES	3 178.54	401 048.00	397 869.46	99.21-
CHARGES SOCIALES	1 129 123.44	1 218 659.67	89 536.23	7.35-
64510000 URSSAF	630 099.89	606 206.42	23 893.47	3.94
64510100 COT SOCIALES PRESIDENT	1 935.00	5 793.00	3 858.00	66.60-
64511000 CHARGES SOCIALES S/INDEM.		117 747.20	117 747.20	100.00-
64520000 COTISATIONS MUTUELLE LSN	107 672.01	104 194.84	3 477.17	3.34
64530000 RET. COMPLEMENT.AUDIENS	165 736.84	171 112.54	5 375.70	3.14-
64531000 RETRAITE CADRES MEDERIC	21 154.84	22 512.94	1 358.10	6.03-
64550000 VARIAT.CHGS SOC.S/PROV CP	4 987.40	5 172.40	10 159.80	196.42
64580000 COTISATIONS PREVOYANCE-LSN	36 151.60	35 632.30	519.30	1.46
64710000 TITRES RESTAURANT	57 708.27	56 559.43	1 148.84	2.03
64711000 TICKET EMPLOI DOMICILE	13 855.04	16 433.04	2 578.00	15.69-
64720000 TRANSP.DOMICILE-TRAVAIL	45 067.33	47 655.34	2 588.01	5.43-
64740000 OEUVRES SOCIALES	28 080.59	37 684.65	9 604.06	25.49-
64750000 MEDECINE TRAVAIL ET PHARM	4 348.63	2 300.37	2 048.26	89.04
64800000 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	12 326.00		12 326.00	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	512 105.47	344 276.91	167 828.56	48.75
68110000 DOTATIONS AMORT IMMOB	512 105.47	344 276.91	167 828.56	48.75
DOTATIONS AUX PROVISIONS	1 000.00	61 000.00	60 000.00	98.36-
68150000 DOT.PROV.RISQ.& CHRG.EXPL	1 000.00	61 000.00	60 000.00	98.36-

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1
	Euros	%	
AUTRES CHARGES	119 776.84	121 505.04	1 728.20- 1.42-
65160000 REDEVANCES DROITS AUTEURS	500.00	2 787.60	2 287.60- 82.06-
65310000 INDEMNITES ADMINISTRATEURS	116 763.00	116 370.00	393.00 0.34
65400000 PERTE SUR CREANCES IRRECOUVR.	2 295.23		2 295.23
65810000 CHARGES DE NIVELLEMENT	212.59	214.28	1.69- 0.79-
65810100 NIVELLEMENT REPARTITIONS	6.02	2 133.16	2 127.14- 99.72-
Total des Charges d'exploitation	7 222 021.92	7 093 076.93	128 944.99 1.82
Résultat d'exploitation	961 846.41	1 317 696.17	355 849.76 27.01
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS	60 000.00	60 000.00	
76170000 PRODUITS DE PARTICIPATIONS	60 000.00	60 000.00	
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	883 243.59	1 246 897.90	363 654.31- 29.16-
76400000 REVENUS VAL.MOB.PLACEMENT	256 444.92	424 378.70	167 933.78- 39.57-
76800000 AUTR. PRODUITS FINANCIERS	626 798.67	822 478.94	195 680.27- 23.79-
76810000 INTERETS MORATOIRES		40.26	40.26- 100.00-
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		13 496.18	13 496.18- 100.00-
76700000 PROD.NETS/CES.VAL.MOB.PLA		13 496.18	13 496.18- 100.00-
Total des Produits financiers	943 243.59	1 320 394.08	377 150.49- 28.56-
Résultat financier	943 243.59	1 320 394.08	377 150.49- 28.56-
Résultat courant avant impôts	18 602.82	2 697.91	21 300.73- 789.53-
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	30 000.00		30 000.00
77181000 PROD.EXCEPT./OPER.GESTION	30 000.00		30 000.00
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	9 900.00		9 900.00
77520000 PROD.CESSION IMMO.	9 900.00		9 900.00
Total des Produits exceptionnels	39 900.00		39 900.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	20 949.55	2 294.60	18 654.95 812.99
67120000 PENALITES ET AMENDES	110.00		110.00
67180000 CHARGES EXCEPTIONNELLES		294.60	294.60- 100.00-
67181000 CHGES EXCEPT ART 700	20 839.55	2 000.00	18 839.55 941.98
Total des Charges exceptionnelles	20 949.55	2 294.60	18 654.95 812.99
Résultat exceptionnel	18 950.45	2 294.60	21 245.05 925.87
Total des produits	7 243 319.10	7 095 774.84	147 544.26 2.08
Total des charges	7 242 971.47	7 095 371.53	147 599.94 2.08
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	347.63	403.31	55.68- 13.81-

**AFFECTATION DES DROITS au
31 décembre 2020**

NATURE des rémunérations	DROITS restant à affecter au 31/12/2019 (1)	PERCEPTIONS de l'exercice (2)	MONTANTS affectés aux ayants droit et prescrits dans l'année (3)	PRELEVEMENTS pour la gestion (4)	MONTANTS affectés (art.L.324-17) (5)	MONTANTS affectés à des œuvres sociales ou culturelles (6)	fonds pour retraite (7)	MONTANTS affectés aux ayants droit (* (8) = (1 + 2+ 3) - (4 + 5 + 6 + 7)	DROITS restant à affecter au 31/12/2020
Rémunérations dont la gestion est confiée par les ayants droit (à détailler selon la nature de la rémunération) :									0
- Droits exclusifs									0
Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi Article L.122-10 (pour le droit de reproduction par reprographie)		0							0
Article L.132-20-1 (pour le droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la Communauté Européenne)	0								0
Article L.217-2 (pour le droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste-interprète, d'un programme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat de la Communauté Européenne)	0								0
Article L.214-1 (pour le droit de communiquer au public un phono- gramme publié à des fins de commerce)	44 238 866	26 962 152	856 827	2 512 677	4 549 292	23 172	0	12 937 347	53 006 472
Article L.311-1 pour la copie privée des œuvres sonores	18 539 000	21 299 256	684 615	1 510 712	5 962 372	23 171	0	10 476 116	22 983 278
Article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles)	4 930 900	6 847 647	350 157	489 739	2 082 637	23 171	0	3 968 692	5 709 146
<i>Sous-total</i>	<i>68 763 463</i>	<i>55 671 075</i>	<i>1 919 667</i>	<i>4 583 478</i>	<i>12 775 870</i>	<i>69 514</i>	<i>0</i>	<i>27 946 415</i>	<i>82 527 502</i>
Fonds de reconstitution de carrières									
Produits Financiers									
Total	75 930 752	56 614 319	1 919 667	5 526 722	15 473 329	69 514	0	31 611 769	82 710 078

Article 131-3

il s'agit des sommes restant à affecter à la fin de l'exercice (cf règlement ANC n°2017-07 du 01/01/2017)

A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)	Montant	Année
- Droits exclusifs	63 944,55	2015
- Droits exclusifs	102 459,85	2016
- Droits exclusifs	81 132,31	2017
- Droits exclusifs	206 276,31	2018
- Droits exclusifs	109 989,41	2019
- Droits exclusifs	250 801,96	2020
- Contentieux	14 000,00	
TOTAL A	828 604,39	
B - Rémunérations des droits dont la gestion est confiée en application de la loi	Montant	Année
En application de l'article L122-5-3-e (représentation ou reproduction d'extraits d'œuvres, dans le cadre de l'enseignement et de la recherche)		
Sous total 1	0,00	
En application de l'Article L.122-10 (droit de reproduction par reprographie)		
Sous total 2	0,00	
En application de l'article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)		
Sous total 3	0,00	
En application de l'article L 133-1 (prêt en bibliothèque)		
Sous total 4	0,00	
En application de l'article L 134-3 (exploitation numérique des livres indisponibles)		
Sous total 5	0,00	
En application de l'article L.217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre membre de la communauté européenne)		
Sous total 6	0,00	
En application de l'article L.214-1 droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce) *		
Sous total 7	53 006 472,22	
1 029 103,36	2015	
3 759 323,81	2016	
2 802 913,74	2017	
2 593 799,31	2018	
17 956 867,22	2019	
24 864 464,78	2020	
Sous total 8	22 984 703,39	
513 692,69	2015	
2 445 428,63	2016	
1 961 789,63	2017	
1 699 887,97	2018	
5 604 061,40	2019	
10 759 843,07	2020	
Sous total 9	5 709 146,37	
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres sonores)		
Sous total 10	0,00	
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres audiovisuelles)		
Sous total 11	0,00	
(1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11) = TOTAL B	81 700 321,98	
TOTAL A + B	82 528 926,37	

* détail par type d'utilisation ci-après annexé

SPEDIDAM
LTS DROITS DES ARTISTES-INTELLIGENTES

Détail par type d'utilisation des sommes perçues mais non encore réparties de la rémunération équitable
 au 31-12-2020

Article 131-3

il s'agit des sommes restant à affecter à la fin de l'exercice (cf règlement ANC n°2017-07 du 01/01/2017)

B - Rémunérations des droits dont la gestion est confiée en application de la loi (code de la propriété intellectuelle - CPI)		Année de perception	radios	télévisions	lieux sonorisés	discothèques	non communiqué
Montant							
En application de l'article L.214-1 droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)							
1 029 103,36	2015	291 728,16	42 747,00	618 845,34	75 782,86		
3 759 323,81	2016	1 065 685,60	156 155,17	2 260 647,57	276 835,48		
2 802 913,74	2017	794 564,38	116 427,71	1 685 515,92	206 405,73		
2 593 759,31	2018	735 285,04	107 741,50	1 559 756,17	191 006,60		
17 956 867,22	2019	5 090 376,81	745 894,15	10 798 257,95	1 322 338,32		
24 864 464,78	2020	6 938 921,75	1 032 822,62	14 952 101,68	1 831 011,73	109 607,00	
Sous total 7	53 006 472,22		14 916 561,74	2 201 788,15	31 875 134,63	3 903 380,72	109 607,00

Sommes réparties mais non encore versées
au 31-12-2020

Article 131-4

il s'agit des sommes affectées aux titulaires de droits mais pas encore versées à la fin de l'exercice
(cf règlement ANC n°2017-07 du 01/01/2017)

A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)	Montant	Année
- Droits exclusifs	28 308,92	2015
- Droits exclusifs	32 007,00	2016
- Droits exclusifs	61 988,88	2017
- Droits exclusifs	79 720,41	2018
- Droits exclusifs	85 393,41	2019
- Droits exclusifs	99 258,50	2020
TOTAL A	386 677,12	
B - Rémunérations des droits dont la gestion est confiée en application de la loi	Montant	Année
En application de l'article L122-5-3-e (représentation ou reproduction d'extraits d'œuvres, dans le cadre de l'enseignement et de la recherche)		
Sous total 1	0,00	
En application de l'Article L.122-10 (droit de reproduction par reprographie)		
Sous total 2	0,00	
En application de l'article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)		
Sous total 3	0,00	
En application de l'article L 133-1 (prêt en bibliothèque)		
Sous total 4	0,00	
En application de l'article L 134-3 (exploitation numérique des livres indisponibles)		
Sous total 5	0,00	
En application de l'article L.217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)		
Sous total 6	0,00	
En application de l'article L.214-1 droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce) *		
922 294,86	2015	
1 823 846,25	2016	
685 973,35	2017	
2 469 087,50	2018	
2 056 445,23	2019	
1 591 810,72	2020	
Sous total 7	9 549 457,91	
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres sonores)		
878 980,71	2015	
2 149 217,12	2016	
1 121 042,25	2017	
2 503 060,34	2018	
2 409 126,81	2019	
2 343 554,46	2020	
Sous total 8	11 404 981,69	
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres audiovisuelles)		
441 654,00	2015	
864 515,49	2016	
654 014,50	2017	
1 094 096,41	2018	
873 636,08	2019	
832 191,12	2020	
Sous total 9	4 760 107,60	
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres de l'écrit)		
Sous total 10	0,00	
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres des arts graphiques)		
Sous total 11	0,00	
(1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11) = TOTAL B	25 714 547,20	
TOTAL A + B	26 101 224,32	

* détail par type d'utilisation ci-après annexé

**Détail par type d'utilisation des sommes réparties mais non encore versées de la rémunération équitable
au 31-12-2020**

Article 131-4

Il s'agit des sommes affectées aux titulaires de droits mais pas encore versées à la fin de l'exercice (cf règlement ANC n°2017-07 du 01/01/2017)

B - Rémunérations des droits dont la gestion est confiée en application de la loi (code de la propriété intellectuelle - CPI)	Montant	Année	radios	télévisions	lieux sonorisés	discothèques	non communiqué
En application de l'article L.214-1 droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)							
922 294,86	2015	419 139,66	31 327,78	338 693,36	133 134,06	0,00	
1 823 846,25	2016	819 467,01	45 527,14	769 348,17	189 533,93	0,00	
685 973,35	2017	318 264,14	11 779,48	309 986,47	45 933,26	0,00	
2 469 087,50	2018	1 093 239,69	53 459,46	1 063 145,52	259 242,83	0,00	
2 056 445,23	2019	681 088,21	48 770,14	928 980,06	193 939,52	203 667,30	
1 591 810,72	2020	543 039,08	41 371,24	781 519,43	130 542,74	95 338,23	
Sous total 7	9 549 457,91	3 874 237,79	232 235,24	4 191 683,01	952 296,34	299 005,53	

**Sommes versées
au 31-12-2020**

Article 131-5

il s'agit des sommes effectivement versées au titulaire de droits

Montants bruts avant prélèvements fiscaux et sociaux. (cf règlement ANC n°2017-07 du 01/01/2017)

A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à	Montant
- Droits exclusifs	582 302,96
	TOTAL A
	582 302,96
B - Rémunérations des droits dont la gestion est confiée en application de la loi	Montant
En application de l'article L122-5-3-e (représentation ou reproduction d'extraits d'œuvres, dans le cadre de l'enseignement et de la recherche)	
	Sous total 1
	0,00
En application de l'Article L.122-10 (droit de reproduction par reprographie)	
	Sous total 2
	0,00
En application de l'article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)	
	Sous total 3
	0,00
En application de l'article L 133-1 (prêt en bibliothèque)	
	Sous total 4
	0,00
En application de l'article L 134-3 (exploitation numérique des livres indisponibles)	
	Sous total 5
	0,00
En application de l'article L.217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)	
	Sous total 6
	0,00
En application de l'article L.214-1 droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)	
radios	4 643 748,62
télévisions	539 052,32
lieux sonorisés	5 794 255,52
discothèques	1 263 214,86
utilisation non communiquée	946 540,65
	Sous total 7
	13 186 811,97
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres sonores)	
	9 133 439,12
	Sous total 8
	9 133 439,12
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres audiovisuelles)	
	3 603 908,08
	Sous total 9
	3 603 908,08
En application de l'article L.311-1 (reconstitution de carrière)	
	3 116 341,00
	Sous total 10
	3 116 341,00
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres des arts graphiques)	
	Sous total 11
	0,00
(1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11) = TOTAL B	29 040 500,17
TOTAL A + B	29 622 803,13

Sommes qui ne peuvent être réparties affectées à la division culturelle

Article 136

ils s'agit des sommes irrépartissables pratiques du fait de la prescription et/ou des intérêts juridiques.

L'utilisation des ces sommes est détaillée dans le rapport de la division culturelle. Etant englobées dans une masse elles ne peuvent être fléchées très précisément.

				irrépartissables pratiques	irrépartissables juridiques	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)												
- Droits exclusifs				28 062,68		28 062,68						
- Contentieux				0,00		0,00						
TOTAL A				28 062,68		28 062,68		0,00		0,00		0,00
B - Rémunérations des droits dont la gestion est confiée en application de la loi (code de la propriété intellectuelle - CPI)												
En application de l'article L.214-1 droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)												
radios				435 670,34		435 670,34						
télévisions				22 628,92		22 628,92						
lieux sonorisés				274 046,64		274 046,64						
discothèques				124 481,42		124 481,42						
radios				407 428,67		407 428,67						
télévisions				240 752,82		240 752,82						
lieux sonorisés				2 392 725,14		2 392 725,14						
discothèques				383 683,07		383 683,07						
Sous total 1				856 827,32		3 424 589,70		856 827,32		0,00		0,00
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres sonores)												
				684 615,49		684 615,49						
						0,00						
Sous total 2				684 615,49		0,00		684 615,49		0,00		0,00
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres audiovisuelles)												
				350 157,30		350 157,30						
Sous total 3				350 157,30		0,00		350 157,30		0,00		0,00
Fonds de reconstitution de carrières												
				0,00		-						
Sous total 4				0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
(1+2+3+4) = TOTAL B				1 891 600,11		3 424 589,70						
Provision 100 % Irépartissable juridiques (Arrêt RAAP de la Cour de justice de l'Union européenne du 8 septembre 2020 (aff. C-265/19))												
TOTAL A + B				1 919 662,79		0,00						

**TABLEAU DE FINANCEMENT
CALCUL DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT**

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12
RESSOURCES DURABLES		
Résultat net comptable	348	403
Dotations aux amortissements et provisions	513 105	405 277
Reprises sur amortissements et provisions		49 000
Plus ou moins-values sur cession d'actif	9 900-	
Subventions d'investissements virées au résultat		
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	503 553	356 680
Prélèvements		
AUTOFINANCEMENT DISPONIBLE	503 553	356 680
Cessions d'immobilisations	9 900	
Augmentation des capitaux propres	13 107	16 806
Augmentation des comptes courants d'associés	89 875	297 470
Augmentation des dettes financières		
Subventions reçues		
TOTAL DES RESSOURCES	616 436	670 956
EMPLOIS FIXES		
Acquisitions d'immobilisations	973 735	563 177
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Réduction des capitaux propres		
Dividendes		
Remboursements des comptes courants d'associés		
Remboursements des dettes financières		
TOTAL DES EMPLOIS	973 735	563 177
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL		
Ressource nette (+) ou emploi net (-)	357 299-	107 779

ATTENTION : Ecart entre Variation du fonds de roulement et Utilisation de la variation du fonds de roulement

**TABLEAU DE FINANCEMENT
UTILISATION DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT**

	Variations N - (N-1) 31/12/2020	12	Variations (N-1) - (N-2) 31/12/2019	12
VARIATION DES ACTIFS CIRCULANTS				
Stocks et en cours	2 040 642-		891 991-	
Clients et comptes rattachés	85 122		1 153 583-	
Autres créances				
Comptes de régularisation	3 747		23 686	
VARIATION	1 951 773		2 021 889-	
VARIATION DES PASSIFS HORS TRESORERIE				
Fournisseurs et comptes rattachés	45 735		190 823	
Autres dettes	2 682 757		41 513 159-	
Comptes de régularisation				
VARIATION	2 637 022		41 322 336-	
BESOIN (-) ou DEGAGEMENT (+) de l'exercice	4 588 795		39 300 447-	
VARIATION TRESORERIE				
Disponibilités	4 234 751		39 193 233-	
Concours bancaires courants	3 658-			
VARIATION	4 231 093		39 193 233-	
UTILISATION DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	357 702		107 214-	
Emploi net (-) ou Ressource nette (+)				

ATTENTION : Ecart entre Variation du fonds de roulement et Utilisation de la variation du fonds de roulement

RAPPORT MORAL 2020

L'alliée d'une
vie d'artiste



SOMMAIRE

LA PERCEPTION DES DROITS :	2
1 - LES PERCEPTIONS GLOBALES	2
2 - LA RÉMUNÉRATION POUR COPIE PRIVÉE SONORE ET AUDIOVISUELLE	3
3 - LA RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE	16
4 - LES ORGANISATIONS HOMOLOGUES ÉTRANGÈRES	20
5 - LES DROITS EXCLUSIFS	21
LA RÉPARTITION DES DROITS :	22
LES ADHÉSIONS :	22
LES FRAIS DE GESTION :	23
L'ACTION CULTURELLE :	25
1 - LA DIVISION CULTURELLE	25
2 - LE FONDS POUR LA CRÉATION MUSICALE (FCM) ET LE CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE (CNM)	27
LA COMMUNICATION :	28
LA MODERNISATION DU SYSTÈME D'INFORMATION :	29
LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD CONCLU AVEC L'ADAMI EN OCTOBRE 2016 ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA SAI :	30
LA COMMISSION DE CONTRÔLE :	32
LES DÉBATS SUR LES DROITS ET SUR LEUR GESTION :	33
1 - LES DÉBATS NATIONAUX	33
2 - LES DÉBATS EUROPÉENS ET INTERNATIONAUX	34
ANNEXE : Jugement du 08 mars 2021/ N-RG-19-07343	36

LA PERCEPTION DES DROITS

1 - LES PERCEPTIONS GLOBALES

En 2020, les perceptions de la SPEDIDAM se sont élevées à 55 406 762 €.

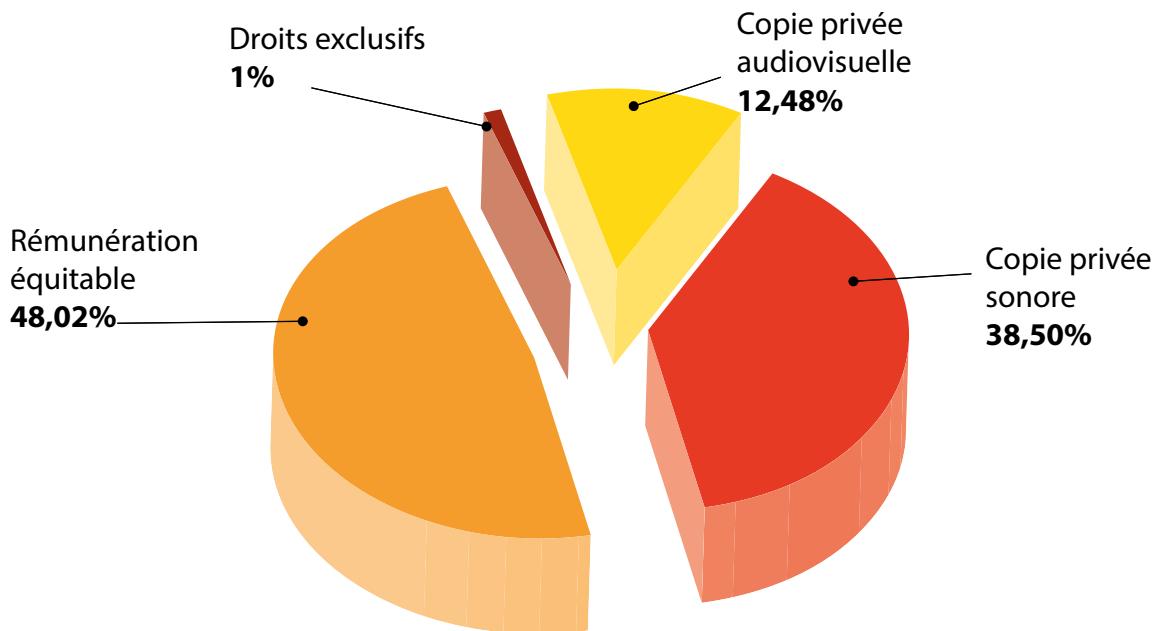
L'ensemble des perceptions est en baisse de 1,88 % par rapport à l'exercice 2019 où les encaissements ont été de 56 467 396 €.

En 2020, la SPEDIDAM a perçu 3 550 716 € de perceptions exceptionnelles provenant de la copie privée alors qu'elles n'ont été que de 60 646 € en 2019.

Sans la prise en compte des perceptions exceptionnelles, l'exercice 2020 aurait connu une baisse de 8,04 %.

PERCEPTIONS GLOBALES ENCAISSEES

	2020	2019	Variations N / N-1	
			Montant	%
Copie privée audiovisuelle	6 842 368 €	5 982 354 €	860 014 €	14,38%
Copie privée sonore	21 106 863 €	18 743 678 €	2 363 185 €	12,61%
Total Copie Privée	27 949 231 €	24 726 032 €	3 223 199 €	13,04%
Rémunération Équitable	26 329 349	30 810 653 €	-4 481 304 €	-14,54%
Rémunération Équitable en provenance des OGC étrangers	582 350	44 529 €	537 821 €	1207,80%
Droits exclusifs	545 832	886 182 €	-340 350 €	-38,41%
Accord éducation nationale	-	-	0 €	
Total	55 406 762	56 467 396 €	-1 060 634 €	-1,88%



Les charges nettes de la **SPEDIDAM** sont restées stables en 2020. Elles se sont élevées à 5 563 273 € pour l'année 2020, soit une légère baisse de 0,57 % par rapport à l'exercice 2019 où elles s'élevaient à 5 595 081 €.

L'effectif de la **SPEDIDAM** est de 44 salariés sur l'exercice 2020.

En 2020, les charges nettes de la **SPEDIDAM** représentent un taux de 9,87 % des perceptions et des produits financiers.

Ce taux est en hausse par rapport à l'exercice 2019 où il était de 9,68 %.

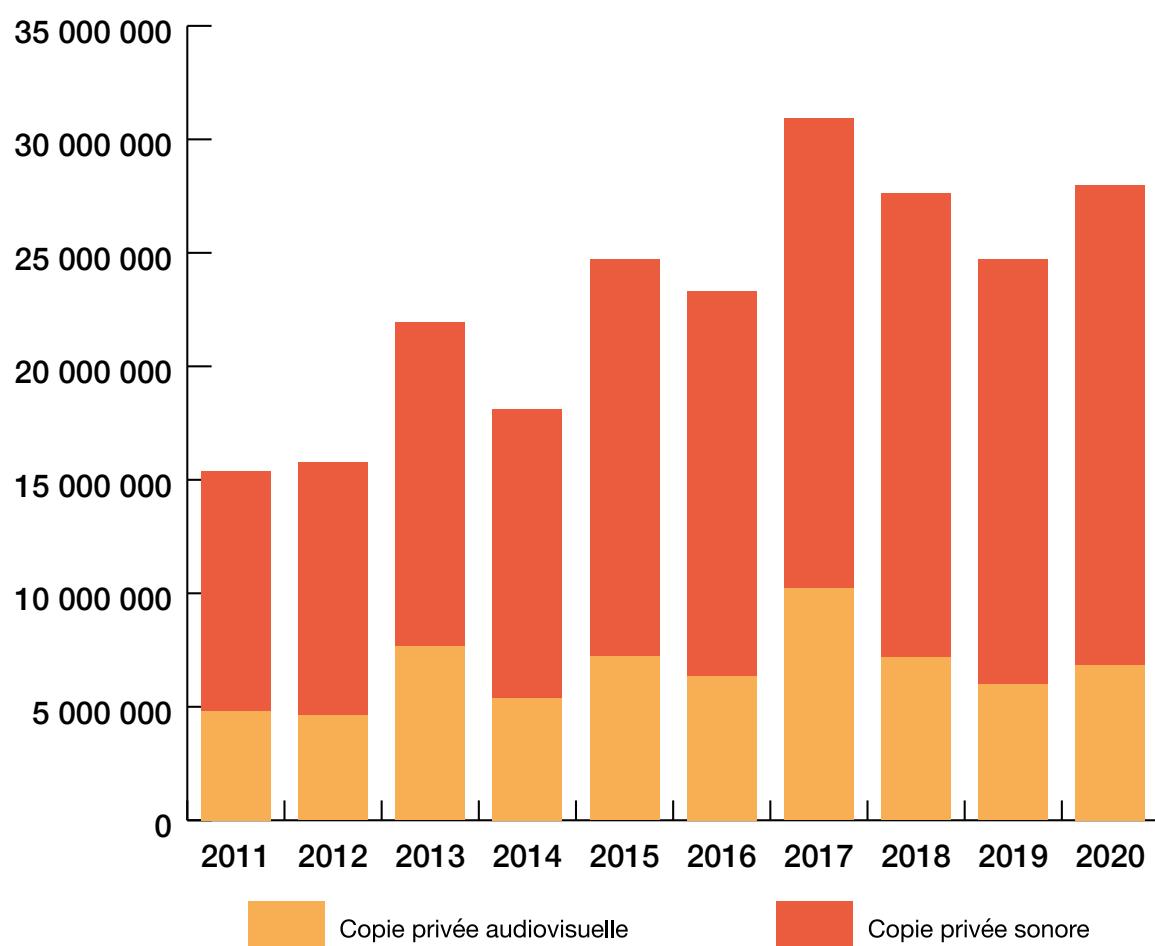
2 - LA RÉMUNÉRATION POUR COPIE PRIVÉE SONORE ET AUDIOVISUELLE

2.1. Les perceptions globales de COPIE FRANCE

Les perceptions sont réalisées par la société Copie France dont la **SPEDIDAM** est membre.

Les perceptions de la copie privée sonore et audiovisuelle au bénéfice de la **SPEDIDAM** s'élèvent à 27 949 231 € en 2020 contre 24 726 031 € en 2019, soit une hausse de 13,04 %.

Ces chiffres prennent en compte les perceptions exceptionnelles décrites plus haut pour des montants respectifs de 3 550 716 € en 2020 et de 60 646 € en 2019. Sans ces dernières, les perceptions de la copie privée auraient diminué de 1,08 %.



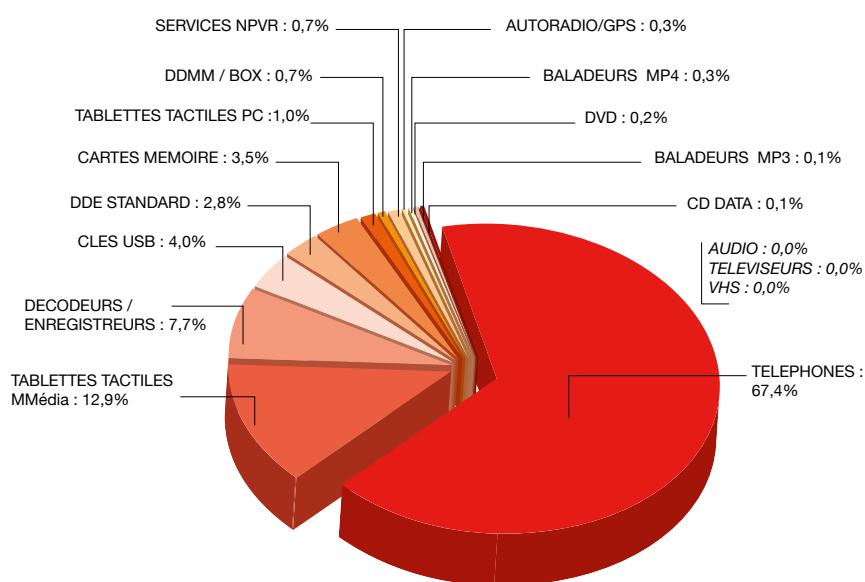
2.2. Les sources de perception de COPIE FRANCE

Le tableau ci-après présente les sources de perceptions de COPIE FRANCE en 2020, les montants correspondants perçus au bénéfice de toutes les catégories d'ayants droit et les parts de marché (PDM) que représente chaque support.

PERCEPTIONS PAR TYPE DE SUPPORT (HORS RÉGULARISATIONS)

SUPPORTS	Perceptions 2020	Perceptions 2019	PDM 2020	PDM 2019	VARIATION PDM
TELEPHONES	184 030 000 €	176 499 000 €	67,4%	68,1%	-0,7%
TABLETTES TACTILES MMédia	35 165 000 €	26 057 000 €	12,9%	10,1%	2,8%
DECODEURS/ ENREGISTREURS	20 917 000 €	9 141 000 €	7,7%	3,5%	4,2%
CLES USB	11 041 000 €	15 877 000 €	4,0%	6,1%	-2,1%
DDE STANDARD	7 060 000 €	7 060 000 €	2,8%	2,8%	-2,8%
CARTES MEMOIRE	5 798 000 €	9 200 000 €	3,5%	3,5%	0,4%
TABLETTES TACTILES PC	2 774 000 €	2 877 000 €	1,0%	1,0%	-0,1%
DDMM / BOX	1 819 000 €	6 771 000 €	0,7%	2,7%	-1,9%
SERVICES NPVR	1 782 000 €	1 508 000 €	0,7%	0,6%	0,1%
AUTORADIO/GPS	783 000 €	1 609 000 €	0,3%	0,6%	-0,3%
BALADEURS MP4	717 000 €	502 000 €	0,3%	0,2%	0,1%
DVD	433 000 €	746 000 €	0,2%	0,3%	-0,1%
BALADEURS MP3	279 000 €	718 000 €	0,1%	0,3%	-0,2%
CD DATA	16 000 €	618 000 €	0,1%	0,2%	-0,1%
AUDIO	5 000 €	9 000 €	0,0%	0,0%	0,0%
TELEVISEURS	0 €	16 000 €	0,0%	0,0%	0,0%
VHS	0 €	0 €	0,0%	0,0%	0,0%
	273 039 000 €	259 208 000 €	100%	100%	

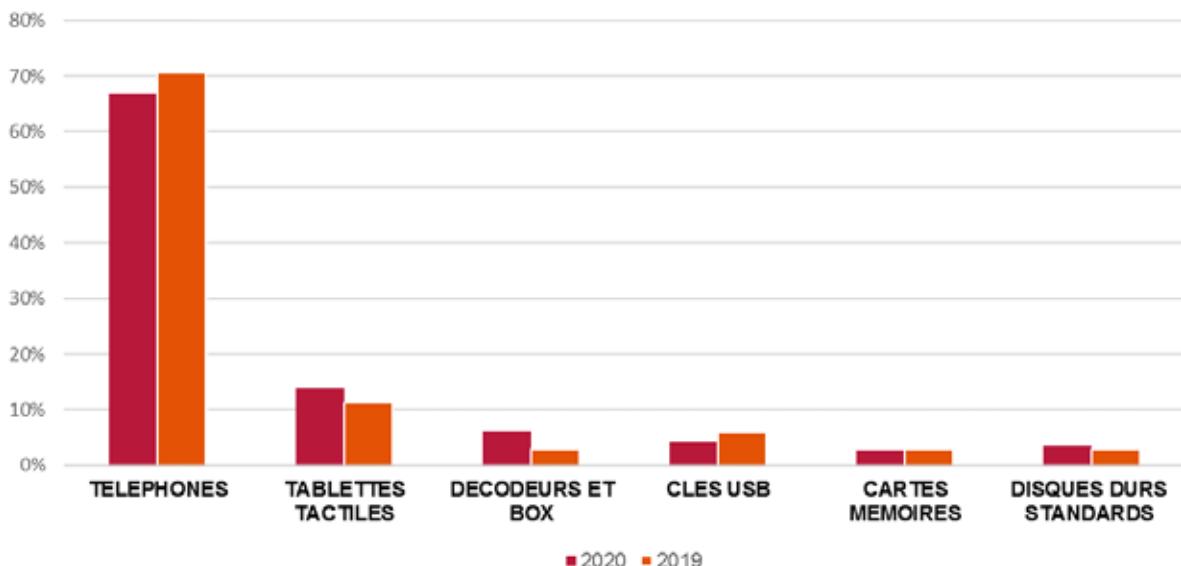
PDM 2020



Pour la cinquième année consécutive, les smartphones représentent plus des 2/3 des collectes totales et semblent en 2020 avoir atteint un plafond dans la part des collectes. Il est probable que l'arrivée de la 5G offrira un nouvel essor aux ventes de smartphones. Néanmoins, les montants collectés ont augmenté de 8 M€.

73 % des collectes sont issues de téléphones dont la capacité de stockage est au moins égale à 64 GO, 42 % dont la capacité est d'au moins 128 GO. Les trois principaux redevables, qui représentent 65 % des encaissements de ce support, sont SAMSUNG, HUAWEI et WIKO.

PART DE MARCHÉ DES SUPPORTS DANS LES FACTURATIONS DE COPIE FRANCE



Autre composante essentielle qui participe à l'économie de ce secteur, le développement des ventes de smartphones reconditionnés.

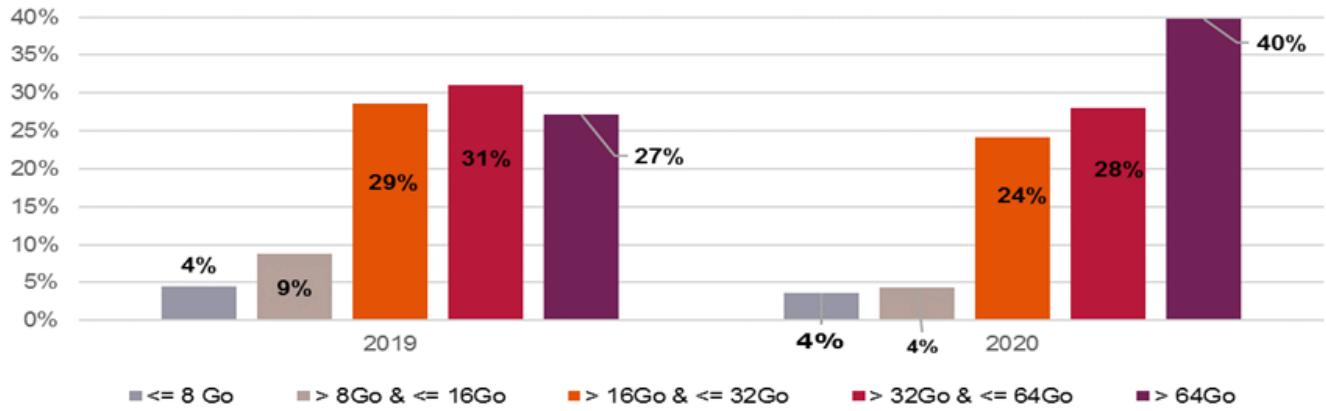
Le marché des appareils reconditionnés représente 29 % des achats en ligne et 90 % des produits reconditionnés vendus sont des téléphones.

En ce qui concerne les sommes facturées, celles-ci ont nettement baissé en 2020 pour s'établir à 178 M€ contre 188 M€ l'année précédente, soit une baisse de 6 %.

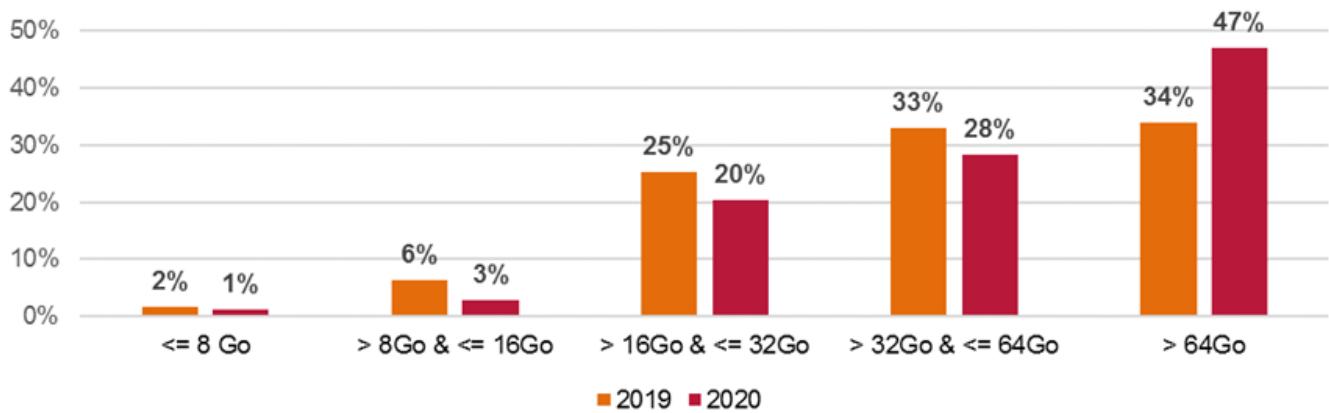
COPIE FRANCE maintient néanmoins sa dépendance économique vis-à-vis de ce support puisque le téléphone représente plus de 66 % des sommes facturées.

La baisse des quantités déclarées à COPIE FRANCE s'accentue cette année, à -10 % contre -7 % en 2019 (15M en 2020 contre 16M en 2019).

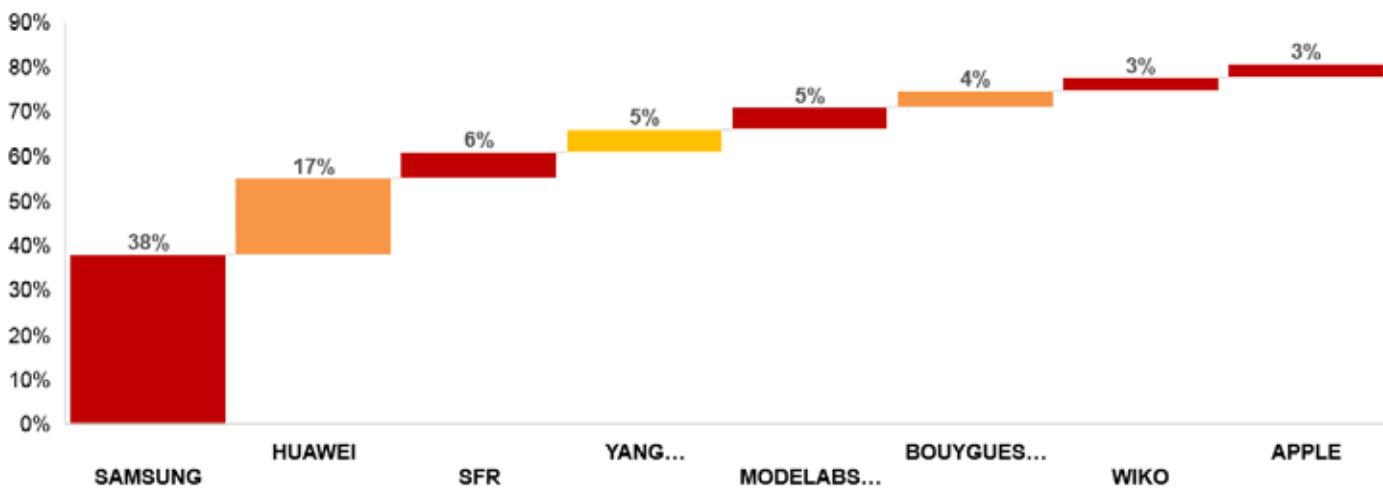
MARCHÉ DES TÉLÉPHONES 2020 - PDM PAR TRANCHE DE CAPACITÉ



MARCHÉ DES TÉLÉPHONES 2020 - SOMMES FACTURÉES PAR TRANCHE DE CAPACITÉ



TOP 10 - FACTURATION DES TÉLÉPHONES 2019



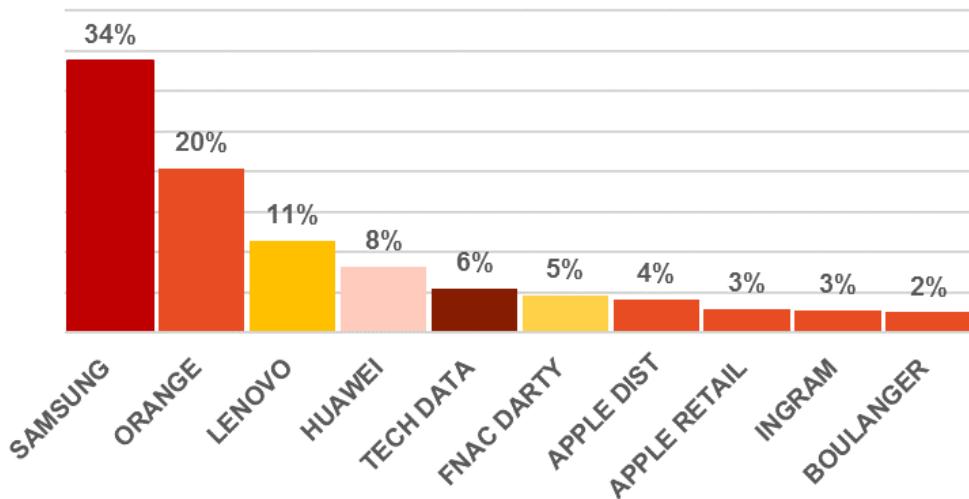
Tablettes média

En 2020, le marché des tablettes Media a fait un bond de + 9 M€, et augmente la part dans les collectes totales. Ces 9 M€ correspondent à une augmentation de 50 % du nombre de tablettes, qui s'explique par le confinement imposé aux foyers français.

Dans les facturations de COPIE FRANCE, la part des tablettes a connu une hausse puisqu'elles représentent 14 % du marché facturé contre 11 % l'année dernière (37 M€ contre 30 M€ en 2019, +23 %). On note également une hausse de 16 % du volume déclaré, 3,2M contre 2,8M l'année précédente.

95 % du marché facturé par COPIE FRANCE concerne les tablettes de capacité supérieure ou égale à 32 Go soit 10 points de plus sur ce segment par rapport à l'année précédente.

MARCHÉ DÉCLARÉ PAR ACTEUR



Box multimédia, décodeurs et services NPVR

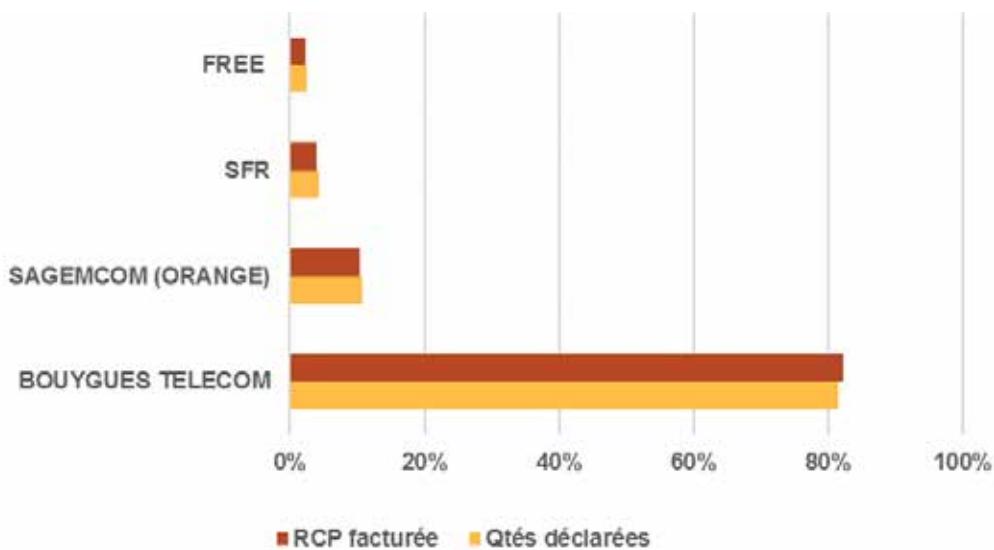
Pour la catégorie disque dur multimédia ou box, on constate une diminution de 5 M€, essentiellement due à la politique de SFR de basculer progressivement dans le « cloud » et d'abandonner l'offre de box à disque dur intégré.

Les décodeurs ont enregistré une hausse de 11 M€. Augmentation due à la reprise par BOUYGUES TÉLÉCOM de ses déclarations sur son activité courante ainsi que par le rattrapage de sommes dues sur 2019 et 2020.

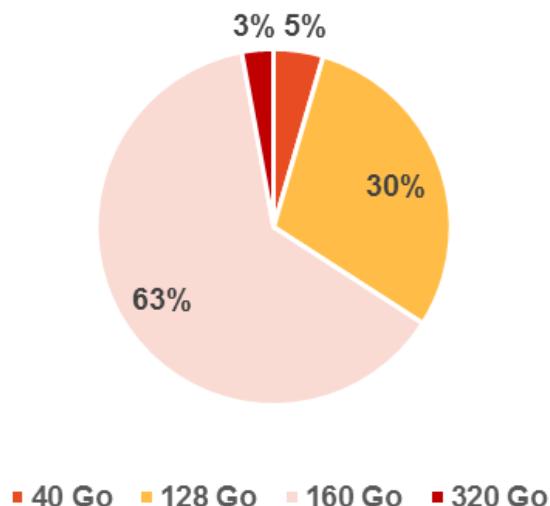
Après la chute de 2019, la catégorie des box et décodeurs TV fait un bond spectaculaire en 2020 puisque les sommes facturées par COPIE FRANCE passent de 8 M€ à 16 M€ en 2019, soit une hausse de 100 % ! En termes de nombre d'appareils déclarés, ce sont pas moins de 857 000 box qui ont été déclarées à COPIE FRANCE contre 580 000 l'année précédente.

Cette performance est due en partie à une régularisation de paiement au titre d'un complément de rémunération de 1,3 M€ portant sur des cartes mémoire de 128 Go déclarées par BOUYGUES.

DÉCODEURS ET BOX 2020



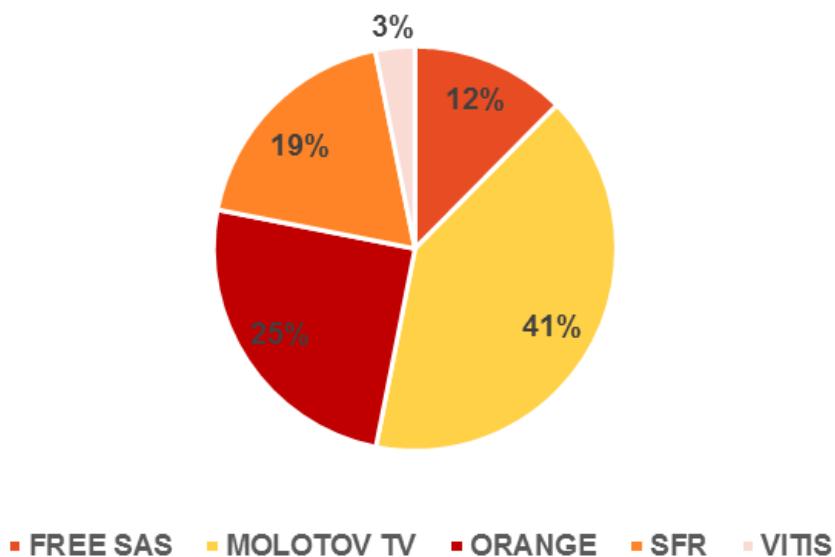
BOX ET DÉCODEURS BOUYGUES TELECOM PAR TRANCHE DE CAPACITÉ



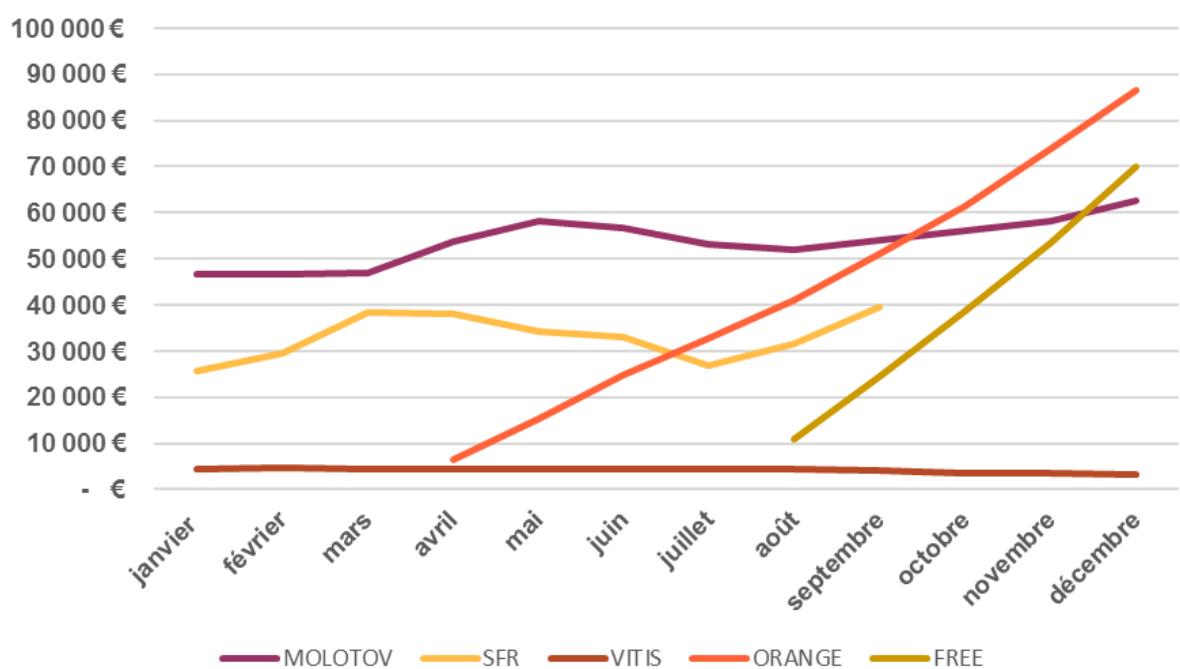
Parallèlement, l'offre NPVR continue son développement. COPIE FRANCE a facturé 1,6 M€ en 2020 contre 570 k€ l'année dernière, soit une hausse de 177 %.

Six acteurs se partagent le marché avec en tête, le « révolutionnaire » MOLOTOV qui représente 41 % des sommes facturées, suivi par ORANGE avec 25 %, loin devant SFR qui est suivie de FREE et de VITIS qui viennent d'arriver sur ce marché..

RCP FACTURÉE PAR OPÉRATEUR NPVR



FACTURATIONS MENSUELLES NPVR



Clés USB et cartes mémoires

S'agissant des clés USB et des cartes mémoire, les encaissements ont diminué en raison de la mise en place de nouveaux barèmes moins onéreux pour les supports de grandes capacités. En revanche, le nombre total de supports facturés et réglés a augmenté pour chacune de ces 2 catégories d'environ 1 million. Le marché des clés USB continue sa décroissance. Les sommes facturées en 2020 s'établissent à 11 M€ contre 16 M€ l'année dernière soit une baisse de 33 %. Elles représentent désormais 4 % du total facturé par COPIE FRANCE.

Quant aux cartes mémoires, elles passent de 9 M€ à 7 M€ facturés, soit 2,8 % du marché global pour une diminution des quantités passant de 4M à -3,2M.

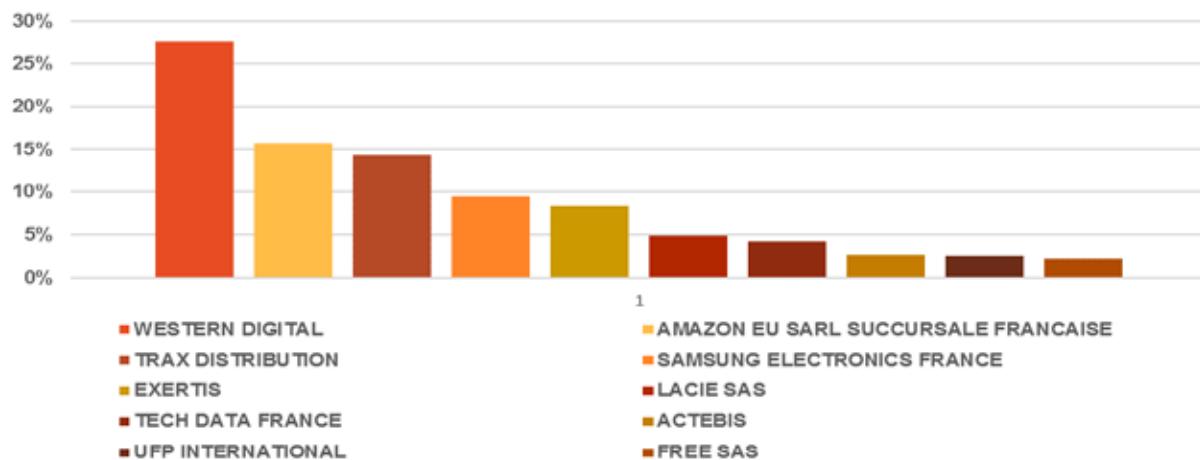
Disques durs standards et SSD

La famille des disques durs externes standards et SSD arrive en 5ème place des sources de facturation avec 3,5 % du marché facturé par COPIE FRANCE contre 3,1 % l'an dernier.

Les offres de stockage cloud combinées à l'accès en streaming aux contenus audio ou vidéo y compris l'accès en mode « hors ligne » restreignent l'intérêt du stockage externe à l'appareil.

Ainsi, le nombre de produits déclarés passe de 1,3M en 2019 à 1,5M en 2020, les sommes facturées atteignant 9,3 M€ contre 8 M€ l'année précédente, soit une hausse de 16 %. On est loin des 16 M€ facturés en 2018.

DISQUES DURS EXTERNES ET SSD - PART DE MARCHÉ COPIE FRANCE



Quant à la catégorie autoradio/GPS, on constate une diminution de 1 M€, probablement en lien avec la baisse des ventes de véhicules en 2020.

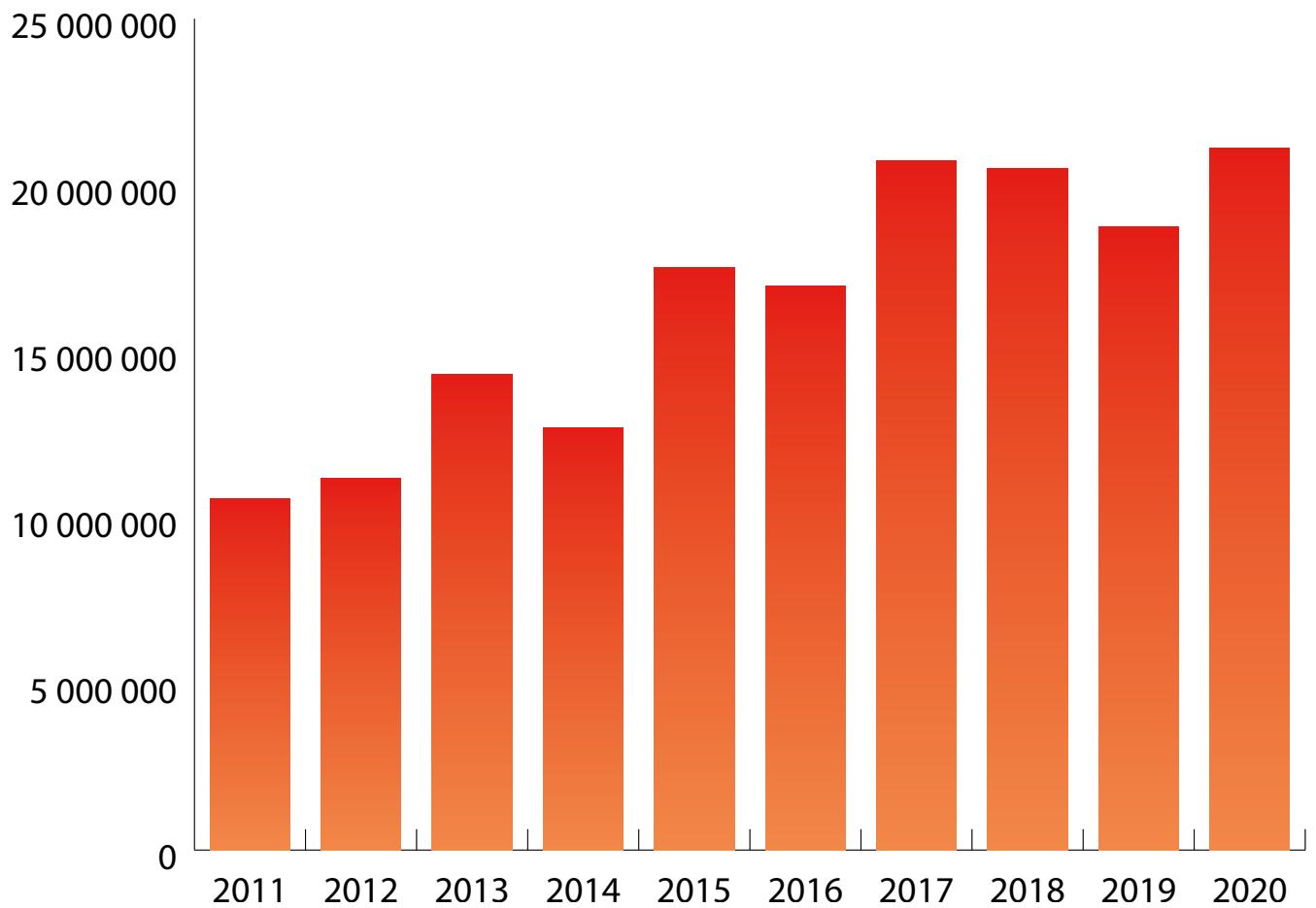
2.3. La rémunération pour copie privée sonore

La perception de la rémunération pour copie privée sonore attribuée à la SPEDIDAM s'élève à 21 106 863 euros en 2020 contre 18 743 677 euros en 2019, soit une hausse de 12,61 %.

Les perceptions exceptionnelles de 2020 ont été de 2 492 878 euros alors qu'elles s'élevaient à 30 886 euros en 2019.

Sans ces dernières, les perceptions de la copie privée sonore auraient baissé de 0,53 %.

COPIE PRIVÉE SONORE - PERCEPTIONS SPEDIDAM (EN EUROS)



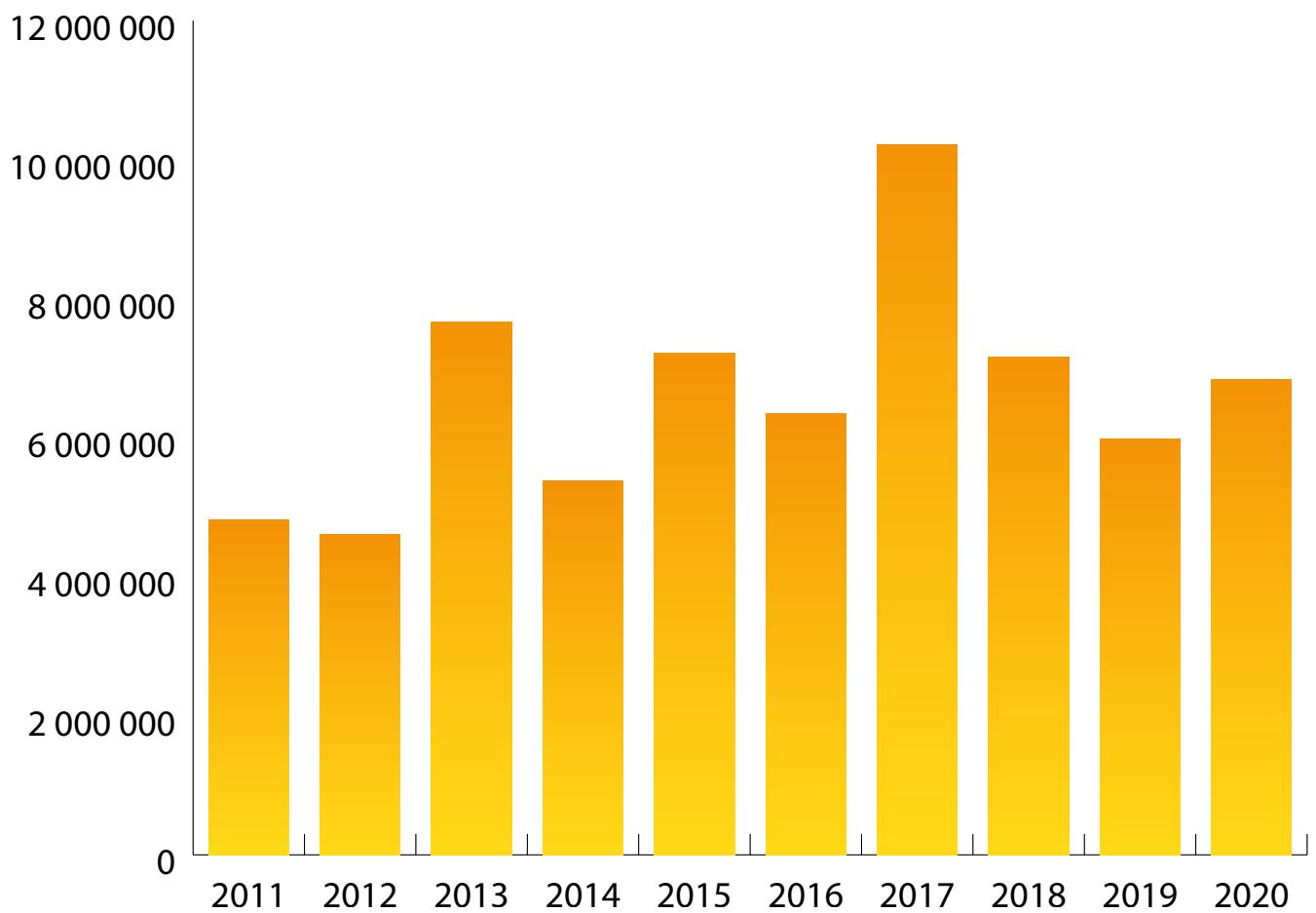
2.4. La rémunération pour copie privée audiovisuelle

La perception de la rémunération pour copie privée audiovisuelle attribuée à la SPEDIDAM s'élève à 6 842 368 euros en 2020 contre 5 982 354 euros en 2019, soit une hausse de 14,38 %.

L'exercice 2020 présente 1 057 838 euros de perceptions exceptionnelles contre 29 760 € pour l'exercice 2019.

Sans ces dernières, la perception de la rémunération pour copie privée audiovisuelle serait en baisse de 2,82 %.

COPIE PRIVÉE AUDIOVISUELLE - PERCEPTIONS SPEDIDAM (EN EUROS)



2.5. La commission de l'article L 311-5 du Code de la Propriété Intellectuelle

Au cours de l'année 2020, la commission copie privée s'est réunie à sept reprises en formation plénière et à trois reprises en groupe de travail. Le rythme habituel de travail de la commission, qui se réunit en moyenne une fois toutes les trois semaines, a été quelque peu perturbé par la crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19. La commission a pu toutefois organiser plusieurs séances plénierées à distance grâce à un outil de visioconférence sécurisé mis en place par le ministère de la Culture.

Cependant, la participation des associations de consommateurs a fortement faibli durant l'année 2019. Cet absentéisme s'est confirmé durant l'année 2020, perturbant ainsi le bon fonctionnement de la commission. De même, à compter de l'année 2019, la Direction Générale des Entreprises (DGE) représentant le ministère de l'économie a cessé de siéger au sein de la commission ; cette absence ayant été régulièrement déplorée par les membres du collège des industriels.

Les travaux de la Commission ont porté durant l'année 2020 sur :

La Mise à jour du barème applicable aux téléphones multimédias de faibles capacités

Les représentants du collège des industriels ont manifesté le souhait, dès 2018, de réviser les barèmes des téléphones multimédias de faibles capacités. Des discussions ont eu lieu durant plusieurs mois avant d'aboutir à la mise à jour des barèmes applicables à ces téléphones multimédias de faibles capacités dans le cadre de la décision n°21 du 16 novembre 2020.

Il a ainsi été relevé que sur l'échantillon des téléphones étudiés, la mémoire disponible à l'écriture est généralement très limitée d'autant plus que le système d'exploitation occupe souvent près de 90% de la mémoire totale disponible. Au regard de ces éléments, il a été jugé qu'il serait justifié d'adapter voire de supprimer totalement les barèmes sur ces types de téléphones.

Les représentants des ayants droit ont reconnu qu'il n'était sans doute pas possible de stocker beaucoup de contenus sur ces terminaux mais ont rappelé que conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle, dès lors qu'un support permet de copier des œuvres, il est légitime de l'assujettir la RCP.

Pour les ayants droit, le marché des téléphones multimédias de faibles capacités correspond à un micromarché. En effet, ils ont indiqué que sur 17 millions de téléphones déclarés en 2019 à COPIE FRANCE, ces téléphones représentent 0,4 % des quantités.

Les ayants droit ont ainsi considéré que les critères de définition de la famille de téléphones assujettis à la RCP restent valables et qu'il n'est pas nécessaire de créer une nouvelle famille de supports. Ils ont donc proposé d'ajuster le barème des téléphones multimédias en ce qui concerne les petites capacités. Pour ce faire, ils ont considéré qu'il n'était pas possible de mettre en place une stricte linéarité du barème par rapport aux capacités, car même si les études d'usage ont montré une corrélation entre les capacités et le volume de copiage, celle-ci est loin d'être linéaire.

Le projet de décision n°21 amendé par le collège des ayants droit a fait l'objet d'une nouvelle discussion au cours de la séance du 16 novembre 2020 avant d'être soumis au vote des membres par le Président.

Les représentants du collège des ayants droit ont défendu leur proposition de modification du tableau présentée lors de la séance du 14 octobre 2020. A cet égard, ils ont indiqué qu'il était important d'éviter que coexistent, dans le barème applicable aux téléphones, des capacités exprimées dans le système décimal et des capacités exprimées dans le système binaire.

Proposition de modification des ayants droit du barème applicable aux téléphones de faibles capacités

Jusqu'à 135Mo	0,50 €
Supérieure à 135Mo et inférieure ou égale à 537Mo	1,50 €
Supérieure à 537Mo et inférieure ou égale à 2Go	2,50 €
Supérieure à 2Go et inférieure ou égale à 8Go	4,00 €

La décision n°21 a été publiée le 1er décembre 2020 au Journal officiel de la République française et est donc entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2021.

Le lancement d'une étude d'usage sur les disques durs internes d'ordinateurs

Conformément à son programme de travail adopté le 17 décembre 2018 pour le mandat 2019/2021, la commission a entamé en 2019 une réflexion sur la possibilité de lancer une étude d'usage sur les disques durs internes d'ordinateurs. A cet effet, un projet de cahier des charges a été rédigé, sur la trame des cahiers des charges ayant servi aux précédentes études puis adopté le 25 mai 2020 à la majorité de 13 membres sur 21 membres présents.

Le cahier des charges prévoit que l'étude porte sur les trois familles de supports suivantes :

- Les supports de stockage intégrés à des PC portables (quel que soit leur système d'exploitation) ;
- Les supports de stockage intégrés à des PC de bureau (quel que soit leur système d'exploitation) ;
- Les supports de stockage internes d'ordinateurs vendus nus (i.e. commercialisés auprès du consommateur sans être intégrés dans un ordinateur ou dans un autre type d'équipement tel que boîtier NAS ou box internet par exemple).

S'agissant de la méthodologie selon laquelle l'étude doit être réalisée, les membres ont décidé d'opter pour la proposition de l'institut CSA qui préconise un entretien en face à face compte tenu de la complexité du questionnaire.

Les discussions sur le projet de cahier des charges se sont poursuivies en 2020 avant d'aboutir à son adoption lors de la séance plénière du 25 mai 2020 et au choix du prestataire, l'institut CSA, le 11 décembre 2020.

Premières discussions sur les supports reconditionnés

Bien que ne figurant pas au programme de travail de la commission, le Président a inscrit à l'ordre du jour de la séance du 16 novembre 2020 la question des supports reconditionnés.

Le sujet des supports reconditionnés a été abordé dans le cadre d'une réunion interministérielle concernant le projet de loi « Environnement et numérique » sachant que les ministères de l'Economie et de la Transition Ecologique ont proposé d'introduire une disposition prévoyant l'exclusion du champ de la rémunération pour copie privée des supports reconditionnés. Le ministère de la Culture s'est opposé à cette exclusion et à la suite d'un arbitrage opéré par les services du Premier ministre, il a été décidé de ne pas donner suite à l'exclusion des supports reconditionnés du champ de la rémunération, mais de réfléchir à la mise en place d'un tarif différencié par la commission copie privée.

Les ayants droit ont rappelé que l'assujettissement de supports à la rémunération pour copie privée s'inscrit dans un cadre juridique national et européen qu'il convient de respecter. A cet égard, ils ont estimé que le principe même d'un assujettissement des supports reconditionnés aux barèmes en vigueur va de soi dans la mesure où ces supports n'ont pas été exclus des études réalisées pour ce qui concerne les téléphones et tablettes multimédias, et que celles-ci attestent que des copies privées sont réalisées sur ces supports.

Lors de la séance du 11 décembre 2020, les membres sont convenus qu'il était nécessaire que la commission rassemble des éléments d'information (cadre juridique, éléments de droit comparé, éléments économiques et techniques) avant qu'ils se positionnent sur ce sujet.

3 - LA RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE

3.1. Les perceptions globales de la rémunération équitable

Le montant total des encaissements réalisés par la SPRE en 2020 s'élève 106 114 678 € contre 135 143 080 € en 2019, soit une baisse de 21.48 %.

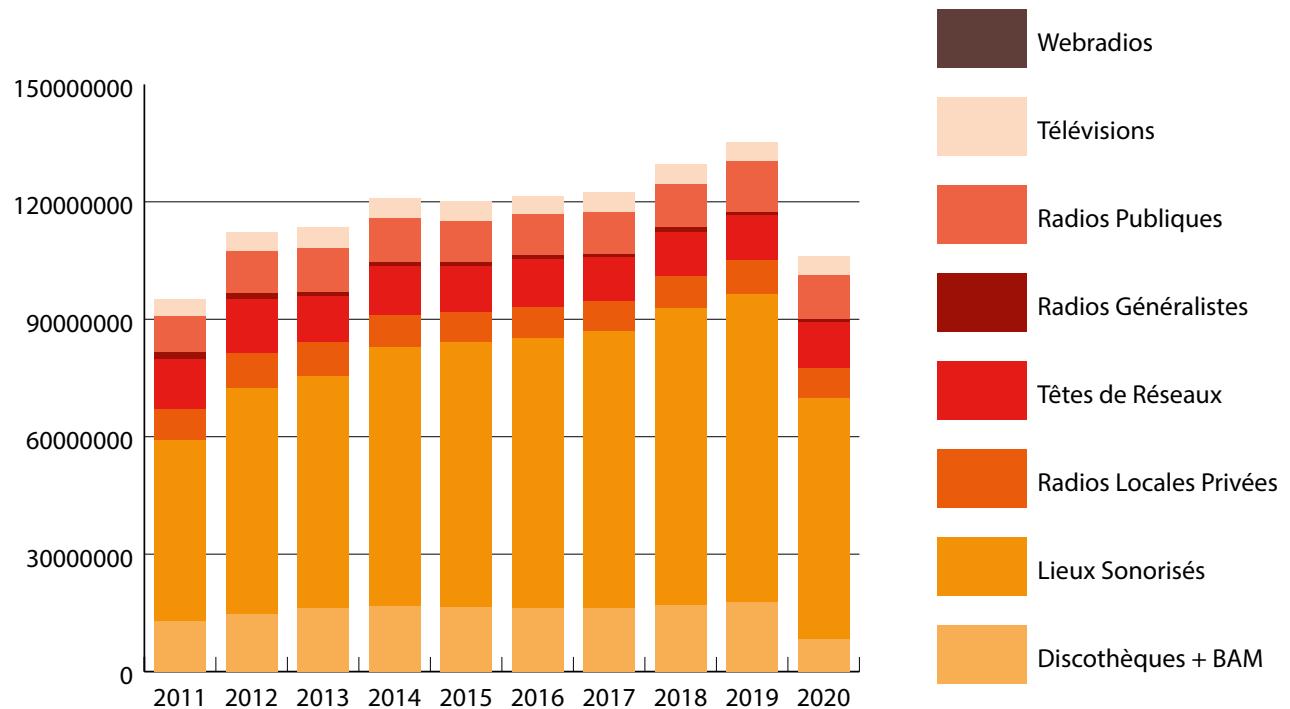
Cette baisse s'explique par la fermeture des discothèques, BAM, BAD et des lieux sonorisés pendant la crise sanitaire de la Covid 19.

PERCEPTIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN EUROS)

	Discothèques + BAM / BAD*	Lieux Sonorisés	Radios Locales Privées	Têtes de Réseaux	Radios Généralistes	Radios Publiques	Télévisions	Webradios	TOTAUX
2011	12 779 733	46 240 374	7 999 747	12 822 213	1 628 275	9 429 924	6 986		95 169 002
2012	14 748 142	57 496 370	8 997 860	14 019 024	1 470 120	10 615 426	4 909 323		112 256 265
2013	16 109 438	59 361 086	8 706 140	11 645 786	1 261 750	11 202 403	5 355 852		113 642 455
2014	16 674 020	66 202 754	8 010 507	12 576 805	1 069 269	11 295 729	5 069 742		120 898 826
2015	16 490 131	67 650 178	7 727 583	11 548 104	1 102 855	10 647 600	4 870 500		120 036 951
2016	16 241 898	68 788 490	8 073 107	12 135 112	1 059 583	10 466 103	4 689 316		121 453 609
2017	16 219 942	70 609 202	7 669 231	11 331 967	776 822	10 655 959	5 153 162		122 416 285
2018	17 031 282	75 700 066	8 282 110	11 285 494	1 164 191	11 140 389	4 951 161		129 554 693
2019	17 711 922	78 766 357	8 455 444	11 684 924	753 997	12 916 132	4 854 304		135 143 080
2020	8 294 309	61 610 526	7 479 900	11 836 122	738 291	11 432 701	4 715 843	6 986	106 114 678

* BAM : Bar à ambiance musicale / BAD : Bar à ambiance dansante

PERCEPTIONS CUMULÉES EN 2020 PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN EUROS)



3.2. Les relevés de diffusion

La SPRE assume pour le compte des sociétés d'ayants droit la mission de collecte des relevés de diffusions de phonogrammes du commerce mis à leur disposition.

Dans les discothèques, les relevés sont assurés par la société YACAST, dispositif conjointement financé par la SACEM et la SPRE. Ces relevés de diffusion permettent de fournir aux sociétés en charge de la répartition des droits au titre de la rémunération équitable (SCPP, SPPF, ADAMI et **SPEDIDAM**) une source cohérente.

Dans les médias (radios et télévisions), la SPRE a fait le choix, après appel d'offres en 2015, de sélectionner la société BMAT pour effectuer la pige des diffusions des principaux médias audiovisuels. Les relevés d'identifications (projet « RIAD ») des diffusions sont fournis aux 4 sociétés d'ayants droit pour permettre la répartition des droits. BMAT fournit également à la SPRE des mesures de taux d'utilisation de phonogrammes du commerce.

La SPRE continue de recourir à la société YACAST pour calculer les taux d'utilisation de phonogrammes du commerce (dit « taux phono ») de manière contradictoire avec les médias concernés.

3.3. Les taux de retenue pour frais de gestion de la SPRE en 2020

Les frais de gestion de la SPRE s'élèvent en 2020 à 10 107 161 euros.

Le taux moyen de retenue pour frais de gestion 2020 est de 9,00 % contre 9,22 % en 2019.

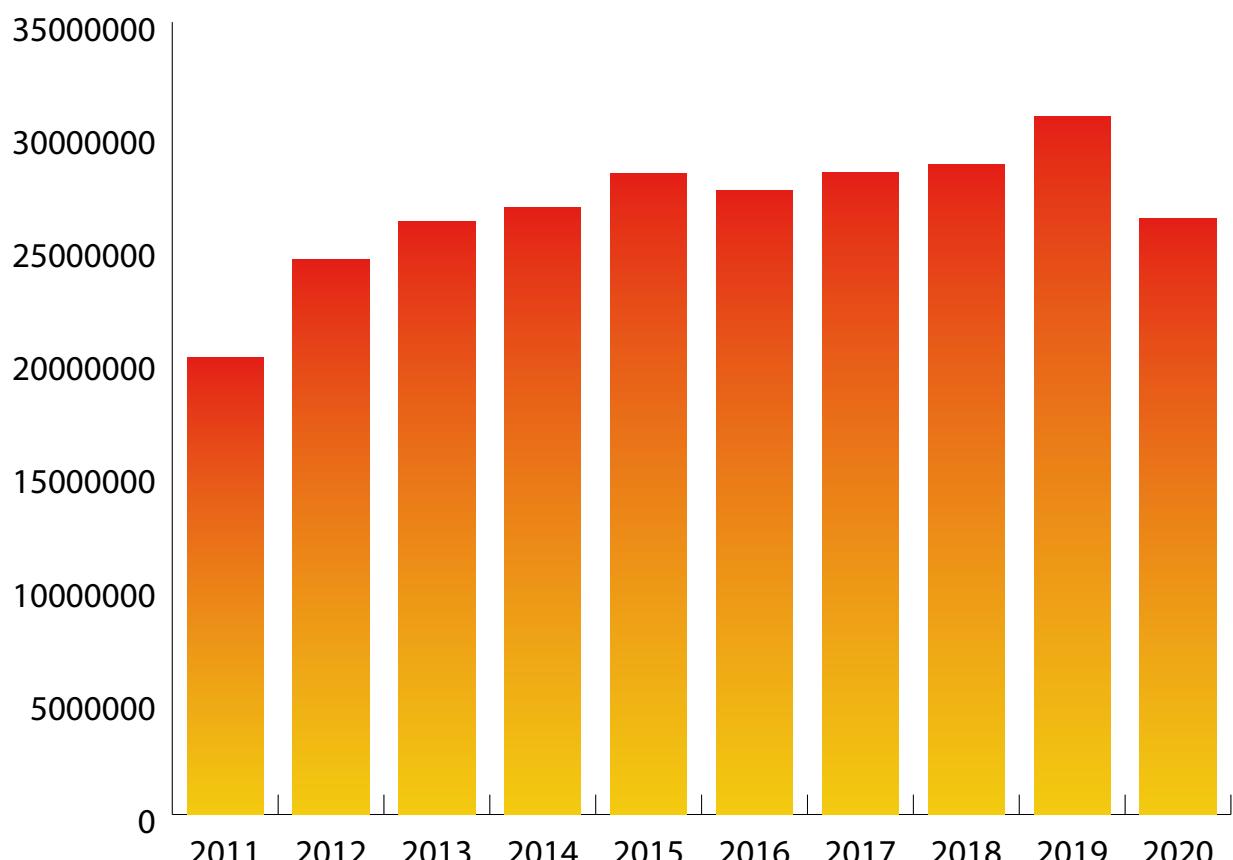
Les taux de retenue par secteurs de perception sont les suivants :

- Discothèques 30,00 %
- Lieux sonorisés 8,89 %
- Radios locales privées 12,00 %
- Têtes de réseaux 3,00 %
- Radios généralistes 4,00 %
- Radios publiques 1,00 %
- Télévisions 4,00 %
- Webradios 5,00 %

3.4. Le détail des perceptions de la SPEDIDAM en provenance de la SPRE

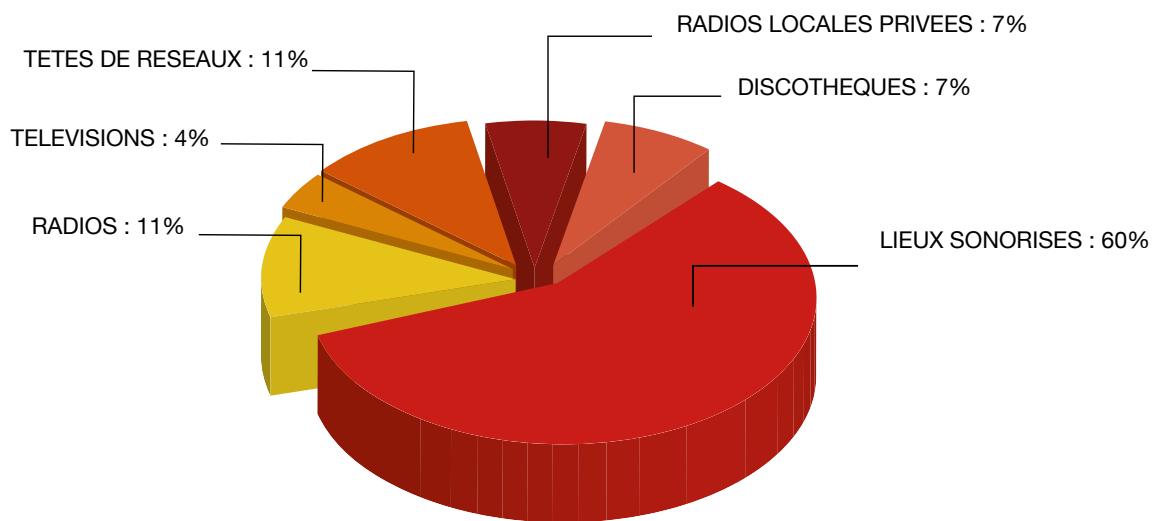
La perception de la rémunération équitable s'est élevée à 26 329 348 euros en 2020 contre 30 810 653 euros en 2019 soit une baisse de 14,54 %.

SPRE - PERCEPTIONS SPEDIDAM (EN EUROS)



Les sommes indiquées ci-dessous sont celles perçues effectivement en 2020 par la SPEDIDAM :

	2020	2019	Variations N / N-1
RADIOS LOCALES PRIVÉES	1 694 794 €	1 864 346 €	-9,09%
DISCOTHÈQUES	1 906 120 €	3 519 034 €	-45,83%
LIEUX SONORISÉS	15 865 859 €	18 015 484 €	-11,93%
RADIOS	2 917 040 €	3 465 300 €	-15,82%
TÉLÉVISIONS	1 093 659 €	1 122 228 €	-2,55%
TÊTES DE RÉSEAUX	2 851 877 €	2 824 262 €	0,98%
Total	26 329 349 €	30 810 654 €	-14,54%



L'année 2020 a vu une baisse des perceptions par rapport à l'exercice précédent de -21%, soit -29 M€, principalement en conséquence des effets de la crise COVID.

L'activité de perception auprès des lieux sonorisés, opérée par la SACEM (via un contrat de mandat), est en décroissance significative (-22% ou -17,16 M€), avec :

- Effet positif : Règlement exceptionnel de REGIEX PUBLICITE (groupement Intermarché) pour 3.9 M€
- Effets négatifs consécutifs aux dispositions de lutte face à la crise sanitaire :
 - Cafés - Restaurants : 20 semaines de fermeture + réduction des places assises
 - Commerce de détail, Coiffeurs, Autre lieux sonorisés : 16 semaines de fermeture + jauge

La catégorie des discothèques et établissements assimilés est en chute de plus de 50% par rapport à l'an passé avec -9,42 M€ d'encaissements :

- Discothèques pures (-72%, soit -5,90 M€) avec la fermeture des établissements pendant trois trimestres,
- « Bars à Ambiance Dansante - BAD » et « Bars à Ambiance Musicale - BAM » (-37%, soit -3,52 M€) avec la fermeture des établissements pendant un trimestre et baisse du taux recouvrement.

Les encaissements en médias sont en recul de -2,46 M€ par rapport à l'an passé, essentiellement avec :

- Radios publiques (-1,48 M€) : principalement en lien avec le règlement exceptionnel en 2019 de France Médias Monde
- Radios locales privées : -1,0 M€ avec la baisse du taux de recouvrement consécutif à des difficultés de trésorerie de ces opérateurs économiques (baisse à deux chiffres du chiffre d'affaires publicitaire en 2020 par rapport à l'an passé)

Comme les années passées et malgré la conjoncture, l'année 2020 a continué de voir le développement des contentieux visant à faire annuler les décisions réglementaires applicables aux discothèques et bars. Les parties en demande à ces contentieux nombreux (plus d'une soixantaine) et longs (plusieurs années), sont toutes conseillées par le même avocat. A noter que dans le cadre de la majorité de ces procédures, les demandeurs ont continué à suspendre le paiement de leurs factures au titre de la rémunération équitable malgré les nombreuses décisions de première instance (certaines définitives) déjà rendues en faveur de la SPRE par diverses juridictions.

4 - LES ORGANISATIONS HOMOLOGUES ÉTRANGÈRES

En 2020, conformément à la mise en œuvre de l'accord signé avec l'Adami en octobre 2016, la SAI a perçu les sommes en provenance des sociétés homologues étrangères.

Les échanges nécessitent, pour chaque société, un travail approfondi sur les relevés de diffusion émanant des pays de perception et sur les réclamations des sociétés homologues sur les relevés des diffusions en France. Ce processus devrait être facilité par l'utilisation de la base de données « titres » internationale (VRDB) du SCAPR.

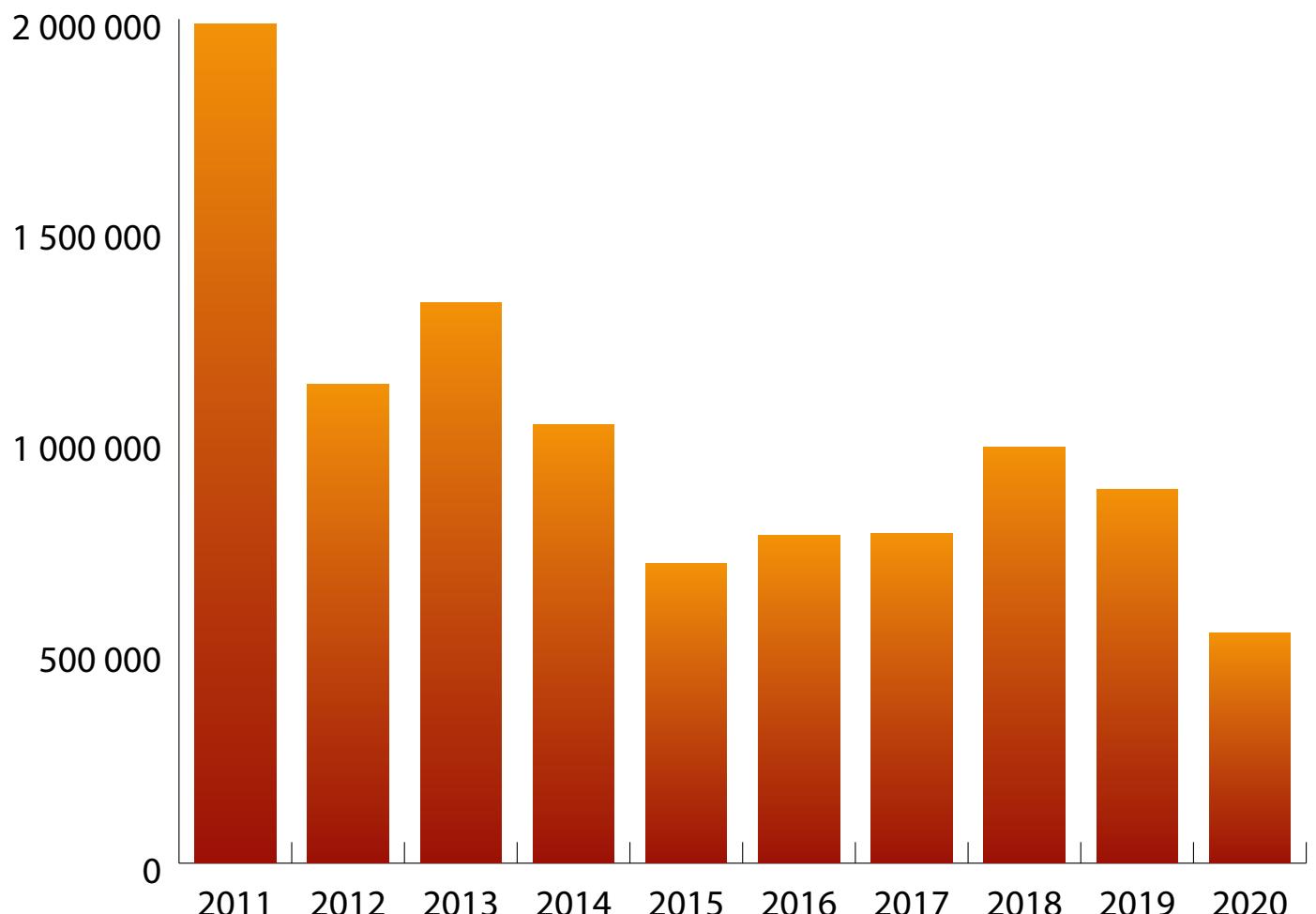
5 - LES DROITS EXCLUSIFS

La perception correspondant à l'exercice du droit exclusif a atteint 556 853,05 en 2020 contre 885 182,43 euros en 2019 soit une baisse de 36,60%.

Cette baisse est une conséquence directe de la crise sanitaire en 2020.

La SPEDIDAM maintient son activité d'exercice des droits exclusifs au nom des ayants droit qu'elle représente, notamment au titre de l'utilisation de musique enregistrée dans le secteur du spectacle vivant. Ces droits qui constituent les fondations des droits de propriété intellectuelle des artistes-interprètes sont fortement remis en cause notamment dans le cadre de la convention collective de l'édition phonographique de 2008. En effet, son annexe 3 étendue par arrêté du ministre du Travail organise leur transfert au profit des producteurs via des contrats de cession qui dans la réalité ne peuvent être refusés par les artistes soumis à un chantage au travail.

DROITS EXCLUSIFS (EN EUROS)



LA RÉPARTITION DES DROITS

La **SPEDIDAM** a affecté aux ayants droit et aux organismes de gestion collective étrangers les montants suivants pour l'ensemble des répartitions de l'exercice 2020 :

- Droits exclusifs : 564 260 euros
- Rémunération pour copie privée sonore : 10 476 116 euros
- Rémunération pour copie privée audiovisuelle : 3 968 692 euros
- Rémunération équitable : 12 380 141 euros
- Rémunération équitable en provenance des OGC étrangers : 557 206 euros
- Fonds pour reconstitution de carrière : 3 665 354 euros

Soit un total de 31 611 769 euros

Le nombre de bénéficiaires dont le compte a été affecté par l'ensemble de répartitions de 2020 de la **SPEDIDAM** est de 95 867 ayants droit contre 94 994 ayants droit en 2019.

Afin de permettre aux ayants droit de mieux comprendre son système de répartition, la **SPEDIDAM** met à disposition le livret explicatif de son système de répartition, détaillant les modes de perception, le calcul du montant réparti, les règles de calcul, les nombres de parts.

Ce livret intitulé « Les règles de répartition » est disponible sur l'espace « Compte artiste » du site internet de la **SPEDIDAM**.

Confirmant l'accélération de son processus de répartition, la **SPEDIDAM** a réparti en juin 2020 les sommes perçues du 1er septembre 2019 au 29 février 2020.

En novembre 2020, la **SPEDIDAM** a réparti les sommes perçues du 1er mars 2020 au 31 août 2020 outre des régularisations au titre des répartitions des années antérieures.

Les montants affectés aux ayants droit pour la répartition de juin 2020 ont été de 7 391 959 euros, et de 6 538 882 euros pour celle de novembre 2020.

LES ADHÉSIONS

En 2020, la **SPEDIDAM** a enregistré 814 nouveaux adhérents et 7 démissions portant ainsi le nombre d'associés représentés à 38 691.

LES FRAIS DE GESTION

- Depuis l'année 2009, les produits financiers sont utilisés en totalité pour le financement des frais de gestion.
- Pour garantir la transparence de ces frais, la **SPEDIDAM** fait clairement apparaître dans ses rapports annuels et dans l'information mise à disposition de ses associés :
 - le coût total des frais de gestion ;
 - la part respective des produits financiers et des prélèvements sur les perceptions dans le financement de ces frais ;
 - le taux de frais de gestion correspondant au pourcentage des frais de gestion par rapport aux sommes encaissées dans l'année.

FRAIS DE GESTION ET TAUX DE FRAIS DE GESTION

	2020	2019	Variations N / N-1	
			Montant	%
Copie Privée	2 318 548,10 €	1 511 204,37 €	807 343,73 €	53,42%
Rémunération Équitable	2 215 875,01 €	2 653 313,10 €	-437 438,09 €	-16,49%
Droits exclusifs	48 705,85 €	110 790,27 €	-62 084,42 €	-56,04%
TOTAL prélèvements pour frais de gestion (1)	4 583 128,96 €	4 275 307,74 €	307 821,22 €	7,20%
Produits financiers (2)	854 673,02 €	1 211 989,73 €	-357 316,71 €	-29,48%
Autres produits (3)	88 918,20 €	105 274,37 €	-16 356,17 €	-15,54%
TOTAL DES RESSOURCES (1+2+3) = (A)	5 526 720,18 €	5 592 571,84 €	-49 495,49 €	-0,89%
TOTAL DES CHARGES NETTES (B)	5 526 372,55 €	5 592 168,53 €	-65 795,98 €	-1,18%
Résultat comptable (A-B)	347,63 €	403,31 €	-55,68 €	-13,81%
Perceptions globales + produits financiers (C)	56 614 318,67 €	57 787 790,02 €	-1 173 471,35 €	-2,03%
Taux de frais de gestion (B/C)	9,76%	9,68%		

PRÉLÈVEMENTS POUR FRAIS DE GESTION

	2020	2019	Variations N / N-1	
			Montant	%
TOTAL prélèvements pour frais de gestion (1)	4 583 128,96 €	4 275 307,74 €	549 267,94 €	12,85%
Perceptions globales hors produits financiers (D)	56 525 748,10 €	56 575 800,29 €	-50 052,19 €	-0,09%
TAUX FRAIS DE GESTION PRÉLEVÉ SUR LES DROITS (1/D)	8,11%	7,56%		

L'ACTION CULTURELLE

1 - LA DIVISION CULTURELLE

Le budget disponible en 2020 pour les actions artistiques a connu la baisse la plus importante par rapport à tous les exercices précédents.

Notamment la crise sanitaire de la Covid-19 a eu pour conséquence, la baisse des perceptions en matière de rémunération équitable auprès des radios, télévisions, discothèques, bars, restaurants et lieux sonorisés, contraints désormais de garder leurs établissements fermés au public (300 000 lieux sonorisés en France et 4900 discothèques).

D'autre part, à la suite de l'arrêt RAAP de la Cour de justice de l'Union européenne du 8 septembre 2020, la **SPEDIDAM** a procédé à une gestion prudente de son budget d'action artistique.

Ainsi, le budget disponible à attribuer de l'action artistique s'est élevé à 11 113 010,28 € quand celui de 2019 avait atteint les 19 443 858,31 euros et celui de 2018 les 21 855 734,13 euros. Le montant global des frais de fonctionnement nets de la division culturelle s'est élevé à 1 421 615,55 €, dont 88 571,00 € représentant la quote-part de produits financiers issus de la trésorerie de la division culturelle.

Sauf mesures nouvelles, le budget de l'Action artistique devrait se maintenir dorénavant dans la zone des 10 millions d'euros affichant ainsi une baisse significative d'environ 50 % par rapport aux exercices 2018 et 2019 et de bien plus par rapport aux années 2015, 2016, 2017.

Pour rappel, l'augmentation exceptionnelle des montants disponibles pendant la période 2014/2018 s'expliquait notamment par la croissance des sommes affectées au titre des irrépartissables de la rémunération équitable, ainsi que par l'augmentation des perceptions issues de la copie privée en raison de perceptions d'arriérés relatifs aux exercices précédents.

Aussi, les commissions d'agrément devront dorénavant prendre en compte la baisse mécanique des montants disponibles et la hausse constante des demandes tout en essayant de préserver les équilibres indispensables à un secteur fragile et de prendre en compte la richesse des projets culturels qui leur sont soumis.

Nonobstant ces faits, la **SPEDIDAM** continuera à favoriser le développement de ses orientations, la priorité étant toujours donnée à l'emploi d'artistes-interprètes dans le cadre des actions de création, de diffusion du spectacle vivant, de formation et d'aide au développement de l'éducation artistique et culturelle.

Face à la gravité de la crise sanitaire inédite de la COVID-19, la **SPEDIDAM** a mis tout en œuvre pour venir en aide à l'ensemble des artistes-interprètes.

Le conseil d'administration de la **SPEDIDAM**, a décidé en avril 2020, de mettre en place un fonds d'urgence de 200 000 €. Ce fonds a été doté de 300 000 € supplémentaires en juin 2020. Ce fonds exceptionnel avait pour objet l'attribution d'aides aux artistes-interprètes se trouvant gravement affectés par la crise sanitaire. Ces aides leur ont été versées directement ou indirectement.

Par ailleurs, la **SPEDIDAM** s'est mobilisée pour accompagner les artistes-interprètes. À cet effet, elle a pris plusieurs mesures dès le début du confinement :

1. Aucune demande de remboursement des acomptes versés n'a été émise pour les manifestations annulées;
2. Maintien des subventions déjà octroyées à des structures pour des festivals, spectacles... sur respect des critères d'attribution de la **SPEDIDAM** ;
3. Contribution de 500 000 € au fonds d'urgence mis en place par le Centre National de la Musique (CNM) ;
4. Création de l'« Aide à la rémunération d'artistes dans le cadre d'annulation de manifestations » pour soutenir les structures ayant engagé des dépenses pour rémunérer les artistes-interprètes : 35 dossiers aidés pour un montant de 139 899,56 euros ;
5. Soutiens aux actions en milieux hospitaliers et EHPAD : 13 dossiers aidés pour un montant de 109 501,48 euros ;

6. Création d'un fonds d'urgence en direction des artistes en grande difficulté financière conformément à l'ordonnance n° 2020-353 du 27 mars 2020, d'une dotation initiale de 200 000 € en fonction du nombre de demandes des artistes et des possibilités financières. 224 artistes ont été aidés pour un montant de total de 459 283,65 euros au 28 décembre 2020.

FONDS D'URGENCE COVID19 28/12/2020		
Nature des montants alloués	Montants (en €)	%
Aides directes aux artistes	58 800,00	13 %
Loyers immobiliers	184 979,87	40 %
Remboursements de prêts immobiliers	166 306,31	36 %
Obsèques	2 063,32	0 %
Électricité	34 396,30	7 %
Eau	3 902,85	1 %
Charges locatives	5 835,00	1%
Assurances	400,00	0 %
Matériels d'enregistrements	2 600,00	1 %
Total	459 283,65	100%
224 artistes aidés pour un montant de :	459 283,65	

La SPEDIDAM a également émis des propositions visant à dessiner les premières esquisses de l'après-crise et à accompagner la reprise et a demandé aux instances européennes la création d'un fonds européen de solidarité pour les artistes avec, à ses côtés, 13 organismes de gestion collective homologues. Cette demande a été accompagnée d'une pétition ayant recueilli plus de 18 000 signatures.

Le secteur culturel est sévèrement touché par la crise sanitaire. Les spectacles et festivals sont annulés, les théâtres et salles de concert sont fermés. Faisant suite à une saison d'hiver 2019-2020 rendue difficile par les mouvements sociaux, cette situation a pénalisé lourdement les artistes-interprètes, qui ont été les premiers touchés par les annulations et seront parmi les derniers à pouvoir reprendre leur activité alors qu'ils font partie des populations les plus précaires.

2 - LE FONDS POUR LA CRÉATION MUSICALE (FCM) ET LE CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE (CNM)

La dernière convention entre le FCM et la **SPEDIDAM** a été signée le 2 janvier 2018 pour couvrir les années 2018, 2019 et 2020.

Le montant des contributions des différentes sociétés civiles dans le cadre de cette convention triennale s'établissait comme suit :

- **SPEDIDAM**..... 659 629 euros
- ADAMI 741 291 euros
- SACEM 1 527 494 euros
- SACD 50 000 euros
- SCPP 1 015 644 euros
- SPPF 435 276 euros

D'autre part, toutes les sociétés ont accepté d'inclure dans la nouvelle convention les contributions attribuées les années précédentes au Fonds Audiovisuel Musical (FAM) dont le montant s'établit comme suit :

- **SPEDIDAM**..... 25 000 euros
- ADAMI 25 000 euros
- SACEM 25 000 euros
- SCPP 35 000 euros
- SPPF 15 000 euros

Conformément à cette convention, la **SPEDIDAM** a donc versé au FCM en 2020 la somme globale de 684 629 euros.

Le 31 octobre 2020, le Centre National de la Musique, établissement public à caractère industriel et commercial, régi par la loi n° 2019-1100 du 30 octobre 2019 relative à la création du Centre national de la musique a procédé à la fusion-absorption de l'Association FCM conformément à cette même loi et au décret n° 2019-1445 du 24 décembre 2019 relatif au Centre national de la musique.

L'Association FCM a été dissoute le 31 octobre 2020.

La **SPEDIDAM** a attribué la somme de 500 000€ au CNM en 2020 fléchée sur son fonds de sauvegarde au spectacle vivant.

LA COMMUNICATION

La **SPEDIDAM** a publié en 2020 trois éditions de son Magazine « Actualités **SPEDIDAM** » adressées à près de 78 000 ayants droit.

En fonction de l'actualité, des communiqués de presse ont été envoyés régulièrement, pour préciser la position de la **SPEDIDAM** concernant des sujets fondamentaux comme la crise sanitaire de la Covid-19, l'arrêt RAAP de la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE), la copie privée, la rémunération équitable, l'exercice du droit exclusif, la gestion collective obligatoire pour les services à la demande, etc.

Malgré la conjoncture, un travail a été réalisé auprès des députés et sénateurs, afin de présenter et d'expliquer les propositions de la **SPEDIDAM** en faveur des droits des artistes-interprètes et les enjeux qui sont liés à l'exploitation de leurs enregistrements sur Internet s'agissant des services à la demande en streaming ou en téléchargement.

La **SPEDIDAM** a participé à de nombreuses réunions en visioconférence avec notamment pour objectif d'améliorer la situation dramatique dans laquelle se trouvent les artistes-interprètes.

Elle a également fait paraître quelques encarts institutionnels dans des revues spécialisées.

De réunions d'associés ont été organisées afin de leur présenter les enjeux et débats en cours sur l'avenir de leurs droits, notamment dans le cadre des propositions législatives émises par la **SPEDIDAM** et sur les principes de perception et de répartition de la **SPEDIDAM**. Ces réunions, qui ont poursuivi un double objectif d'information et de formation des artistes-interprètes, se sont déroulées :

- Le 22 janvier à Nantes ;
- Le 8 février à Montpellier ;
- Le 22 février à Metz ;
- Les 26 février, 10 mars et 13 mars à Paris au siège de la **SPEDIDAM** ;
- Le 25 juillet à Avignon.

D'autres réunions d'information destinées aux structures se sont déroulées en visioconférence :

- Le mardi 3 novembre ;
- Le jeudi 19 novembre ;
- Le mardi 1er décembre ;
- Le vendredi 11 décembre.

Ces réalisations en matière de communication ont été relayées auprès de différents médias et des responsables politiques et s'inscrivent dans le cadre d'actions de défense et d'information réalisées dans l'intérêt de la protection des droits des artistes-interprètes.

LA MODERNISATION DU SYSTÈME D'INFORMATION

La **SPEDIDAM** poursuit ses efforts dans la définition de son schéma directeur visant à moderniser son système d'information avec toujours comme principal objectif de remplir ses missions de manière toujours plus efficace et de pouvoir répondre au mieux aux attentes des artistes-interprètes et ce, avec une attention particulière dans la rationalisation des coûts dans un contexte économique rendu très difficile par la crise sanitaire de la COVID-19.

Les développements informatiques autour des outils de Gestion Des Droits (GDD) et de la dématérialisation des feuilles de présences (FIDEL) se poursuivent également comme prévu afin d'intégrer toutes les fonctionnalités nécessaires à un traitement plus rapide des demandes des artistes-interprètes.

L'année 2020 a été notamment marquée par la sortie de l'application mobile de la carte interactive des spectacles aidés par la **SPEDIDAM**, par l'évolution de son application BISTRA permettant d'automatiser et d'augmenter le nombre de demandes effectuées auprès des sociétés étrangères ainsi que par l'avancée significative des développements d'ADEL v3, la plateforme de demandes d'aides.

Concernant la SAI, les différents travaux de rapprochement des référentiels et de construction du système d'information continuent d'avancer.

D'autres projets informatiques concernant l'infrastructure matérielle de la **SPEDIDAM** sont également en cours d'étude afin de constituer un socle technique performant pour héberger les applications à destination des Artistes-Interprètes.

LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD CONCLU AVEC L'ADAMI EN OCTOBRE 2016 ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA SAI

Les travaux de la SAI ont fait l'objet d'un rapport reflétant les travaux réalisés en 2020.

Compte tenu de l'importance de ces travaux pour l'avenir des droits des artistes interprètes et leur gestion, ce rapport est reproduit ci-après

Situation de la société durant l'exercice écoulé.

La Société des Artistes Interprètes a été créée le 2 novembre 2004 et immatriculée au registre du commerce le 29 novembre 2004.

L'exercice a eu une durée de 12 mois, soit du 01 Janvier au 31 décembre 2020.

Les comptes de ce seizième exercice clos au 31 décembre 2020 traduisent les opérations réalisées.

Faits caractéristiques de l'exercice.

L'exercice 2020 a été marqué par la crise sanitaire de la COVID-19. La SAI a décidé de réagir immédiatement afin d'optimiser ses coûts de structure opérationnelle par la réduction du budget annuel par rapport au budget original de 2020. La SAI a appliqué une réduction des frais fixes (arrêt de la location des bureaux au 31 juillet 2020 ; arrêt des déplacements ; arrêt des séminaires et événements, etc..) et repoussé temporairement certains investissements et embauches.

Au cours de l'exercice 2020, la SAI a recruté deux salariés, dont un en Contrat à durée déterminée (CDD). Par ailleurs, la SAI a fait appel à un responsable de projet informatique, en tant que prestataire, avec pour mission de mettre en œuvre, adapter le schéma directeur des systèmes d'information et coordonner l'ensemble des projets pour l'accomplissement des missions de la SAI dans le respect des nouvelles échéances prévues à l'accord du 17 octobre 2016 tel qu'amendé par avenant en 2019.

Sur plan des instances : l'assemblée générale ordinaire annuelle de la SAI s'est tenue en visioconférence le 25 septembre 2020. Le conseil de gérance s'est réuni 10 fois. Le conseil de surveillance s'est réuni une fois le 24 septembre 2020 et a présenté, conformément aux statuts, un rapport annuel qui a été présenté lors de l'assemblée générale.

Au titre de la rémunération supplémentaire de 20%, à la suite des courriers de mise en demeure adressés aux « majors » de la musique enregistrée et à l'issue d'une conciliation avec leur organisation professionnelle, des déclarations partielles de recettes ont été adressées par ces sociétés en toute fin d'exercice, qui ne permettront la perception qu'en 2021. Des compléments de déclaration sont attendus au cours de l'exercice 2021.

Au titre des rémunérations en provenance des sociétés étrangères, celles-ci sont toujours perçues par la SAI auprès des organismes de gestion collective étrangers puis « traitées » par les outils informatiques de répartition et de paiement afin notamment de déterminer si ces montants doivent être versés par la SPEDIDAM (pour les associés de la SPEDIDAM), par l'ADAMI (pour les associés de l'ADAMI) ou par la SAI (pour les associés des deux sociétés qui leur ont confié un mandat de perception de leurs droits à l'étranger).

Conformément à ces règles, la SAI a perçu 5.189.116,99 € au cours de l'année 2020. Elle a procédé au cours de l'année 2020 à des paiements directs aux artistes-interprètes associés des deux sociétés d'un montant total de 2.137.909,94 €. Le solde est payé aux artistes-interprètes associés uniquement de l'Adami ou de la Spedidam par la société dont ils sont associés.

Au titre de la répartition des rémunérations légales par la SAI à l'échéance de 2023, les travaux visant à l'élaboration de règles de répartition communes se sont poursuivis en 2020, de même que le rapprochement des bases enregistrements et artistes-interprètes, aux fins de constitution de référentiels uniques.

Normes de présentation des comptes annuels et méthodes d'évaluation.

Les comptes de l'exercice ont été établis conformément au règlement n° 2017-07 de l'Autorité des normes comptables relatif à l'harmonisation des règles comptables et à la présentation des documents de synthèse des organismes de gestion collective.

Évolution prévisible.

Un ralentissement ou une baisse des perceptions en provenance de l'étranger, issues essentiellement de la rémunération équitable et de la rémunération pour copie privée, est à prévoir sur l'exercice 2021, avec un décalage compte tenu du mode de perception.

Il est prévu d'encaisser les premières perceptions de la rémunération supplémentaire de 20% en provenance des producteurs en 2021. Les travaux nécessaires à la répartition et au paiement de cette rémunération seront engagés sur l'exercice 2021.

Enfin, il est prévu que toutes les activités liées à la préparation de la répartition commune des licences légales se poursuivent conformément aux échéances prévues à l'accord du 17 octobre 2016.

LA COMMISSION DE CONTRÔLE

Au moment de la rédaction de ce rapport, la **SPEDIDAM** n'a connaissance que du projet de rapport annuel émanant de la commission de contrôle.

Son rapport porte cette année d'une part sur les conséquences de la crise sanitaire sur les organismes de gestion des droits d'auteur et des droits voisins et, d'autre part, sur le suivi des recommandations du rapport sur la répartition des droits de 2017 et du rapport sur la perception des droits de 2016.

Sur le plan des conséquences de la crise sanitaire, la commission de contrôle note que malgré une baisse sensible du niveau de perception de la rémunération équitable, les effets de la crise sanitaire sur le niveau des perceptions de la **SPEDIDAM** de l'année 2020 ont été atténus par des régularisations de droits intervenues au cours de l'exercice. La commission de contrôle constate que la **SPEDIDAM** a su organiser la continuité de son activité à distance très rapidement, en plaçant la quasi-totalité de ses salariés en télétravail et en adaptant son infrastructure et ses outils informatiques, tout en ne bénéficiant d'aucune aide publique. Elle met au crédit de la **SPEDIDAM** d'avoir ainsi su, malgré la crise sanitaire, assumer sa mission de répartition des droits à hauteur de 31,57 M€. La commission de contrôle détaille enfin dans son rapport l'action de la **SPEDIDAM** intervenue cette année dans le domaine de l'action artistique, avec un accent particulier mis sur les quatre dispositifs d'aides exceptionnels mis en place par la **SPEDIDAM** dans le cadre de la crise sanitaire.

S'agissant du suivi des recommandations, la commission de contrôle constate que la majorité des recommandations émises dans le cadre son 14e rapport relatif à la répartition des droits datant d'avril 2017 et dans son rapport de 2016 relatif à la perception des droits ont été, depuis lors, mises en œuvre soit totalement, soit partiellement par la **SPEDIDAM**.

Notamment, ont été totalement mises en œuvre les recommandations qui portaient sur la mise en place de procédures plus performantes permettant l'identification des artistes-interprètes et le décompte de leurs droits, l'encadrement des salariés par ailleurs ayants droit, la sécurisation de l'accès aux outils informatiques de répartition, la publication sur le site internet de la **SPEDIDAM** de certaines informations et notamment des décisions relatives aux règles de répartition, ou encore l'information aux tiers concernant les enregistrements ou artistes-interprètes non identifiés.

D'autres recommandations sont considérées comme partiellement mises en œuvre et/ou non encore mises en œuvre et sont ainsi maintenues par la commission de contrôle. Ces recommandations correspondent à des projets d'ampleur engagés par la **SPEDIDAM** comme le travail en vue d'une meilleure information des artistes-interprètes, la dématérialisation des feuilles de présence, l'établissement d'une cartographie des risques et la mise à jour des livres de procédures, ou encore la mutualisation des moyens de répartition de la **SPEDIDAM** et de l'**ADAMI** conformément à l'accord du 17 octobre 2016. La **SPEDIDAM** a indiqué dans ses réponses à la commission de contrôle les diligences d'ores et déjà accomplies ou en cours pour satisfaire à chacune de ces recommandations.

Enfin, outre deux recommandations dont la commission de contrôle convient qu'elles sont ou sont devenues sans objet, la commission de contrôle recommande à la **SPEDIDAM** de mettre en place une comptabilité analytique intégrale. A ce titre la **SPEDIDAM** a rappelé à la commission de contrôle que la méthodologie qu'elle applique lui permet de connaître les coûts directs et indirects au titre de la perception, de la répartition et de la division culturelle, ce qui lui permet de satisfaire à l'ensemble des obligations de transparence imposées aux organismes de gestion collective par l'ordonnance du 22 décembre 2016. Elle a confirmé que mettre en place une comptabilité analytique complète n'aurait pas de sens dans le contexte de son activité. La commission de contrôle a pris acte de la méthodologie retenue par la **SPEDIDAM** mais maintient dans son rapport définitif sa recommandation d'une comptabilité analytique estimant qu'il s'agit « d'une bonne pratique vers laquelle les OGC doivent tendre ».

Les observations de la **SPEDIDAM** seront le cas échéant en annexe du rapport à paraître de la commission de contrôle qui sera disponible à partir du site internet de la **SPEDIDAM**. Les associés sont invités à prendre connaissance tant du rapport de la commission que des réponses apportées par notre société pour disposer de tous les éléments d'appréciation.

LES DÉBATS SUR LES DROITS ET SUR LEUR GESTION

1 - LES DÉBATS NATIONAUX

Le contentieux sur la convention collective de 2008 :

Le contentieux, initié par la **SPEDIDAM** et plusieurs syndicats professionnels à l'encontre de l'annexe 3 de cette convention, se poursuit, suite à l'arrêt de la Cour d'appel de Versailles du 24 janvier 2019.

Pour mémoire, cet arrêt avait confirmé que le mécanisme par lequel les producteurs se faisaient céder une multiplicité d'exploitations en contrepartie du seul cachet salarial, prévu à l'annexe 3 de la convention, était nul.

L'arrêt avait néanmoins reporté les effets de cette nullité au 1er octobre 2019, délai que les syndicats signataires avaient mis à profit pour conclure in extremis deux accords en date du 30 septembre 2019, ayant notamment pour effet de diviser par plus de deux le salaire versé à un artiste au titre de sa prestation de travail.

La **SPEDIDAM** n'a pas manqué de faire part de ses critiques envers ces deux accords auprès du Ministère du Travail.

L'affaire doit à nouveau être soumise à la Cour de cassation, qui doit notamment statuer sur le bien-fondé de ce report de la date d'effet de la nullité, et la reconnaissance, demandée par la **SPEDIDAM**, d'un préjudice subi par toute la profession des artistes-interprètes, suite à l'adoption de ces dispositions. La décision était annoncée pour janvier 2021.

La transposition de la directive « droit d'auteur »

Les Etats membres ont jusqu'au 7 juin 2021 pour transposer la directive sur le droit d'auteur et les droits voisins du 17 avril 2019 dans leur droit interne.

En France, alors qu'un large débat aurait pu bénéficier à l'ensemble des acteurs du secteur, le choix a été opéré de transposer cette directive par voie d'ordonnance.

Dès 2019 et tout au long de 2020, constatant que les choix rédactionnels opérés pour la transposition de la directive, notamment son article 18, n'étaient pas de nature à garantir à l'ensemble des artistes-interprètes une juste rémunération, la **SPEDIDAM** a organisé de nombreux rendez-vous avec des membres de cabinets ministériels et des parlementaires, afin que la transposition de cette directive aboutisse à une amélioration concrète des rémunérations versées aux artistes-interprètes.

En particulier, face à l'absence de rémunération en provenance des plateformes du numérique pour l'immense majorité des artistes-interprètes, confrontés par ailleurs en 2020 au contexte particulièrement difficile découlant de la crise de la COVID-19, la **SPEDIDAM** a interpelé madame la ministre de la Culture Roselyne Bachelot sur la nécessité d'instaurer des dispositifs novateurs de rémunération des artistes-interprètes. En effet, alors que les artistes-interprètes font face à l'arrêt de leur activité et à la baisse drastique de leurs revenus, les enregistrements auxquels ils ont participé continuent à faire l'objet d'une exploitation massive par les plateformes de streaming et de téléchargement, sans qu'ils perçoivent une juste rémunération même lorsque ces enregistrements font l'objet de millions de diffusions, d'écoutes et de téléchargements.

Déjà, avant la crise, il était notoire que les grands acteurs du numérique ne participaient au financement de la création artistique, ni à la hauteur de leurs moyens, ni à la hauteur du profit qu'ils en tiraient. La crise a encore renforcé ce constat, alors que ces acteurs du numérique ont été les seuls à ne pas être frappés par les arrêts d'activité. La **SPEDIDAM** a donc invité le Gouvernement à mettre en place, à l'image de la loi du 3 juillet 1985, un dispositif permettant la garantie d'une rémunération proportionnelle des artistes-interprètes pour la mise à la disposition du public à la demande des phonogrammes et des vidéogrammes (streaming et téléchargement).

La loi n° 2020-1508 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière (dite loi DDAUE) adoptée le 3 décembre 2020 habilite le Gouvernement à transposer la directive par ordonnance, et ce, dans un délai de 6 mois.

La **SPEDIDAM** entend poursuivre son action dans l'intérêt des artistes et se tenir aux côtés du Ministère de la Culture en vue de faire entendre sa voix lors de la rédaction des ordonnances.

2 - LES DÉBATS EUROPÉENS ET INTERNATIONAUX

AEPO-ARTIS, l'organisation européenne qui regroupe 36 organismes de gestion collective des droits des artistes-interprètes en Europe, à laquelle appartient la **SPEDIDAM**, a œuvré dans le cadre de la transposition au sein des Etats membres de la directive sur le droit d'auteur adoptée le 17 avril 2019.

L'organisation a notamment invité les Etats membres à atteindre l'objectif d'une rémunération appropriée et proportionnelle des artistes-interprètes prévue à l'article 18 de cette directive en introduisant dans leurs systèmes nationaux un droit à rémunération pour la mise à disposition à la demande d'artistes-interprètes rémunérés par des plateformes en ligne et soumis à une gestion collective obligatoire. Cette proposition a été relayée en France par la **SPEDIDAM** dans ses contacts avec les pouvoirs publics.

AEPO-ARTIS a notamment organisé un événement le 17 novembre 2020, auquel ont participé en tant qu'intervenants des représentants de la commission et du parlement européen, ainsi que des universitaires et des représentants des organismes de gestion collective. Cet événement organisé entièrement en ligne a connu une participation importante.

Par ailleurs, AEPO-ARTIS a proposé une analyse et exercé un suivi de deux décisions importantes de la Cour de justice de l'Union européenne intervenues au cours de l'exercice 2020 : la décision RAAP du 8 septembre 2020 et la décision Atresmedia du 18 novembre 2020. AEPO-ARTIS a envoyé des contributions à la commission européenne en vue de la réalisation d'études d'impact de ces deux décisions au sein des Etats membres.

Au sujet des conséquences de larrêt RAAP, la **SPEDIDAM** œuvre aux côtés des autres organismes de gestion collective potentiellement affectés, en France et à l'étranger, afin que les Etats membres et les autorités européennes prennent le plus vite possible les initiatives propres à apporter un remède à cette situation comme y invite la Cour de Justice dans son arrêt.

Sur le plan international, la **SPEDIDAM** poursuit ses activités au sein du SCAPR, qui réunit les organismes de gestion collective pour la coopération internationale et la mise en place des échanges bilatéraux. Cette organisation est également en charge des bases de données artistes (IPD) et titres (VRDB). La base VRDB est encore en phase de mise en place dans les organismes membres du SCAPR et doit faire partie des points à mettre en œuvre en commun entre la **SPEDIDAM** et l'ADAMI dans le cadre de leur accord conclu en 2016.

De nouveaux accords de représentation (bilatéraux et unilatéraux) ont été signés en 2020, au nombre de 4, et les efforts se poursuivent pour un meilleur suivi des échanges de rémunérations avec nos partenaires.

Fabrice VECCHIONE, gérant.

ANNEXE

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PARIS



Première Chambre
Troisième Section
PEC sociétés civiles

N° RG 19/07343
N° Portalis
352J-W-B7D-CQEC2

N° MINUTE :

Assignation du :
07 Juin 2019

JUGEMENT rendu le 08 Mars 2021

DEMANDEURS

Monsieur Guy ARBION,

*représenté par Maître Olivier LAUDE, avocat au barreau de PARIS,
vestiaire #R0144*

Monsieur Guy TOUVRON,

*représenté par Maître Olivier LAUDE, avocat au barreau de PARIS,
vestiaire #R0144*

Monsieur Jean-Paul BAZIN,

*représenté par Maître Olivier LAUDE, avocat au barreau de PARIS,
vestiaire #R0144*

Monsieur Alain BEGHIN,

*représenté par Maître Olivier LAUDE, avocat au barreau de PARIS,
vestiaire #R0144*

Monsieur Jean-Luc BERNARD,

*représenté par Maître Olivier LAUDE, avocat au barreau de PARIS,
vestiaire #R0144*

Madame Martine DEGIOANNI,

*représentée par Maître Olivier LAUDE, avocat au barreau de PARIS,
vestiaire #R0144*

Madame Karine HUET,

*représentée par Maître Olivier LAUDE, avocat au barreau de PARIS,
vestiaire #R0144*

Monsieur Jean-Pierre JUSSEY,

*représenté par Maître Olivier LAUDE, avocat au barreau de PARIS,
vestiaire #R0144*

Madame Hélène LEQUEUX épouse DUCHESNE,

*représentée par Maître Olivier LAUDE, avocat au barreau de PARIS,
vestiaire #R0144*

Monsieur Slim PEZIN,

*représenté par Maître Olivier LAUDE, avocat au barreau de PARIS,
vestiaire #R0144*

DÉFENDEURS

S.C. SPEDIDAM, prise en la personne de son gérant, Monsieur Guillaume DAMERVAL, inscrite au RCS de PARIS sous le numéro 344 175 153, dont le siège social est sis 16 rue Amélie - 75007 PARIS

représentée par Maître Francis TEITGEN de la SELARL Teitgen & Viottolo, avocat au barreau de PARIS, vestiaire #R0011

Monsieur Guillaume DAMERVAL,

représenté par Maître Francis TEITGEN de la SELARL Teitgen & Viottolo, avocat au barreau de PARIS, vestiaire #R0011

Maître Franck CHERKI, huissier de justice associé au sein de la SELARL Franck CHERKI & VIRGINIE RIGOT, inscrite au RCS de PARIS sous le numéro 504 496 944, dont le siège social est sis 119 avenue de Flandre - 75019 PARIS

représenté par Maître Guillaume LEMAS, avocat au barreau de PARIS, vestiaire #R044

COMPOSITION DU TRIBUNAL

Madame Pascale LADOIRE-SECK, Vice-Présidente
Présidente de la formation

Madame Nelly CHRETIENNOT, Vice-Présidente
Madame Diane OTSETSUI, Juge
Assesseurs

assistées de Bertille DESVAUX, Greffier,

DÉBATS

A l'audience du 04 Janvier 2021 tenue en audience publique devant Madame Pascale LADOIRE-SECK et Madame Nelly CHRETIENNOT, juges rapporteurs, qui, sans opposition des avocats, ont tenu seules l'audience, et, après avoir entendu les conseils des parties, en ont rendu compte au Tribunal, conformément aux dispositions de l'article 805 du Code de Procédure Civile.

JUGEMENT

- Sous la rédaction de Madame Nelly CHRETIENNOT
- Contradictoire
- En premier ressort
- Prononcé publiquement par mise à disposition au greffe du tribunal, les parties en ayant été préalablement avisées dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article 450 du code de procédure civile
- Signé par Madame Pascale LADOIRE-SECK, présidente, et par Madame Bertille DESVAUX, greffier, auquel la minute de la décision a été remise par le magistrat signataire

EXPOSE DU LITIGE

La société de perception et de distribution des droits des artistes, dite SPEDIDAM, est une société civile à capital variable.

En sa qualité d'organisme de gestion collective des droits de propriété intellectuelle des artistes interprètes, son fonctionnement est régi par les articles L.321-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle, ainsi que par ses statuts et son règlement général.

Le capital de la SPEDIDAM est constitué par les droits d'entrée versés par les artistes-interprètes en contrepartie de leur adhésion, et est divisé en parts sociales attribuées à raison d'une part par associé tel que cela est stipulé à l'article 7 de ses statuts.

L'article 13 des statuts précise que la possession d'une part sociale emporte un droit de vote aux assemblées générales.

La SPEDIDAM compte à ce jour plus de 37.000 artistes associés.

Elle est administrée par un conseil d'administration composé de 24 membres élus parmi les associés, dont le renouvellement s'opère par tiers chaque année durant l'assemblée générale ordinaire qui se réunit le quatrième jeudi du mois de juin.

Monsieur François NOWAK est l'actuel président du conseil d'administration de la SPEDIDAM et Monsieur Guillaume DAMERVAL son gérant en exercice.

Le 28 juin 2018 s'est tenue l'assemblée générale ordinaire annuelle de la SPEDIDAM, au cours de laquelle devaient être élus 8 des 24 membres du conseil d'administration.

L'assemblée générale et l'élection se sont déroulées dans un contexte général de vives tensions entre la direction en place de la SPEDIDAM, dont les principaux membres étaient candidats à leur réélection, et des candidats d'opposition.

Étaient candidats à leur réélection : Madame Claude CHAUVET, Monsieur Guillaume DAMERVAL, Monsieur Emmanuel KATCHE, Monsieur François LUBRANO, Monsieur François NOWAK, Madame Roberta ROMAN, Monsieur Eric SEVA et Monsieur Michel VENTULA.

Étaient candidats dans le cadre de l'opposition à la direction sortante : Monsieur Guy ARBION, Monsieur Jean-Paul BAZIN, Monsieur Alain BEGHIN, Monsieur Jean-Luc BERNARD, Madame Martine DEGIOANNI, Madame Karine HUET, Monsieur Jean-Pierre JUSSEY, Madame Hélène DUCHESNE, Monsieur Slim PEZIN, Monsieur Guy TOUVRON.

Les votes pouvaient s'effectuer soit en présentiel, lors de l'assemblée générale, soit à distance par voie électronique, soit en remettant un pouvoir à un adhérent présent.

Les dix candidats d'opposition étaient porteurs de 3.266 pouvoirs sur support papier remis le jour de l'assemblée générale.

Les statuts prévoyant le recours à un huissier, les opérations de dépouillement ont été supervisées par la SELARL Franck CHERKI et V. RIGOT, huissiers de justice, mandatée par la SPEDIDAM.

Les résultats ont été proclamés le 12 juillet 2018. Sur les 36.593 inscrits, il y a eu 4.858 suffrages exprimés, dont 4.155 par le biais de pouvoirs. La SPEDIDAM a annoncé l'adoption des 9 résolutions mises au vote et la réélection de sept des huit candidats membres de la direction sortante. Le huitième candidat officiellement élu, Madame Roberta ROMAN, était jusqu'alors membre de l'organe de surveillance de la SPEDIDAM, élue à ce poste en janvier 2018 sur la liste soutenue par la direction. Aucun des candidats de l'opposition n'a été déclaré élu.

La SELARL Franck CHERKI et V. RIGOT a dressé un procès-verbal de constat des opérations de dépouillement qui ont eu lieu les 8, 13, 18, 22, 25, 27, 28 juin et 2, 3, 4, 5, 9, 10, 11, 13 juillet 2018, duquel il ressort que 2.371 pouvoirs ont été annulés au regard d'un certain nombre d'anomalies qu'il énumère.

Les pouvoirs annulés concernaient tous sept des dix candidats d'opposition, à savoir : Monsieur Jean-Paul BAZIN, Madame Martine DEGIOANNI, Monsieur Jean-Pierre JUSSEY, Madame Hélène DUCHESNE, Monsieur Slim PEZIN, Monsieur Guy TOUVRON.

Aux termes d'un communiqué diffusé à tous les associés le 18 juillet 2018, la SPEDIDAM a indiqué que des anomalies relevées sur un certain nombre de pouvoirs avaient conduit l'huissier en charge du contrôle des opérations de dépouillement à les écarter.

Les dix candidats d'opposition, estimant que ces pouvoirs avaient été frauduleusement annulés et que la fraude commise avait porté atteinte aux résultats du vote, ont assigné la SPEDIDAM, Monsieur Guillaume DAMERVAL, es qualité de gérant de la SPEDIDAM, et Maître Franck CHERKI, huissier, devant la présente juridiction par actes des 7, 12 et 14 juin 2019.

Par écritures récapitulatives du 21 septembre 2020, Monsieur Guy ARBION, Monsieur Jean-Paul BAZIN, Monsieur Alain BEGHIN, Monsieur Jean-Luc BERNARD, Madame, Martine DEGIOANNI, Madame Karine HUET, Monsieur Jean-Pierre JUSSEY, Madame Hélène DUCHESNE, Monsieur, Slim PEZIN et Monsieur Guy TOUVRON. demandent au tribunal de :

Vu les articles 1844 et 1985 et suivants du code civil,
Vu l'article 1850 du code civil,
Vu l'article 1240 du code civil,
Vu les articles L.323-8 et L.323-9 du code de la propriété intellectuelle,
Vu les statuts de la SPEDIDAM,
Vu le procès-verbal de constat dressé par Maître Franck Cherki, huissier de justice, entre le 8 juin et le 13 juillet 2018,

- DIRE et JUGER que l'ensemble des requérants, ce compris M. Guy Arbion et Mme Hélène Lequeux-Duchesne, ont intérêt à agir,

- DIRE et JUGER que, lors du scrutin qui s'est déroulé à l'occasion de son assemblée générale ordinaire du 28 juin 2018, la SPEDIDAM, son gérant M. Guillaume Damerval et Maître Franck Cherki, huissier de justice associé de la Selarl Cherki & Rigot, ont annulé sur des fondements frauduleux 2313 pouvoirs parfaitement valables portés par M. Guy Arbion (200 pouvoirs), M. Jean-Paul Bazin (599 pouvoirs), Mme Martine Degioanni (458 pouvoirs), M. Jean-Pierre Jussey (114 pouvoirs), Mme Hélène Lequeux-Duchesne (153 pouvoirs), M. Slim Pezin (403 pouvoirs) et M. Guy Touvron (386 pouvoirs),

- DIRE et JUGER que la fraude ainsi commise a porté atteinte à la sincérité des résultats du vote qui s'est déroulé à l'assemblée générale ordinaire de la SPEDIDAM du 28 juin 2018, portant d'une part sur les résolutions 1 à 9, et d'autre part sur l'élection à huit postes d'administrateurs au sein du conseil d'administration de la SPEDIDAM,

En conséquence,

- ENJOINDRE à la SPEDIDAM, sous astreinte définitive de 5.000 euros par jour de retard à compter de la signification de la décision à intervenir, et par application de l'article 27 alinéa 20 des statuts de la SPEDIDAM, d'établir un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2018 conforme aux résultats sincères du scrutin, en réintégrant l'intégralité des 2313 pouvoirs frauduleusement écartés,

- ENJOINDRE en conséquence à la SPEDIDAM, sous astreinte définitive de 5.000 euros par jour de retard à compter de la signification de la décision à intervenir, et par application de l'article 27 alinéa 20 des statuts de la SPEDIDAM, de proclamer les résultats sincères du scrutin du 28 juin 2018, aux termes desquels il apparaît que :

- les résolutions numéros 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8 et 9 mises au vote le 28 juin 2018 sont adoptées,
- la résolution numéro 6 est rejetée, de sorte qu'est réputé non écrit le nouvel article 16 intitulé « Opérations de vote lors des assemblées générales », abusivement introduit dans le règlement général de la SPEDIDAM,
- ont été élus aux postes d'administrateurs de la SPEDIDAM M. Jean-Paul Bazin (3711 voix), M. Alain Beghin (3494 voix), M. Jean-Luc Bernard (3755 voix), Mme Martine

Degioanni (3813 voix), Mme Karine Huet (3779 voix), M. Jean-Pierre Jussey (3691 voix), M. Slim Pezin (3763 voix) et M. Guy Touvron (3761 voix), avec effet rétroactif au 12 juillet 2018,

- n'ont pas été élus administrateurs de la SPEDIDAM Mme Claude Chauvet (3215 voix), M. Guillaume Damerval (3188 voix), M. Emmanuel Katché (3243 voix), M. François Lubrano (3270 voix), M. François Nowak (3209 voix), Mme Roberta Roman (2929 voix), M. Eric Seva (3174 voix) et M. Michel Ventula (3176 voix),

A TITRE SUBSIDIAIRE,

-CONSTATER que le droit de vote des associés de la SPEDIDAM a été violé du fait de l'annulation arbitraire et infondée de 2313 pouvoirs parfaitement réguliers confiés aux requérants par autant d'associés de la SPEDIDAM,

En conséquence,

- ANNULER l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2018 de la SPEDIDAM et l'ensemble des délibérations qui y ont été débattues et adoptées,

- DIRE ET JUGER qu'aux termes des résultats sincères du scrutin du 28 juin 2018 tels qu'ils auraient dû être proclamés les résolutions numéros 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8 et 9 mises au vote le 28 juin 2018 sont adoptées,

- DIRE ET JUGER qu'aux termes des résultats sincères du scrutin du 28 juin 2018 tels qu'ils auraient dû être proclamés la résolution numéro 6 est rejetée, de sorte qu'est réputé non écrit le nouvel article 16 intitulé « Opérations de vote lors des assemblées générales », abusivement introduit dans le règlement général de la SPEDIDAM,

- DIRE ET JUGER qu'aux termes des résultats sincères du scrutin du 28 juin 2018 tels qu'ils auraient dû être proclamés ont été élus aux postes d'administrateurs de la SPEDIDAM M. Jean-Paul Bazin (3711 voix), M. Alain Beghin (3494 voix), M. Jean-Luc Bernard (3755 voix), Mme Martine Degioanni (3813 voix), Mme Karine Huet (3779 voix), M. Jean-Pierre Jussey (3691 voix), M. Slim Pezin (3763 voix) et M. Guy Touvron (3761 voix), avec effet rétroactif au 12 juillet 2018,

- DIRE ET JUGER qu'aux termes des résultats sincères du scrutin du 28 juin 2018 tels qu'ils auraient dû être proclamés n'ont pas été élus administrateurs de la SPEDIDAM Mme Claude Chauvet (3215 voix), M. Guillaume Damerval (3188 voix), M. Emmanuel Katché (3243 voix), M. François Lubrano (3270 voix), M. François Nowak (3209 voix), Mme Roberta Roman (2929 voix), M. Eric Seva (3174 voix) et M. Michel Ventula (3176 voix),

En conséquence,

- ANNULER l'élection en qualité d'administrateurs de la SPEDIDAM de Mme Claude Chauvet, M. Guillaume Damerval, M. Emmanuel Katché, M. François Lubrano, M. François Nowak, Mme Roberta Roman, M. Eric Seva et M. Michel Ventula,

- A défaut, ENJOINDRE à M. Guillaume Damerval, gérant de la SPEDIDAM, sous astreinte définitive de 5.000 euros par jour de retard à compter de la signification de la décision à intervenir, de convoquer

une nouvelle assemblée générale ordinaire aux fins d'élection partielle de huit membres du conseil d'administration et de vote sur les neuf résolutions mises à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2018 entachée d'irrégularités,

EN TOUT ETAT DE CAUSE,

- DIRE et JUGER que M. Guillaume Damerval, gérant de la SPEDIDAM, et Maître Franck Cherki, huissier de justice associé de la Selarl Cherki & Rigot, ont engagé leur responsabilité civile délictuelle à l'égard des requérants en mettant en œuvre une fraude massive ayant pour objet et pour effet de falsifier les résultats du scrutin du 28 juin 2018 privant dans les faits plusieurs milliers d'associés de la SPEDIDAM de leur droit de vote,

- CONDAMNER solidairement M. Guillaume Damerval, gérant de la SPEDIDAM, et Maître Franck Cherki, huissier de justice associé de la Selarl Cherki & Rigot, à payer à chacun des requérants la somme de 50.000 euros, en réparation du préjudice que la fraude qu'ils ont orchestrée a causé à ces derniers, soit la somme totale de 500.000 euros,

EN TOUT ETAT DE CAUSE EGALEMENT,

- DEBOUTER la SPEDIDAM, M. Guillaume Damerval et Maître Franck Cherki de toutes leurs demandes, fins et conclusions,

- ORDONNER la publication du jugement à intervenir sur le site Internet de la SPEDIDAM (accessible à l'adresse <https://spedidam.fr/>), dans le prochain numéro du magazine « Actualités SPEDIDAM », ainsi que dans le prochain rapport moral annuel du gérant de la SPEDIDAM,

- ORDONNER l'exécution provisoire du jugement à intervenir,

- CONDAMNER solidairement la SPEDIDAM, M. Guillaume Damerval, gérant de la SPEDIDAM, et Maître Franck Cherki, huissier de justice associé de la Selarl Cherki & Rigot, à payer à chacun des requérants la somme de 10.000 euros, soit la somme totale de 100.000 euros, sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile,

- CONDAMNER solidairement la SPEDIDAM, M. Guillaume Damerval, gérant de la SPEDIDAM, et Maître Franck Cherki, huissier de justice associé de la Selarl Cherki & Rigot, aux entiers dépens dont distraction au profit de Maître Laude par application de l'article 699 du code de procédure civile.

Par conclusions récapitulatives du 23 octobre 2020, la SPEDIDAM et Monsieur Guillaume DAMERVAL, ès qualité de gérant de la SPEDIDAM, demandent au tribunal de :

Vu les principes généraux du droit électoral ;

Vu les articles 1240, 1850 et 1984 et s. du code civil ;

Vu les articles L. 323-1, L. 321-5, L. 323- 8, L. 323-9 et L. 324-1du code de la propriété intellectuelle ;

Vu les statuts et le règlement général de la Spedidam ;

Vu le procès-verbal de constat dressé par Maître Franck Cherki, huissier de justice

À titre principal :

- Débouter les requérants de l'ensemble de leurs demandes, fins et conclusions ;

À titre reconventionnel :

- Dire et juger que Mmes Degioanni, Duchesne et Huet ainsi que MM. Arbion, Bazin, Beghin, Bernard, Jussey, Pezin et Touvron ont engagé leur responsabilité civile délictuelle ;

- Condamner solidairement Mmes Degioanni, Duchesne et Huet ainsi que MM. Arbion, Bazin, Beghin, Bernard, Jussey, Pezin et Touvron à verser la somme de 1 440 euros en réparation du préjudice matériel, soit le coût d'intervention de l'huissier spécialement désigné pour constater tout éventuel incident au cours de l'assemblée générale du 28 juin 2018 ;

- Condamner solidairement Mmes Degioanni, Duchesne et Huet ainsi que MM. Arbion, Bazin, Beghin, Bernard, Jussey, Pezin et Touvron au versement de la somme de 10 000 euros à la Société de Perception et de distribution des droits des artistes interprètes (« Spedidam ») en réparation du préjudice d'image et de réputation causé par les agissements fautifs des requérants ;

En tout état de cause :

- Condamner solidairement Mmes Degioanni, Duchesne et Huet ainsi que MM. Arbion, Bazin, Beghin, Bernard, Jussey, Pezin et Touvron au versement de la somme de 10 000 euros à la Société de Perception et de distribution des droits des artistes interprètes (« Spedidam ») en application de l'article 700 du code de procédure civile ;

- Condamner Mmes Degioanni, Duchesne et Huet ainsi que MM. Arbion, Bazin, Beghin, Bernard, Jussey, Pezin et Touvron aux entiers dépens.

Par conclusions récapitulatives du 23 octobre 2020, Maître Franck CHERKI demande au tribunal de :

- Déclarer Monsieur Guy ARBION et Madame Hélène DUCHESNE irrecevables pour défaut d'intérêt à agir,

- Débouter Guy ARBION, Jean-Paul BAZIN, Alain BEGHIN, Jean-Luc BERNARD, Martine DEGIOANNI, Karine HUET, Jean-Pierre JUSSEY, Hélène DUCHESNE, Slim PEZIN et Guy TOUVRON de leurs demandes,

Reconventionnellement,

- Condamner solidairement Guy ARBION, Jean-Paul BAZIN, Alain BEGHIN, Jean-Luc BERNARD, Martine DEGIOANNI, Karine HUET, Jean-Pierre JUSSEY, Hélène DUCHESNE, Slim PEZIN et Guy TOUVRON à payer à Maître CHERKI la somme de 10.000 euros sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile,

- Condamner les mêmes aux entiers dépens.

Conformément à l'article 446-1 du code de procédure civile, il convient de se référer aux écritures des parties pour un plus ample exposé du litige.

La clôture a été prononcée le 23 novembre 2020 et l'affaire appelée à l'audience du 4 janvier 2021 pour y être plaidée.

MOTIFS

Sur la fin de non recevoir tenant au défaut d'intérêt à agir de Monsieur ARBION et Madame LEQUEUX épouse DUCHÈSNE

Aux termes de l'article 122 du code de procédure civile, constitue une fin de non-recevoir tout moyen qui tend à faire déclarer l'adversaire irrecevable en sa demande, sans examen au fond, pour défaut de droit d'agir, tel le défaut de qualité, le défaut d'intérêt, la prescription, le délai préfix, la chose jugée.

Maître CHERKI soutient que Monsieur ARBION et Madame LEQUEUX épouse DUCHÈSNE sont irrecevables pour défaut d'intérêt à agir puisque selon leurs propres calculs, ils n'étaient pas en position éligible dans le cadre de l'élection du 28 juin 2018.

S'il est exact que selon les propres simulations des demandeurs, ils n'étaient pas en position d'être élus, il n'en demeure pas moins qu'ils ont intérêt, en leur qualité d'associés de la SPEDIDAM, à ce que les résultats sincères de l'élection soient reconnus.

La fin de non-recevoir soulevée par Maître CHERKI sera en conséquence rejetée.

Sur les motifs d'annulation des pouvoirs

Les pouvoirs concernés par la présente instance sont régis par le droit commun du mandat, tel que défini aux articles 1984 et suivants du code civil.

Il ressort des procès-verbaux de constat des opérations de dépouillement dressés par la SELARL Franck CHERKI et V. RIGOT entre les 8 juin et 13 juillet 2018 que 2371 pouvoirs ont été déclarés nuls, pour deux séries de motifs.

Sur la première série de motifs d'annulation des pouvoirs

Le constat vient préciser en pages 3 et 4 que : « Les pouvoirs déclarés nuls au cours des séances comprises entre le 13 juin et le 5 juillet 2018 l'ont été principalement pour les motifs suivants :

- ils ne comportaient pas le nom et le prénom du mandant,
- ils ne permettaient pas d'identifier le mandant ou le mandataire,
- ils ne comportaient aucune signature du mandant ou une signature non originale,
- ils ne comportaient pas de date ou comportaient une date incomplète ou erronée, ou encore plusieurs dates,
- ils comportaient des mentions autres que celles des nom et prénom du mandataire lesquelles ne permettaient pas d'identification,
- ils comportaient un nom de mandant inconnu à la SPEDIDAM ou non répertorié dans ses fichiers,
- et de manière générale tout pouvoir illisible. »

La validité de ces motifs n'est pas contestée par les demandeurs à l'instance, qui indiquent que des motifs identiques ont été retenus lors des précédentes assemblées générales.

Au surplus, ces motifs apparaissent parfaitement valides puisqu'ils sont relatifs à l'identification du mandant ou du mandataire, à l'existence du consentement ou à la date du mandat, soit des éléments essentiels au contrat de mandat.

Sur la deuxième série de motifs d'annulation des pouvoirs

Aux termes du constat de la SELARL Franck CHERKI et V. RIGOT en page 4 :

« Les pouvoirs déclarés nuls au cours des séances des 9 et 10 juillet 2018 l'ont été principalement pour les motifs suivants :

- ils étaient identiques aux modèles joints à des courriers adressés par certains associés (et dont le contenu (...) a été présenté par la SPEDIDAM) qui comportent une date antérieure à l'envoi et/ou la publication de l'ordre du jour de l'assemblée générale,

- ils étaient identiques aux modèles joints à des courriers adressés par certains associés (et dont le contenu (...) a été présenté par la SPEDIDAM) qui comportent une date antérieure à la date de dépôt de candidature à l'élection au conseil d'administration et donc à la connaissance des candidats à cette fonction,

- sur les courriers qui m'ont été présentés figuraient deux formulaires de pouvoirs, dont l'un était destiné à une assemblée générale extraordinaire qui ne devait pas se tenir,

- ils comportaient une date dactylographiée préremplie qui correspondait à celle du jour de l'assemblée générale, soit le 28 juin 2018, qui pouvait laisser penser qu'il avait pour objet de révoquer un pouvoir antérieur confié à un autre associé.»

- Sur l'annulation des pouvoirs identiques à des modèles envoyés avant publication de l'ordre du jour et avant la date de dépôt de candidature

Il ressort des éléments versés au débat que les candidats s'opposant à la direction sortante ont envoyé à un certain nombre d'associés de la SPEDIDAM des courriers et courriels les incitant à leur confier un pouvoir en vue de l'élection du 28 juin 2018, s'ils ne pouvaient pas être présents. Etaient joints à ces courriers deux modèles de pouvoirs dactylographiés, l'un pour l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2018, l'autre pour une assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2018, qui ne s'est pas tenue. Ces modèles de pouvoirs comportaient la mention préremplie :

- du nom de l'auteur du courrier comme mandataire choisi,
- du nom et du domicile du destinataire comme mandant,
- de la date pré-inscrite du 28 juin 2018 comme date d'établissement du pouvoir.

La SPEDIDAM produit certains de ces courriers qui sont datés des 5, 8, 12 et 19 mai 2018, et sont donc antérieurs à la diffusion de l'ordre du jour de l'assemblée générale, qui a eu lieu à compter du 4 juin 2018, et à la date limite de dépôt des candidatures au poste d'administrateur, fixée au 22 mai 2018.

Le pouvoir remis en vue du vote en assemblée générale étant un mandat spécial, il est nécessaire que les mandants aient eu connaissance de l'objet de l'assemblée avant de consentir au mandat, ce qui suppose

qu'ils aient eu communication de l'ordre du jour et de la liste des candidats.

Toutefois, si les modèles de pouvoirs litigieux ont été envoyés avant que les associés aient eu connaissance de ces éléments, rien ne démontre que les mandats établis au moyen de ces modèles l'aient été avant diffusion de l'ordre du jour et de la liste des candidats.

Au contraire, les mandats produits sont datés du 28 juin 2018. Si cette date était pré-remplie sur les modèles envoyés, il était loisible aux mandants de la modifier s'ils avaient établi le mandat antérieurement. Or, aucun mandat portant une date antérieure à la diffusion de l'ordre du jour et de la liste des candidats n'est produit. Il n'est pas non plus démontré que lesdits mandats auraient été reçus par la SPEDIDAM avant diffusion de l'ordre du jour et de la liste des candidats.

Il ne peut donc être retenu que les mandats n'auraient pas été délivrés en toute connaissance de cause par les mandants. Aucun mandant n'est d'ailleurs venu contester la validité de son mandat sur ce motif.

Les défendeurs à l'instance soutiennent également que l'envoi prématûr par les candidats d'opposition de formulaires de pouvoir, avant même que l'ensemble des candidatures ait été porté à la connaissance des électeurs, porte atteinte aux principes généraux d'égalité de traitement des candidats et de sincérité du scrutin qui commandent toute opération électorale.

Le tribunal relève cependant que la sollicitation des associés électeurs a eu lieu dans un délai raisonnable avant les opérations de vote, et alors qu'aucune règle ne venait régir le déroulement de la campagne électorale. Par ailleurs, ainsi qu'il a été dit, il n'est pas démontré que les pouvoirs établis en utilisant les modèles envoyés l'aient effectivement été avant la diffusion de la liste des candidats. Il ne peut donc être retenu que la diffusion de ces modèles de pouvoir, dans le cadre d'une campagne électorale qui comporte nécessairement des sollicitations des électeurs, a porté atteinte à l'égalité de traitement des candidats ou à la sincérité du scrutin.

Le motif de nullité tenant à l'utilisation de pouvoirs identiques à des modèles envoyés avant publication de l'ordre du jour et avant la date de dépôt de candidature doit en conséquence être déclaré infondé.

- Sur l'annulation des pouvoirs identiques à des modèles envoyés dans des courriers comportant également des modèles de pouvoirs pour une assemblée générale extraordinaire

Les courriers de sollicitation envoyés par les candidats d'opposition comportaient deux modèles de pouvoirs dactylographiés, l'un pour l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2018, l'autre pour une assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2018, qui ne s'est pas tenue.

Les défendeurs à l'instance soutiennent que le mandat donné par un associé à un autre associé est spécial, ce qui impose qu'il ne soit donné que pour une assemblée. Ils ajoutent que le fait que les courriers comportaient deux modèles de pouvoir, pour deux assemblées différentes, laisse penser que les électeurs n'ont pas pu donner leur pouvoir pour l'assemblée générale ordinaire en toute connaissance de cause, et qu'il s'agissait d'un pouvoir sur un vote dont l'objet était indéterminé.

Le pouvoir délivré par un associé en vue du vote est un mandat spécial, ce qui impose qu'il ne soit donné que pour une assemblée. Force est toutefois de constater que les deux modèles de pouvoirs joints aux courriers de sollicitation étaient bien distincts, de sorte que les associés mandants étaient parfaitement en mesure de distinguer l'objet des deux pouvoirs type. Par ailleurs, au regard des éléments produits, aucun modèle relatif à l'assemblée générale extraordinaire n'a été utilisé par les associés mandants.

Le motif de nullité tenant à l'utilisation de pouvoirs identiques à des modèles envoyés dans des courriers comportant également des modèles de pouvoirs pour une assemblée générale extraordinaire doit en conséquence être déclaré infondé.

- Sur l'annulation de pouvoirs comportant une date dactylographiée préremplie correspondant à celle du jour de l'assemblée générale

Les modèles de pouvoirs accompagnant les courriers de sollicitation envoyés par les candidats d'opposition comportaient la date pré-inscrite du 28 juin 2018 comme date d'établissement du pouvoir.

Les défendeurs font valoir que l'apposition de la date du scrutin comme date d'établissement du pouvoir faisait obstacle à la libre révocabilité du mandat, puisqu'en imposant une date d'émission du mandat identique à celle du vote, le mandataire prive son mandant de la possibilité de le révoquer.

Le tribunal relève toutefois que les mandants étaient libres d'utiliser les modèles de pouvoir transmis par les candidats d'opposition, ou tout autre modèle ou forme pour leur mandat. Il leur était également loisible de barrer la date pré-remplie pour en mentionner une autre s'ils le souhaitaient. Il ne peut donc être soutenu que la date d'établissement du mandat leur a été imposée. Aucun mandant n'est d'ailleurs venu contester la date d'établissement de son mandat.

Le motif de nullité tenant à l'utilisation de pouvoirs comportant une date dactylographiée préremplie correspondant à celle du jour de l'assemblée générale doit en conséquence être déclaré infondé.

Sur les demandes tendant à rétablir les résultats sincères du scrutin

Les demandeurs sollicitent d'enjoindre à la SPEDIDAM d'une part, d'établir un procès-verbal conforme aux résultats sincères du scrutin, et d'autre part, de proclamer les résultats sincères de l'élection.

A l'appui de leurs prétentions, ils font valoir qu'il convient de réintégrer les pouvoirs frauduleusement annulés dans le décompte des votes et que l'examen des bulletins de vote respectifs des demandeurs permet de connaître tant le sens de leur vote que celui de l'ensemble des pouvoirs dont ils étaient porteurs.

La SPEDIDAM et Monsieur DAMERVAL concluent au débouté de ces prétentions, au motif que les demandeurs produisent à l'appui de celles-ci des bulletins de vote que l'arrêt de la cour d'appel de Paris du 28 mars 2019 leur a demandé de détruire, puisqu'ils avaient été obtenus en exécution d'une ordonnance sur requête rétractée.

Maître CHERKI soutient quant à lui que les demandeurs ne rapportent pas la preuve du sens des votes dont ils disent bénéficier au titre des pouvoirs annulés.

L'ensemble des pouvoirs annulés sur le fondement des motifs déclarés infondés doit être réintégré aux suffrages exprimés afin de déterminer le résultat sincère du vote lors de l'assemblée générale du 28 juin 2018.

Le tribunal relève que cela suppose d'une part, de déterminer le nombre de pouvoirs annulés pour des motifs déclarés infondés, et d'autre part, de déterminer le sens du vote attaché à ces pouvoirs.

S'agissant du nombre de pouvoirs concernés, le procès-verbal établi par la SELARL Franck CHERKI et V.RIGOT ne permet pas de le déterminer. En effet, sur les 2371 pouvoirs déclarés nuls, il précise que 58 l'ont été car ils avaient été donnés par des non associés, mais concernant les 2313 autres pouvoirs, il n'apporte aucune indication chiffrée précise sur leur motif d'annulation.

Il précise uniquement que les pouvoirs annulés au cours des séances de dépouillement comprises entre le 13 juin et le 5 juillet 2018 « l'ont été principalement » pour la première série de motifs examinés plus haut, considérés comme fondés, et que ceux qui ont été déclarés nuls au cours des séances des 9 et 10 juillet 2018 « l'ont été principalement » pour la deuxième série de motifs, considérés comme infondés.

Les constats datés des séances de dépouillement accompagnant le procès-verbal d'huissier ne permettent pas non plus de chiffrer le nombre de pouvoirs invalidés pour les motifs déclarés non fondés.

Par ailleurs, ni les demandeurs, ni les défendeurs ne produisent d'autres éléments qui permettraient de déterminer le nombre de pouvoirs concernés.

En effet, la SPEDIDAM et Monsieur DAMERVAL produisent des exemples de pouvoirs relevant de la première série de motifs d'annulation, mais indiquent également qu'il ne s'agit pas d'une communication exhaustive, mais d'« échantillons ». Ils ne produisent pas non plus d'éléments permettant de chiffrer les pouvoirs écartés pour la seconde série de motifs d'annulation.

Quant aux demandeurs, certains ont pu, à leur demande, consulter les pouvoirs annulés qui leur avaient été confiés dans les locaux de la SPEDIDAM. Ils indiquent toutefois ne pas avoir pu déterminer la cause d'annulation lors de la consultation, laquelle ne leur a pas non plus été communiquée.

Au regard de ces éléments, le tribunal n'est pas en mesure de déterminer le nombre de pouvoirs écartés pour des motifs qu'il a jugés infondés.

A défaut de pouvoir établir leur nombre, le tribunal ne peut procéder à la réintégration des suffrages exprimés par le biais de ces pouvoirs, et ne peut en conséquence faire droit aux demandes des consorts ARBION et autres tendant à enjoindre à la SPEDIDAM d'une part, d'établir un procès-verbal conforme aux résultats sincères du scrutin, et d'autre part, de proclamer les résultats sincères de l'élection.

Sur la demande subsidiaire d'annulation de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2018 et les demandes subséquentes

Les demandeurs sollicitent à titre subsidiaire que le tribunal annule l'assemblée générale du 28 juin 2018, et proclame les résultats sincères du scrutin comme conséquence de l'annulation qu'il aura prononcée.

Ils sollicitent à défaut que le tribunal ordonne au gérant de la SPEDIDAM, Monsieur Guillaume DAMERVAL, de convoquer, sous astreinte de 5.000 euros par jour de retard, dans le délai d'un mois à compter de la signification de la décision à intervenir et en application des dispositions statutaires et réglementaires de la SPEDIDAM, une nouvelle assemblée générale ordinaire aux fins d'élection partielle des membres du conseil d'administration et de vote sur les neuf résolutions mises à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2018 entachée d'irrégularités.

L'article 1844-10 alinéa 3 du code civil dispose que la nullité des actes ou délibérations des organes de la société ne peut résulter que de la violation d'une disposition impérative énoncée aux articles 1832 et suivants du même code relatifs aux sociétés, ou de l'une des causes de nullité des contrats en général.

L'article 1844 du code civil dispose que tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, ce qui comprend le droit de vote aux assemblées générales. Cette disposition est impérative.

En l'espèce, la SPEDIDAM a retenu des motifs infondés pour annuler des pouvoirs délivrés aux demandeurs par des associés ne pouvant être présents à l'assemblée générale, ce qui a privé ces derniers de l'exercice légitime de leur droit de vote.

Cette violation du droit de vote des associés concernés justifie l'annulation de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2018 ainsi que de l'ensemble des délibérations qui y ont été débattues et adoptées. Cela comprend l'annulation de l'adoption des résolutions 1 à 9 mises au vote, ainsi que l'annulation de l'élection aux postes d'administrateurs de Madame Claude CHAVET, Monsieur Guillaume DAMERVAL, Monsieur Emmanuel KATCHE, Monsieur François LUBRANO, Monsieur François NOWAK, Madame Roberta ROMAN, Monsieur Eric SEVA et Monsieur Michel VENTULA.

Pour les motifs sus-exposés tenant à l'absence de détermination possible du nombre de pouvoirs abusivement annulés, il ne sera pas fait droit à la demande tendant à ce que le tribunal proclame les résultats sincères du scrutin.

En revanche, en conséquence de l'annulation de l'assemblée générale, il y a lieu d'ordonner au gérant de la SPEDIDAM, Monsieur Guillaume DAMERVAL, de convoquer, dans le délai d'un mois à compter de la signification de la décision et en application des dispositions statutaires et réglementaires de la SPEDIDAM, une nouvelle assemblée générale ordinaire aux fins :

- d'élection partielle de huit membres du conseil d'administration destinés à remplacer ceux dont l'élection est annulée par la présente décision,
- de vote sur les neuf résolutions mises à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2018 et dont l'adoption est annulée par la présente décision.

Le gérant devra procéder à cette convocation sous astreinte de 2.000 euros par jour de retard.

Sur la demande de dommages et intérêts des consorts ARBION et autres

Les demandeurs sollicitent la condamnation solidaire de Monsieur DAMERVAL, en qualité de gérant de la SPEDIDAM, et de Maître CHERKI, huissier à leur verser 50.000 euros de dommages et intérêts à chacun en réparation du préjudice que leur a causé la fraude qu'ils ont orchestrée.

Ils exposent que Monsieur DAMERVAL, en sa qualité de gérant, doit répondre des fautes commises dans sa gestion, à savoir la mise en œuvre d'un stratagème conçu par la direction pour écarter abusivement les votes qui lui étaient défavorables. Quant à Maître CHERKI, ils considèrent qu'il a appliqué sans aucun regard critique les instructions de la SPEDIDAM qui l'ont conduit à valider l'annulation de plusieurs milliers de pouvoirs pour des motifs infondés, alors qu'en sa qualité d'huissier de justice, il aurait dû décliner son ministère au regard des instructions manifestement injustifiées données par son mandant.

Les demandeurs exposent que leur préjudice réside dans la privation arbitraire de la possibilité d'exercer des fonctions sociales pour lesquelles ils auraient dû être régulièrement élus. Ils indiquent en outre que la direction a mené à leur encontre une campagne de diffamation leur causant un préjudice d'image en les accusant d'avoir utilisé des pouvoirs irréguliers et d'avoir voulu déstabiliser la société en faisant usage de manœuvres déloyales.

Monsieur DAMERVAL s'oppose à la demande et fait valoir qu'il n'a commis aucune faute en sa qualité de gérant. Il ajoute que les demandeurs ne démontrent pas leur préjudice, estimant que leur défaite électorale ne saurait lui être imputée.

Maître CHERKI indique avoir officié sur la base d'une liste de motifs de nullité des pouvoirs remise par la SPEDIDAM. Il fait valoir que les demandeurs ne démontrent aucune faute de sa part, et qu'en tout état de cause, ils pourraient tout au plus se prévaloir d'une perte de chance d'avoir été élus, qui peut être qualifiée de nulle puisqu'ils ne peuvent pas établir le sens des votes dont ils disent bénéficier au titre des pouvoirs annulés. Maître CHERKI expose également être totalement étranger à la prétendue campagne de diffamation invoquée par les demandeurs.

En vertu de l'article 1240 du code civil, tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer.

S'agissant des demandes dirigées contre Monsieur DAMERVAL, le tribunal relève qu'il découle des dispositions de l'article 1850 du code civil que pour établir la responsabilité personnelle du gérant, il convient de démontrer que celui-ci a commis une faute détachable de ses fonctions, qui lui est personnellement imputable.

Or, en l'espèce, il n'est pas démontré que l'annulation injustifiée des pouvoirs relève des actions de Monsieur DAMERVAL. Les motifs d'annulation injustifiés ont en effet été établis par la SPEDIDAM en tant que personne morale, et transmis à l'huissier afin qu'il supervise le tri et l'annulation des pouvoirs lors des opérations de dépouillement. Aucun acte personnel de Monsieur DAMERVAL n'est identifié par les demandeurs.

De même, les communiqués des 18 juillet 2018 et 16 avril 2019 susceptibles de mettre en cause publiquement les demandeurs ont été

envoyés sous l'entête «SPEDIDAM» uniquement, sans aucune mention de l'intervention de Monsieur DAMERVAL. Par ailleurs, ce sont des courriers à en-tête de la SPEDIDAM et signés de Monsieur NOWAK, son président, qui ont été adressés aux associés entre le 14 et le 20 juin 2018 pour stigmatiser l'envoi de modèles de pouvoirs préalablement à la convocation à l'assemblée générale. Il n'est pas démontré l'implication de Monsieur DAMERVAL relativement à ces envois.

A défaut de démontrer des fautes de Monsieur DAMERVAL détachables des actes de la personne morale dont il est le gérant, les consorts ARBION et autres seront déboutés de leurs demandes de dommages et intérêts dirigées à son encontre.

S'agissant des demandes dirigées comme Maître CHERKI, le tribunal relève préalablement que c'est la SELARL Franck CHERKI et V. RIGOT qui a été missionnée par la SPEDIDAM, et non Maître CHERKI exerçant à titre individuel.

Par ailleurs, Maître CHERKI, intervenant es qualité d'huissier associé au sein de la SELARL Franck CHERKI et V. RIGOT pour procéder à des constats relatifs au dépouillement du vote, a constaté l'annulation des pouvoirs sur la base de motifs type qui lui ont été transmis préalablement par la SPEDIDAM. Il n'a pas, de son propre chef et au regard de critères qu'il aurait lui-même déterminé, procédé à l'annulation des pouvoirs concernés. Il n'a pas non plus participé à la campagne de diffamation invoquée par les demandeurs.

A défaut de démontrer une faute de Maître CHERKI, les consorts ARBION et autres seront déboutés de leurs demandes de dommages et intérêts dirigées à son encontre.

Sur les demandes de dommages et intérêts de la SPEDIDAM

En vertu de l'article 1240 du code civil, tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer.

Sur la demande de dommages et intérêts relative à la désignation d'un huissier

La SPEDIDAM fait valoir que compte tenu des graves irrégularités survenues préalablement à la tenue du scrutin et au détournement de la procédure sur requête par les demandeurs, elle a été contrainte de désigner un troisième huissier en sus de l'huissier prévu par les statuts, qui lui a été facturé à hauteur de 1.440 euros. Elle invoque à ce titre la sollicitation massive de pouvoirs commise par les demandeurs qui a désorganisé le bon déroulement de la campagne électorale ainsi que son assemblée générale.

Les demandeurs s'opposent à cette demande, exposant qu'il ne saurait être mis à leur charge le choix opéré par la SPEDIDAM de recourir à un huissier de justice supplémentaire, en plus de Maître CHERKI.

Le tribunal relève que la SPEDIDAM a effectivement fait le choix de recourir à un huissier supplémentaire alors que ses statuts prévoient déjà le recours obligatoire à un huissier pour encadrer les opérations de vote et de dépouillement. Elle ne justifie pas que des circonstances liées à des agissements des demandeurs nécessitaient le recours à un huissier complémentaire, le premier huissier désigné devant d'ores et déjà opérer un constat objectif des opérations.

Le fait que les demandeurs aient pu envoyer des courriers aux associés de la SPEDIDAM pour les solliciter afin de voter pour eux, accompagnés de modèles de pouvoir, dans un délai raisonnable avant le vote et alors qu'aucune disposition ne venait réglementer la campagne électorale, ne constitue pas de graves irrégularités justifiant la désignation d'un huissier supplémentaire comme le soutient la SPEDIDAM.

La SPEDIDAM invoque par ailleurs le recours par les demandeurs à la procédure sur requête, afin de voir désigner un huissier pour les opérations de vote, qui a donné lieu à une ordonnance sur requête du 25 juin 2018. La seule circonstance que l'ordonnance sur requête ainsi obtenue ait été retractée par la cour d'appel par un arrêt du 28 mars 2019, au motif, somme toute classique, qu'il n'était pas démontré de circonstances justifiant une dérogation au principe de la contradiction, ne constitue pas non plus une grave irrégularité justifiant la désignation d'un huissier supplémentaire comme soutenu par la SPEDIDAM, s'agissant de l'utilisation non abusive d'une voie de droit.

Au regard de ces éléments, la SPEDIDAM sera déboutée de sa demande de dommages et intérêts relative à l'intervention d'un huissier complémentaire.

Sur la demande de dommages et intérêts en réparation de son préjudice d'image et de réputation

La SPEDIDAM fait valoir que les demandeurs ont, par leurs agissements, déstabilisé le bon fonctionnement de ses organes et porté atteinte à son image, à sa réputation et à son intérêt social. Elle invoque notamment la sollicitation massive de pouvoirs qui a désorganisé le bon déroulement de son assemblée générale et a porté une atteinte manifeste au vote libre et éclairé de ses associés victimes de cette sollicitation.

Elle expose également qu'une campagne de dénigrement a été mise en œuvre à l'encontre des dirigeants de la SPEDIDAM et que des publications dans la presse ont été orchestrées par les demandeurs avec pour seul objectif de lui nuire.

Ainsi qu'il l'a déjà exposé, le tribunal relève que la sollicitation des associés de la SPEDIDAM, dans des courriers aux termes mesurés et non dénigrants, dans un délai raisonnable avant le vote et alors qu'aucune disposition ne venait réglementer la campagne électorale, ne constitue pas une faute et ne saurait s'analyser en une tentative de désorganisation ou d'atteinte au vote libre et éclairé des associés, ces derniers étant parfaitement en mesure de comprendre les enjeux de ce type de sollicitations à l'approche d'une élection.

S'agissant de la campagne de dénigrement qu'elle invoque, la SPEDIDAM se réfère notamment à un communiqué des syndicats SNAM-CGT et SNM-FO du 11juin 2018 évoquant des conflits d'intérêts au sein de la direction. Les demandeurs ne sauraient toutefois être tenus pour responsables des communications de ces syndicats, quand bien même certains d'entre eux appartiennent auxdits syndicats.

La SPEDIDAM invoque également un article du journal « Le Monde » du 25 juin 2018 dont les demandeurs ne sauraient pas plus être tenus pour responsables, s'agissant d'une publication de presse dont il n'est pas démontré qu'ils constituaient l'unique source, ou que son contenu serait diffamatoire.

Il est en revanche établi que les demandeurs sont à l'origine de la publication d'une tribune dans « L'Humanité » datée du 10 juillet 2018, et d'un communiqué du 18 juillet 2018, dans lesquels ils contestent le déroulement du vote et l'annulation de nombreux pouvoirs.

Force est toutefois de constater, ainsi que le juge le tribunal dans la présente décision, que de nombreux pouvoir ont été écartés pour des motifs non fondés, ce dont les demandeurs se font écho dans ces communications. En outre, la SPEDIDAM ne démontre pas que ceux-ci auraient excédé les limites de la libre expression dans le cadre de ces publications.

Au regard de ces éléments, la SPEDIDAM ne démontre pas de comportements fautifs des demandeurs justifiant l'attribution de dommages et intérêts. Elle sera en conséquence déboutée de sa demande à leur encontre à ce titre.

Sur la demande de publication

L'annulation de pouvoirs confiés aux demandeurs par de nombreux associés en vue de l'assemblée générale du 28 juin 2018 constitue une atteinte importante au fonctionnement des organes de la SPEDIDAM et à l'intérêt social.

Par ailleurs, la direction de la SPEDIDAM avait communiqué à la suite de l'assemblée générale sur de nombreuses irrégularités qui auraient eu lieu s'agissant des pouvoirs.

Compte tenu de ces éléments, il apparaît nécessaire que les associés soient informés de l'annulation infondée de nombreux pouvoirs dans le cadre du dépouillement des suffrages de l'assemblée générale du 28 juin 2018.

Les mesures de publication sollicitées par les demandeurs apparaissent en conséquence justifiées, et il y sera fait droit selon les modalités précisées au dispositif.

Sur les dépens

Aux termes de l'article 696 du code de procédure civile, la partie perdante est condamnée aux dépens, à moins que le juge, par décision motivée, n'en mette la totalité ou une fraction à la charge d'une autre partie.

La SPEDIDAM succombant à l'instance, elle sera condamnée aux dépens, lesquels pourront être recouvrés directement par Maître LAUDE, avocat, en application de l'article 699 du code de procédure civile.

Sur la demande au titre de l'article 700 du code de procédure civile

Il y a lieu de condamner la SPEDIDAM, tenue aux dépens, à verser à chacun des demandeurs la somme de 3.000 euros sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile, au titre des frais exposés et non compris dans les dépens.

La SPEDIDAM sera déboutée de sa demande au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

Par ailleurs, il n'apparaît pas inéquitable de laisser à la charge de Maître CHERKI les frais irrépétables qu'il a exposés.

Sur l'exécution provisoire

L'instance ayant été introduite devant la présente juridiction avant le 1^{er} janvier 2020, il y a lieu d'appliquer les dispositions du code de procédure civile relatives à l'exécution provisoire dans leur rédaction antérieure au décret n°2019-1333 du 11 décembre 2019.

En application de l'article 515 ancien du code de procédure civile, hors les cas où elle est de droit, l'exécution provisoire peut être ordonnée, à la demande des parties ou d'office, chaque fois que le juge l'estime nécessaire et compatible avec la nature de l'affaire, à condition qu'elle ne soit pas interdite par la loi.

En l'espèce, il convient d'ordonner l'exécution provisoire qui apparaît nécessaire au regard de l'ancienneté du préjudice subi, et compatible avec la nature de l'affaire.

PAR CES MOTIFS

Le tribunal, statuant publiquement, par jugement contradictoire, en premier ressort, rendu par mise à disposition au greffe,

Rejette la fin de non-recevoir soulevée par Maître Franck CHERKI tenant au défaut d'intérêt à agir de Monsieur ARBION et Madame LEQUEUX épouse DUCHESNE,

En conséquence,

Déclare Monsieur ARBION et Madame LEQUEUX épouse DUCHESNE recevables en leurs demandes,

Dit que les pouvoirs délivrés par les associés de la société de perception et de distribution des droits des artistes, dite SPEDIDAM, en vue de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2018 qui ont été écartés pour les motifs suivants tels que listés en page 4 du procès-verbal de constat dressé par la SELARL Franck CHERKI et V. RIGOT, ont été annulés pour des motifs infondés :

- ils étaient identiques aux modèles joints à des courriers adressés par certains associés qui comportaient une date antérieure à l'envoi et/ou la publication de l'ordre du jour de l'assemblée générale,

- ils étaient identiques aux modèles joints à des courriers adressés par certains associés qui comportaient une date antérieure à la date de dépôt de candidature à l'élection au conseil d'administration,

- ils étaient identiques aux modèles joints à des courriers sur lesquels figuraient deux formulaires de pouvoirs, dont l'un était destiné à une assemblée générale extraordinaire qui ne s'est pas tenue,

- ils comportaient une date dactylographiée préremplie qui correspondait à celle du jour de l'assemblée générale, soit le 28 juin 2018, qui pouvait laisser penser qu'il avait pour objet de révoquer un pouvoir antérieur confié à un autre associé,

Déboute Monsieur Guy ARBION, Monsieur Jean-Paul BAZIN, Monsieur Alain BEGHIN, Monsieur Jean-Luc BERNARD, Madame, Martine DEGIOANNI, Madame Karine HUET, Monsieur Jean-Pierre JUSSEY, Madame Hélène DUCHESNE, Monsieur, Slim PEZIN et Monsieur Guy TOUVRON de leurs demandes tendant à enjoindre à la SPEDIDAM d'une part, d'établir un procès-verbal conforme aux résultats sincères du scrutin, d'autre part, de proclamer les résultats

sincères de l'élection,

Les débute de leur demande tendant à ce que le tribunal proclame les résultats sincères du scrutin,

Prononce l'annulation de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2018 ainsi que de l'ensemble des délibérations qui y ont été débattues et adoptées, lesquelles comprennent les résolutions 1 à 9 mises au vote et l'élection aux postes d'administrateurs de Madame Claude CHAUVENT, Monsieur Guillaume DAMERVAL, Monsieur Emmanuel KATCHÉ, Monsieur François LUBRANO, Monsieur François NOWAK, Madame Roberta ROMAN, Monsieur Eric SEVA et Monsieur Michel VENTULA,

Ordonne à Monsieur Guillaume DAMERVAL, es qualité de gérant de la SPEDIDAM, de convoquer une nouvelle assemblée générale ordinaire en application des dispositions statutaires et réglementaires de la SPEDIDAM, dans le délai d'un mois à compter de la signification de la présente décision, sous astreinte de 2.000 euros par jour de retard, aux fins :

- d'élection partielle de huit membres du conseil d'administration destinés à remplacer ceux dont l'élection est annulée par la présente décision,
- de vote sur les neuf résolutions mises à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2018 et dont l'adoption est annulée par la présente décision,

Se réserve la liquidation de l'astreinte,

Débute Monsieur Guy ARBION, Monsieur Jean-Paul BAZIN, Monsieur Alain BEGHIN, Monsieur Jean-Luc BERNARD, Madame, Martine DEGIOANNI, Madame Karine HUET, Monsieur Jean-Pierre JUSSEY, Madame Hélène DUCHESNE, Monsieur Slim PEZIN et Monsieur Guy TOUVRON de leurs demandes de dommages et intérêts formées à l'encontre de Monsieur DAMERVAL, ès qualité de gérant de la SPEDIDAM, et de Maître CHERKI, huissier,

Débute la SPEDIDAM de sa demande de dommages et intérêts relative à la désignation d'un huissier,

Débute la SPEDIDAM de sa demande de dommages et intérêts en réparation de son préjudice d'image et de réputation,

Ordonne la publication du jugement sur le site internet de la SPEDIDAM accessible à l'adresse <https://spedidam.fr/>, dans le prochain numéro du magazine « Actualités SPÉDIDAM », ainsi que dans le prochain rapport moral annuel du gérant de la SPEDIDAM,

Condamne la SPEDIDAM aux dépens, dont distraction au profit de Maître LAUDE, avocat, en application de l'article 699 du code de procédure civile,

Condamne la SPEDIDAM à verser à Monsieur Guy ARBION , Monsieur Jean-Paul BAZIN, Monsieur Alain BEGHIN, Monsieur Jean-Luc BERNARD, Madame, Martine DEGIOANNI, Madame Karine HUET, Monsieur Jean-Pierre JUSSEY, Madame Hélène DUCHESNE, Monsieur Slim PEZIN et Monsieur Guy TOUVRON la somme de 3.000 euros à chacun au titre de l'article 700 du code de procédure civile,

Déboute la SPEDIDAM de sa demande au titre de l'article 700 du code de procédure civile,

Déboute Maître Franck CHERKI de sa demande au titre de l'article 700 du code de procédure civile,

Ordonne l'exécution provisoire.

Fait et jugé à Paris le 08 Mars 2021

LE GREFFIER
Bertille DESVAUX

LE PRÉSIDENT
Pascale LADOIRE-SECK

BILAN DE LA DIVISION CULTURELLE - 2020

Action Artistique

L'alliée d'une
vie d'artiste

Mise en œuvre des actions dont le financement
est prévu par l'article L.324-17 du C.P.I.

SOMMAIRE

BILAN
DE LA DIVISION
CULTURELLE 2020

Synthèse de l'exercice 2020 : ventilation des montants par catégories définies au 1er alinéa de l'article L. 324-17 et origines des sommes affectées	3
Statistiques :	4
Bilan Financier 2020 : perceptions et affectations pour chacune des commissions (ventilation par commission des montants versés par catégories définies au 1er alinéa de l'article L. 324-17).....	6
Liste des dossiers : création du spectacle vivant	9
Liste des dossiers : création EPK (Kit de Presse Électronique audiovisuel)	14
Liste des dossiers : diffusion du spectacle vivant	16
Liste des dossiers : diffusion - aides aux déplacements	31
Listes des dossiers : Actions d'éducation artistique et culturelle & Formation d'artistes : écoles	33
Liste des organismes aidés ayant bénéficié du concours de la SPEDIDAM pendant trois années consécutives (2018, 2019 et 2020)	34
Commentaire des orientations suivies par la SPEDIDAM	38
Information sur les actions engagées pour la défense des catégories professionnelles concernées par l'objet social de la SPEDIDAM	43
Génération SPEDIDAM	45
Informations prescrites par l'article R. 321-14 III 1° et 2°	47

SYNTHÈSE

exercice 2020

BILAN
DE LA DIVISION
CULTURELLE 2020

SOMMES DISPONIBLES AU TITRE DE L'ARTICLE L. 324-17

Au titre de l'article L. 324-17 du Code de la Propriété Intellectuelle, la SPEDIDAM a affecté en 2020 aux actions d'aide à la création, à la diffusion du spectacle vivant, à l'éducation artistique et culturelle et à la formation d'artistes :

SOMMES DISPONIBLES au 01/01/2020		89 965,83	1
LES SOMMES À AJOUTER			
Copie Privée Audiovisuelle		1 710 592,03	
Copie Privée Sonore		5 276 715,89	
	sous-total perceptions	6 987 307,92	2
Irrépartissables pratiques versés durant l'exercice		5 061 431,03	
	sous-total irrépartissables	5 061 431,03	3
Sommes réattribuées :		1 580 550,05	
	sous-total réaffectations	1 580 550,05	4
LES SOMMES À DÉDUIRE			
Frais de fonctionnement nets de la division culturelle (dont : 88 571€ déduits représentant la quote-part de produits financiers issus de la trésorerie de la Division Culturelle)		1 421 615,55	
FCM : somme versée en conformité avec la convention signée sous l'égide du Ministère de la Culture		684 629,00	
CNM		500 000,00	
	sous-total à déduire	2 606 244,55	5
TOTAL DISPONIBLE À ATTRIBUER : 1 + 2 + 3 + 4 - 5		11 113 010,28	A
MONTANT DES AIDES ATTRIBUÉES EN 2020 :			
I) CRÉATION			
a) Création du spectacle vivant		1 011 567,46	
	sous-total CRÉATION	1 011 567,46	a
II) DIFFUSION			
a) Diffusion du spectacle vivant		7 668 644,91	
b) Aides aux déplacements		607 466,34	
	sous-total DIFFUSION	8 276 11,25	b
III) ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE			
	sous-total	39 500,24	c
IV) FORMATION			
	sous-total FORMATION	291 535,57	d
V) ACTIONS DE DÉFENSE DE PROMOTION ET D'INFORMATION			
engagées dans l'intérêt des créateurs et de leurs œuvres (Art. R.321-6 2°)		164 118,65	
	sous-total	164 118,65	e
VI) FONDS COVID19			
a) Fonds COVID 19		459 283,65	
	sous-total	459 283,65	f
TOTAL DES AIDES ATTRIBUÉES : (a + b + c + d + e + f)		10 242 116,82	
SOMMES DISPONIBLES au 31/12/2020 : (A - B)		870 893,46	

Statistiques

FLUX DE TRÉSORERIE

MONTANT DES AIDES RÉGLÉES EN 2020	12 842 694,54 €
MONTANT ATTRIBUÉ NON ENCORE VERSÉ (DOSSIERS EN COURS) AU 31.12.2020	5 075 677,74 €

NOMBRE DE DOSSIERS TRANSMIS AUX COMMISSIONS

	2020	2019	2018
CRÉATION	243	437	480
EPK	182	280	308
DIFFUSION	996	2 120	2 053
EXPORTATION	90	381	387
FORMATION	17	33	31
TOTAL	1 528	3 251	3 259
HORS CRITERES	88	179	225
TOTAL DES DOSSIERS RECUS	1 616	3 430	3 484

Statistiques

BILAN
DE LA DIVISION
CULTURELLE 2020

DOSSIERS AYANT REÇU UNE AIDE

	% DES DOSSIERS AIDÉS PAR RAPPORT AUX DOSSIERS PRÉSENTÉS	NOMBRE DE DOSSIERS EN 2020	NOMBRE DE DOSSIERS EN 2019	NOMBRE DE DOSSIERS EN 2018
CRÉATION	85,00%	207	379	380
EPK	49,00%	90	213	196
DIFFUSION	82,00%	817	1 831	1 781
EXPORTATION	73,00%	66	314	266
FORMATION	94,00%	16	29	25
TOTAL	78,27%	1 196	2 766	2 648

MOYENNE EN EUROS DU MONTANT DE L'AIDE ATTRIBUÉE PAR DOSSIER

	2020	2019	2018
CRÉATION	3 990 €	4 027 €	4 260 €
EPK	2 061 €	2 142 €	2 422 €
DIFFUSION	10 006 €	8 486 €	7 834 €
EXPORTATION	2 131 €	2 275 €	2 149 €
FORMATION	18 221 €	21 117 €	21 838 €

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PROJETS AIDÉS - NOMBRE DE DOSSIERS ET POURCENTAGES

	CRÉATION	DIFFUSION	EXPORTATION	FORMATION
ILE DE FRANCE	121 soit 41%	305 soit 37%	28 soit 42%	6 soit 38%
AUTRES REGIONS y compris l'étranger	176 soit 59%	512 soit 63%	38 soit 58%	10 soit 62%
TOTAL	297	817	66	16

BILAN FINANCIER

ANNEE 2020		REPORT DU SOLDE	PERCEPTIONS			FCM	CNM	
			COPIE PRIVEE AUDIOVISUELLE	COPIE PRIVEE SONORE	IRRÉPARTISSABLES PRATIQUES			
Janvier	A nouveau au 01/01/2020	89 965,83						
	commission attribution du mois	89 965,83						
	perceptions du mois	1 945 795,28	83 156,97	367 684,51	5 061 431,03	171 157,25		
Février	répartition	2 396 636,76						
	commission attribution du mois	2 396 636,76						
	perceptions du mois	2 396 636,76	149 182,03	653 785,83				
Mars	répartition	3 199 604,62						
	commission attribution du mois	3 199 604,62						
	perceptions du mois	3 199 604,62	126 196,35	524 550,72				
Avril	répartition	3 850 351,69						
	commission attribution du mois	3 850 351,69						
	perceptions du mois	3 677 824,43	89 264,13	333 006,46		171 157,25		
Mai	répartition	4 100 095,02						
	commission attribution du mois	4 100 095,02						
	perceptions du mois	3 601 507,30	84 056,86	325 180,99				
Juin	répartition	4 010 745,15						
	commission attribution du mois	4 010 745,15						
	perceptions du mois	2 181 861,38	95 507,74	398 502,70				
Juillet	répartition	2 675 871,82						
	commission attribution du mois	2 675 871,82						
	perceptions du mois	1 050 188,07	122 997,28	207 957,24		171 157,25		
Août	répartition	1 381 142,59						
	commission attribution du mois	1 381 142,59						
	perceptions du mois	1 315 162,12	301 283,86	465 873,19				
Septembre	répartition	2 082 319,17						
	commission attribution du mois	2 082 319,17						
	perceptions du mois	1 037 070,02	326 315,11	772 722,40				
Octobre	répartition	2 136 107,53						
	commission attribution du mois	2 136 107,53						
	perceptions du mois	1 615 027,93	134 496,90	397 863,03				
Novembre	répartition	2 147 387,86						
	commission attribution du mois	2 147 387,86						
	perceptions du mois	2 138 562,80	83 724,50	350 871,95				
Décembre	répartition	2 573 159,25						
	commission attribution du mois	2 573 159,25						
	perceptions du mois	1 863 500,49	114 410,30	478 716,87				
	frais de fonctionnement	2 456 627,66						
	CREATION R 321-6 2°	1 035 012,11						
TOTAL			1 710 592,03	5 276 715,89	5 061 431,03	684 629,00	500 000,00	

BILAN
DE LA DIVISION
CULTURELLE 2020

	FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT		DOSSIERS RÉAFFECTÉS	CRÉATION R 321-6.2°	RÉPARTITIONS					SOLDE
	CHARGES DE GESTION	QUOTE-PART Produits financiers			CRÉATION Spectacle vivant	DIFFUSION Spectacle vivant	DIFFUSION Aides aux déplacements	FORMATION	FONDS D'URGENCE	
			82 331,59		270 872,42	2 682 990,00	92 413,38	70 500,12		89 965,83
										1 945 795,28
										2 396 636,76
										2 396 636,76
										2 396 636,76
										3 199 604,62
										3 199 604,62
										3 850 351,69
										3 850 351,69
			269 179,39			226 801,80			43 747,60	3 677 824,43
										4 100 095,02
			98 854,48			366 970,88		124 000,15	106 471,17	3 601 507,30
										4 010 745,15
			194 758,24		337 403,70	1 561 165,24	29 801,10	13 000,02	82 271,95	2 181 861,38
										2 675 871,82
			116 364,52		239 577,24	1 145 195,20	18 450,56	51 535,20	116 132,82	1 050 188,07
										1 381 142,59
										1 381 142,59
									65 980,47	1 315 162,12
										2 082 319,17
			174 395,87		101 707,50	1 073 257,88			44 679,64	1 037 070,02
										2 136 107,53
			396 348,48		62 006,60	651 764,15		32 500,08		1 615 027,93
										2 147 387,86
			117 175,54				126 000,60			2 147 387,86
			131 141,94				340 800,70			2 138 562,80
	1 510 186,12	88 570,57		164 118,65						2 573 159,25
	1 510 186,12	88 570,57	1 580 550,05	164 118,65	1 011 567,46	7 708 145,15	607 466,34	291 535,57	459 283,65	1 863 500,49
	(a)	(b)								2 456 627,66
	(a - b)									1 035 012,11
	1 421 615,55									870 893,46

Création du spectacle vivant

BILAN
DE LA DIVISION
CULTURELLE 2020

Liste des dossiers (montants indiqués en euros)

LA PART MANQUANTE	1 350,44	COMPAGNIE BOUKOUSOU	3 000,28	DIVERTIMENTY	1 395,90
LES AMOURS HORS-BINAIRES	TOULOUSE	MASONN (MURS) ELECTROACOUSTIQUE	SAINTE-DENIS	LES COULISSES DU BALLET VÉNITIEN MUSIQUE BAROQUE	MONTCUIT
FENIL HIRSUTE	3 300,58	DADADZO CIE	697,86	LA COMPAGNIE DU SCARABÉE	1 700,02
LE FUNAMBULE	LYON	MIGRA TERRE - MIGRA CIEL ELECTROACOUSTIQUE	TOULOUSE	LA RAMÉE TOUS STYLES DE MUSIQUE	ANTONY
CHANSON					
LES RENDEZ-VOUS D'AILLEURS	2 400,64	COMPAGNIE ÉPIDERMÉ	1 162,42	MEZZANINE SPECTACLES	12 000,04
CINÉMA CINÉ-MOTS (MÉLODIES DU GRAND ÉCRAN)	PARIS	ESPACE PUDIQUE (& ANGLES MORTS)	GRENOBLE	AU PAYS D'ABSURDIE	PARIS
CHANSON		ELECTROACOUSTIQUE		TOUS STYLES DE MUSIQUE	
DÉSORDINAIRE	700,16	COMPAGNIE BOUKOUSOU	10 400,52	TITA PRODUCTIONS	2 300,02
GROSSE NIAQUE	MONTREUIL	MASONN (MURS) ELECTROACOUSTIQUE	SAINTE-DENIS	DANS L'ARMURE D'ABRAHAM	MARSEILLE
CHANSON				TOUS STYLES DE MUSIQUE	
SUPER-CHAHUT	3 750,18	PLAY	800,24	ATMEN	2 500,10
CACHÉ!	VAILHAN	BERCK PLAGE ELECTROACOUSTIQUE	AUBERVILLIER	LANDE ORIGINALE DE «INTERSTITIUM»	PARIS
CHANSON				TOUS STYLES DE MUSIQUE	
DYNAMIQUE DU MOUVEMENT	730,24	C'INTERSCRIBO	7 300,30	MÉTÉORES	3 500,26
L'HOMME ASSIS	ROUEN	AFTER ELECTROACOUSTIQUE	PARIS	MOWGLI	NANTES
MUSIQUE IMPROVISÉE				TOUS STYLES DE MUSIQUE	
ART SESSION	1 500,30	LES VERTÉBRÉES	2 185,22	INFINI D'ARTS	2 800,18
LE MONUMENT	BORDEAUX	BULLES DE PAS PIED ELECTROACOUSTIQUE	VALENCE	PARTITIONS (BO)	MANDRES LES ROSES
MUSIQUE IMPROVISÉE				TOUS STYLES DE MUSIQUE	
ANIMA THÉÂTRE	5 000,16	K-DANSE	850,50	ARIADNE CIE	7 500,22
REBETIKO	MARSEILLE	*MAGH ELECTROACOUSTIQUE	PIN-BALMA	S'ENGAGER	VILLEURBANNE
MUSIQUE IMPROVISÉE				TOUS STYLES DE MUSIQUE	
KLUB KLAMAUK	1 850,74	DIRTZTHEATRE	1 000,54	DU JOUR AU LENDEMAIN	3 000,26
MY JOSEPHINE	MONTPELLIER	LE TROISIÈME PAS (SHORT STORIES)	AGENS MINERVOIS	LA DISPUTE	MARSEILLE
JAZZ		ELECTROACOUSTIQUE		TOUS STYLES DE MUSIQUE	
COUP DE POKER	12 000,34	L'EXPÉRIENCE HARMAAT	5 700,52	LA POÉTIQUE DES SIGNES	2 000,32
ALABAMA SONG	HERICY	SECONDE NATURE ELECTROACOUSTIQUE	MONTREUIL	LABAN HORROR SHOW	TOURS
JAZZ				TOUS STYLES DE MUSIQUE	
HINTERLAND	1 750,18	ODETTA	6 700,54	LA JOLIE POURPOISE	3 500,42
OHOH - CRÉATION 2020	OCTON	LA CHALEUR ELECTROACOUSTIQUE	PARIS	WOU LE SOUVENIR D'ENFANCE	PARIS
JAZZ				TOUS STYLES DE MUSIQUE	
ICA ONA GROUP	1 813,08	COMPAGNIE CORRESPONDANCES	2 000,04	FILIGRANE 111	3 100,70
ROSA BONHEUR, UN MESSIE SAUVAGE.	VOISINES	BO GRAND PEUR ET MISÈRE DU TROISIÈME REICH DOMQUEUR		L'ART DE PERDRE	LILLE
JAZZ		ELECTROACOUSTIQUE		TOUS STYLES DE MUSIQUE	
SONS VIFS	5 000,92	COMPAGNIE CORRESPONDANCES	7 200,64	COMPAGNIE DE L'ÉVENTUEL HÉRISSON BLEU	3 300,02
ENTRE LES TERRES	LACANAU	GRAND PEUR ET MISÈRE DU TROISIÈME REICH	DOMQUEUR	UN LIEU INCERTAIN	CANNY SUR THÉRAIN
JAZZ		ELECTROACOUSTIQUE		TOUS STYLES DE MUSIQUE	
SCENE MUSICALE MOBILE	6 750,98	IL FAUT TOUJOURS FINIR CE QU'ON A COMMENCÉ	2 400,28	LE THÉÂTRE DES SILENCES	3 200,06
CONCERTO POUR UN PLATEAU NU	GALEZ	JAMAIS JE NE VIEILLIRAI	PARIS	TEA TIME	RENNES
JAZZ		ELECTROACOUSTIQUE		TOUS STYLES DE MUSIQUE	
COMPAGNIE LUCE	1 100,10	KIVUKO COMPAGNIE	1 300,28	CCN2 - CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL DE GRENOBLE	
ALICE CHEZ LES MERVEILLES	PARIS	BOUNCE BACK		4 600,26	LES PAROLES IMPOSSIBLES
ELECTROACOUSTIQUE		ELECTROACOUSTIQUE	PARIS	GRENOBLE CEDEX 2	TOUS STYLES DE MUSIQUE
COLLECTIF OR NORMES	3 325,12	ENSEMBLE ALKYMIA	4 500,48	REFECTOIRE CIE	4 185,12
SHANGRI-LA	POITIERS	TOURNÉE FRANÇAISE PULSION BARROCA	RENNES	A FLEUR DE PEAU #3 - LA FRATRIE (TITRE PROVISOIRE)	
ELECTROACOUSTIQUE		MUSIQUE BAROQUE	BORDEAUX	BORDEAUX	TOUS STYLES DE MUSIQUE
AMK - AÉROSTAT MARIONNETTES KIOSQUE	1 900,32	NOUVEAUX CARACTÈRES	5 700,88	STUDIO THÉÂTRE DE STAINS	3 348,18
NID	NANTERRE	STABAT MATER DE PERGOLESE	LYON CEDEX 04	ROUSSEAU VU PAR JEAN-JACQUES	STAINS
ELECTROACOUSTIQUE		MUSIQUE BAROQUE		TOUS STYLES DE MUSIQUE	
COMPAGNIE FACTEURS COMMUNS	6 000,48	AKADÉMIA	17 700,82	ASSOCIATION THÉÂTRE DU POINT DU JOUR	750,36
SURVIVAL KIT	STRASBOURG	TRIPTYQUE	REIMS	ARRÊTE AVEC TES MENSONGES	LYON
ELECTROACOUSTIQUE		MUSIQUE BAROQUE		TOUS STYLES DE MUSIQUE	
COLLECTIF OR NORMES	3 950,66	LES SURPRISES	4 000,84	REFECTOIRE CIE	1 425,06
SHANGRI-LA	POITIERS	PURCELL, TYRANNIC LOVE	SAINT DENIS	A FLEUR DE PEAU #3 - LA FRATRIE (TITRE PROVISOIRE)	
ELECTROACOUSTIQUE		MUSIQUE BAROQUE	BORDEAUX	BORDEAUX	TOUS STYLES DE MUSIQUE
COD	9 600,82	ENSEMBLE JUPITER	7 500,64	LA BARBE À MAMAN	1 395,02
ITMAHRAG	PARIS	ENSEMBLE JUPITER : TOURNÉE MONTEVERDI 2020		MAUVAISES GRAINES	PARIS
ELECTROACOUSTIQUE		SAINTE-CLOUD	MUSIQUE BAROQUE	TOUS STYLES DE MUSIQUE	

Création du spectacle vivant

Liste des dossiers (montants indiqués en euros)

DIPTYQUE THEATRE AVEUX-CRÉATION DE LA BANDE SONORE TOUS STYLES DE MUSIQUE	2 250,34 MONTATAIRE	L'YEUSE SACCADIT ET LE CHEVALIER INEXISTANT MUSIQUE CONTEMPORAINE	2 600,06 MONTREUIL	ENSEMBLE (K)INÉTIKOS B. O. PIA & MAREAS MUSIQUE CONTEMPORAINE	2 090,24 PARIS 7E ARRONDISSEMENT
JUSQU'AU SOUFFLE ETRE AU MONDE (TITRE PROVISOIRE) TOUS STYLES DE MUSIQUE	2 250,06 ST FERRÉOL	LA DIESELLE COMPAGNIE GRANDE RANDONNÉE 01 MUSIQUE CONTEMPORAINE	3 300,86 BOURG EN BRESSE	COMPAGNIE ALEXANDRE ANDROMAQUE MUSIQUE CONTEMPORAINE	10 400,76 SAINT-BRIEUC
AYAGHMA DIVIDUS TOUS STYLES DE MUSIQUE	4 121,14 AURIOL	IN CORPUS ASSOCIATION (I.C.A) LA GRANDE NÉBULEUSE MUSIQUE CONTEMPORAINE	3 000,08 REIMS	SELON L'HEURE ± MUSIQUE CONTEMPORAINE	3 500,20 LILLE
L'YEUSE SACCADIT ET LE CHEVALIER INEXISTANT TOUS STYLES DE MUSIQUE	1 000,54 MONTREUIL	LES FOUS DE BASSAN ! ELLE DE NUIT, AILES DU JOUR MUSIQUE CONTEMPORAINE	4 200,10 BEAUGENCY	ARCOSM HOTEL BELLEVUE MUSIQUE CONTEMPORAINE	12 000,72 LYON
LA COMPAGNIE DES FIGURES VOULOIR ÊTRE MORDU TOUS STYLES DE MUSIQUE	1 600,24 BORDEAUX	ART ZOYD 3 ET AVEC VOTRE ESPRIT - LA FORÊT SAMPLER CEDEX	3 200,30 VALENCIENNES	COMPAGNIE OKO MANQUES MUSIQUE CONTEMPORAINE	1 207,10 LE HAVRE
LA COMPAGNIE DES FIGURES VOULOIR ÊTRE MORDU TOUS STYLES DE MUSIQUE	3 600,34 BORDEAUX	LA CURIEUSE ZORA MUSIQUE CONTEMPORAINE	2 800,26 CHABEUIL	COMPAGNIE COMCA HÔM MUSIQUES ACTUELLES	460,16 MONTREUIL
GROUPE MARITIME DE THÉÂTRE LES PIEDS DANS L'EAU TOUS STYLES DE MUSIQUE	1 000,30 MARSEILLE	THÉÂTRE DES ALBERTS B.O «YAKA» PAR GÉRALD LORICOURT MUSIQUE CONTEMPORAINE	1 800,14 SAINT-PAUL	COMPAGNIE ÉPONYME SYNDROME DE LA VIE EN ROSE MUSIQUES ACTUELLES	2 100,80 ORLEANS
LICORNE DE BRUME 2 400,92 GRAIN DE SEL (ANCIEN TITRE : UNE CÔTELETTE DANS LE BUFFET) TOUS STYLES DE MUSIQUE	1 000,02 PARIS	L'OEIL DE PÉNÉLOPE SANDRINE OU COMMENT Écrire ENCORE DES SPECTACLES QUAND ON EST FÉMINISTE (ET QU'ON AIME LA POLE DANCE) MUSIQUE CONTEMPORAINE	1 SÉMUSSAC	COD ITMAHRAG MUSIQUES ACTUELLES	3 600,22 PARIS
COMPAGNIE CARACOL TA LANGUE EST TON CHEVAL TOUS STYLES DE MUSIQUE	4 300,28 CHENÔVES	TETRAPODE LE CHANT DU STYRÈNE MUSIQUE CONTEMPORAINE	3 600,22 PORNICHET	KAPLAN SIGUIFIN - AFRIQUE EN TROIS TEMPS MUSIQUES ACTUELLES	7 702,24 BONDY
COMPAGNIE GRIZZLI BANDE ORIGINALE POUR LE GARÇON À LA VALISE TOUS STYLES DE MUSIQUE	2 880,26 LA ROCHE SUR YON	LA GRANDE FUGUE VITRIOL MUSIQUE CONTEMPORAINE	5 650,86 PARIS	COMPAGNIE VIVONS NEVER TWENTY ONE MUSIQUES ACTUELLES	1 200,88 PARIS
CIE DK59 SI'I TOUS STYLES DE MUSIQUE	1 500,30 CLISSON	MABOUL DISTORSION WATT? MUSIQUE CONTEMPORAINE	3 500,84 NANTES	EN SCENE ET AILLEURS CIE THÉÂTRALE LE GRAND CABARET DE L'HISTOIRE MUSIQUES ACTUELLES	2 850,18 GRENOBLE
AYAGHMA DIVIDUS TOUS STYLES DE MUSIQUE	2 062,12 AURIOL	PETITE MAISON PRODUCTION JACK GARFEIN : THE WILD ONE MUSIQUE CONTEMPORAINE	10 000,04 PARIS	OTARIE MÛ MUSIQUES ACTUELLES	3 100,78 TOULOUSE
COMPAGNIE RÊVE DE SINGE PETIT-BLEU ET PETIT-JAUNE TOUS STYLES DE MUSIQUE	1 944,08 LYON	ECRIRE UN MOUVEMENT RUIN PORN BODY MUSIQUE CONTEMPORAINE	5 500,56 PARIS	COMPAGNIE HKC (HUMAN KOSMOZ COMPANY) URGENCE MUSIQUES ACTUELLES	10 500,22 ARCUEIL
COMPAGNIE VIVONS NEVER TWENTY ONE HIP-HOP	1 000,26 PARIS	ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE DU THÉÂTRE VIVANT INSANE MUSIQUE CONTEMPORAINE	1 500,10 LECTOURE	COMPAGNIE TABASCO MAUDITE RÉVOLUTION MUSIQUES ACTUELLES	3 800,06 PARIS
MOUVMATIK INSIGHT DATA HIP-HOP	1 350,20 CERGY	COMPAGNIE DU THÉÂTRE SANS TOIT PREMIER CRI MUSIQUE CONTEMPORAINE	1 285,62 GONESSE CEDEX	IOUL MUSIQUE FARANDOLE DE SOLITUDES MUSIQUES ACTUELLES	1 000,04 LES PONTS DE CÉ
NOUVEAU THÉÂTRE DE MONTREUIL DEATH BREATH ORCHESTRA MUSIQUE CONTEMPORAINE	8 000,12 MONTREUIL	ASSOCIATION ADJAC METRE CARRE MUSIQUE CONTEMPORAINE	1 395,26 AUTHIOU	COMPAGNIE L'OCTOGONALE ECDYSIS MUSIQUES ACTUELLES	3 500,68 ARCUEIL
GIVE THEM BIRTH... OR DIE! UNE FORME BRÈVE MUSIQUE CONTEMPORAINE	2 800,94 ALFORTVILLE	COMPAGNIE ENCIMA DU COTON SUR LE SABLE MUSIQUE CONTEMPORAINE	1 860,30 VILLEFRANCHE	DANSE FUSION ANYEL ADDA PROJET CHANSON FRANÇAISE	2 000,32 PARIS
ASSOCIATION DE L'AUBE VOLTE - PIÈCE POUR ENFANTS EN MAL DE DÉMOCRATIE LIBOURNE	8 100,96 LIBOURNE	COLLECTIF PETIT TRAVERS S'ASSURER DE SES PROPRES MURMURES MUSIQUE CONTEMPORAINE	3 500,22 VILLEURBANNE	THÉÂTRE DE L'AUTRE CÔTÉ ET PUIS S'EN VA CHANSON FRANÇAISE	3 250,24 PONT-SAINTE-MAXENCE
ASSOCIATION DE L'AUBE VOLTE - PIÈCE POUR ENFANTS EN MAL DE DÉMOCRATIE LIBOURNE	3 600,10 LIBOURNE	ENSEMBLE (K)INÉTIKOS PIA & MAREAS MUSIQUE CONTEMPORAINE	2 430,08 PARIS 7E ARRONDISSEMENT	EN VOTRE COMPAGNIE (75) ON PURGE BÉBÉ CHANSON FRANÇAISE	4 200,74 PARIS
				COMPAGNIE ROLAND FURIEUX LES FURTIFS D'APRÈS ALAIN DAMASIO THÉÂTRE MUSICAL	18 600,12 METZ

Création du spectacle vivant

Liste des dossiers (montants indiqués en euros)

BILAN
DE LA DIVISION
CULTURELLE 2020

LE BIRGIT ENSEMBLE	1 700,14	COMPAGNIE LES DÉBOUSSOLE·S	4 050,08	COMPAGNIE PAUPIÈRES MOBILES	2 000,16
ROMAN(S) NATIONAL	PARIS	FAHALE	SAINTE CLOTILDE	A BOUT DE SUEURS	MONTREUIL
THÉÂTRE MUSICAL		MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	
MASH-UP PRODUCTION	2 250,42	COMPAGNIE THÉÂTRE ALIBI		PAR LES TEMPS QUI COURENT...	600,02
LES FILLES DU ROI LEAR	POITIERS	CENTRE DRAMATIQUE ITINÉRANT DE CORSE	2 800,12	MÉDÉE - BANDE ORIGINAL	MONT-DE-MARSAN
THÉÂTRE MUSICAL		ANTIGONICK	BASTIA	MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	
COMPAGNIE MASCARADE	2 000,14	MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		NANSOUK	3 000,18
PIAF NAissance D'UN MONSTRE	LES LILAS	ÉCLAT DES OS	1 500,22	BLED	MIRAMONT DE QUERCY
THÉÂTRE MUSICAL		LES ENFANTS HIBOUX OU		MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	
THÉÂTRE DE LA COURTE ECHELLE	2 000,16	LES PETITES OMBRES DE NUIT	NANTES	ALPAM	2 800,20
LES TROIS JOURS		MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		NAMAKEMONO GLISSE	
DE LA QUEUE DU DRAGON	ROMANS SUR ISÈRE	AUTOUR DU MIME	2 000,20	À VAU-L'EAU	MANONCOURT-EN-WOËVRE
THÉÂTRE MUSICAL		ALICE IN THE WONDERBOX	PARIS	MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	
THÉÂTRE DE LA COURTE ECHELLE	2 250,80	MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		NIDS DHOM	1 200,32
LES TROIS JOURS		LA POULIE PRODUCTION	1 000,48	LES DENTS DE LA SAGESSE	BREST
DE LA QUEUE DU DRAGON	ROMANS SUR ISÈRE	LE GONZE DE LOPHILE	STRASBOURG	MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	
THÉÂTRE MUSICAL		MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		LES VEILLEURS [COMPAGNIE THÉÂTRALE]	3 300,06
COMPAGNIE ROLAND FURIEUX	9 400,24	LE SOLSTICE D'HIVER	5 700,36	LA MORSURE DE L'ÂNE	GRENOBLE
LES FURTIFS D'APRÈS ALAIN DAMASIO	METZ	LES TIGRES SONT PLUS BEAUX A VOIR	PARIS	MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	
THÉÂTRE MUSICAL		MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		ENTRE EUX DEUX RIVES	7 200,46
AGENCE GASPARD	5 000,02	THÉÂTRE DU PRISME	4 500,20	LA FENÊTRE	CUSSET
WANDERLUST, LE CHEMIN		WHEN I LIE TO YOU,		MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	
DE L'INSOUCIANCE		DO YOU LOVE ME MORE?	VILLENEUVE D'ASCQ	COMPAGNIE COMCA	4 300,56
MUSIQUE CLASSIQUE	SAINT MAURICE	MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		HÔM	MONTREUIL
ORCHESTRE SYMPHONIQUE BEL'ARTE	25 000,62	THÉÂTRE DU RICTUS	8 800,78	MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	
BEL ARTE ET LE JEUNE CHOEUR		RUPTURES	NANTES	MARE NOSTRUM	1 300,02
D'ÎLE DE FRANCE III	BEZIERS	MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		ET LEURS CERVEAUX QUI DANSENT	PARIS
MUSIQUE CLASSIQUE		TOTEM RECIDIVE	2 800,08	MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	
ALIBI PRODUCTION	2 500,06	ET LES LIONS GUEULENT LA MORT OUVERTE	AUBERVILLIERS	HEJ HEJ TAK	2 850,28
BRANDO	BASTIA	MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		PUISQUE NOUS SOMMES SAUVAGES	LOOS
MUSIQUE CLASSIQUE		MÉDIANE	1	MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	
SON AR MEIN	3 800,22	400,02 LA STRATÉGIE DE LA SEICHE, OU COMMENT SURVIVRE	CASTELNAUDARY	PREMIERS ACTES	7 100,04
UN AUTOMNE BAROQUE EN TRÉGOR	NANTES	EN PÉRIODE DE CRISE		PAN	MUNSTER
MUSIQUE CLASSIQUE		MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	
SHLEMIL THEATRE	9 176,08	LILALUNE ETC.	1 700,56	LA GALERIE (01)	3 900,34
MAGIC MOZART	PARIS	NOTRE SANG	COLOMBES	LES APÔTRÉS AUX COEURS BRISÉS	PARIS
MUSIQUE CLASSIQUE		MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	
GONE PROD	5 083,04	COMPAGNIE DE L'ARCADE	6 200,60	LES BANCS PUBLICS	4 200,64
VENDREDI OU LA VIE SAUVAGE	LYON	MA FORêt FANTÔME	PARIS	LES FORTERESSES	MARSEILLE
MUSIQUES DU MONDE		MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	
LES CILS	3 022,34	LES VEILLEURS [COMPAGNIE THÉÂTRALE]	4 000,70	CAMIN AKTION	2 200,66
MUSEAU	NOISY-LE-GRAND	LA MORSURE DE L'ÂNE	GRENOBLE	AN IMMIGRANT'S STORY	MONTPELLIER
MUSIQUES DU MONDE		MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	
LE MAKILA	3 000,96	THEATRE DU 6EME CONTINENT	5 800,28	COMPAGNIE LE COMPOST	3 150,44
JE M'APPELLE SOLEA	PARIS	BO LE DERNIER JOUR D'UN CONDAMNÉ	FORT DE FRANCE	LE SYNDROME DE PAN	FÈRE-EN-TARDENOIS
MUSIQUES DU MONDE		MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	
MATHIEU INSA	2 280,08	COMPAGNIE HIMÉ	3 000,08	ET ALORS ! CIE	2 139,50
DIGITAL VAUDOU	VAUX SUR SEINE	CHERS	LA VARENNE	QUI A TUÉ MON PÈRE	LE MANS
MUSIQUES DU MONDE		MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	
MISES EN JEUX	1 700,02	TRANSLATION (33)	1 200,64	ET ALORS ! CIE	940,08
LE MARIAGE	RUFFIEU EN VALROMNEY	ISOLÉS EN TANT QUE MOTIFS	BORDEAUX	AUX PLUS ADULTES QUE NOUS	LE MANS
MUSIQUES DU MONDE		MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	
MISES EN JEUX	1 700,08	LE GRAND NULLE PART	2 375,20	COMPAGNIE HECHO EN CASA	1 117,54
LE MARIAGE	RUFFIEU EN VALROMNEY	ANTIS	LYON	PARFOIS J'AIMERAIS AVOIR UNE FAMILLE COMME	
MUSIQUES DU MONDE		MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		CELLE DE LA PETITE MAISON DANS LA PRAIRIE	ANGLET
ZOU MÂI PROD	2 900,26	SOLSIKKE	4 000,68	MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	
JE SUIS VENU VOUS DIRE	MARSEILLE	LE NID	VESSEAUX	DIPTYQUE THEATRE	3 054,96
MUSIQUES DU MONDE		MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		AVEUX	MONTATAIRE
ARIKO	2 700,14	LA PASSÉE COMPAGNIE LAURENT CAZANAVE	2 200,96	MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	
YÉLA!	VAUX SUR SEINE	JE ME SUIS ASSISE ET J'AI GOBÉ LE TEMPS	SAINTE LUNAIRE	L'ESSAIMANTE	632,98
MUSIQUES DU MONDE		MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		LA NUIT EST TOMBÉE SUR ITHAQUE	PARIS

Création du spectacle vivant

Liste des dossiers (montants indiqués en euros)

EPIK HOTEL	4 500,16	HEJ HEJ TAK	1 766,14	TAC'THÉÂTRE	1 488,16
MEETING POINT	STRASBOURG	BOUCAN !	LOOS	HAMLET REQUIEM	VILLERS LES NANCY
MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		VARIÉTÉS	
LES CHIENS ANDALOUS	1 710,02	CIE DES MANGEURS D'ETOILES	3 700,78	ERRANCES	3 000,02
ELSE(S)	PARIS	UN FLEUVE AU DESSUS DE LA TÊTE	GRENOBLE	LE FANTÔME DU MOULIN ROUGE	PARIS
MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		POP		CINÉ-CONCERT	
COMPAGNIE LA MANDARINE BLANCHE	3 200,32	LA COMPAGNIE DES HOMMES	11 500,70	HYBRID FILMS	11 000,02
L'ECOLE DES MARIS	PANTIN CEDEX	QUE FAUT-IL DIRE AUX HOMMES ?	PARIS	APIBEURZDÉ	POITIERS
MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		POP		FOLK	
L'AMIN COMPAGNIE THÉÂTRALE	4 643,06	LA COMPAGNIE DES HOMMES	5 700,12	LA RICOTTA	10 000,08
FÉLIX	GRIGNY	QUE FAUT-IL DIRE AUX HOMMES ?	PARIS	LUCY IN THE SKY EST DÉCÉDÉE	PARIS
MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		POP		PAS DE MUSIQUE	
TIDE COMPANY	1 650,22	COMPAGNIE DU NESS	5 515,66	BLÖFFIQUE THÉÂTRE	750,40
LA FINTA NONNA	TOULOUSE	LA MACHINE TCHEKHOV	ISSY-LES-MOULINEAUX	SOUZ NOS PIEDS	VILLEURBANNE
MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		MUSIQUE TRADITIONNELLE		PAS DE MUSIQUE	
COMPAGNIE LES MÉRIDIENS	5 580,16	ENSEMBLE MUSICAL KAÏNOS	2 500,20	COMPAGNIE ESQUIMOTS	1 800,38
GENS DU PAYS	STRASBOURG	LES NOUVEAUX TRAVAUX D'HERCULE	LA CÔTE ST ANDRÉ	LA COMPÉTITION	DIJON
MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		OPÉRETTE		PAS DE MUSIQUE	
COMPAGNIE L'AURORE	2 470,18	GRUPO AZUL	1 800,80	COMPAGNIE LTS (LES TROIS SOEURS)	5 000,42
SOVANN, LA PETITE FILLE ET LES FANTÔMES	BORDEAUX	SECRETS DE FEMMES	MONSÉGUR	DU PIMENT DANS LES YEUX	BESANCON
MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		OPÉRA		PAS DE MUSIQUE	
ENSEMBLE ATOPIQUE	4 200,86	LA FABRIQUE OPÉRA - VAL DE LOIRE	15 000,90	LA CAROTTE	1 000,18
VIVRE	PARIS	LA TRAVIATA	ORLÉANS	PROJET TERRE FERME - 3ÈME ANNÉE	ORCHAMPS
MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		OPÉRA		PAS DE MUSIQUE	
GRENIER NEUF	3 600,78	LE CONCERT SPIRITUEL	25 000,12	LA RÉSOLUE	1 860,48
TRAVERSES	PARIS	BARON DE MUNCHHAUSEN	PARIS	REPRISE ET TOURNÉE DE REBIBBIA 20-21	LYON
MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		OPÉRA		PAS DE MUSIQUE	
L'ESSAIMANTE	1 900,06	COMPANY OUTREMER MUSIC PRO ASSOCIATION (COMPA)	20		
LA NUIT EST TOMBÉE SUR ITHAQUE	PARIS	400,06	CARIB'OPERA 2020 - DON GIOVANNI		
MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		VEXIN SUR EPTE	MUSIQUE LYRIQUE		
THÉÂTRE DU MENTEUR	1 670,04	TEN	4 225,10		
REPTILE	SAULX-LES-CHARTREUX	IL RESTERA LA NUIT	AMBOISE		
MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		VARIÉTÉS			

Création

EPK (Kit de presse électronique audiovisuel)

Liste des dossiers (montants indiqués en euros)

TA DAH MUSIC	2 000,44	COLLECTIF SOUL GANG	2 500,36	WE SEE MUSIQUE DIFFUSION	1 800,30
PARIS COMBO	PARIS	NOË REINE	FONTAINE	MATTHIEU MARTHOURET-	
CHANSON		JAZZ		SPRINGBOK/BOUNCE NEW 4TET	PARIS
ZAZPLINN PRODUCTIONS	2 100,30	POUSSE-POUSSE PRODUCTION	1 500,40	LES AMIS DE LA MUSIQUE ACOUSTIQUE	2 000,32
MARTIN ROXANE	ALES	PANORAMIC PROJECT - ALBUM "NATURE IS INSIDE"	PARIS	GABRIEL BISMUT & MAURIZIO MINARDI	VERSAILLES
MUSIQUE IMPROVISÉE		JAZZ		JAZZ	
DO IT	2 300,38	ADME-OBSTINATO	1 800,42	CONCERT DE L'HOSTEL DIEU ABSALON	2 300,28
PIERRE MANGEARD	VENDENESSE-LÈS-CHAROLLES	AMPHITRYO	LYON	EPK MÉDÉE[S]	LYON
JAZZ		JAZZ		MUSIQUE BAROQUE	
COLLECTIF SOUL GANG	3 000,34	ADME-OBSTINATO	2 000,44	ARTIFICES	2 100,24
MAËL GAYAUD	FONTAINE	BIG BAND DE L'OEUF - PETITS PLATS	LYON	ENSEMBLE ARTIFICES	SAMPIGNY-LÈS-MARANGES
JAZZ		POUR GRAND ENSEMBLE		MUSIQUE BAROQUE	
DAY AFTER	3 000,36	VOIES DU CHANT	2 100,40	ENSEMBLE LES EPOPÉES	3 000,52
THE VOLUNTEERED SLAVES	PARIS	MALKA BELEZA	MARSEILLE	LES EPOPÉES	PARIS
JAZZ		JAZZ		MUSIQUE BAROQUE	
WELL DONE SIMONE - WDS	3 000,46	LABEL LABORIE	1 700,36	RSB ARTISTS	2 300,54
SAMUEL STROUK - NOUVEAUX MONDES	VINCENNES	LIONESS SHAPE	LIMOGES	CAMILLE DELAFORGE / IL CARAVAGGIO	FRANCHEVILLE
JAZZ		JAZZ		MUSIQUE BAROQUE	
PEGAZZ ET L'HELICON	2 200,48	LABEL LABORIE	3 000,48	L'OREILLE EN FRICHE	1 300,38
PJS "ENSEMBLE" EPK	FONTENAY-SOUS-BOIS	M.O.M	LIMOGES	MALINGA	GRENOBLE
JAZZ		JAZZ		FLAMENCO	
ART DISTRICT MEDIA	1 600,06	PAPILLON JAUNE	3 000,50	CENTRE CULTUREL ORPHÉE	2 500,34
ESTELLE PERRAULT	PARIS 11E ARRONDISSEMENT	AIRELLE BESSON QUARTET	PARIS	SWING COCK'ELLES	MARSEILLE
JAZZ		JAZZ		TOUS STYLES DE MUSIQUE	
LE SINGE DE L'ENCRE	3 000,14	COMPAGNIE GREEN LAB	1 800,56	VOIX LIBRES	2 000,16
DUO PASQUIER - ITHURSARRY	PARIS	SPACE GALVACHERS	VARENNE VAUZELLES	TOUTE PETITE SUITE	POITIERS
JAZZ		JAZZ		TOUS STYLES DE MUSIQUE	
MOUNTAIN VIEW MUSIC	1 500,26	LAURENT CARRIER DIFFUSION	2 200,62	ARIKO	1 600,18
MALCOLM POTTER	LA MURETTE	EVE RISSER RED DESERT ORCHESTRA	PARIS	BRI BLVCK	VAUX SUR SEINE
JAZZ		JAZZ		HIP-HOP	
A DOMANI PRODUCTIONS	1 587,12	LAURENT CARRIER DIFFUSION	2 200,64	KINGS AND THINGS	1 400,04
ALULA	PARIS	YONATHAN AVISHAI	PARIS	KESPAR	ECHIRROLLES
JAZZ		JAZZ		HIP-HOP	
LA SAUGRENUE	2 300,02	POUSSE-POUSSE PRODUCTION	1 000,62	ENSEMBLE CELADON	1 800,24
FINES LAMES	TOURS	TACTUS	PARIS	ENSEMBLE CÉLADON	LYON
JAZZ		JAZZ		MUSIQUE ANCIENNE	
A PART LA ZIC	2 200,02	EMOUVANCE	2 500,64	MUSIC BOX PUBLISHING	1 800,32
CÉLIA FORESTIER - KOMOREBI	RENAISON	LAURENT DEHORS & MATTHEW BOURNE	MARSEILLE	JESSIE LEE AND THE ALCHEMISTS	PARIS
JAZZ		JAZZ		BLUES	
C/JAZZ	2 500,14	NOISE UNITY DESIGN	1 400,66	ENSEMBLE VARIANCES	1 600,10
ALFIO ORIGLIO INVITE JANYSETT	LES ABRETS EN DAUPHINÉ	MAPTEL RÉUNION	PARIS	ENSEMBLE VARIANCES - 10 ANS	ROUEN
MAC PHERSON		JAZZ		MUSIQUE CONTEMPORAINE	
JAZZ					
HARPO	3 000,16	MUSIKA SONGES	2 400,56	FLASHBACK 66	2 675,72
TRIO WILLIAM LECOMTE	PARIS	THE SOUND BRAKA	GRENOBLE	ODILE AUBOIN	PERPIGNAN
JAZZ		JAZZ		MUSIQUE CONTEMPORAINE	
COLLECTIF SURNATURAL	1 500,18	IN FOCUS MUSIC	3 000,58	BANLIEUES BLEUES	1 600,02
SURNATURAL ORCHESTRA	BAGNOLET	LINE KRUSE - AHORA SUITE	PARIS	VOGUÉ	PANTIN
JAZZ		JAZZ		MUSIQUES ACTUELLES	
MÉLODIE EN SOUS-SOL	2 500,22	YES LES GUYZZ	3 000,10	GROWN KID	1 300,08
WE CELEBRATE FREEDOM FIGHTERS!	ASNIÈRES SUR SEINE	ABRAZO	PARIS	JAMES BKS	PARIS
C. MARGUET ET S. TEXIER		JAZZ		MUSIQUES ACTUELLES	
JAZZ					
AZTEC MUSIQUE	1 600,24	ARUM MUSIC	2 970,68	CARTON	2 200,50
AKODA	MONTREUIL	THE GLOSSY SISTERS	BRIGNAIS	MIGHT BRANK	LYON
JAZZ		JAZZ		MUSIQUES ACTUELLES	
D'UN INSTANT À L'AUTRE	1 900,26	JAZZ AND PEOPLE	2 399,12	BELIVE	1 200,30
JÉRÔME LEFEBVRE <> GUILLAUME ORTI	MONTBARD	BELMONDO QUINTET	PARIS	J.CHARLES DACLIN	CLERMONT-FERRAND
JAZZ		JAZZ		CHANSON FRANÇAISE	
MIRR	2 400,28	CERCLE POUR LA LIBÉRATION DU SON ET	1 800,28	A CAPPELLA	1 200,54
BENJAMIN SANZ DIRECTIONS	MONTREUIL	D'LIMAGE CLSI	SAINT MAUR DES FOSSES	ANNE CARRERE CHANTE EDITH PIA	PUGET-VILLE
JAZZ		PIERRE BAILLOT «MAIDO SUITE»	JAZZ	"NON, JE NE REGRETTE RIEN"	
				CHANSON FRANÇAISE	

Création

BILAN
DE LA DIVISION
CULTURELLE 2020

EPK (Kit de presse électronique audiovisuel)

Liste des dossiers (montants indiqués en euros)

STATIONS ANVERS ANDRÉEL CHANSON FRANÇAISE	1 400,20 PARIS	LE CHANT DE LA RIVE ENSEMBLE LE DÉLUGE MUSIQUE CLASSIQUE	2 200,12 MONTREUIL SOUS BOIS	POPIN'S RIDE THE TIGER POP	2 500,38 BOURG-EN-BRESSE
COMPAGNIE D'AUTRES CORDES CIE D'AUTRES CORDES / FRANCK VIGROUP THÉÂTRE MUSICAL	3 000,60 ALLENC	VIVA CELLO DAMIEN VENTULA MUSIQUE CLASSIQUE	2 990,04 PARIS 11E ARRONDISSEMENT	ARCHIPEL ANIMALI POP	1 800,40 LYON
COLLECTIF ATTENTION FRAGILE COLLECTIF ATTENTION FRAGILE THÉÂTRE MUSICAL	1 400,46 SCEAUX	ELISIA ASSO CHANTEFLEURS MUSIQUE CLASSIQUE	1 800,52 ISTRES	MATHIEU INSA DIGITAL VAUDOU MUSIQUE TRADITIONNELLE	1 200,16 VAUX SUR SEINE
CUIVRES DIFFUSION ODYSSEE ENSEMBLE & CIE THÉÂTRE MUSICAL	3 000,20 LYON	ENSEMBLE SYNTONIA DUO MORALY-DAVID MUSIQUE CLASSIQUE	1 600,18 PARIS	COIN COIN PRODUCTIONS ANTIQUARKS MUSIQUE TRADITIONNELLE	1 200,70 LYON
ENSEMBLE PERSPECTIVES ENSEMBLE PERSPECTIVES MUSIQUE CLASSIQUE	1 600,04 ORLÉANS	IL CONVITO IL CONVITO MUSIQUE CLASSIQUE	2 000,58 BADEN	ARTS ET MUSIQUES EN PROVENCE LA DIVA SANS VOIX OPÉRA	1 700,48 MARSEILLE
PIZZICANDO PIZZICAR GALANTE MUSIQUE CLASSIQUE	1 800,06 SAINT-MANDÉ	ARTEMUSICA PARIS TRIO ARCADIS MUSIQUE CLASSIQUE	2 300,46 PARIS	ARCHIMUSIC MICROPÉRA MUSIQUE LYRIQUE	2 200,08 MEUDON
ENSEMBLE POLYGONES DUO NERIA MUSIQUE CLASSIQUE	2 000,08 BRUNOY	SUBLIMES PORTES ZOPPA MUSIQUES DU MONDE	1 800,42 MARSEILLE	YOUZ THE BUTTSHAKERS SOUL	2 300,14 MACON
ENSEMBLE POLYGONES ALEXANDRE COLLARD MUSIQUE CLASSIQUE	2 000,10 BRUNOY	ASSOCIATION POUR LA CRÉATION ET L'EDITION EN LIBERTÉ (ACEL) PEDRO KOUYATE MUSIQUES DU MONDE	1 900,26 SAINT MAUR DES FOSSES	CERCLE POUR LA LIBÉRATION DU SON ET DE L'IMAGE CLSI GRIZZ-LI FANFARE	1 600,34 SAINT MAUR DES FOSSES
ECHO-IN ERIC-MARIA COUTURIER MUSIQUE CLASSIQUE	2 300,44 PARIS 11E ARRONDISSEMENT	BGB FRANÇOIS LOUWAGIE MUSIQUES DU MONDE	2 200,06 LA LÉCHÈRE	LE CHANT DES MUSES KAREN LANO FOLK	1 600,22 MESNIL EN OUCHE
ENTOURAGE CONTEMPO ALBERTO VINGIANO ET VINCENT BEER DEMANDER MUSIQUE CLASSIQUE	2 200,42 PARIS	LE GRAND NULLE PART LE GRAND NULLE PART - ANTIS MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	1 400,32 LYON	UGARIT TOM DESERT FOLK	1 400,60 ALBI

Diffusion

du spectacle vivant

Liste des dossiers (montants indiqués en euros)

SOUND VENTURE	100000,10	NOUVELLE SOCIÉTÉ DES APACHES (NSDA)	25200,16	IN'N OUT	7500,58
INNOVASOUND	PARIS	ASA 2 2020		IN'N OUT#3	PARIS
MUSIQUE CONTEMPORAINE		NOUVELLE SOCIÉTÉ DES APACHES (NSDA)	ALFORTVILLE	JAZZ	
ZONE FRANCHE	10000,08	G-PROD	8000,10	INTA LOULOU	3000,50
ZONE FRANCHE 2020	PARIS	LES TENDRES ANNÉES	CARPENTRAS	THE JEWISH HOUR	FACHES THUMESNIL
MUSIQUES DU MONDE		CHANSON FRANÇAISE		MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	
LES ENFANTS PHARES	25200,16	NOTES EN BULLE	7000,08	DIPHTONG	3900,46
ASA 2 2020 LES ENFANTS PHARES		L'HÔPITAL EN CHANSON	PONTAULT-COMBAULT	SUPERSTRUCTURE	MARSEILLE
CLUNY		CHANSON FRANÇAISE		PAS DE MUSIQUE	
YES LES GUYZZ	5000,06	OPUS 87	20000,06	L'ARC ÉLECTRIQUE	3810,44
VINCENT PEIRANI ACCORPS	PARIS	RÉSIDENCE GASPARD DEHAENE-CHOPIN «ALLA MAZUR»	LE CHALARD	KANT ET AUTRES CONTES	TOURS
JAZZ		MUSIQUE CLASSIQUE		MUSIQUE BAROQUE	
LES VICTOIRES DE LA MUSIQUE	105000,04	VOICES OF ORPHEUS	25200,12	LA CORDONNERIE (69)	5000,56
LES VICTOIRES DE LA MUSIQUE 2021	PARIS	ASA 2 2020		NE PAS FINIR COMME ROMEO ET JULIETTE	LYON
TOUS STYLES DE MUSIQUE		VOICES OF ORPHEUS / LES VOIX D'ORPHEE		MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	
ENTOURAGE CONTEMPO	20000,02	ASSOCIATION INTERNATIONALE D'ARTS ET MUSIQUE	PARIS	SHINDÔ	3000,42
RÉSIDENCE T4NO VOLUME 2	PARIS	JETZT	25200,04	LA OÙ JE CROYAIS ÊTRE IL N'Y AVAIT PERSONNE	ARLES
VARIÉTÉS		ASA 2 2020 JETZT		FREE JAZZ	
MIRR	25200,12	ROMAINVILLE		JAZZ(S) RHÔNE-ALPES	13000,54
ASA 2 2020 MIRR		MAISON DE LA CULTURE D'AMIENS	10000,04	ACTIVITÉ JAZZ(S)RA 2020/21 : CAMPUS JAZZ, PARCS DE JAZZ,	
PARIS		LE TAMBOUR DE SOIE - UN NÔ MODERNE	AMIENS	SOUTIEN À L'INSERTION ET LA DIFFUSION	LYON
MUSIKA SONGES	25200,08	MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		JAZZ	
ASA 2 2020 MUSIKA SONGES		FRICHTI CONCEPT	25200,08	KOA JAZZ FESTIVAL	2000,18
GRENOBLE		ASA 2 2020 FRICHTI CONCEPT	PARIS	KOA JAZZ FESTIVAL	MONTPELLIER
ARUM MUSIC	25200,20	LATINISSIMO	10000,02	JAZZ	
ASA 2 2020 ARUM MUSIC		BABEL MUSIC XP 2020	MARSEILLE CEDEX 02	AMIS DU QUATUOR DEBUSSY	30000,52
BRIGNAIS		MUSIQUES DU MONDE		SAISON 2020/2021 QUATUOR DEBUSSY	LYON
KOM (KING OF MONTREUIL)	25200,16	SOUNDFICTION	25000,20	MUSIQUE CLASSIQUE	
ASA 2 2020 KOM (KING OF MONTREUIL)		SOUND FICTIONS	BLAGNAC CEDEX	MAQUIZ'ART	5000,50
MONTREUIL		MUSIQUE CONTEMPORAINE		JAZZOFF 2020-21	EYMET
L'HIVER NU	25200,12	ANAPAK	25200,04	JAZZ	
ASA 2 2020 L'HIVER NU		ASA 2 2020 ANAPAK	PARIS	LA COMPAGNIE 172	3456,40
MENDE		D'UN INSTANT À L'AUTRE	3500,04	DÉLIVRÉS DE FAMILLE	VERNON
COURT CIRCUIT	25200,08	COVID19 - D'UN INSTANT À L'AUTRE	QUINCEROT	MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	
ASA 2 2020 COURT CIRCUIT		MUSIQUE IMPROVISÉE		EX NOVO	1800,38
BOULOGNE-BILLANCOURT		L'ABEILLE BEUGLE	25200,24	SYSTÈME	MEURSAULT
S.W.I.M.	4000,20	ASA 2 2020 L'ABEILLE BEUGLE	PARIS	ELECTROACOUSTIQUE	
QUAND L'HÔPITAL RETIENT SON SOUFFLE	PARIS	ASA 2 2020 OCCIJAZZ - RÉSEAU JAZZ EN OCCITANIE	2500,66	THÉÂTRE DE L'IMPÉRÉVU (45)	5200,36
TOUS STYLES DE MUSIQUE		SAISON ITINERANTE OCCIJAZZ	PERPIGNAN	UNE VIE, LÀ-BAS	ORLÉANS
TEN	1368,18	JAZZ		MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	
IL RESTERA LA NUIT	AMBOISE	ALLERS RETOURS	13000,56	CARRÉ BLANC	6000,34
MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		ILS N'AVAIENT PAS PRÉVU QU'ON ALLAIT GAGNER NANTERRE		BORDERS AND WALLS	MARCIAC
HISTOIRE DE LAC	3500,16	TOUS STYLES DE MUSIQUE		ELECTROACOUSTIQUE	
JEAN-PAUL JAMOT SÉRIE DE CONCERTS DANS		LA RAFFINERIE	4030,54	BLUES SUR SEINE	1500,16
LES EHPAD DE LA CREUSE 2020	CHAMBON SUR VOUEIZE	LES PETITES FILLES	MONTPELLIER	BLUES SUR SEINE	MANTES LA JOLIE
CHANSON FRANÇAISE		MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		BLUES	
ACCORDS EN SCÈNE	25200,28	VELVET REVOLUTION «WON'T PUT NO FLAG OUT»	REIMS	TCHEKCHOUKA	4000,46
ASA 2 2020 ACCORDS EN SCÈNE		JAZZ		CORONA GYPSY TOUR	PALAISEAU
MARSEILLE				MUSIQUES DU MONDE	
CONCERT IMPROMPTU	25200,24	LA CINÉMATHÈQUE DE TOULOUSE	3000,62	LYRE ET MUSES	15000,18
ASA 2 2020 CONCERT IMPROMPTU	IVRY SUR SEINE	SAISON DE CINE-CONCERTS 2020-2021	TOULOUSE	UN SOLISTE À L'HÔPITAL	PARIS 5ÈME
SEINE		CINÉ-CONCERT		TOUS STYLES DE MUSIQUE	
ENTOURAGE CONTEMPO	25200,20	ENSEMBLE ECOUTE	2000,60	LA RIDANTO - RIRE SANS BARRIÈRES	1755,32
ASA 2 2020 ENTOURAGE CONTEMPO		ENSEMBLE ÉCOUTE - SAISON 2020-21	PARIS	ERNEST RIDANTO NOV+DEC 2020	LYON
PARIS		MUSIQUE CONTEMPORAINE		CABARET	
REUNION DES OPERAS DE FRANCE	10000,14	MECANIKA	3500,52	DERAÏDENZ	2621,30
TOUS À L'OPÉRA !	PARIS	POUR BIEN DORMIR	MONTPELLIER	LES SOUFFRANCES DE JOB	AVIGNON
MUSIQUE LYRIQUE		ELECTROACOUSTIQUE		MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	
MC2	18000,12			LA MESON	10000,44
ON NE PAIE PAS ! ON NE PAIE PAS !	GRENoble CEDEX 2			LA MESON DIFFUSION (EN ET HORS LES MURS)	MARSEILLE
MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)				TOUS STYLES DE MUSIQUE	

Diffusion

du spectacle vivant

Liste des dossiers (montants indiqués en euros)

BILAN
DE LA DIVISION
CULTURELLE 2020

BUREAU DE SON	5000,42	IMPROGROOVE	2000,22	ENSEMBLE LE CARAVANSÉRAL	12000,34
BUREAU DE SON 2020/2021	PARIS	TOURNEE EOUGZANG 20/21	BUSSY SAINT GEORGES	LE CARAVANSÉRAL SAISON 20-21	VAIRES SUR MARNE
JAZZ		JAZZ		MUSIQUE BAROQUE	
MUSIQUES CRÉATIVES DU SUD	7000,40	COMPAGNIE NARCISSE THÉÂTRE	6500,12	INSTANT DONNE	10000,32
TRAIT D'UNION	GRENOBLE	HUMILIÉS ET OFFENSÉS TOURNÉE 2021	ARCUEIL	SAISON 2020-2021	BAGNOLET
MUSIQUES DU MONDE		MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		MUSIQUE CONTEMPORAINE	
THEATRE DE CORNOUAILLE	8281,65	NEMO (44)	4500,20	LES FOLIES FRANÇOISES	4000,30
SO JAZZ ! 14-11-2020	QUIMPER CEDEX	TRIO ZEPHYR «LUCIA»	PREFAILLES	LES FOLIES FRANÇOISES /	
JAZZ		JAZZ		SPECTACLE MUSICAL 2020-21	ORLEANS
CAF'THEATRE BAND	3240,26	ENSEMBLE VARIANCES	15000,18	MUSIQUE ANCIENNE	
L'ODEUR DES AZALÉES	NOGENT	ENSEMBLE VARIANCES - SAISON 2020-2021	ROUEN	JAZZ AU CONFLUENT	3000,28
MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		MUSIQUE CONTEMPORAINE		JAZZ AU CONFLUENT	
COMPAGNIE DES DRAMATICULES	25200,04	POM REGION CENTRE	6000,16	SAISON 2020 - 2021	CONFLANS STE HONORINE
ASA 2 2020 COMPAGNIE DES DRAMATICULES		SPECTACLE AGE TENDRE		JAZZ	
FONTENAY-SOUS-BOIS		CHANSON FRANÇAISE	CHATEAUROUX		
COMPAGNIE ANDA JALEO	3000,38	MENSA SONORA	1900,28	OPUS 5	5000,26
LA CASA DE BERNARDA ALBA /		COVID19 - MENSA SONORA	NIORT	COULEURS MUSICALES	
FLAMENCO / PACO Y LA LUNA / GUITARRA Y POESIA		MUSIQUE BAROQUE		MUSIQUE CLASSIQUE	NEUILLY-SUR-SEINE
VILLEURBANNE	FLAMENCO	ORGUE EN VILLE	5000,10	JAZZ ENTRE LES DEUX TOURS	1000,52
LES P'TITS CAILLOUX DU CHEMIN	9390,36	ORGUE EN VILLE 2020	BESANCON	JAZZ ENTRE LES DEUX TOURS	
ELLINOA	ORMOY LA RIVIÈRE	MUSIQUE CLASSIQUE		JAZZ	LA ROCHELLE
JAZZ		LES MUSICIENS DES MONTS DU REUIL	3000,16	MUSIQUE EN ROUE LIBRE	2000,50
MÂCON SYMPHONIE	15000,14	LE PETIT TELL	REIMS	LES INQUIES	
SYMPHONIES D'AUTOMNE	MÂCON	THÉÂTRE MUSICAL		MUSIQUE CLASSIQUE	ARRAS
TOUS STYLES DE MUSIQUE		TM+ ENSEMBLE ORCHESTRAL		LES Z'ARTS DE GARONNE	10000,24
ARPÈGES ET PATRIMOINE	1500,12	DE MUSIQUE D'AUJOURD'HUI	18000,14	TOURNÉE AUTOMNE ERIC SÉVA	
7E MUSICALES D'AUTOMNE EN HAUTE BIÈVRE	BIÈVRES	SAISON MUSICALETM+ 2020 2021	NANTERRE	JAZZ	MARMANDE
TOUS STYLES DE MUSIQUE		MUSIQUE CONTEMPORAINE		ATELIERS DU CONTREPOINT	921,24
COMPAGNIE LÉ LA	1778,22	TARTINE PRODUCTION	2500,12	LES RENCONTRES DU PETIT CHAPERON ROUGE	
LE PETIT VIOLON	ST PIERRE	ARTISTES TARTINE PRODUCTION	KERVIGNAC	THÉÂTRE MUSICAL	PONTOISE
MUSIQUE CLASSIQUE		MUSIQUES DU MONDE		OUPS (OUVROIR POTENTIEL DE SOUNDPAINTING)	4000,22
BLASTED!	2911,20	LES P'TITS CAILLOUX DU CHEMIN	25200,16	LE SPOUMJ EN CHANSON : BORIS VIAN.	
CIEL ROUGE. MATIN.	PARIS	ASA 2 2020 LES P'TITS CAILLOUX DU CHEMIN	ORMOY LA	JAZZ	PARIS
MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		RIVIÈRE		ARFI	15000,20
ARBRE COMPAGNIE	5200,18	L'EXPLIQUE-SONGE	2116,04	L'ARFI EN TOURNÉE - 2020	
AMOURS	SAINT ANGE ET TORCAY	LA TRAVERSÉE DU AZHAR	COLOMBES	JAZZ	LYON
MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		L'ACADEMIE DU JAZZ DE L'OUEST	7000,48
MUSIQUES EN LIBERTÉ		THEATRE AUX ÉTOILES	25200,12	LA NUIT DU JAZZ	
1600,34 RENCONTRES RE'PERCUTANTES 2020 < REVENONS		ASA 2 2020 THEATRE AUX ÉTOILES		JAZZ	NANTES
AUX SOURCES»	CAHORS	PUTEAUX		SAINTE DENIS JAZZ	8000,18
TOUS STYLES DE MUSIQUE		LA MUSE EN CIRCUIT - CENTRE NATIONAL		SAINTE DENIS JAZZ SAISON 2020 2021	
AMIS DE FONTMORIGNY	2500,32	DE CREATION MUSICALE	11000,10	SAINTE DENIS JAZZ	SAINTE DENIS
MUSIQUE À FONTMORIGNY	MENETOU COUTURE	LA MUSE EN CIRCUIT SAISON EMERGENCES 2	ALFORTVILLE		
MUSIQUE CLASSIQUE		TOUS STYLES DE MUSIQUE		ASSOCIATION TRIO ZADIG	5000,16
RENCONTRE INTERCOMMUNALES POUR LA MUSIQUE EN		SAISON DE MUSIQUE SACRÉE ET D'ORGUE D'ALSACE	2000,08	CONCERTS AUTOMNE 2020 TRIO ZADIG	
YVELINES (RITMY)	7000,30	INCANDESCENCE	COLMAR	MUSIQUE CLASSIQUE	TOULOUSE
31 IÈMES SAISONS MUSICALES	MERE	MUSIQUE CLASSIQUE		TIDE COMPANY	1511,22
MUSIQUE CLASSIQUE		VU D'UN OEUF	4500,08	LA FINTA NONNA	
GONE PROD	3000,28	DENSITES	FRESNES EN WOEVRÉ	MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	TOULOUSE
LE PETIT PRINCE SLAM	LYON	MUSIQUE IMPROVISÉE		COMPAGNIE BABEL - ELISE CHATAURET	4650,20
SLAM		SIRVENTES	2500,06	A LA VIE!	
LES PERCUSSIONS DE STRASBOURG	20000,26	ROGE	SEVERAC-LE-CHATEAU	MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	SAINTE DENIS
SAISON MUSICALE 2020/2021	STRASBOURG	MUSIQUES DU MONDE		LES 3 SAISONS DE LA PLAINE	3000,14
MUSIQUE CONTEMPORAINE		PROTÉO	2887,02	LES 3 SAISONS DE LA PLAINE 20/21	LA PLAINE SAINT-DENIS
LES CLÉS DE L'ÉCOUTE	25200,20	L'APOCALYPSE SELON GÜNTHER	LILLE	MUSIQUE CLASSIQUE	
ASA 2 2020 LES CLÉS DE L'ÉCOUTE		PAS DE MUSIQUE		ARTSCENICUM THEATRE	1764,18
PARIS		AMARILLO		LES PIEDS TANQUÉS	
HANATSU MIROIR	12000,24	8000,04	ENSEMBLE SOCIAL SILENCE - «MUSIC FOR	MONFTORT SUR ARGENS	
SAISON 2020/2021 DE L'ENSEMBLE		AIRPORTS» DE BRIAN ENO	LYON	PAS DE MUSIQUE	
HANATSUMIROIR		MUSIQUE CONTEMPORAINE		COMPAGNIE LA MANDARINE BLANCHE	13950,14
MUSIQUE CONTEMPORAINE				L'ÉCOLE DES MARIS	

Diffusion

du spectacle vivant

Liste des dossiers (montants indiqués en euros)

COMPAGNIE GRAND THÉÂTRE OEUF, GÉNÉRATION AB OVO MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	2538,10 PARNAC	LES CARRÉS - MJC D'ANNECY-LE-VIEUX JAZZ AUX CARRÉS JAZZ	2000,06 ANNECY-LE-VIEUX	COMMIXTUS FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE DE CHAMBRE COMMIXTUS MUSIQUE CLASSIQUE	1500,38 GOND PONTOUVRE
MOONFLOWERS CLEO T - HOW DO YOU FIND YOUR WAY IN THE DARK MUSIQUES ACTUELLES	2000,12 LIGNÉ	THEATRE ATHENOR INSTANTS FERTILES #8 MUSIQUE CONTEMPORAINE	3000,42 ST NAZARE	LE THÉÂTRE DE L'ÉCLAT -AVEC LE PARADIS AU BOUT MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	827,72 PARIS
MOONFLOWERS ASA 2 2020 MOONFLOWERS LIGNÉ	25200,08	NANCY JAZZ PULSATIONS CONCERTS DECOUVERTES 2020 2021 JAZZ	10000,90 NANCY CEDEX	SIRBA OCTET CONCERT TOURNEE SIRBA OCTET MUSIQUES DU MONDE	7000,70 PARIS
NI UNE NI DEUX CIE LES INTÉGRALES D'AUTOMNE MUSIQUE CLASSIQUE	1500,46 VERDUN SUR GARONNE	SPIRITO SPIRITO SAISON 2020-2021 MUSIQUE CLASSIQUE	20000,88 LYON	COMPAGNIE LIEUX-DITS LE SILENCE ET LA PEUR TOUS STYLES DE MUSIQUE	8844,70 PARIS
LE BAL BLOMET LES 1001 NUITS DU JAZZ JAZZ	5000,10 PARIS	COMPAGNIE YOKAI GIMME SHELTER ROCK	2232,88 REIMS	COMPAGNIE D'AUTRES CORDES SAISON 20/21 CIE D'AUTRES CORDES MUSIQUE CONTEMPORAINE	11500,68 ALLENC
MÉLUSICALES MÉLUSICALES 2020 MUSIQUE CLASSIQUE	4500,08 LA TARDIÈRE	DES ILS ET DES ELLES HAS BEEN ROCK	837,84 LILLE	LE CACHALOT MECANIQUE MANU GALURE, VERTUMNE JAZZ	1500,66 TOULOUSE
COLLECTIF NIGHTSHOT LA TRÈS BOULEVERSANTE CONFESION DE L'HOMME QUI A ABATTU LE PLUS GRAND FILS DE PUTE QUE LA TERRE AIT PORTÉ MUSIQUES ACTUELLES	1749,04 TOURS	PRO MUSICIS PRO MUSICIS MUSIQUE CLASSIQUE	5000,84 PARIS	GRAND SOUFFLET LE GRAND SOUFFLET MUSIQUES ACTUELLES	2000,36 CHARTRES DE BRETAGNE
MP MUSIC - ENZO PRODUCTIONS COVID19 - MP MUSIC - ENZO PRODUCTIONS	2700,26 BOULOGNE BILLANCOURT	COMPAGNIE SOURICIÈRE MON PROF EST UN TROLL TOUS STYLES DE MUSIQUE	985,82 TOULON	ECLATS D'EMAIL JAZZ EDITION FESTIVAL ECLATS D'EMAIL JAZZ EDITION JAZZ	2000,04 LIMOGES
POUR FAIRE BOUILLIR LA PLUIE TOURNEE YVES ROUSSEAU 2020 JAZZ	6000,06 MONTMORENCY	D8 CIE PETITE MASSE, GROSSUS 168.800 KG CHANSON	2455,80 BEDARIEUX	COMPAGNIE TANGRAM OZMA-TOURNÉE D'AUTOMNE 2020 JAZZ	2500,64 STRASBOURG
OREILLE EN FÊTE - MUSÉE EN MUSIQUE MUSÉE EN MUSIQUE MUSIQUE CLASSIQUE	4000,04 GRENOBLE	COMPAGNIE LES HERBES FOLLES (34) FUGUE FLAMENCO	886,78 MONTPELLIER	PLATEAU K LE RÉFLÈXE DE MORO MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	1116,68 ANGERS
MINUTE PAPILLON CIE LE GOÛT DES OLIVES (INITIALEMENT INTITULÉ TRAVERSÉES) ISSY LES MOULINEAUX	1500,02 MUSIQUE CLASSIQUE	FIGARO SI FIGARO LA LES BEAUX DIMANCHES (HIVER 2020) MUSIQUE CLASSIQUE	12000,82 MONTMORILLON	ZAZOUS PRODUCTIONS COVID19 - ZAZOUS PRODUCTIONS TOUS STYLES DE MUSIQUE	1600,24 SAINT ANDRE DE CUBZAC
MUSIK AP'PASSIONATO 14ÈME FESTIVAL VOCAL LE FRUIT DES VOIXLONS-LE-SAUNIER MUSIQUES DU MONDE	3000,44	SUPER-CHAHUT CACHÉ! THÉÂTRE MUSICAL	930,76 VAILHAN	ONE-SHOT ENSEMBLE TACTUS - SAISON 20/21 MUSIQUE CONTEMPORAINE	8000,62 OULLINS
LE FESTIN D'ALEXANDRE CRÉATION ET DIFFUSION 2020 DE L'ENSEMBLE DE MUSIQUE ANCIENNE LE FESTIN D'ALEXANDRE MUSIQUE ANCIENNE	4000,98 NIORT	CRICAO DIFFUSION 2020 MUSIQUES DU MONDE	3500,80 TOULOUSE	VILLES DES MUSIQUES DU MONDE VILLES DES MUSIQUES DU MONDE MUSIQUES DU MONDE	3000,34 AUBERVILLIERS
COAX CONCERTS ET SPECTACLES 2020 COLLECTIF COAX JAZZ	8000,96 PARIS	MEZCAL PRODUCTION CONCERTS ET RENCONTRES EN INDE JAZZ	2500,78 ADISSAN	FRANCOFOLIES SAS Y A DES FRANÇOS DANS L AIR MUSIQUES ACTUELLES	15000,26 LA ROCHELLE
SYNCOPE MANAGEMENT KLONE ROCK	2000,94 ALLONNES	A.A CARREFOUR DES TALENTS 17 CITYJAZZY SAISON 10 TOUS STYLES DE MUSIQUE	2500,76 SAINTES	L'IMPERIAL PALACE IMPERIAL ANNECY FESTIVAL MUSIQUE CLASSIQUE	28000,24 ANNECY
PROXIMA CENTAURI SAISON CULTURELLE 2020-2021 DE PROXIMA CENTAURI MUSIQUE CONTEMPORAINE	10500,92 BORDEAUX	THE BRIDGE THE BRIDGE – SAISON 2020-2021 MUSIQUE IMPROVISÉE	4000,74 PARIS	HALL DE LA CHANSON TRENET LE REVENANT CHANSON FRANÇAISE	3000,60 PARIS
DPLEX HALLOWEEN TOGETHER MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	5116,94 CAEN	ZUTIQUE PRODUCTIONS TRIBU FESTIVAL MUSIQUES ACTUELLES	2000,40 DIJON	ACCORD FESTIVAL JAZZELLERAULT JAZZ	2500,32 CHATELLERAULT
LES P'TITS CAILLOUX DU CHEMIN ELLINOA EN RÉSIDENCE À L'ESTRAN JAZZ	15000,14 ORMOY LA RIVIÈRE	RESEAU SAISON 2020-2021 JAZZ	5000,72 LYON	TRITON PROGRAMMATION DU TRITON 2020-2021 MUSIQUES ACTUELLES	28000,58 LES LILAS
CENTRE CULTUREL TRANSFRONTALIER LE MANÈGE JANIS ROCK	1512,92 MAUBEUGE	LES CHANTS DE LAMES IL Y A UNE FILLE DANS MON ARBRE MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	6696,74 CHARENTON	VOIES DU CHANT DE VIVES VOIX TOUS STYLES DE MUSIQUE	2000,30 MARSEILLE
AMUSICALL ANIMATIONS EN EHPAD 2020-2021 CHANSON FRANÇAISE	7500,12 BOURSAY	SOLILOQUES TRANSE-MAÎTRE(S) MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	3720,64 COLONZELLE		

Diffusion

du spectacle vivant

Liste des dossiers (montants indiqués en euros)

BILAN
DE LA DIVISION
CULTURELLE 2020

MUSIQUE À LA FERME PRODUCTION	4000,22	FUTURE NOIR	1488,46	PREMIER JOUR	2000,36
COVID19 - MUSIQUE À LA FERME PRODUCTION	LANÇON DE PROVENCE	COMME UNE VAGUE	CLAMART	DAVID WALTERS	AIX LES BAINS
MUSIQUE CLASSIQUE		TOUS STYLES DE MUSIQUE		MUSIQUES DU MONDE	
PEL-MEL GROUPE	2790,60	AMIS DU QUATUOR LUDWIG	11000,52	MUSICAL ORGANIZATION FOR ORIGINAL SHOWS AND EVENTS	11000,14
HARVEY	FONTENAY-SOUS-BOIS	CONCERTS ET SPECTACLES DU QUATUOR LUDWIG		COVID19 - MUSICAL ORGANIZATION FOR ORIGINAL SHOWS AND EVENTS (MOOSE)	PARIS
TOUS STYLES DE MUSIQUE		PERRIGNY-LES-DIJON	MUSIQUE CLASSIQUE	JAZZ	
MUSIQUES VIVANTES (03200)	6000,20	LES Tournesols	4185,44	SPHOTA	4000,34
COVID19 - MUSIQUES VIVANTES (03200)	VICHY	LIZA ET MOI, HISTOIRES DE MÈRES ET DE FILLES	PARIS	SPHOTA	PARIS
MUSIQUE CLASSIQUE		TOUS STYLES DE MUSIQUE		MUSIQUES ACTUELLES	
LUBERON EN SCÈNE	180000,22	ONZE HEURES ONZE	1500,50	COMPAGNIE RASPOSO	4185,30
CLÔTRE DES CARMES ET LUBERON MUSIC FESTIVAL	APT	ALEXANDRE HERER «NUNATAQ»	TOURNAN EN BRIE	ORAISON - TOURNÉE DU SPECTACLE 2020-2021	MOROGES
TOUS STYLES DE MUSIQUE		JAZZ		CABARET	
KLAKSON	1750,18	LA PROPAGANDE ASIATIQUE	1488,40	LE GRAND GARDON BLANC	2232,28
COVID19 - KLAKSON	TOULOUSE	PHILIP K OU LA FILLE AUX CHEVEUX NOIRS	EYMOUTIERS	VOIX INTÉRIEURES	PARIS
ROCK		MUSIQUES ACTUELLES		MUSIQUES ACTUELLES	
IDEM COLLECTIF	1116,58	ART BOP	1000,48	MUSIQUE SACRÉE EN AVIGNON	18000,32
QUE TOUT S'ENFLAMME, NOUS ATTENDRONS	TALANT	JAZZ AU FORT NAPOLÉON	LA SEYNE SUR MER	MUSIQUE SACRÉE ET ORGUE EN AVIGNON -	
MUSIQUES ACTUELLES		JAZZ		SAISON INTERNATIONALE 2020-2021-	AVIGNON
COMPAGNIE LA CAMPINOISE	725,56	CONTRASTE PRODUCTIONS	10000,46	MUSIQUE CLASSIQUE	
COMMENT CONSTRUIRE UNE CATHÉDRALE	PICQUIGNY	ENSEMBLE CONTRASTE - SAISON MUSICALE 2020-21	PARIS	PIANO EN VALOIS	6000,18
TOUS STYLES DE MUSIQUE		TOURNÉE SCHUBERT IN LOVE	PARIS	PIANO EN VALOIS	ANGOULEMÉ
LES ÉLÉMENTS	10000,56	MUSIQUE CLASSIQUE		MUSIQUE CLASSIQUE	
LES ÉLÉMENTS - CRÉATIONS ET TOURNÉES 2020	TOULOUSE	ORLÉANS CONCOURS INTERNATIONAL	2000,44	LIB ERRANCE	8000,30
MUSIQUE CLASSIQUE		CONCERT DES LAURÉATS DU CONCOURS		OLIVIER LE GOAS & RECIPROCITY -	
COMPAGNIE DES TARDIGRADES	1539,52	INTERNATIONAL DE PIANO D'ORLÉANS	ORLÉANS	ON RAMP OF HEAVEN DREAMS	STBRIEUC
60 MINUTES DANS LA VIE D'UNE FORêt	SAINTE MARIE DE RÉ	MUSIQUE CONTEMPORAINE		JAZZ	
MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		POUR QUE L'ESPRIT VIVE	8000,08	INTERLUDE	5000,14
LES AMIS DU QUATUOR LEONIS	7000,28	HORS SAISON MUSICALE	PARIS	FESTIVAL DEBUSSY	ARGENTON-SUR-CREUSE
LES PINCES À LINGE 2020	URZY	MUSIQUE CLASSIQUE		MUSIQUE CLASSIQUE	
MUSIQUE CLASSIQUE		LE BIRGIT ENSEMBLE	6975,38	LIB RENARDS VOLANTS	1800,12
JAZZ DUNKERQUE	20000,54	ROMAN(S) NATIONAL	SAINTE-MANDÉ	2019-031342 : L'HOMME DE BOUE ET TOUS	
JAZZ-CLUB DE DUNKERQUE - DIFFUSION 2020	DUNKERQUE	THÉÂTRE MUSICAL		CONTES FÉÉS EN GUYANE, UNE TOURNÉE	
JAZZ		LES CLÉS DU CLASSIQUE	10000,16	POUR PETITS ET GRANDS	VIGNOUX-SUR-BARANGEON
AGCPNEFSV	8500,20	TOURNÉE DE CONCERT DANS LES HOPITAUX ET		PAS DE MUSIQUE	
TRAVAUX 2020 DE LA CPNEF-SV : RELANCE DE L'EMPLOI		EHPAD AVEC LE DUO FORTECELLO	BONNEUIL MATOURS	LA RÉSOLUE	2800,12
ET SOUTIEN À LA FORMATION PROFESSIONNELLE	PARIS	MUSIQUE CLASSIQUE		COVID19 - LA RÉSOLUE	LYON
TOUS STYLES DE MUSIQUE		LE FESTIVAL INVISIBLE	1500,22	PAS DE MUSIQUE	
JAZZ IN MARCIAC	9700,16	LE FESTIVAL INVISIBLE	BREST	JAZZ EN CÉVENNES	3270,10
COVID19 - JAZZ IN MARCIAC	MARCIAC	ROCK		JAZZ À VIALAS	VIALAS
JAZZ		LES AMIS DE LA MUSIQUE À DEAUVILLE	9000,10	JAZZ	
AFRICOLOR	6000,26	COVID19 -		BOITE-MONDÉS	2022,26
AFRICOLOR	PARIS	LES AMIS DE LA MUSIQUE À DEAUVILLE	DEAUVILLE	LES CONTES DE LA PEUR BLEUE - OPUS 2	BAGNOLET
MUSIQUES DU MONDE		MUSIQUE CLASSIQUE		MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	
L'ESTIVAL DE SAINT GERMAIN	12000,24	JAZZ D'OR FESTIVAL	7000,20	LES ARTS-BOUTANTS	3500,28
L'ESTIVAL	SAINTE GERMAIN EN LAYE	FESTIVAL JAZZDOR 2020	STRASBOURG	SAISON MUSICALE LES ARTS-BOUTANTS 2020/2021	
CHANSON		JAZZ		SAINTE-BRIEUC	TOUS STYLES DE MUSIQUE
PRINTEMPS DU MACHINISTE	1357,48	AJON	15000,42	SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE DU CAP SIZUN	3000,16
LES PRÉSOMPTIONS SAISON 2	PARIS	ORCHESTRE NATIONAL DE JAZZ		FESTIVAL DE PONT-CROIX 2020	ESQUIBIEN
MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		SPECTACLE MUSICAL 2020-2021	PARIS	MUSIQUE CLASSIQUE	
LE DOIGT DANS L'OREILLE DU CHAUVE	5000,10	JAZZ		ATELIER JAZZ CONVERGENCE	8000,26
PROJET AT WORK / AIDE SPÉCIFIQUE		L'OREILLE DROITE	12000,40	CLUB CONVERGENCES LA CIOTAT 13600	LA CIOTAT
POUR DES ACTIONS ARTISTIQUES EN EHPAD	AURSEULLES	SAISON DU QUATUOR BÉLA 2020-2021	NOVALAISE	JAZZ	
MUSIQUE CONTEMPORAINE		MUSIQUE CONTEMPORAINE		LISZTOMANIAS DE CHÂTEAUROUX	6000,14
CONCOURS INTERNATIONAL DE MUSIQUE		SYLSYL	3069,32	RENCONTRES INTERNATIONALES	
DE CHAMBRE DE LYON CIMCL	7000,18	LES TÉMOINS	PARIS	FRANZ LISZT	CHÂTEAUROUX
OPÉRATION MOZART	LYON	ROCK		MUSIQUE CLASSIQUE	
MUSIQUE CLASSIQUE		JASPIR PROD	4000,38	LES ZAZOUS DU BIJOU	4000,24
L'ESTIVAL DE SAINT GERMAIN	25000,22	DIFFUSION JASPIR AUTOMNE 20 - PRINTEMPS 21 -		SAISON 2019/2020	TOULOUSE
SOIRÉE DES MUSICIEN		BOUCAN/ KOLINGA/ LEILA HUISSOU/ SHAOLIN TEMPLE		MUSIQUES ACTUELLES	
CHANSON		DEFENDER/ OLIVIER GOTTI/			
		NMB AFROBEAT EXPERIENCE			
		TOUS STYLES DE MUSIQUE			

Diffusion

du spectacle vivant

Liste des dossiers (montants indiqués en euros)

ASSOCIATION POUR LA FUSION DES MUSIQUES (AFM) - TOUR 2020 DOC VALDUM JAZZ	15000,22	POÉTIQUES INDUSTRIES PIÈCE À VIVRE TOUS STYLES DE MUSIQUE	1405,14	AMIS DU QUATUOR DEBUSSY COVID19 - AMIS DU QUATUOR DEBUSSY MUSIQUE CLASSIQUE	9000,26
LES AMIS DU QUATUOR MODIGLIANI CONCERTS AU POTAGER DU ROI MUSIQUE CLASSIQUE	5000,08	ACADOC COVID19 - ACADOC MUSIQUE CLASSIQUE	1800,06	BAGACERA RAME MUSIQUE CONTEMPORAINE	4050,24
ULTRABOLIC HUBERT DUPONT, TRIO AURORE, HASKFEST, SIROCCO, TRIO KOSMOS JAZZ	6000,20	TOULOUSE LES ORGUES 25E FESTIVAL INTERNATIONAL TOULOUSE LES ORGUES MUSIQUE CLASSIQUE	10000,06	QUARTET BUCCAL SAISON 2020 - COMPAGNIE QUARTET BUCCAL THÉÂTRE MUSICAL	3500,86
ZAMORA PRODUCTIONS COVID19 - ZAMORA PRODUCTIONS MUSIQUES ACTUELLES	5000,10	LA CHAIR DU MONDE DESIRER TANT TOUS STYLES DE MUSIQUE	3837,10	LES GRANDES MARÉS VILLA DOLOROSA TOUS STYLES DE MUSIQUE	1000,20
FESTIV'JAZZ FESTIV'JAZZ JAZZ	1500,12	SI BEMOL JAZZ ET MUSIQUES ACTUELLES EN PAYS D'AUGE COVID19 - SI BEMOL JAZZ ET MUSIQUES ACTUELLES EN PAYS D'AUGE JAZZ	7000,04	ART'SCENIC FEU LA MÈRE DE MADAME PAS DE MUSIQUE	1100,18
FREDDY MOREZON PROD SAISON FREDDY MOREZON 20-21 JAZZ	10000,18	THEATRE DU BALCON LE SOUFFLE D'AVIGNON TOUS STYLES DE MUSIQUE	5000,18	L'OREILLE EN FRICHE COVID19 - L'OREILLE EN FRICHE JAZZ	2359,24
MEZCAL PRODUCTION COVID19 - MEZCAL PRODUCTION JAZZ	3000,08	SAOU CHANTE MOZART SAOU CHANTE MOZART MUSIQUE CLASSIQUE	12000,16	CRÉATION ET MUSIQUE CRÉATION ET MUSIQUE 2020 MUSIQUE CLASSIQUE	24500,84
CONCERTS DE VILLE D'AVRAY CONCERTS AU CHÂTEAU MUSIQUE CLASSIQUE	4000,16	COMPAGNIE OSTINATO DOM JUAN MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	2962,08	LA COMPAGNIE DU GRAND SOIR CABARET LOUISE CABARET	2400,16
MANEGE ÉCOUTER POUR L'INSTANT MUSIQUE IMPROVISÉE	2000,10	PHARE A LUCIOLES ASA 2 2020 PHARE A LUCIOLES SAULT	25200,04	COMPAGNIE SANDRINE ANGLADE LA TEMPÊTE MUSIQUE BAROQUE	7200,14
ART MOUV CIE CAMPUS 40 ELECTROACOUSTIQUE	2790,22	CRESCENT JAZZ CLUB COVID19 - CRESCENT JAZZ CLUB JAZZ	2000,06	QUATUOR AROD COVID19 - QUATUOR AROD MUSIQUE CLASSIQUE	1937,22
TOUS MES REVES CHANTENT MUSIQUE EN PARTAGE MUSIQUE CLASSIQUE	15000,06	TIERRADENTRO CUARTETO TAIFI - NOUVEAU SPECTACLE 2020 MUSIQUES DU MONDE	3850,90	COMPAGNIE DU 7ÈME ÉTAGE LES RECOLÉS MUSIQUES ACTUELLES	3000,12
ETINCELLE COVID19 - ETINCELLE PAS DE MUSIQUE	3000,08	LE FIVAL, ART ET CULTURE MUSICALES AU FIVAL MUSIQUE CLASSIQUE	2000,66	C/JAZZ ALFIO ORIGLIO. PIANO SOLO JAZZ	2800,82
JAZZ MUSIQUES PRODUCTIONS (JMP) SYLVAIN RIFFLET TOURNÉE AUTOMNE 2020 JAZZ	6600,14	ASSOCIATION DE GESTION DU FESTIVAL D'AVIGNON SEMAINE D'ART À AVIGNON TOUS STYLES DE MUSIQUE	25000,06	LA MULTINATIONALE LA POSSESSION MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	3700,10
PETIT FAUCHEUX DIFFUSION 2020-2021 JAZZ	20000,02	ARMA ARMA/BAROKOPERA - EDITION SPÉCIALE 2020 - DÉCONFINEMENT EN MUSIQUE (EN MILIEU HOSPITALIER ET EHPAD) MUSIQUE LYRIQUE	8000,04	LA BANDE À MANDRIN COVID19 - LA BANDE À MANDRIN MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	2000,20
COLLECTIF AUTRUCHE LE DESTIN MOYEN D'UN MEC FABULEUX CHANSON FRANÇAISE	1395,20	ZAMORA PRODUCTIONS TOURNÉE DE SAGES COMME DES SAUVAGES - LUXE MISÈRE CHANSON	4000,92	IL CONVITO HOMMAGE À BEETHOVEN MUSIQUE CLASSIQUE	8800,80
JAZZ SESSION JAZZ À PIERRELAYE JAZZ	7000,12	LA COMPAGNIE ALCHYMÈRE COVID19 - LA COMPAGNIE ALCHYMÈRE BLUES	493,28	DOUCHA ASA 2 2020 DOUCHA NAZAIRE	25200,12
CRESCENDO APJM MUSIQUE AUX MINES MUSIQUE CLASSIQUE	3000,08	ZAMORA PRODUCTIONS TOURNÉE DE SAGES COMME DES SAUVAGES - LUXE MISÈRE CHANSON	1600,02	CHOLBIZ JULIE LAGARRIGUE TOUS STYLES DE MUSIQUE	2000,78
JUST LOOKING PRODUCTIONS MAË DEFAYS SOUL	3000,10	EN CONTREPOINTS COVID19 - EN CONTREPOINTS MUSIQUE CONTEMPORAINE	4400,88	ONZE HEURES ONZE COVID19 - ONZE HEURES ONZE JAZZ	1730,18
SEXTYLEDONE COLLECTIF DISCOBOLE JAZZ	4000,08	ALTO - SOLUTIONS ARTISTIQUES ALTO EN 2020 MUSIQUE CLASSIQUE	4400,88	LILANANDA COVID19 - LILANANDA JAZZ	2500,02
LDB PROD SAISON MUSICALE ARTIE'S MUSIQUE CLASSIQUE	6000,06	MUSIQUE CLASSIQUE		TARTINE PRODUCTION COVID19 - TARTINE PRODUCTION MUSIQUES DU MONDE	4000,16

Diffusion

du spectacle vivant

Liste des dossiers (montants indiqués en euros)

BILAN
DE LA DIVISION
CULTURELLE 2020

TEATRO PICARO	6000,04	CANTABILE (94)	20000,04	COMPAGNIE TROUPUSCLE	3300,68
LA FUITE : REPRISE AU THÉÂTRE 13	MONTREUIL	JEAN MARIE MACHADO		MORPHINE	
MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		SAISON 2020-2021	LE PERREUX SUR MARNE	MUSIQUE CONTEMPORAINE	
MUSIC FROM SOURCE	10000,76	JAZZ			
JOY	ARBONNE LA FORêt	THÉÂTRE DU GAUCHER	1800,84	COMPAGNIE DES PASSAGES	5250,64
JAZZ		GARDIENS DE PHARE	PAU	MONGOL !	MARSEILLE
AMBALA INTERNATIONAL	5900,74	MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	
ZIBELINE	CLERMONT FERRAND	DELIRIQUE	12500,10	CANTICA SACRA ROCAMADOUR	6400,50
MUSIQUES DU MONDE		FESTIVAL DES NUITS	ST SERNIN DU PLAIN	FESTIVAL DE ROCAMADOUR	ROCAMADOUR
ARTS MUSIQUE ENTRECATEAUX	2300,64	DU MONT ROME 2020		MUSIQUE CLASSIQUE	
38E FESTIVAL DE MUSIQUE DE CHAMBRE	ENTRECATEAUX	MUSIQUE CLASSIQUE			
D'ENTRECATEAUX		ASSOCIATION ALBORADA	1300,60	ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL	9000,04
MUSIQUE CLASSIQUE		2ÈME FESTIVAL	LA CELLE SAINT CLOUD	COVID19 - ESPACE CULTUREL	
ATELIER DU PLATEAU	20800,72	LES BALADINES AUTOMNALES		DE CHAILLOL	ST MICHEL DE CHAILLOL
SAISON MUSICALE 2020-21	PARIS	MUSIQUE CLASSIQUE		TOUS STYLES DE MUSIQUE	
JAZZ		ARENÉE THEATRE	2046,06	DAGOBASSAUT	2500,02
LES MUSICALES DE CORMEILLES-EN-PAYS-D'AUGE	3500,14	HAMLET	COUTURES	COVID19 - DAGOBASSAUT	MARSEILLE
LES MUSICALES DE CORMEILLES-		MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		MUSIQUES ACTUELLES	
EN-PAYS D'AUGE	CORMEILLES	LES ECLISSES	7500,10	THÉÂTRE DES ALBERTS	4250,62
TOUS STYLES DE MUSIQUE		COVID19 - LES ECLISSES	VALVIGNERES	AIDE AU PLATEAU ARTISTIQUE	
GRÉSINGE EN FUGUES	2500,62	MUSIQUE CLASSIQUE		CRÉATION «YAKA!»	SAINT PAUL
GRESINHÖL	ST BEAUZILE	MAISON HENRI DUTILLEUX -GENEVIEVE JOY	4500,58	MUSIQUE CONTEMPORAINE	
MUSIQUE CLASSIQUE		AU FIL DE L'ONDE		LA NOUVELLE ATHÈNES	4800,48
COLLECTIF CLOWNS D'AILLEURS ET D'ICI	3186,14	FESTIVAL DUTILLEUX	CANDES SAINT- MARTIN	VARIATIONS SUR BEETHOVEN	PARIS
COVID19 - COLLECTIF CLOWNS D'AILLEURS ET D'ICI	PANTIN	MUSIQUE CONTEMPORAINE		MUSIQUE BAROQUE	
MUSIQUES DU MONDE		COMPAGNIE LÉ LA	2600,70	CALIBAND THÉÂTRE	5100,60
LILANANDA	12000,70	SPECIMEN DE L'ESPECE HUMAINE	ST PIERRE	FRIEDKIN CONNECTION	ROUEN
PHARES LILANANDA JAZZ QUINTET	MONTLUÇON	JAZZ		JAZZ	
JAZZ		EUPHONIE	19000,56	STRAPONTE	3300,58
TREBIM MUSIC	9000,68	15ÈME FESTIVAL MUSICA NIGELLA	TIGNY-NOYELLE	DES ÉTOILES DANS LES BRANCHES	PARIS
DIFFUSION TREBIM MUSIC	CHAUMONT	MUSIQUE CLASSIQUE		THÉÂTRE MUSICAL	
JAZZ		LES MÉRIDIENNES	3600,08	LES AMOURS DU POÈTE	2000,46
GLI INCOGNITI	2400,12	COVID19 - LES MÉRIDIENNES	TOURS	FESTIVAL ROMANTIQUE DU LOIR	VILLIERS LE MORHIER
COVID19 - GLI INCOGNITI	CREON	TOUS STYLES DE MUSIQUE		MUSIQUE CLASSIQUE	
MUSIQUE BAROQUE		MURAILLES MUSIC	1640,04	GALITZINE	7000,44
AJT ASSOCIATION		COVID19 - MURAILLES MUSIC	SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE	31ÈME FESTIVAL DE MUSIQUE DU HAUT-DOUBS	DIJON
POUR LE JEUNE THÉÂTRE À GRENOBLE	2800,98	MUSIQUES ACTUELLES		MUSIQUE CLASSIQUE	
LES SAISONS DE ROSEMARIE	HERBEYS	MADAME CLARINETTE ET CIE	4700,06	NE DITES PAS NON, VOUS AVEZ SOURI	11500,54
TOUS STYLES DE MUSIQUE		COVID19 - MADAME CLARINETTE ET CIE	LE CHESNAY	SPECTACLES DE LA COMPAGNIE	
LE CRI DEVOT	5000,96	CHANSON POUR ENFANTS		NE DITES PAS NON, VOUS AVEZ SOURI	CAEN
LA FEMME DE LA PHOTO	MONTPELLIER	FANPHANT MUSIC	3800,54	JAZZ	
THÉÂTRE MUSICAL		FESTIVAL JAZZ METIS 2020	MONTREUIL	JEUNES TALENTS	5000,04
QUAI GRIOLET PRODUCTIONS	3560,94	JAZZ		CONCERTS JEUNES TALENTS	
LE CRI - BERNARD DÉLICIEUX ET LE TEMPS		ATOMES PRODUCTION	6800,62	POUR SOIGNANTS ET SOIGNÉS	PARIS
DES SERVENTES	SOMMIÈRES	AWEK TOUR 2020	CARCASSONNE	MUSIQUE CLASSIQUE	
HIP-HOP		BLUES		ENSEMBLE ALTERNANCE	10500,52
LE THÉÂTRE DE NUIT	5500,92	GROOVE ETC	2900,60	SAISON CONCERTS 2020	PARIS
CELLE QUI REGARDE LE MONDE	SAILLANS	RADIO KAIZMAN	TOURNUS	MUSIQUE CONTEMPORAINE	
ELECTROACOUSTIQUE		FANFARE		STRASS	7600,42
TRAVERSEES	APT	À LA ZIM !	6900,58	JAZZBRE	PERPIGNAN
MUSIQUE CONTEMPORAINE		SYLVAIN GIRO & LE CHANT DE LA GRIFFE	NANTES		
LA CAVATINE (75)	3400,12	MUSIQUES DU MONDE		CONCERTS DE POCHE	4500,02
LES CONCERTS DE LA CAVATINE AUX AUGUSTINES	PARIS	TRAFFIX MUSIC	1900,56	LES CONCERTS DE POCHE DANS	
MUSIQUE CLASSIQUE		LA PRINCESSE QUI RÊVAIT D'ÊTRE UNE PETITE FILLE	PARIS	LES EHPAD ET LES HÔPITAUX	FÉRICY
LES HAUTS PARLEURS	4800,88	CHANSON POUR ENFANTS		MUSIQUE CLASSIQUE	
L'ESCRIVAIN DIVIN	PARIS	EN GRANGEONS LA MUSIQUE	4000,02	ARTDIR	3000,54
THÉÂTRE MUSICAL		COVID19 -		LA MACHINE	
LA PETITE SYMPHONIE	10600,66	EN GRANGEONS LA MUSIQUE	SERRIERES DE BRIORD	TOUS STYLES DE MUSIQUE	
TEMPÈTE ET PASSION	ROUEN	TOUS STYLES DE MUSIQUE		BRIGANDS	3500,50
MUSIQUE ANCIENNE		FESTIVAL PABLO CASALS PRADES	29200,52	YES !	PARIS
		FESTIVAL PABLO CASALS	PRADES	THÉÂTRE MUSICAL	
		MUSIQUE CLASSIQUE		THEATRE EN PIECES	1200,52
				FRATELLI	
				PAS DE MUSIQUE	CHARTRES

Diffusion

du spectacle vivant

Liste des dossiers (montants indiqués en euros)

ANTISTHENE EMBRASSE-MOI SUR TA TOMBE TOUS STYLES DE MUSIQUE	2100,50 PARIS	ULYSSE MAISON D'ARTISTES EGERIE(S) MUSIQUE CLASSIQUE	16000,38 ONET-LE-CHÂTEAU	MERCRI POUR LE POISSON ROBERTO NEGRO (PAPIER CISEAU, METANUITS) JAZZ	4400,62 PARIS
PIANOANDCO PROJET PIANOANDCO 2020 MUSIQUE CONTEMPORAINE	7100,48 MARSEILLE	CREATION JAZZ GUESS WHO 2 JAZZ	10500,36 ALFORTVILLE	GROUPE MARITIME DE THÉÂTRE LES PIEDS DANS L'EAU TOUS STYLES DE MUSIQUE	4000,90 MARSEILLE
CIRKÉ CRAKÉ ALORS CARCASSE MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	1200,48 SAINT-DENIS	EN VOTRE COMPAGNIE DE QUOI REVENT LES PINGOUINS ? MUSIQUES ACTUELLES	3000,26 MILLAU	LES MUSICALES DE QUIBERON LES MUSICALES DE QUIBERON 2020 - LES VOIX DES CAIRNS MUSIQUE CLASSIQUE	28500,60 QUIBERON
COMPAGNIE DU ROUAULT SUCCESSION MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	3375,44 BÉTHUNE	JAZZ CLUB DE GRENOBLE SPECTACLE MUSICAL JAZZ	17500,34 GRENOBLE	IMAGINARIUM RIVAGES JAZZ	3900,24 LA ROCHE BLANCHE
LA COMPAGNIE DU SOUFFLET ACCORDEON-AX 2020 MUSIQUE ACTUELLES	2400,40 AX-LES-THERMES	LES MUSIQUES DE LA BOULANGERE PROGRAMME NICOLAS FRIZE MUSIQUE CONTEMPORAINE	10000,32 PARIS	LE BON SCEN'ART DIGRESK - CRÉATION « AL LIAMM » MUSIQUE CELTIQUE	7000,58 POCÉ-LES-BOIS
COMPAGNIE ROSEBUD SOLARIS MUSIQUE CONTEMPORAINE	9000,40 PARIS	MARATHON ! (POUR COMMISSION D'OCTOBRE) FESTIVAL MARATHON ! 2020 MUSIQUE CONTEMPORAINE	8000,02 PARIS	CAVE POÉSIE CAVE POESIE RENE GOUZENNE SAISON 2020 TOUS STYLES DE MUSIQUE	8500,56 TOULOUSE
ALMA PARENTS SANS FAMILLE - REPRISE 20/21 THÉÂTRE MUSICAL	10000,46 OULLINS	ARTOUTAÏ PRODUCTIONS NAÏKO MUSIQUES ACTUELLES	3700,20 TINTENIAC	LES NITS D'EUS LES NITS D'EUS TOUS STYLES DE MUSIQUE	4800,64 EUS
MARCHE LA ROUTE LÀ-BAS CHANSON	5000,38 PARIS	ENSEMBLE STANISLAS SAISON 2020/2021 NANCY ET RÉGION MUSIQUE CLASSIQUE	9500,30 NANCY	ENSEMBLE BAROQUES GRAFFITI FESTIVAL ASSE ARCADIE 2020 MUSIQUE BAROQUE	1700,62 MARSEILLE
JAZZ AU SOMMET JAZZ AU SOMMET FESTIVAL JAZZ	8200,38 ST GENEST MALIFAX	FÉDÉRATION DES RENCONTRES ARTISTIQUES D'ÎLE DE FRANCE SCÈNES SUR SEINE 2020 MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	12000,02 PARIS	MUZZIQUES UNE SAISON AUX INSTANTS CHAVIRÉS MUSIQUE IMPROVISÉE	13800,54 MONTREUIL
MUSIC PRODUCTION ARTISTIC INTERNATIONAL KABARET ROCK CABARET	4400,36 LYON	LE COLLEGE CONTEMPORAIN ASA 2 2020 LE COLLEGE CONTEMPORAIN PARIS	25200,20	ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LA PROMOTION DES ARTISTES MUSICIENS (AIPAM) MUSIQUE DE CHAMBRE ABBAYES EN OCCITANIE ET SITES PATRIMONIAUX MUSIQUE CLASSIQUE	7000,52 TOULOUSE
TSF JAZZ FESTIVAL STUDIO GRANDS BOULEVARDS JAZZ	9000,08 PARIS	NAIADE PRODUCTIONS KREIZ BREIZH AKADEMI # 7 - CRÉATION « HED » MUSIQUE TRADITIONNELLE	7900,28 RENNES	EMMÈNE-MOI DANS LA FORêt PROD EMMÈNE-MOI DANS LA FORêt PROD 2020 JAZZ	3800,50 PUYRICARD
ENSEMBLE CELADON LE CONTRE-TÉNOR PAULIN BÜNDGEN ET SON ENSEMBLE CÉLADON EN TOURNÉE POUR LA SAISON 2020/2021 MUSIQUE ANCIENNE	9600,44 LYON	BGB FRANÇOIS LOUWAGIE FOLK	7400,26 TULLINS	ALPES CONCERTS LES MADELEINES DE POULPE TOUS STYLES DE MUSIQUE	7000,82 ST EGRÈVE CEDEX
POLYEDRES TONS VOISINS FESTIVAL TONS VOISINS ALBI MUSIQUE CLASSIQUE	10000,36 ALBI	LES COLORIERS CHAHUT AU CHÂTEAU MUSIQUES DU MONDE	1800,30 LONS LE SAUNIER	COMPAGNIE DE LA TORTUE RÊVE DE PIERRES MUSIQUES DU MONDE	2400,80 BESANÇON
ONDE ET CYBÈLE FESTIVAL LA VOIX EST LIBRE MUSIQUE IMPROVISÉE	4000,04 PARIS	CULTURES AUX JARDINS DES JARDINS ET DES HOMMES MUSIQUE CONTEMPORAINE	6800,66 SAINT FLOVIER	EMOUVANCE EMOUVANCE 2020 JAZZ	17200,48 MARSEILLE
COMPAGNIE LE SOUFFLEUR DE VERRE SUREXPOSITIONS (PATRICK DEWAERE) CLERMONT-FERRAND MUSIQUE CONTEMPORAINE	8100,34 CLERMONT-FERRAND	TERRES D'EMPREINTES FESTIVAL DES EMPREINTES SONORES MUSIQUE CONTEMPORAINE	1500,70 SALES	HECTOR SYLVAIN DARRIFOURQ (FIXIN, TRIO HERMIA CECCALDI DARRIFOURQ)	5800,46 PARIS
LA COOPÉRATIVE LA DAME BLANCHE MUSIQUE LYRIQUE	22000,42 PARIS	LE CHANT DE LA RIVE LE CHANT DE LA RIVE MUSIQUE CLASSIQUE	5300,68 SAINT-POL DE LÉON	ARTS VIVANTS MINIFEST 2020 JAZZ	1400,60 CAEN
PARIS JAZZ CLUB FESTIVAL JAZZ SUR SEINE 2020 JAZZ	13800,34 PARIS	ENSEMBLE ARCOTERZETTO FESTIVAL D'AUTAN MUSIQUE CLASSIQUE	3800,66 ALBI	UN PAVÉ DANS LE JAZZ SAISON UN PAVÉ DANS LE JAZZ 2020/2021 JAZZ	2500,44 TOULOUSE
FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE DE WISSEMBOURG FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE DE WISSEMBOURG MUSIQUE CLASSIQUE	6500,32 WISSEMBOURG	COIN COIN PRODUCTIONS « ANTIQUARKS LYON COLLECTIF ILDI ! ELDI CHASSER LES FANTÔMES TOUS STYLES DE MUSIQUE	3800,64 TOUR 2020» MUSIQUE TRADITIONNELLE 3850,94 MARSEILLE	LES VOIX ANIMÉES ENTRE PIERRES ET MER #9 - 2020 MUSIQUE ANCIENNE	7200,20 TOULON
INTERNOTES LES CLEFS DE SAINT-PIERRE + CONCERTS DU MARCHÉ 2020-2021 MUSIQUE CLASSIQUE	7900,40 TOULOUSE	COMPAGNIE CIPANGO PETIT PAYSAN TUÉ MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	1813,04 TOULON SUR ARROUX	QUATUOR ÉBÈNE - BEETHOVEN AROUND THE WORLD 5000,42 BEETHOVEN AROUND THE WORLD - INTÉGRALES MUSIQUE CLASSIQUE	NEUILLY-PLAISANCE

Diffusion

du spectacle vivant

Liste des dossiers (montants indiqués en euros)

BILAN
DE LA DIVISION
CULTURELLE 2020

LA COMMUNAUTÉ INAVOUBLE	6000,40	GRANDS FORMATS	12000,04	ROCK'N'ROLL TRAIN	2200,08
DIPTYQUE FILLE DE MILITAIRE ET CHICAGO-RECONSTITUTION	SAINTE DENIS	RENTRÉE GRANDS FORMATS 2020 JAZZ	PARIS	GOGOL PREMIER : TOURNÉE GOGOL EN FAIT ROCK	REHON
MUSIQUE CONTEMPORAINE					
COLLECTIF KOA	13800,38	PROMOTION DE L'ART ET DE LA MUSIQUE	15000,18	LA BASE	10200,46
COLLECTIF KOA	MONTPELLIER	REMEMBERING JACO	VIDELLES	BRÛLÉ.S	PARIS
JAZZ		JAZZ		TOUS STYLES DE MUSIQUE	
TETRAKORD	6000,36	UMLAUT FRANCE	11500,16	ENSEMBLE UN	3600,54
FABRICE TAREL TRIO/QUARTET	FEYZIN	UMLAUT BIG BAND	PARIS	UPPERCUT FESTIVAL 2020	LORMONT
JAZZ		JAZZ		MUSIQUE IMPROVISÉE	
DIONYSIAC TOUR	2700,34	LES FRIVOLITÉS PARISIENNES	19300,14	THÉÂTRE DES LUCIOLES	2800,40
KARPATT - TOURNÉE 2020	PARIS	LE DIABLE À PARIS	PARIS	LA PETITE PERSONNE	RENNES
CHANSON FRANÇAISE		OPÉRETTE		CHANSON	
ARCAL ATELIER DE RECHERCHE ET DE CRÉATION POUR L'ART LYRIQUE	15000,32	LE DOIGT DANS L'OREILLE DU CHAUVE	7900,14	JEUNES TALENTS	11000,98
CRESUS	PARIS	PROGRAMMATION 2020	AURSEULLES	JEUNES TALENTS 2020	PARIS
OPÉRA		MUSIQUES ACTUELLES		MUSIQUE CLASSIQUE	
OFFRANDES EXPRESSIONS MUSICALES ET ARTISTIQUES	22000,30	BLAH BLAH BLAH CIE	3600,16	COMPAGNIE CARACOL	1800,38
ENSEMBLE OFFRANDES	LE MANS	KORB	MONTIGNY LES METZ	TA LANGUE EST TON CHEVAL	CHENOËVES
MUSIQUE CONTEMPORAINE		TOUS STYLES DE MUSIQUE		TOUS STYLES DE MUSIQUE	
ORCHESTRE DE CHAMBRE DU LANGUEDOC	7200,58	LA MAJEURE COMPAGNIE	4300,12	ATELIER 212	6000,96
FESTIVAL 100% CLASSIQUE	MONTPELLIER	LE BAL À BÉNÉ	AUXERRE	GAELE HORELLOU IDENTITÉ	
MUSIQUE CLASSIQUE		TOUS STYLES DE MUSIQUE		«TOUS LES PEUPLES TOUR 2020»	LE TAMPON
JAZZ				JAZZ	
L'INCUBATEUR	2900,76	THEATRE ROMAIN ROLLAND	7500,62	JAZZ A MULHOUSE	9800,28
MURA (COMPAGNIE EQUIDISTANTE)	LERNÉ	TROPIQUE DE LA VIOLENCE	VILLEJUIF	FESTIVAL METEO 2020	MULHOUSE CEDEX
PAS DE MUSIQUE		MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		MUSIQUE IMPROVISÉE	
MZ PRODUCTIONS	4050,74	QUEUE DE LA COMÈTE	7600,10	DET KAIZEN	5400,36
ETREINTE(S)	TOULOUSE	BAL MARMAILLE	PARIS	DANSE DELHI - IVAN VIRIPAEV	VILLEPREUX
TOUS STYLES DE MUSIQUE		MUSIQUES DU MONDE		MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	
THÉÂTRE BOUCHE BÉE	4800,72	SUPERLUNE	1350,60	VOX CANTORIS	5000,94
ELLE / ULYSSE	PARIS	MIDI NOUS LE DIRA	MACON	TRÉSORS DU COUVENT DE	
MUSIQUE CONTEMPORAINE		MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		L'INCARNATION DE MEXICO (XVIE-XVIIIE S.)	LA RÉOLE
MUSIQUE BAROQUE				MUSIQUE BAROQUE	
VESTON LÉGER	17000,28	FESTIVAL ENSEMBLE[S]	7200,56	MAISON DE LA CULTURE D'AMIENS	5470,07
VESTON LÉGER 2020	AMBOISE	FESTIVAL ENSEMBLE[S]	PARIS	RÉSIDENCE DANIEL ZIMMERMANN / GAINSBOURG	AMIENS
TOUS STYLES DE MUSIQUE		MUSIQUE CONTEMPORAINE		JAZZ	
CRESCENT JAZZ CLUB	20000,26	DOUCE MEMOIRE	20800,08	CELLO FAN	6500,52
CRESCENT - SAISON 2020 2021	MACON	DOUCE MEMOIRE 2020-2021	TOURS	FESTIVAL CELLO FAN 2020	NICE
JAZZ		MUSIQUE ANCIENNE		MUSIQUE CLASSIQUE	
MUSIQUE ET TOILE	3023,24	ASSOCIATION LORRAINE DE MUSIQUE DE CHAMBRE	10500,10	LADAÏNHA	4200,14
TOURNÉE JAPON 2020 - TRIO ELLIPSES	PARIS	74E SAISON ALMC 2020-2021	NANCY	SORTILEGE	SAINTE-DOMINEUC
MUSIQUE CLASSIQUE		MUSIQUE CLASSIQUE		MUSIQUE CONTEMPORAINE	
LES RÊVES INDOCILES	6500,70	COLLECTIF SURNATURAL	4500,06		
LES VIVANTS ET LES MORTS	VERNON	SURNATURAL ORCHESTRA 2020	BAGNOLET	AMSTAR PROD	2000,90
MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		JAZZ		LOUPAPAPOUL - DIFFUSION	MORNANT
		PROQUARTET-CENTRE EUROPÉEN DE MUSIQUE		CHANSON POUR ENFANTS	
JAZZUS PRODUCTIONS	14900,22	DE CHAMBRE	25000,02	ENSEMBLE JACQUES MODERNE	14800,88
JAZZUS 2020	REIMS	RENCONTRES MUSICALES PROQUARTET 2020-2021	PARIS	AIDE A LA SAISON DE L'ENSEMBLE	
JAZZ		MUSIQUE CLASSIQUE		JACQUES MODERNE	TOURS
		JAZZ AU FIL DE L'OISE	13000,02	MUSIQUE ANCIENNE	
		JAZZ AU FIL DE L'OISE , DIRECTION ISABELLE MECHALI CERGY			
ARUM MUSIC	5000,16	JAZZ		CONCERT DE L'HOSTEL DIEU ABSALON	35000,86
TOURNÉE MARION CHRÉTIEN	BRIGNAIS	THÉÂTRE DE NÉNÉKA	4500,52	RAISON-DÉRAISON	LYON
JAZZ		CORIOLAN	AJACCIO	MUSIQUE BAROQUE	
MAMA	30000,06	MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		LES AMIS DE VINTEUIL	8200,50
MAMA FESTIVAL & CONVENTION 2020	PARIS	LES JEUDIS DU ROCK	5300,04	JOURNÉES MUSICALES MARCEL PROUST	PARIS
MUSIQUES ACTUELLES		DIFFUSION JEUDIS DU ROCK FIN 2020-		MUSIQUE CLASSIQUE	
SUKI ET PATO PRODUCTIONS	7700,68	DÉBUT 2021	TOULOUSE	VOIX DES PLUMES	5000,32
DU MISANTHROPE AU CARDINAL	PARIS	MUSIQUES ACTUELLES		LE NEZ	VERSAILLES
PAS DE MUSIQUE		IDEALS THEATRE	1900,50	MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	
EOLE COLLECTIF DE MUSIQUE ACTIVE	4100,20	MADAME PAULE : MISE À NU-E	BORDEAUX	ACCORDS CROISES	9000,84
FORUM BYPASS #6	BLAGNAC CEDEX	CHANSON FRANÇAISE		ATINE	PARIS
MUSIQUE CONTEMPORAINE		ENSEMBLE TELEMAQUE	8500,02	MUSIQUES DU MONDE	
		ACTIVITÉS 20-21	MARSEILLE		
		MUSIQUE CONTEMPORAINE			

Diffusion du spectacle vivant

Liste des dossiers (montants indiqués en euros)

NEMO (29)	8000,80	MAAD 93	21000,62	ECPHONÉSIS	3000,46
ENSEMBLE NAUTILIS	BREST	CRÉATIONS MAAD 93 2020-2021	ST OUEN	GUILLEMMAIN OPUS 17	ST GENIS LAVAL
JAZZ		MUSIQUES ACTUELLES		MUSIQUE BAROQUE	
LIEN CREATION	6800,78	ARS MOBILIS	10000,42	PAROLES D'ORGUE	5100,44
LES RENCONTRES CONTEMPORAINES 2020	LYON	LES SOLISTES À BAGATELLE	VANVES	AU GRÉ DES ART 2020	PRANZAC
MUSIQUE CONTEMPORAINE		MUSIQUE CLASSIQUE		MUSIQUE BAROQUE	
JERKOV	3700,76	PEGAZZ ET L'HELICON	25200,08	MUSIQUE DE CHAMBRE EN NORMANDIE	13000,22
DIFFUSION JERKOV 2020	TOULOUSE	ASA 2 2020 PEGAZZ ET L'HELICON	PARIS	MUSIQUE DE CHAMBRE	
ROCK		COMPAGNIE ANTEPRIMA	2500,18	À GIVERNY 2020	NOTRE DAME DE L'ISLE
ÉTRANGE PEINE, THÉÂTRE	2500,30	10 KG	LYON	MUSIQUE CLASSIQUE	
RIMBAUD MÈRE ET FILS	REIMS	TOUS STYLES DE MUSIQUE		FESTIVAL EN OTHE	7200,42
MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		JOURNÉES RAVEL	15000,40	FESTIVAL EN OTHE 2020	AUXON
VIVA LA COMMEDIA	1600,28	LES JOURNÉES RAVEL 2020	MONTFORT L'AMAURY	MUSIQUES ACTUELLES	
L'ECOLE DES FEMMES	VERSAILLES	MUSIQUE CLASSIQUE		ACCORDÉON INSTRUMENT EUROPÉEN AIE	20500,40
MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		LA LANTERNE	2250,16	SAISON MUSICALE (RÉACTUALISÉE)	
ÉCLAT DES OS	6600,26	LE GANG (UNE HISTOIRE DE CONSIDÉRATION)	ALENYA	DE PASCAL CONTEL TOUR 2020	VESOUL
LES ENFANTS HIBOUX OU LES PETITES		MUSIQUES ACTUELLES		MUSIQUE CONTEMPORAINE	
OMBRES DE NUIT	NANTES	QUINTE ET SENS, MUSIQUE PATRIMOINE		RENAISSANCE PIANISTIQUE	3500,38
MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		ET VIGNOBLES	5600,60	MONTMARTRE LA BELLE EPOQUE, LES CABARETS,	
MUSIQUE ENVOL	5800,48	QUINTE ET SENS, GOURMANDISE	CANGEY	LE CHAT NOIR ET SATIE	BOULOGNE-BILLANCOURT
«LES RENDEZ-VOUS DE ROCHEBONNE»	FRANCHEVILLE	MUSICALE EN RABELAISIE		MUSIQUE CLASSIQUE	
MUSIQUE CLASSIQUE		MUSIQUE CLASSIQUE		AU SUD DU NORD	12300,34
MUSIC E VIGNES	3500,46	FORUM VOIX ÉTOUFFÉES	7900,58	24E FESTIVAL AU SUD DU NORD	BOISSY-LE-CUTTÉ
MUSIC E VIGNES	LARNAS	TOURNÉE DE L'ENSEMBLE		JAZZ	
JAZZ		VOIX ÉTOUFFÉES 2020	STRASBOURG	BATÔJAZZ	1500,32
ARCAD	2700,44	MUSIQUE CLASSIQUE		BATÔJAZZ	CHANAZ
ANGLET JAZZ FESTIVAL	ANGLET	COMPAGNIE EN LACETS	4000,14	COMPAGNIE PAUPIÈRES MOBILES	4400,04
JAZZ		CRÉATION ACIDULE	REIMS	A BOUT DE SUEURS	PARIS
ENSEMBLE LES VOIX BUISSONNIÈRES	2200,26	MUSIQUES ACTUELLES		MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	
FESTIVAL DES CHAPELLES	RUEIL-MALMAISON	TRADEVIE	6300,38	PENN AR JAZZ	7000,30
TOUS STYLES DE MUSIQUE		TRADEVIE 2020 REPORTÉE	PAVIE	ATLANTIQUE JAZZ FESTIVAL	BREST
COMPAGNIE DES LUCIOLES	4500,24	MUSIQUES DU MONDE		JAZZ	
QUAND J'AURAI MILLE ET UN ANS	COMPIEGNE	LA LUNE ET L'OcéAN	1300,12	COMPAGNONS D'ORPHEE	9400,36
MUSIQUES ACTUELLES		JE T'AIME	PARIS	MUSIQUES EN VEXIN (EX FESTIVAL DU VEXIN) 2020	PARNES
AUTOUR DU MIME	2700,22	TOUS STYLES DE MUSIQUE		MUSIQUE CLASSIQUE	
ALICE IN THE WONDERBOX	PARIS	COMPAGNIE A TABLE	1350,10	CONNAISSANCE DES JEUNES INTERPRETES	4250,34
TOUS STYLES DE MUSIQUE		UN ENNEMI DU PEUPLE	TOURS	SAISON MUSICALE 2020	GAVAUDUN
COMPAGNIE TEATRO DI FABIO	3700,20	CHANSON		MUSIQUE CLASSIQUE	
UN JUGE	COMPIEGNE	LES CONCERTS DE PIERRIC	3900,36	CONCERTS DE POCHE	23000,32
MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		FESTIVAL MUSICAL DURTAL	DURTAL	LES CONCERTS DE POCHE 2020	FÉRICY
ARIBO	3000,02	MUSIQUE CLASSIQUE		MUSIQUE CLASSIQUE	
SPECTACLE MEDICINE MAN ORCHESTRA	VAUX SUR SEINE	JAZZIN' TRANSLATION	3300,56	COLLECTIF TANA	22000,30
MUSIQUES DU MONDE		NOUVELLE CRÉATION DES		SAISON 2020/2021 COLLECTIF TANA	ROUBAIX
SASSY LAND	3700,72	CHAPEAUX NOIRS : MECANIC DESIRE	STRASBOURG	MUSIQUE CONTEMPORAINE	
TOUR 20/21	REZÉ	JAZZ		MEREDITH	25200,16
JAZZ		ARTIFICES	4300,54	ASA 2 2020 MEREDITH	
COURT CIRCUIT	29400,70	CONCERTS 2020		ENGHIEN-LES-BAINS	
SAISON COURT-CIRCUIT	BOULOGNE-BILLANCOURT	ENSEMBLE ARTIFICES	SAMPIGNY-LÈS-MARANGES	L'ACTION MUSICALE	150000,06
MUSIQUE CONTEMPORAINE		MUSIQUE BAROQUE		JOURNÉES D'INFORMATION ET DE	
MUSIQUE CONTEMPORAINE		CIE NOMADE IN FRANCE	10500,52	SENSIBILISATION DANS LE CADRE DE L'ASA	
MUSIQUE CONTEMPORAINE		ULYSSE DE TAOURIRT	ST ETIENNE	TOUS STYLES DE MUSIQUE	PARIS
MUSIQUE CONTEMPORAINE		MUSIQUES ACTUELLES		LA MUSICALE DE CLERMONT DE L'OISE	11900,28
ZAZPLINN PRODUCTIONS	18400,68	OBSIDIENNE ET COMPAGNIE	6700,50	RENCONTRES MUSICALES	
47E PARALLELE	PARIS	OBSIDIENNE 2020 - 2	SENS	DE CLERMONT DE L'OISE	CLERMONT
MUSIQUE IMPROVISÉE		MUSIQUE ANCIENNE		MUSIQUE CLASSIQUE	
ENSEMBLE BAROQUE DE TOULOUSE	16000,24	JAZZ A ROULETTES	9850,48	ENSEMBLE VOCAL AEDES	25200,12
PASSE TON BACH D'ABORD	TOULOUSE	PROGRAMMATION DU CAMION		ASA 2 2020 ENSEMBLE VOCAL AEDES	
MUSIQUE BAROQUE		JAZZ 2020-2021	LOUVIGNY	VÉZELAY	
ENSEMBLE LES DISSONANCES	30000,64	JAZZ		PETITES MAINS SYMPHONIQUES	9500,20
PETROUCHKA	PARIS	COMPAGNIE LES ENTICHÉS	12000,06	6E FESTIVAL ÉTOILES SYMPHONIQUES	SEVRES
MUSIQUE CLASSIQUE		ÉCHOS RURAUX		TOUS STYLES DE MUSIQUE	

Diffusion

du spectacle vivant

BILAN
DE LA DIVISION
CULTURELLE 2020

Liste des dossiers (montants indiqués en euros)

CORRESPONDANCES ET MUSIQUE	25200,08	ENSEMBLE VOCAL ZENE	25200,04	ASSOCIATION «LES AMIS DE L'ORGUE DE L'ÉGLISE
ASA 2 2020 CORRESPONDANCES ET MUSIQUE		ASA 2 2020 ENSEMBLE VOCAL ZENE	IS SUR	SAINTE MICHEL DE LAGRASSE»
CAEN		TILLE		LES PAGES MUSICALES DE LAGRASSE
STEINLEINCHEN	3700,28	NEWS TANK CULTURE	7500,05	MUSIQUE CLASSIQUE
YOUKALI	VILLENEUVE-EN-MONTAGNE	THINK CULTURE 2020	PARIS	
MUSIQUE LYRIQUE		TOUS STYLES DE MUSIQUE		COMPAGNIE GRIZZLI
GAYA MUSIC PRODUCTIONS	3500,26	LES RENCONTRES ARTISTIQUES DE BEL AIR	5700,24	LE GARÇON À LA VALISE
DIFFUSION GAYA MUSIC	PARIS	BEL-AIR CLAVIERS FESTIVAL	LA RAVOIRE	TOUS STYLES DE MUSIQUE
JAZZ		MUSIQUE CLASSIQUE		CIE DE LA VALLÉE
LA COURROIE	21500,24	ADIPAC	29000,06	DIANE SELF PORTRAIT
SAISON DE LA COURROIE	ENTRAIGUES	TOURNÉE PERCUSSIONS CLAVIERS	LYON	MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)
TOUS STYLES DE MUSIQUE		DE LYON 2020-2021		A KAN LA DÉRIV'
SOLI-TUTTI	4900,22	MUSIQUE CONTEMPORAINE		JEU
SOLI-TUTTI EN ARMENIE	ST DENIS	ADIPAC	25200,04	MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)
MUSIQUE CONTEMPORAINE		ASA 2 2020 ADIPAC		D'JAZZ
ENSEMBLE CELADON	25200,04	LYON		D'JAZZ NEVERS FESTIVAL 2020
ASA 2 2020 ENSEMBLE CELADON		COMPAGNIE L'AURORE	5300,98	NEVERS CEDEX
LYON		SOVANN, LA PETITE FILLE ET LES FANTÔMES	LA RÉOLE	JAZZ
NOUVEAUX CARACTÈRES	25200,36	MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		ACTA (95) - ASSOCIATION POUR LA
ASA 2 2020 NOUVEAUX CARACTÈRES		AVIGNON FESTIVAL ET COMPAGNIES	10000,02	CRÉATION THÉÂTRALE ET AUDIOVISUELLE
LYON		FESTIVAL OFF D'AVIGNON 2020	AVIGNON	2400,76
DENIS LEVAILLANT MUSIC	25200,32	TOUS STYLES DE MUSIQUE		LÀ PAS LÀ
ASA 2 2020 DENIS LEVAILLANT MUSIC		ALLEGRO AMABILE	3500,16	VILLIERS-LE-BEL
ACHÈRES-LA-FORÊT		ALLEGRO AMABILE MOMENTS MUSICAUX	CANNES	LES INACHEVÉS
IL CONVITO	25200,28	MUSIQUE CLASSIQUE		LA NUIT SERA CALME
ASA 2 2020 IL CONVITO	LA ROCHELLE	LES CLÉS DU CLASSIQUE	8600,04	MUSIQUES DU MONDE
ROCHELLE		DUO FORTECELLO - SPECTACLE		COMPAGNIE ACTE
COMPAGNIE CHUTE LIBRE	25200,04	ANGE OU DÉMON		PUBLIC.QUES!
ASA 2 2020 COMPAGNIE CHUTE LIBRE		MUSIQUE CLASSIQUE		ELECTROACOUSTIQUE
NANTES		RÉSEAU CHAINON	5500,22	GABY THEATRE 2
CULTURE CONCEPT	25200,24	LE CHAINON MANQUANT		LES AMIS DE PAUL
ASA 2 2020 CULTURE CONCEPT		TOUS STYLES DE MUSIQUE		MUSIQUE CONTEMPORAINE
BAGNEUX		AMK - AÉROSTAT MARIONNETTES KIOSQUE	2400,92	LE KREMLIN-BICETRE
PAROLES ET MUSIQUE	1600,20	NID		MUSIQUE DE CHAMBRE
PROGRAMME 2020-2021	LYON	ELECTROACOUSTIQUE		7600,10
MUSIQUE CLASSIQUE		COMPAGNIE LES GOSSES	3150,90	ASSOCIATION INTERNATIONALE DE
CONTOUR PROGRESSIF	25200,20	LES FALOPES		MUSIQUE DE CHAMBRE
ASA 2 2020 CONTOUR PROGRESSIF		PAS DE MUSIQUE		7600,10
LILLE		OPUS 87	21000,16	SALON, FESTIVAL INTERNATIONAL
VESTON LÉGER	25200,16	FESTIVAL 1001 NOTES		DE MUSIQUE DE CHAMBRE DE PROVENCE
ASA 2 2020 VESTON LÉGER		MUSIQUE CLASSIQUE		SALON-DE-PROVENCE
AMBOISE		GMEA D'ALBI-TARN	12000,14	MUSIQUE CLASSIQUE
CONCERT DE L'HOSTEL DIEU ABSALON	25200,12	CONCERTS GMEA 2020-2021		PHILOMÈNE (73)
ASA 2 2020 CONCERT DE L'HOSTEL DIEU ABSALON		MUSIQUE CONTEMPORAINE		VOIX D'HAUTECOMBE 2020
LYON		JAUGETTE MANOIR DES ARTS	5000,72	POLYPHONIES
VOIX LIBRES	2300,18	RENCONTRES MUSICALES DE JAUGETTE		
TOUTE PETITE SUITE	POITIERS	«ESPRIT ET MUSIQUE»		CFB 451
TOUS STYLES DE MUSIQUE		MUSIQUE CLASSIQUE		FACÉTIES
TOUT EN VRAC	25200,08	RENCONTRES MUSICALES EN LORRAINE	15700,14	LE KREMLIN BICETRE
ASA 2 2020 TOUT EN VRAC		NANCYPHONIES 2020		MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)
GRENOBLE		MUSIQUE CLASSIQUE		TRIPLE A (81)
LES AMIS DE MUSIQUE AU CHAMBERTIN	5000,26	GARRIGUE DANSE RIVAGE	1200,12	FESTIVAL BAIGNADE INTERDITE #9
FESTIVAL MUSIQUE AU CHAMBERTIN	GEVREY CHAMBERTIN	FESTIVAL EN GARRIGUE		TOUS STYLES DE MUSIQUE
TOUS STYLES DE MUSIQUE		JAZZ		TOUS STYLES DE MUSIQUE
HEURES MUSICALES DU HAUT ANJOU	8700,18	LES 13 OR'IB	4500,88	CCN2 - CENTRE CHORÉGRAPHIQUE
HEURES MUSICALES DU HAUT ANJOU	THORIGNE D'ANJOU	OUPPS		NATIONAL DE GRENOBLE
MUSIQUE CLASSIQUE		(OBJET UNIQUE POUR PUBLIC SPÉCIFIQUE)		LES PAROLES IMPOSSIBLES
COMPAGNIE LA RONDE DE NUIT	7200,02	TOUS STYLES DE MUSIQUE		TOUS STYLES DE MUSIQUE
DURAS-GODARD DIALOGUES	PARIS	FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ	15400,20	BEATUS
MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		RHINO JAZZ(S) FESTIVAL		L'ESPRIT DES PIERRES #7
		JAZZ		MUSIQUE ANCIENNE
				DOUCHA
				ESPRIT LIBÉRÉ
				HIP-HOP
				LAST LUNCH
				RAVISSEMENT
				TOUS STYLES DE MUSIQUE
				4800,50
				NANTES

Diffusion

du spectacle vivant

Liste des dossiers (montants indiqués en euros)

ADESSO E SEMPRE	4185,02	MUSIC'ART DIFFUSION	3000,02	MAY-MAY	5000,06
DANS LA FOULE	MONTPELLIER	FESTIVAL SERENADE	SURGERES	PPLY	DENICÉ
MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		MUSIQUE CLASSIQUE		MUSIQUES DU MONDE	
COMME JE L'ENTENDS LES PRODUCTIONS	10000,06	CIE RESNONVERBA	3600,04	JAZZBERTVILLE	85000,20
VIVIAN : CLICKS AND PICS	MARSEILLE	JÉRÉMY FISHER	ANGERS	ALBERTVILLE JAZZ FESTIVAL	ALBERTVILLE
MUSIQUE CONTEMPORAINE		MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		JAZZ	
COMPAGNIE SPECTABILIS	6600,46	CINELBA	9000,02	JAZZ EN PAYS FERTOIS	85000,18
LE JOURNAL D'ANNE FRANK	SAUMUR	MUSIQUE AU BALZAC 2020	PARIS	FESTIVAL FERTE JAZZ 2020	LUZANCY
MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		JAZZ		JAZZ	
LA MAGOUILLE	6000,44	COMPAGNIE EMPREINTE (S)	3000,18	THEATRE DE LA COMMUNE	1800,72
FEUFEROUISTE (FAUT FAIRE ENTENDRE)	ROUEN	CHAMBRE 2	PARIS	LE MISANTHROPE OU LA CONQUÊTE	
MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		DU COURAGE	AUBERVILLIERS
LEDA ATOMICA 07	1700,10	AGENCE DE VOYAGES IMAGINAIRES	3000,14	TOUS STYLES DE MUSIQUE	
LES JOURS DE LA DAME - SECONDE ÉDITION	LALEVADE	FABLES	MARSEILLE	POULP	10300,04
TOUS STYLES DE MUSIQUE		THÉÂTRE MUSICAL		EMILE PARISIEN (QUARTET)	MONTREUIL
TOUT VA BIEN	4500,40	ADA-THÉÂTRE	4500,02	JAZZ	
LE RESTE EST SILENCE	NANCY	SACCAGE	PARIS	COMPAGNIE EXTRA	4100,02
THÉÂTRE MUSICAL		MUSIQUE CONTEMPORAINE		MESSAGES !	PARIS
VACANCES DE MONSIEUR HAYDN	7000,08	DISC AMBIANCE	20000,02	JAZZ	
LES VACANCES DE MONSIEUR HAYDN	LA ROCHE POSAY	EMISSIONS TV SUR AIR D ACCORDEON	DRUCAT	JAZZ AU PAYS	85000,16
MUSIQUE CLASSIQUE		SAISON 2020		SAVEURS JAZZ FESTIVAL 2020	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU
LA MANGROVE/CIE PETIT-PHAR	3800,06	TOUS STYLES DE MUSIQUE		JAZZ	
USTIUM	PANTIN	ENVOI MUSICAL	3000,02	MA CASE (31)	5000,98
MUSIQUES ACTUELLES		JUST CLASSIK FESTIVAL	ST JULIEN LES VILLAS	MOONLIGHT BENJAMIN - «SIMIDO»	TOULOUSE
PROXIMA CENTAURI	22461,56	MUSIQUE CLASSIQUE		MUSIQUES DU MONDE	
SOIRÉE DES MUSICIENS	BORDEAUX	KADIDI	18000,12	TANT MIEUX PROD	2800,96
MUSIQUE CONTEMPORAINE		MAILLES	MARSEILLE	TOURNÉE 2020 CINÉ CONCERT EN	
ALVB	4000,06	MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		SORTANT DE L'ECOLE	PARIS
MUSE ET PIANO	PARIS	STOMACH COMPANY	4800,06	CINÉ-CONCERT	
MUSIQUE CLASSIQUE		OEDIPÉ YOU MOTHERFUCKER!	NANTES	MUSICIENS ENSEMBLE	24000,94
HEMOLIA	7650,04	ROCK		SAISON 2020 DE LA GRANGE AUX PIANOS	CHASSIGNOLLES
SAISON 2020	CALAIS	IDIOMÉCANIC THÉÂTRE	12000,04	MUSIQUE CLASSIQUE	
MUSIQUE BAROQUE		BANANAS	PARIS	FERME CULTURELLE DU BESSIN	17700,92
CIE CLAIRE SERGENT	3000,30	CABARET		JAZZ DANS LES PRÉS	ESQUAY SUR SEULLES
RETROUVÉE OU PERDUE	REIMS	VIVA CELLO	20000,38	JAZZ	
MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		RÉSIDENCE DE DAMIEN VENTULA	PARIS 11E	LES AMIS DE PIERRE	105000,14
FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE	19500,06	ARRONDISSEMENT	MUSIQUE CLASSIQUE	FESTIVAL GRAIN DE SEL 2020	CASTELSARRASIN
DE BESANCON FRANCHE-COMTE		MANTES MANUFACTORY	125000,36	MUSIQUES ACTUELLES	
FESTIVAL DE MUSIQUE DE BESANCON	BESANCON	EOLE FACTORY FESTIVAL	MANTES LA JOLIE	BELIVE	6000,90
MUSIQUE CLASSIQUE		TOUS STYLES DE MUSIQUE		LES SOUFFLANTS RESPIRENT	CLERMONT-FERRAND
UZESTE MUSICAL VISAGE VILLAGE DES ARTS	7100,04	ST LUBIN EN JAZZ	125000,34	MUSIQUES DU MONDE	
43 HESTEJADAD DE LAS ARTS	UZESTE	FESTIVAL MUSIC EN AVRE 2020	SAINT LUBIN DES JONCHERETS	PETITE COMPAGNIE DES FEUILLANTS	16450,68
JAZZ		JAZZ		BUG	LYON
ASSOCIATION POUR LE FESTIVAL		VOIX Ô PAYS	85000,32	MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	
MUSIQUES INTERDITES	12600,02	FESTIVAL LES BULLES SONORES 2020	LIMOUX	COMPAGNIE TOUT UN CIEL	6850,66
MUSIQUES INTERDITES 2020	MARSEILLE	MUSIQUES ACTUELLES		V.I.T.R.I.O.L	PARIS
MUSIQUE LYRIQUE		THÉÂTRE ET MUSIQUE EN MONTMORILLONNAIS		THÉÂTRE MUSICAL	
ORCHESTRE A L'ECOLE O.A.E.	30000,04	(T2M)	135000,30	LE TEMPS SUSPENDU	3500,58
DÉPLIEMENT DES ORCHESTRES A L'ÉCOLE	PARIS	FESTIVAL DES LUMIÈRES 2020	MONTMORILLON CEDEX	LE TEMPS SUSPENDU	SAINTE BENOÎT DU SAULT
TOUS STYLES DE MUSIQUE		MUSIQUE BAROQUE		MUSIQUE BAROQUE	
MIGRATORI K. MERADO	1500,24	VERCORS EN SCÈNES	85000,28	SALSA LUNA	2500,86
MAUVAISE	PARIS 10	VERCORS MUSIC FESTIVAL	VILLARD DE LANS	ROLLIN'S BAND ORCHESTRA	GARDANNE
PAS DE MUSIQUE		MUSIQUES ACTUELLES		JAZZ	
CERCLE POUR LA LIBÉRATION DU SON ET		SURGÈRES EN SCÈNE	95000,26	LES VOCE	11400,84
DE L'IMAGE CLSI	4000,04	SURGÈRES BRASS FESTIVAL 2020	SURGÈRES	QUATUOR VOCE 2020	SAINTE HERBLAIN
COULEURS D'AUTOMNE	PARIS	TOUS STYLES DE MUSIQUE		MUSIQUE CLASSIQUE	
MUSIQUE CONTEMPORAINE		WOLFI JAZZ	85000,24	SOLANGE	4100,82
CONTINUO MUSIQUE	3000,03	FESTIVAL WOLFI JAZZ 2020	WOLFISHEIM	SOLANGE 2020	LE BLANC MESNIL
CHRISTIAN MENDOZE	PARIS	JAZZ		JAZZ	
MUSIQUE BAROQUE		FONTENAY EN SCÈNE	105000,22	THÉÂTRE DU RUGISSANT	1800,62
		FESTIVAL LES NUITS COURTES	FONTENAY-LE-COMTE	POP UP RHAPSODIE	GRAULHET
		MUSIQUES ACTUELLES		TOUS STYLES DE MUSIQUE	

Diffusion

du spectacle vivant

Liste des dossiers (montants indiqués en euros)

BILAN
DE LA DIVISION
CULTURELLE 2020

AD REV	4000,60	CIE DEUX TEMPS TROIS MOUVEMENTS	14500,44	ZOU MAÏ PROD	8700,32
VILAINS #2	PARIS	CONGO JAZZ BAND	PARIS	JE SUIS VENU VOUS DIRE	MARSEILLE
ELECTROACOUSTIQUE		MUSIQUES DU MONDE		TOUS STYLES DE MUSIQUE	
SATE-ATRE	2900,76	UQBAR	7500,50	KIEKI	1250,28
LES PREUX DE SASSOUN	VIENNE	FIDEL FOURNEYRON - LA CHANSON DE RENART MAZEROLLES		SUKH MAHAL	TALENCE
MUSIQUE TRADITIONNELLE		JAZZ		MUSIQUES DU MONDE	
COMPAGNIE OPOSITO	6000,58	TRIO JOURNAL INTIME	3900,48	LE KAFTEUR	6400,28
PEAUX BLEUES	GARGES-LÈS-GONESSE	PLAYTIME !	PARIS	DIFFUSION LA PUCE A L'OREILLE 2020	STRASBOURG
TOUS STYLES DE MUSIQUE		JAZZ		TOUS STYLES DE MUSIQUE	
CHATEAUX EN ESPAGNE	4550,56	MUSIQUE ACTUELLE ET FUTURE (MAF)	10900,46	L'ABEILLE BEUGLE	10500,26
CAMUS-CASARES UNE GEOGRAPHIE AMOUREUSE	PARIS	MAF_MARS / NOV 20	PARIS	CONCERTS DE L'ASSOCIATION L'ABEILLE BEUGLE	LYON
MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		MUSIQUE CLASSIQUE		TOUS STYLES DE MUSIQUE	
ARSCENIC	1800,54	PASOA	10800,44	F2F MUSIC	2800,24
L'ENFANT INVISIBLE	CACHAN	EN PLEIN DANS L'OEIL - CINÉ-CONCERT MÉLIÈS	POITIERS	« FAIS-MOI MAL BORIS! »CARMEN MARIA VEGA	PARIS
MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		CINÉ-CONCERT		MUSIQUES ACTUELLES	
MUSIQUES D'UN SIÈCLE	20000,74	LA COMPAGNIE DE L'INTERLOCK	1000,42	MURAILLES MUSIC	3500,22
MUSIQUES D'UN SIÈCLE 2020	MONTREUIL	LES EMPREINTES DE JEANNE	HELLEMMES	LUCIE ANTUNES	SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE
MUSIQUE CLASSIQUE		MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		MUSIQUES ACTUELLES	
CANTICUM NOVUM	12400,72	HOT CLUB DE LYON	4000,42	STAR THÉÂTRE	6300,24
CANTICUM NOVUM	SAINT ETIENNE	HOT CLUB DE LYON	LYON	BOXING SHADOWS	PARIS
MUSIQUE ANCIENNE		JAZZ		MUSIQUE CLASSIQUE	
ANDALOUSE ALHAMBRA	10800,50	STUDIOS DE LA RUCHE	1500,40	AMIS DE LA MUSIQUE ET DES ARTS AMA	2200,50
GHARNATA	AVIGNON	JOE BEL - TOURNÉE CANADA 2020	ST GERMAIN NUELLES	FESTIVAL L'EURE POÉTIQUE ET	
FLAMENCO		FOLK		MUSICALE	VERNEUIL SUR AVRE
ANA COMPAGNIE	1400,70	ASANISIMASA	9400,40	MUSIQUE CLASSIQUE	
GEYSER, INLAND, MAGIC WORLD	BANASSAC	D'AUTRES MONDES	PARIS	PLAY	1800,20
MUSIQUE CONTEMPORAINE		TOUS STYLES DE MUSIQUE		BERCK PLAGE	AUBERVILLIERS
STUDIOS ACCORD	7000,68	COMPAGNIE DES 100 TÊTES	6400,38	ELECTROACOUSTIQUE	
CHANSONS SANS FRONTIERES #14	COLOMBELLES	TARTUFFE	VERGEZE	ASSOCIATION FRANÇAISE POUR	
MUSIQUES DU MONDE		TOUS STYLES DE MUSIQUE		LE CIRQUE DE DEMAIN	10000,10
HIPPOLYTE 14.3	11750,48	SAS THEATRE PERMANENT	3100,36	41EM FESTIVAL MONDIAL DU CIRQUE DE DEMAIN	PARIS
FRAGMENTS EX NIHIL	MONTREUIL	LE THÉÂTRE ET SON DOUBLE	LYON	TOUS STYLES DE MUSIQUE	
MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		TOUS STYLES DE MUSIQUE		FRANCOFOLIES SAS	30000,08
ADME-OBSTINATO	14400,66	COMITÉ COUTANÇAIS D'ACTION CULTURELLE	22153,06	CHANTIER DES FRANCOS 2020	LA ROCHELLE
TOURNÉE DES SPECTACLES ADME-OBSTINATO	LYON	VINCENT PEIRANI / CARINE BONNEFOY /		CHANSON FRANÇAISE	
JAZZ		JACKY TERRASSON	COUTANCES CEDEX	LA BOUILLONNANTE	1000,18
LE POÈME HARMONIQUE - VINCENT DUMESTRE	15600,62	JAZZ		DIFFUSION DU SPECTACLE « L'HISTOIRE D'UNE MOUETTE	
DIFFUSION DU PROGRAMME ANAMORFOSI	ROUEN	FLASHBACK 66	5100,38	ET DU CHAT QUI LUI APPRIT A VOLER »	AIX EN PROVENCE
MUSIQUE BAROQUE		SAISON ENSEMBLE FLASHBACK	PERPIGNAN	CHANSON POUR ENFANTS	
INFINGO	11000,60	MUSICAQUATRE	15000,54	LE GRAND NULLE PART	9050,16
INFINGO 2020	SURY AUX BOIS	MUSIQUES À GERARDMER	EPINAL	ANTIS	LYON
JAZZ		MUSIQUE CLASSIQUE		MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	
CONCERTO SOAVE	15000,56	COMPAGNIE DES ARTS DU SPECTACLE	15000,36	LE NOUVEAU GRENIER	2850,14
MARS EN BAROQUE	MARSEILLE	SAISON MUSICALE CIE DES ARTS DU SPECTACLE	IRREVILLE	DESIRE	RAMONVILLE SAINT-AGNE
MUSIQUE BAROQUE		MUSIQUE CLASSIQUE		TOUS STYLES DE MUSIQUE	
ENSEMBLE JUSTINIANA	11000,58	MUSIQUE CLASSIQUE		SOUFFLE NOMADE - TRIO D'ARGENT	15000,18
LE PETIT CHAPERON ROUGE	VESOUL	LES VICTOIRES DE LA MUSIQUE	105000,12	SAISON MUSICALE 2020 ENSEMBLE SOUFFLE	
MUSIQUE CONTEMPORAINE		LES VICTOIRES DE LA MUSIQUE 2020	PARIS	NOMADE - TRIO D'ARGENT	PARIS
BABOUK LA COMPAGNIE	2400,46	TOUS STYLES DE MUSIQUE		MUSIQUE CONTEMPORAINE	
FARTLEK	MARSEILLE	LINEA	10400,34	LE CHALUMEAU	1650,12
MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		ENSEMBLE LINEA 2020	STRASBOURG	JUVENTUD	L'UNION
PEPETE LUMIERE	13300,56	MUSIQUE CONTEMPORAINE		MUSIQUE CONTEMPORAINE	
LA SAISON DE PEPÈTE LUMIERE 2020	CLUNY	À SENS UNIQUE	3400,34	DUR ET DOUX	20000,16
MUSIQUE IMPROVISÉE		MULE	LE MANS	DUR ET DOUX 2020	LYON
TOUS STYLES DE MUSIQUE		TOUS STYLES DE MUSIQUE		MUSIQUES ACTUELLES	
ARTE & ART	11500,54	FESTIVAL DE MUSIQUE DES CHAPELLES	9000,52	SUPERLUNE	1200,10
ARTE&ART DIFFUZZE DU JAZZ	ROUEN	FESTIVAL DE MUSIQUE DES		MIDI NOUS LE DIRA	MACON
JAZZ		CHAPELLES 2020		MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	
OPERA CLANDESTIN	7000,52	MUSIQUE CLASSIQUE	SAINTE ANTONIN DU VAR	BELEZA	1000,14
TRAVIATA	NEUILLY SUR SEINE	DE BOUCHE À OREILLE (34)	2500,30	LES DIEUX DANSENT... ENCORE!	AUROS
MUSIQUE LYRIQUE		LES NAUFRAGÉS - RÊVE ERRANCE	MONTPELLIER	MUSIQUES DU MONDE	
		ROCK			

Diffusion du spectacle vivant

Liste des dossiers (montants indiqués en euros)

CENTRE CULTUREL ORPHEE SWING COCK'TELLES TOUS STYLES DE MUSIQUE	18000,12 MARSEILLE	PICANTE DIFFUSION PICANTE 2020 MUSIQUES DU MONDE	2000,92 MARSEILLE	COMPAGNIE DU HUITIÈME JOUR TRAGÉDIE MALGRÉ LUI TOUS STYLES DE MUSIQUE	800,72 FONTENAY SOUS BOIS
COMPAGNIE LIRIA LE REVE D'UN HOMME RIDICULE MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	6400,08 DRAVEIL	COMPAGNIE L'AUDACIEUSE LE DÉPUTÉ MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	400,90 FONSORBES	AMZER NEVEZ LELLIG, ANNIE EBREL QUARTET MUSIQUE TRADITIONNELLE	3700,72 PLOEMEUR
SONIC PROTEST SONIC PROTEST TOUS STYLES DE MUSIQUE	4400,48 PARIS	CUIVRES DIFFUSION L'AFFAIRE ODYSSEE ET PARCOURS MUSICAL 2020 THÉÂTRE MUSICAL	12000,88 LYON	LES MOLIÈRES CÉRÉMONIE DES MOLIÈRES TOUS STYLES DE MUSIQUE	12000,04 PARIS
LES MÉTABOLES LES MÉTABOLES - SAISON MUSICALE 2020 MUSIQUE CLASSIQUE	28500,10 COLMAR	ACCROCHE NOTE ACCROCHE NOTE CONCERTS 2020 MUSIQUE CONTEMPORAINE	10600,86 STRASBOURG	ERNEST PRODUCTION DIFFUSION ERNEST 2020 CHANSON FRANÇAISE	7000,70 STRASBOURG
CIE LE P'TIT BASTRINGUE L'HOMME QUI PLANTAIT DES ARBRES MUSIQUES ACTUELLES	1200,06 COSNE D'ALLIER	LABEL FOLIE LABEL FOLIE CHANSON FRANÇAISE	3200,82 VALENCE	LES IMPROMPTUS LES IMPROMPTUS MUSIQUE CLASSIQUE	1500,34 LA CHAPELLE SOUS BRANCION
FESTIVAL D'AUVERS SUR OISE FESTIVAL D'AUVERS SUR OISE OPUS 40 MUSIQUE CLASSIQUE	3100,46 MERY SUR OISE	DIRECTO PRODUCTION TOURNÉES 2020 CHANSON FRANÇAISE	15000,80 NICE	LMD PRODUCTIONS LES TAMBOURS DE BRAZZA EN TOURNÉE PRINTEMPS 2020 MUSIQUES DU MONDE	6500,68 MONTREUIL
RENCONTRES ARTISTIQUES DE LA RANCE ÉTÉ MUSICAL À DINAN MUSIQUE CLASSIQUE	3800,44 DINAN	LA TRIBUT DU VERBE SLAME DIX MOTS AU FIL DE L'EAU SLAM	1000,88 LYON	COLLECTIF LOUVES/ SCORPION TOUS STYLES DE MUSIQUE	3150,66 SOISY-SOUS-MONTMORENCY
MIRR COLLECTIF MIRR JAZZ	10000,08 PARIS	COMITÉ COUTANÇAIS D'ACTION CULTURELLE JAZZ SOUS LES POMMIERS 2020 JAZZ	20000,38 COUTANCES CEDEX	FOUGÈRES MUSICALES HUITIÈME FESTIVAL FOUGÈRES MUSICALES SAINT-GRÉGOIRE MUSIQUE CLASSIQUE	13700,32 FERRIÈRE-LA-PETITE
JAZZ MDA SAISON JAZZMDA 2019 2020 JAZZ	3000,06 TARBES	IMAGINE - LA COMPAGNIE DES SAÏS QUAND SARAH RENCONTRE BERNARD MUSIQUE CONTEMPORAINE	6250,86 YERRES	COMPAGNIE 2L MY LIFE IS A JUKEBOX MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	3600,64 FERRIERE LA PETITE
COMPAGNIE THEATRUM MUNDI SUR/EXPOSITION PAS DE MUSIQUE	2850,98 PARIS	ESPRIT JAZZ SOIRÉE SPEDIDAM JAZZ	16593,04 PARIS	COMPAGNIE DES LUCIOLES CAPITAL RISQUE MUSIQUES ACTUELLES	2800,62 COMPIEGNE
FRACTALES COLLECTIF FRACTALES MUSIQUE CLASSIQUE	25000,04 SANARY SUR MER	LA BURRASCA PRODUCTIONS MARÉE NOIRE- LA BALLADE DES HURLANTES NOCTURNES TOUS STYLES DE MUSIQUE	5150,84 TOURS	CENTRE DES BORDS DE MARNE BIENNALE DE JAZZ JAZZ	5200,30 LE PERREUX-SUR-MARNE
L'ART DE LA FUGUE LA BELLE DE MAI MUSIQUE BAROQUE	1400,42 WISSOUS	L'ASSOCIATION PRATIQUE DU COEUR MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	1000,82 LYON	MORGANE EVENTS LIVE IN TIGNES BY FRANCOFOLIES 2020 BILLANCOURT	30000,02 BOULOGNE CHANSON
COMÉDIE FRAMBOISE MAIS N'TE PROMÈNE DONC PAS TOUTE NUE MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	500,94 PARIS	DES RARES TALENTS FESTIVAL RARES TALENTS #9 MUSIQUES DU MONDE	2500,36 MONTREUIL	COMPAGNIE LE SCRIBE ABYSSES ELECTROACOUSTIQUE	2250,60 AIX EN PROVENCE
MUSIQUE D'UN SIECLE A ST PIERRE A DIEULEFIT MUSIQUES D'UN SIÈCLE MUSIQUE CONTEMPORAINE	1600,40 DIEULEFIT	CAPPELLA FORENSIS L'HOMME QUI PLANTAIT DES ARBRES MUSIQUE CLASSIQUE	4000,78 SAINT ETIENNE	LAB'L COMEDY PRODUCTIONS CHANSON D'OCCASION HUMOUR MUSICAL	4000,66 LA BOISSIERE DE MONTAIGU
JAZZ AU CHESNAY PARLY II LES CONCERTS DU JACP JAZZ	12000,02 LE CHESNAY	LA SERVANTE (75) ROMÉO ET JULIETTE (ILS ONT ESSAYÉ) MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	1300,80 BORDEAUX	MORGANE EVENTS ESSONNE EN SCÈNE 2020 VARIÉTÉS	25000,01 BOULOGNE BILLANCOURT
AJC (ASSOCIATION JAZZÉ CROISÉ) JAZZ MIGRATION #6 JAZZ	20000,06 PARIS	COMPAGNIE EN DÉLIAISON EN ATTENDANT FRIOT MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	4000,78 PARIS	A FLEUR DE NOTES CONCERTS 2020 MUSIQUE CLASSIQUE	10000,64 FONTENAY SOUS BOIS
MÉLODIE EN SOUS-SOL CHRISTOPHE MARGUET ENSEMBLE JAZZ	5000,98 COLOMBES	LE PAVILLON 33 LE PLANCHER DE JEANNOT MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	800,76 COLOMBES	TURAK THÉÂTRE EXPÉDITION EN TURAKIE TOUS STYLES DE MUSIQUE	3200,58 LYON
COLLECTIF SOUL GANG ALFIO ORIGLIO INVITE CÉLIA KAMENI JAZZ	5500,96 FONTAINE	ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE DU THÉÂTRE VIVANT INSANE	8600,74 LECTOURE	R&C STEVE JOBS CHANSON	2000,56 PÉZENAS
RAPSODIES NOMADES ULYSSE : L'ODYSSEÉ, L'ILIADE ET SURTOUT L'ODYSSEÉ (LES AVENTURES...) PAS DE MUSIQUE	3900,92 MONTPELLIER	ENSEMBLE VOCAL ZENE SAISON DE L'ENSEMBLE ZENE MUSIQUE BAROQUE	9000,76 IS SUR TILLE	CENTRE INTERNATIONAL DES MUSIQUES NOMADES DÉTOURS DE BABEL TOUS STYLES DE MUSIQUE	20400,28 GRENOBLE
EGÉE ANTOINE KARACOSTAS TRIO «INSULARY TALES» + PIERRE BERNIER JAZZ	5200,94 PARIS	SANS DESSUS DE SONS AMALGAMMES 2020 MUSIQUE CONTEMPORAINE	3000,74 CERGY	IREAL NOS INTÉRIEURS PAS DE MUSIQUE	5600,52 BOURDEAUX

Diffusion

du spectacle vivant

Liste des dossiers (montants indiqués en euros)

BILAN
DE LA DIVISION
CULTURELLE 2020

MUSICATREIZE	20000,60	LES JOURNÉES DE PONT AR GLER	1000,16	YES LES GUYZZ	19000,22
DOUZE LETTRES À ELISE	MARSEILLE CEDEX 20	FESTIVAL DE MUSIQUE DE PONT AR GLER	PLOUGASNOU	MULTI PROJETS	PARIS
MUSIQUE CONTEMPORAINE		MUSIQUE CLASSIQUE		JAZZ	
PROMENADES MUSICALES	4600,58	LE NOUVEAU PAVILLON	2500,14	SCÈNE ET PUBLIC	10000,20
L'ENCHANTEMENT MUSICAL	BONNE	EUROFONIK	BOUGUENAIS	CHANCE	PARIS
MUSIQUE CLASSIQUE		MUSIQUE TRADITIONNELLE		THÉÂTRE MUSICAL	
ENSEMBLE 2E 2M PAUL MEFANO	25000,56	BRUIT CHIC	4500,44	DENSITE 93	7600,18
SAISON 2E2M	CHAMPIGNY S/MARNE	SLEEPER TRAIN	TOURS	CONCERTS DENSITE 93 2020	VILLEMONBLE
MUSIQUE CONTEMPORAINE		JAZZ		MUSIQUE CONTEMPORAINE	
KOKESHI	2750,48	MOMENTS MUSICAUX DE TOURNAINE	8700,42	AHOUI NANSI TROPBIEN	6000,22
LES JOUES ROSES	NANTES	FESTIVAL LES MOMENTS MUSICAUX DE TOURNAINE	TOURS	PERIKOPTÔ	PARIS
MUSIQUES ACTUELLES		MUSIQUE CLASSIQUE		TOUS STYLES DE MUSIQUE	
ARTUP	2600,54	EQUIPE DE RÉALISATION	1900,32	DIXIE FAN CLUB	2400,06
TOURNÉE PHILIPPE VILLA 2020	DRAP	LE RADEAU	TARBES	DIXIE DAYS	SAINTE-ADRESSE
JAZZ		PAS DE MUSIQUE		JAZZ	
RETOUR DE SCÈNE	1400,26	GAGA JAZZ	12500,40	ATELIER DE MUSIQUE DU HAVRE	3200,04
MAGIC BUS 2020	GRENOBLE	SAISON DE JAZZ DANS LA RÉGION	ST ETIENNE	FESTIVAL PIEDNU 2020 - 15ÈME ÉDITION	LE HAVRE
MUSIQUES ACTUELLES		STÉPHANOISE 2020		MUSIQUE CONTEMPORAINE	
LA PART BELLE	1650,46	JOUEURS DE VIÈLE	2000,38	LES IDÉES HEUREUSES	7700,16
LE COEUR JUSTE	NIORT	AU FIL DU SON 2020	GLEIZÉ	CONCERTI E ARIE TEATRALI	PARIS
MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		MUSIQUE ANCIENNE		MUSIQUE BAROQUE	
AJMI	4500,52	STAR PROD	5050,36	LES NOMADESQUES	1600,16
AJMI - PROGRAMMATION CONCERTS 2020	AVIGNON	TOKU EUROPEAN ALL STARS	PARIS	TOUT MOLIÈRE...OU PRESQUE!	PARIS
JAZZ		JAZZ		PAS DE MUSIQUE	
BACKSTAGE PRODUCTION	4500,50	VAIOLLINE	1050,34	LA RUCHE MUSICALE	6600,14
MELANIE DAHAN	NOGENT SUR MARNE	BRUT PAR LES BISKOTOS	MERLIMONT	DES AIRS DE FEMMES	AIX EN PROVENCE
«LE CHANT DES POSSIBLES»		CHANSON POUR ENFANTS		TOUS STYLES DE MUSIQUE	
JAZZ					
CHANTONS SOUS LES PINS	1800,24	L'USINERIE PRODUCTION	1300,32	DESSOUS DE SCÈNE PRODUCTIONS	6800,12
CHANTONS SOUS LES PINS	PONTONX SUR L'ADOUR	UBIQUITÉ - BERTOLINO LE GAC	BERHET	L'ORCHESTRE NATIONAL DE BARBÈS	PARIS
CHANSON FRANÇAISE		MUSIQUES ACTUELLES		MUSIQUES DU MONDE	
LE FIL ROUGE	1800,42	GUITARES AU BEFFROI	1800,12	AWZ RECORDS	1400,10
DON JUAN OU LE DERNIER VOYAGE	LE PRÉ SAINT-GERVAIS	GUITARES AU BEFFROI	MONTROUGE	UN VOYAGE D'HIVER	PARIS
TOUS STYLES DE MUSIQUE		MUSIQUES ACTUELLES		MUSIQUE CLASSIQUE	
ARDEV	1500,22	THÉÂTRE DES TROIS CLOUS	1150,28	CLIN D'OEIL COMPAGNIE (45)	6500,14
LA VOIX DANS TOUS LES SENS	SENS	AMITIE	TOURS	DE ROCS ET D'ÉCUME	SAINTE JEAN DE BRAYE
MUSIQUE LYRIQUE		MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	
ENSEMBLE ORCHESTRAL CONTEMPORAIN	18000,48	JAZZ A JUNAS	17958,02	DB & A	7000,12
CRÉATION ET DIFFUSION ENSEMBLE ORCHESTRAL		FESTIVAL JAZZ EN PIC ST LOUP	JUNAS	POUR LE MEILLEUR ET POUR LE DIRE	PARIS
CONTEMPORAIN 2020	SAINT-ETIENNE	JAZZ		MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	
MUSIQUE CONTEMPORAINE					
COMPAGNIE LES ÂMES ERRANTES	2800,38	LES AGENTS RÉUNIS	15900,28	RÉCIPROCITÉS	2400,10
NOVECENTO: PIANISTE	PARIS	SAISON MUSICALE 2019-2020	PARIS	L'ÉPOPEE DE GILGAMESH	CREST
PAS DE MUSIQUE		MUSIQUE CLASSIQUE		MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	
ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACCORDÉON EN RHÔNE ALPES (ADARA)	1900,20	ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MUSIQUE DE CHAMBRE AVEC HARPE (ADMCH)	4300,10	LUDUS MODALIS	2500,02
BOUTEILLE EN BRETELLES	BOURG ST ANDÉOL	LES 5ÈMES DES RENCONTRES INTERNATIONALES DE LA HARPE EN ILE-DE-FRANCE	VERT-SAINT-DENIS	UN SACRE DU PRINTEMPS 4ÈME ÉDITION	EVREUX
TOUS STYLES DE MUSIQUE		MUSIQUE CLASSIQUE		MUSIQUE CLASSIQUE	
COLLECTIF TERRON	5700,36	IN VOCE VERITAS	2000,08	LES HAMSA'LLUMENT	600,06
BESTIAIRE VÉGÉTAL	GRENOBLE	FESTIVAL IN VOCE VERITAS	FRANCHEVILLE	TROIS HOMMES SUR UN TOIT	LES LILAS
MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		TOUS STYLES DE MUSIQUE		MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	
ARTS & BALISES / L'ASSOCIATION TEMPO PIANO CLASSIQUE	1500,18	SYL PRODUCTIONS	18000,26	LES OFFENBACHIADES DU SUD	5300,08
MUSIQUE CLASSIQUE	LE CROISIC	TOURNEE PIERRE BERTRAND & LA CAJA NEGRA 2020	CHAMPIGNY SUR MARNE	LES OFFENBACHIADES DU BRIANÇONNAIS	LE MONETIER LES BAINS
		JAZZ		MUSIQUE CLASSIQUE	
COMPAGNIE TABASCO	4100,34	MASSALA	8300,24	LA FLAMBÉE	1700,04
LES 1001 NUITS	PARIS	CRÉATION «OUM»	VITRY-SUR-SEINE	LE GRAND PLAN	BORDEAUX
MUSIQUES ACTUELLES		MUSIQUES DU MONDE		MUSIQUE CONTEMPORAINE	
RL PRODUCTION	11000,46	PATCHROCK	3600,24	INFINI D'ARTS	2700,02
TOURNÉES ROMAIN LELEU 2020	FOREST SUR MARQUE	DIFFUSION SPECTACLES 2020	RENNES	PARTITIONS (ANCIENNEMENT SILENCE INSENSE)	MANDRES LES ROSES
MUSIQUE CLASSIQUE		MUSIQUES ACTUELLES		TOUS STYLES DE MUSIQUE	

Diffusion du spectacle vivant

Liste des dossiers (montants indiqués en euros)

LE TON VERTICAL LA PEUGE EN MAI/BRIES 4 MUSIQUE IMPROVISÉE	1700,04 GLAY	LA ROUTE PRODUCTIONS LA SAGA DE GRIMR ROCK	2500,02 LATRESNE	AUTOUR DE PETER PETITS SURSAUTS ET GRANDES FRAYEURS TOUS STYLES DE MUSIQUE	1800,74 SAINT-SATURNIN-DU-BOIS
--	-----------------	--	---------------------	---	-----------------------------------

Aides aux déplacements

Diffusion du spectacle vivant

BILAN
DE LA DIVISION
CULTURELLE 2020

Liste des dossiers (montants indiqués en euros)

LES RENARDS VOLANTS	2200,14	ARIBO	2400,06	TA DAH MUSIC	2000,64
L'HOMME DE BOUE À LA RENCONTRE		MEDICINE MAN ORCHESTRA /		PARIS COMBO TOURNÉE USA MARS 2020	PARIS
DES RÉUNIONNAIS	VIGNOUX-SUR-BARANGEON	FETE DE LA FRANCOPHONIE		CHANSON	
MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		MUSIQUES ETHNIQUES	VAUX SUR SEINE		
NINA TRADING POST	3000,12	TÊTE-BÊCHE	1800,04	CRICAO	1300,60
TOURNÉE TCHEKIE SLOVAKIE	HOUILLÈS	TOURNÉE UN PETIT POUSET EN BOLIVIE	NANTES	SHIOME TOURNÉE ASIATIQUE	TOULOUSE
JAZZ		THÉÂTRE MUSICAL		POP	
ENSEMBLE 2E 2M PAUL MEFANO	4100,10	NARANJAZUL	800,02	CARAVANA	270,58
MUSIQUES SINGULIÈRES,	CHAMPIGNY S/MARNE	TOURNÉE MEXIQUE - SPECTACLE «BÉE»		YEAHMAN - DAKAR	TOULOUSE
MUSIQUES PARTAGÉES		PRINTEMPS 2020	CHAMBERY	MUSIQUES ACTUELLES	
MUSIQUE CONTEMPORAINE		MUSIQUE IMPROVISÉE		STUDIOS ACCORD	2700,56
ÉCLAT DES OS	2200,08	RENCONTRES MUSICALES EN LORRAINE	750,98	COULEUR TERRE EN BIRMANIE	COLOMBELLES
LES ENFANTS HIBOUX OU LES	NANTES	TOURNÉE USA-CANADA 2020	NANCY	MUSIQUES DU MONDE	
PETITES OMBRES DE NUIT		MUSIQUE CLASSIQUE		3=TOMATO	1400,54
MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		BROUHAHA (75)	2600,96	TOURNÉE TRIO BARTHÉLEMY AU BRÉSIL	PARIS
PROXIMA CENTAURI	2000,06	THEO CECCALDI TRIO «DJANGO»	PARIS	JAZZ	
TOURNÉE WORLD TIMBRES MIXTURE	BORDEAUX	JAZZ		GRAINE DE MALICE / MALGRAINE	1200,52
MUSIQUE CONTEMPORAINE		A DEMI-MOT	800,92	FESTIVAL JOUCOTEJ 2020	SAIN-ETIENNE
FAR PRODUCTION	2400,04	JOKKO	REZÉ	MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	
SEVERIN	PARIS	CHANSON FRANÇAISE		ACHEMINART	1150,50
CHANSON FRANÇAISE		LA BOÎTE À SEL	720,90	ECLIPSE	BAGNOLET
COMPAGNIE CARABOSSE	1100,20	TOURNÉE DU SPECTACLE BLOCK AU QUÉBEC	BORDEAUX	MUSIQUE CONTEMPORAINE	
PAR LES TEMPS QUI COURENT -	SAINT-CHRISTOPHE-SUR-ROC	MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		FABRICA'SON	1500,48
MAROC SEPTEMBRE 2020		LE VENT DES FORGES	860,88	KLASSIK AND BLUE USA TOUR	MALAKOFF
MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		NAO NAO AU		TOUS STYLES DE MUSIQUE	
EGÉE	1300,18	NEW VICTORY THEATER _ NEW YORK	Saint GONDRAIN	INFINGO	1550,46
ANTOINE KARACOSTAS TRIO «INSULARY TALES»	PARIS	POLYPHONIES		INITIATIVES	SURY AUX BOIS
JAZZ		CREATION JAZZ	1700,86	JAZZ	
SOPRANE PRODUCTIONS	2500,16	LIMALIN	ALFORTVILLE	QUATUOR ANCHES HANTÉES	1600,44
THOMAS DELOR TRIO -	PARIS	JAZZ		QUATUOR ANCHES HANTEES TOURNÉE	
TOURNÉE PRÉPARATOIRE JAPON/CORÉE DU SUD		SATE-ATRE	2300,84	PROMOTION USA	NARBONNE
JAZZ		LES PREUX DE SASSOUN, TOURNÉE EN ARMÉNIE	VIENNE	MUSIQUE CLASSIQUE	
VOX CANTORIS	2900,14	MUSIQUE TRADITIONNELLE		STUDIOS DE LA RUCHE	2000,42
TRÉSORS DU COUVENT DE L'INCARNATION	LA RÉOLE	QUATRACCORD	2500,82	JOE BEL - TOURNÉE CANADA 2020	ST GERMAIN NUELLES
DE MEXICO (XVIE-XVIIIE S.)		QUATUOR VAN KUIJK -		FOLK	
MUSIQUE BAROQUE		TOURNÉE USA AVRIL 2020	DEUIL LA BARRE	CROISEMENTS JAZZ	1800,40
SUNNY SIDE UP	3000,12	MUSIQUE CLASSIQUE		BUTTERFLIES TRIO	GRAULHET
DAVID SAUZAY POWER TRIO	PARIS	ACCORDS EN SCÈNE	1100,80	JAZZ	
JAZZ		TOURNEE MENA	MARSEILLE	LE REVE DE CAMILLE	3100,38
SOLI TUTTI	5100,10	MUSIQUE CLASSIQUE		GIRMA BEYENE ET AKALE WUBE	
SOLI-TUTTI EN ARMÉNIE	ST DENIS	LVMSC (LOVEMUSIC)	1000,78	TOURNÉE US	LA HAYE DU Puits
MUSIQUE CONTEMPORAINE		TOURNÉE AU PORTUGAL DU		MUSIQUES DU MONDE	
COMPAGNIE ASSAHIRA	3100,08	COLLECTIF LOVEMUSIC	STRASBOURG	LMD PRODUCTIONS	8500,36
LA COMPLET'MANDINGUE EN CORÉE DU SUD	TROYES	MUSIQUE CONTEMPORAINE		LES TAMBOURS DE BRAZZA TOURNÉE IGODA	MONTREUIL
MUSIQUES DU MONDE		ATOM RECORDS	1800,76	MUSIQUES DU MONDE	
RETOUR DE SCÈNE	3500,06	TANGO EN BUENOS AIRES	SECLIN	SMASH	2600,34
TOUZDEC 2020 - TOURNÉE RÉUNION	GRENOBLE	TANGO		WHO'S THE CUBAN - EXPORT CUBA 2020	TOMBLAINE
FANFARE		COME ON TOUR	700,74	MUSIQUES DU MONDE	
ENSEMBLE TELEMAQUE	5300,04	JASON MIST - TOUR À LA RÉUNION	RENNES	ARTUP	1200,32
OCTOBER LAB # 2 - TOURNÉE AU CANADA	MARSEILLE	FOLK		ANAMORPHOZ TOURNÉE LA RÉUNION AVRIL 2020	DRAP
MUSIQUE CONTEMPORAINE		LES AMIS DU QUATUOR DANIEL	4000,72	JAZZ	
AKADEMIA	2000,02	EAST COAST 2020	FONTENAY-AUX-ROSES	DIRECTO PRODUCTION	6000,30
RÉSIDENCE AU HEINRICH SCHÜTZ MUSIKFEST	REIMS	MUSIQUE CLASSIQUE		PARIS LE SPECTACLE US MARS 2020	NICE
(ALLEMAGNE)		TRIO JOURNAL INTIME	900,70	CHANSON FRANÇAISE	
MUSIQUE BAROQUE		PLAYTIME !	PARIS	MLAB	1100,28
THÉÂTRE DE LA MASSUE /	2550,02	JAZZ		JULIEN CORIATT TRIO	BORDEAUX
CIE EZÉQUIEL GARCIA ROMEU		Giantsteps	1900,68	JAZZ	
PETIT THÉÂTRE DU BOUT DU MONDE TOURNÉE	NICE	FESTEN	PARIS CEDEX 18	ALTO - SOLUTIONS ARTISTIQUES	1200,26
INTERNATIONALE		JAZZ		ALICE EN AMÉRIQUE LATINE	PARIS
MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)		LIVETONIGHT	1100,66	MUSIQUE CLASSIQUE	
		DIRTY RAGTIMERS TOURNÉE	PARIS		
		BLUES			

Aides aux déplacements

Diffusion du spectacle vivant

Liste des dossiers (montants indiqués en euros)

COMPAGNIE SPECTABILIS LA MAISON EN PETITS CUBES - WORLD CONGRESS ASSITEJ TOKYO MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	1000,24 SAUMUR	COUR SAINTE ROMEO, JULIETA Y TYBALT MUSIQUE DE SCÈNE (THÉÂTRE)	1000,14 PARIS (PARIS, FRANCE)	COMPANY OUTREMER MUSIC PRO ASSOCIATION (COMPA) CARIB'OPERA 2020 - DON GIOVANNI MUSIQUE LYRIQUE	4000,04 GUISENIERS
NOVAGENCY LOUISE WEBER - QUÉBEC - 2020 CHANSON FRANÇAISE	500,22 COGNAC	VOIX PUBLIQUE UN HOMME DANS LE SOUFFLE DE L'HISTOIRE MUSIQUES DU MONDE	3000,12 AUBERVILLIERS	CENTRE CHOREGRAPHIQUE D'ECHANGE ARTISTIQUE TOURNÉE USA TOUS STYLES DE MUSIQUE	5000,02 BRIVE
BRUIT CHIC SLEEPER TRAIN JAZZ	2000,18 TOURS	TIN-TAL CEYLAN MUSIC BAND MUSIQUES DU MONDE	1000,08 VERSAILLES	W.O.R.K.? AOY : THE DEASAPPEARENCE OF OK. MUSIQUES ACTUELLES	1500,62 PARIS
ARCHIMUSIC 4M PERFORMANCE SUR LA ROUTE D'ABIDJAN MUSIQUES DU MONDE	490,16 MEUDON	RENAISSANCE PIANISTIQUE AMA SLAVE À LA FANTAISIE SATIERIK BOULOGNE-BILLANCOURT	1000,06 MUSIQUE CLASSIQUE		

Actions d'éducation artistique et culturelle

Liste des dossiers (montants indiqués en euros)

BILAN
DE LA DIVISION
CULTURELLE 2020

0.A.E. (Orchestre À l'École) DÉPLOIEMENT DES ORCHESTRES À L'ÉCOLE	30 000,04
Petites Mains symphoniques 5ème Festival Étoiles Symphoniques	9 500,20

Écoles Formation d'artistes

Liste des dossiers (montants indiqués en euros)

CDC ATELIER DE PARIS - CAROLYN CARLSON	15000,04	EF2M (ESPACE DE FORMATION AUX MÉTIERS DE LA MUSIQUE)	13000,02	TOUS EN SCÈNE	30000,03
ACTIVITÉ CDC ATELIER DE PARIS - CAROLYN CARLSON 2020	PARIS	ACTIVITÉ EF2M (ESPACE DE FORMATION AUX MÉTIERS DE LA MUSIQUE) 2020	TOURCOING	ACTIVITÉ TOUS EN SCÈNE 2020	TOURS
JAZZ MAINE	7500,02	BILL EVANS PIANO ACADEMY	4000,05	INFIMM CIM	20000,02
FORTISSIMO ANGERS JAZZ MAINE JAZZ	ANGERS	ACTIVITÉ BILL EVANS PIANO ACADEMY 2020	PARIS	ACTIVITÉ INFIMM CIM 2020	PARIS
ECOLE NORMALE DE MUSIQUE DE PARIS ALFRED CORTOT	10000,02	MUSIQUES TANGENTES	5000,04	CIAM	23000,06
ACTIVITÉ ECOLE NORMALE DE MUSIQUE DE PARIS ALFRED CORTOT 2020	PARIS	ACTIVITÉ MUSIQUES TANGENTES 2020	MALAKOFF	ACTIVITÉ CIAM 2019	BORDEAUX
MUSIC ACADEMY INTERNATIONAL (M.A.I.)	35000,08	APEJS	35000,04	MUSIC'HALLE	25000,04
ACTIVITÉ MUSIC ACADEMY INTERNATIONAL (M.A.I.) 2020	NANCY	ACTIVITÉ APEJS 2020	CHAMBERY	ACTIVITÉ MUSIC'HALLE 2019	TOULOUSE
LE STUDIO DES VARIETES	10000,06	COMPAGNIE DE DANSE HALLET EGHAYAN	1535,02	JAZZ A TOURS	35000,01
ACTIVITÉ LE STUDIO DES VARIETES 2020	PARIS	ACTIVITÉ COMPAGNIE DE DANSE HALLET EGHAYAN 2020	LYON	ACTIVITÉ JAZZ A TOURS 2020	TOURS
				CNIMA J.MORNET	22500,02
				ACTIVITÉ CNIMA J.MORNET 2019	ST SAUVES D'AUVERGNE

Organismes

ayant bénéficié du concours de la SPEDIDAM
pendant 3 années consécutives (2018-2019-2020)

A DOMANI PRODUCTIONS	ARTUP	CERCLE POUR LA LIBÉRATION DU SON ET DE L'IMAGE CLSI
À SENS UNIQUE	ASSOCIATION «LES AMIS DE L'ORGUE DE L'ÉGLISE SAINT MICHEL DE LAGRASSE»	CIAM
A.A CARREFOUR DES TALENTS 17	ASSOCIATION DE GESTION DU FESTIVAL D'AVIGNON	CIE DK59
ACADOC	ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LA PROMOTION DES ARTISTES MUSICIENS (AIPAM)	CNIMA J.MORNET
ACCORD	ASSOCIATION LORRAINE DE MUSIQUE DE CHAMBRE	COAX
ACCORDÉON INSTRUMENT EUROPÉEN AIE	ASSOCIATION POUR LA CRÉATION ET L'EDITION EN LIBERTÉ (ACEL)	COIN COIN PRODUCTIONS
ACCORDS EN SCENE	ASSOCIATION POUR LA FUSION DES MUSIQUES (AFM)	COLLECTIF AUTRUCHE
ACCROCHE NOTE	ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MUSIQUE DE CHAMBRE AVEC HARPE (ADMCH)	COLLECTIF ILDI ! ELDI
ADESSO E SEMPRE	ASSOCIATION POUR LE FESTIVAL MUSIQUES INTERDITES	COLLECTIF KOA
ADIPAC	ASSOCIATION TRIO ZADIG	COLLECTIF OR NORMES
ADME-OBSTINATO	ATELIER 212	COLLECTIF PETIT TRAVERS
AFRICOLOR	ATELIER DE MUSIQUE DU HAVRE	COLLECTIF SOUL GANG
AGCPNEFSV	ATELIER DU PLATEAU	COLLECTIF SURNATURAL
AJC (ASSOCIATION JAZZÉ CROISÉ)	ATELIER JAZZ CONVERGENCE	COLLECTIF TANA
AJMI	AU SUD DU NORD	COME ON TOUR
AKADÈMIA	BANLIEUES BLEUES	COMÉDIE FRAMBOISE
ALLEGRO AMABILE	BEATUS	COMITÉ COUTANÇAIS D'ACTION CULTURELLE
ALLERS RETOURS	BELIVE	COMPAGNIE ACTE
ALPAM	BGB	COMPAGNIE ALEXANDRE
ALPES CONCERTS	BILL EVANS PIANO ACADEMY	COMPAGNIE ASSAHIRA
ALTO - SOLUTIONS ARTISTIQUES	BLUES SUR SEINE	COMPAGNIE CARACOL
AMIS DE LA MUSIQUE ET DES ARTS AMA	BRIGANDS	COMPAGNIE D'AUTRES CORDES
AMIS DU QUATUOR DEBUSSY	BROUHAHA (75)	COMPAGNIE DE DANSE HALLET EGHAYAN
AMIS DU QUATUOR LUDWIG	BUREAU DE SON	COMPAGNIE DES ARTS DU SPECTACLE
ANA COMPAGNIE	C/JAZZ	COMPAGNIE DES LUCIOLES
ANDALOUSE ALHAMBRA	CANTABILE (94)	COMPAGNIE DES TARDIGRADES
APEJS	CANTICA SACRA ROCAMADOUR	COMPAGNIE EN LACETS
ARCAL ATELIER DE RECHERCHE ET DE CRÉATION POUR L'ART LYRIQUE	CANTICUM NOVUM	COMPAGNIE GREEN LAB
ARCHIMUSIC	CARRÉ BLANC	COMPAGNIE HECHO EN CASA
ARCOSM	CARTON	COMPAGNIE LA MANDARINE BLANCHE
ARDEV	CAVE POÉSIE	COMPAGNIE LES GOSSES
ARFI	CDC ATELIER DE PARIS - CAROLYN CARLSON	COMPAGNIE LIEUX-DITS
ARIBO	CELLO FAN	COMPAGNIE NARCISSE THÉÂTRE
ARS MOBILIS	CENTRE INTERNATIONAL DES MUSIQUES NOMADES	COMPAGNIE ROLAND FURIEUX
ART BOP		COMPAGNIE SANDRINE ANGLADE
ART MOUV CIE		COMPAGNIE TABASCO
ARTDIR		COMPAGNIE TANGRAM
ARTE & ART		COMPAGNONS D'ORPHEE
ARTEMUSICA PARIS		CONCERT DE L'HOSTEL DIEU ABSALON
ARTIFICES		CONCERT IMPROMPTU
ARTS ET MUSIQUES EN PROVENCE		CONCERTS DE POCHE
ARTS VIVANTS		
ARTSCENICUM THEATRE		

Organismes

ayant bénéficié du concours de la SPEDIDAM
pendant 3 années consécutives (2018-2019-2020)

BILAN
DE LA DIVISION
CULTURELLE 2020

CONCERTS DE VILLE D'AVRAY	ENSEMBLE ECOUTE	GRANDS FORMATS
CONCOURS INTERNATIONAL DE MUSIQUE DE CHAMBRE DE LYON CIMCL	ENSEMBLE LES DISSONANCES	GROUPE MARITIME DE THÉÂTRE
CONNAISSANCE DES JEUNES INTERPRETES	ENSEMBLE MUSICAL KAÏNOS	HANATSU MIROIR
CONTINUO MUSIQUE	ENSEMBLE ORCHESTRAL CONTEMPORAIN	HARPO
CONTOUR PROGRESSIF	ENSEMBLE STANISLAS	HECTOR
CONTRASTE PRODUCTIONS	ENSEMBLE TELEMAQUE	HEMIOLIA
CORRESPONDANCES ET MUSIQUE	ENSEMBLE VOCAL AEDES	HEURES MUSICALES DU HAUT ANJOU
COUP DE POKER	ENSEMBLE VOCAL ZENE	IL CONVITO
COURT CIRCUIT	ENTOURAGE CONTEMPO	IN FOCUS MUSIC
CRÉATION ET MUSIQUE	ENTRE EUX DEUX RIVES	INFIMM CIM
CREATION JAZZ	ERNEST PRODUCTION	INFINGO
CRESCENDO APJM	ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL	IN'N OUT
CRESCENT JAZZ CLUB	ESPRIT JAZZ	INSTANT DONNE
CROISEMENTS JAZZ	ETINCELLE	INTERNOTES
CUIVRES DIFFUSION	EUPHONIE	JASPIR PROD
CULTURES AUX JARDINS	FABRICA'SON	JAZZ DUNKERQUE
DANSE FUSION	FANPHANT MUSIC	JAZZ A JUNAS
DAS ATELIER	FERME CULTURELLE DU BESSIN	JAZZ A MULHOUSE
DB & A	FESTIVAL DE MUSIQUE DES CHAPELLES	JAZZ A ROULETTES
DE BOUCHE À OREILLE (34)	FESTIVAL EN OTHE	JAZZ A TOURS
DELIRIQUE	FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ	JAZZ AU CONFLUENT
DENSITE 93	FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE	JAZZ AU FIL DE L'OISE
DERAÏDENZ	DE BESANCON FRANCHE-COMTE	JAZZ AU PAYS
DES ILS ET DES ELLES	FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE	JAZZ AU SOMMET
DES RARES TALENTS	DE WISSEMBOURG	JAZZ CLUB DE GRENOBLE
DESSOUS DE SCÈNE PRODUCTIONS	FESTIVAL PABLO CASALS PRADES	JAZZ D'OR FESTIVAL
DIONYSIAC TOUR	FESTIV'JAZZ	JAZZ EN CÉVENNES
DIRECTO PRODUCTION	FIGARO SI FIGARO LA	JAZZ EN PAYS FERTOIS
DISC AMBIANCE	FLASHBACK 66	JAZZ IN MARCIAC
DIXIE FAN CLUB	FONTENAY EN SCÈNE	JAZZ MAINE
D'JAZZ	FORUM VOIX ETOUFFÉES	JAZZ MUSIQUES PRODUCTIONS (JMP)
DOULCE MEMOIRE	FOUGÈRES MUSICALES	JAZZ SESSION
D'UN INSTANT À L'AUTRE	FRACTALES	JAZZ(S) RHÔNE-ALPES
DUR ET DOUX	FRANCOFOLIES SAS	JAZZBERTVILLE
ECLATS D'EMAIL JAZZ EDITION	FREDDY MOREZON PROD	JAZZUS PRODUCTIONS
EGÉE	FRICHTI CONCEPT	JERKOV
EMOUVANCE	GAGA JAZZ	JETZT
EN GRANGEONS LA MUSIQUE	GALITZINE	JEUNES TALENTS
ENSEMBLE 2E 2M PAUL MEFANO	GAYA MUSIC PRODUCTIONS	JOURNEES RAVEL
ENSEMBLE ALKYMIA	GLI INCOGNITI	JUST LOOKING PRODUCTIONS
ENSEMBLE ALTERNANCE	GMEA D'ALBI-TARN	KIEKI
ENSEMBLE BAROQUE DE TOULOUSE	GONE PROD	KLAKSON
ENSEMBLE BAROQUES GRAFFITI	GRAINE DE MALICE / MALGRAINE	KOA JAZZ FESTIVAL
	GRAND SOUFFLET	L' ESTIVAL DE SAINT GERMAIN

Organismes

ayant bénéficié du concours de la SPEDIDAM
pendant 3 années consécutives (2018-2019-2020)

LA CAROTTE	LES ECLISSES	MORGANE EVENTS
LA CAVATINE (75)	LES ÉLÉMENTS	MP MUSIC - ENZO PRODUCTIONS
LA CHAIR DU MONDE	LES ENFANTS PHARES	MULTILATÉRALE
LA CINÉMATHÈQUE DE TOULOUSE	LES FOLIES FRANÇOISES	MURAILLES MUSIC
LA COMPAGNIE 172	LES FRIVOLITÉS PARISIENNES	MUSIC ACADEMY INTERNATIONAL (M.A.I.)
LA COMPAGNIE DU GRAND SOIR	LES MÉRIDIENNES	MUSICAL ORGANIZATION FOR ORIGINAL SHOWS AND EVENTS (MOOSE)
LA COURROIE	LES MUSICALES DE CORMEILLES-EN-PAYS-D'AUGE	MUSICAQUATRE
LA CURIEUSE	LES MUSICALES DE QUIBERON	MUSIC'ART DIFFUSION
LA FABRIQUE OPÉRA - VAL DE LOIRE	LES MUSICIENS DES MONTS DU REUIL	MUSICATREIZE
LA MAJEURE COMPAGNIE	LES NITS D'EUS	MUSIC'HALLE
LA MESON	LES PERCUSSIONS DE STRASBOURG	MUSICIENS ENSEMBLE
LA MUSE EN CIRCUIT - CENTRE NATIONAL DE CRÉATION MUSICALE	LES P'TITS CAILLOUX DU CHEMIN	MUSIK AP'PASSIONATO
LA MUSICALE DE CLERMONT DE L'OISE	LES SURPRISES	MUSIQUE À LA FERME PRODUCTION
LA RÉSOLUE	LES VERTÉBRÉES	MUSIQUE ACTUELLE ET FUTURE (MAF)
LA RUCHE MUSICALE	LES VICTOIRES DE LA MUSIQUE	MUSIQUE DE CHAMBRE EN NORMANDIE
LA SAUGRENUE	LES VOCE	MUSIQUE D'UN SIECLE À ST PIERRE A DIEULEFIT
L'ABEILLE BEUGLE	LES VOIX ANIMÉES	MUSIQUE EN ROUE LIBRE
LABEL LABORIE	LES Z'ARTS DE GARONNE	MUSIQUE ENVOL
L'ACADEMIE DU JAZZ DE L'OUEST	LES ZAZOUS DU BIJOU	MUSIQUE SACRÉE EN AVIGNON
L'ACTION MUSICALE	L'HIVER NU	MUSIQUES D'UN SIÈCLE
LADAÏNHA	LIEN CREATION	MUSIQUES EN LIBERTÉ
LAURENT CARRIER DIFFUSION	LILANANDA	MUSIQUES TANGENTES
LDB PROD	L'IMPERIAL PALACE	MUSIQUES VIVANTES (03200)
LE BAL BLOMET	LINEA	MUZZIQUES
LE CHANT DE LA RIVE	LISZTOMANIAS DE CHÂTEAUROUX	NAIADE PRODUCTIONS
LE DOIGT DANS L'OREILLE DU CHAUVE	L'OREILLE DROITE	NANCY JAZZ PULSATIONS
LE FESTIN D'ALEXANDRE	L'OREILLE EN FRICHE	NEMO (29)
LE FESTIVAL INVISIBLE	LUBERON EN SCÈNE	NEMO (44)
LE FIVAL, ART ET CULTURE	LVMSC (LOVEMUSIC)	NEWS TANK CULTURE
LE KAFTEUR	MA CASE (31)	NI UNE NI DEUX CIE
LE NOUVEAU PAVILLON	MAAD 93	NINA TRADING POST
LE STUDIO DES VARIETES	MÂCON SYMPHONIE	NOTES EN BULLE
LEDA ATOMICA 07	MAMA	NOUVEAU THÉÂTRE DE MONTREUIL
LES 3 SAISONS DE LA PLAINE	MANEGE	NOUVEAUX CARACTÈRES
LES AGENTS RÉUNIS	MAQUIZ'ART	NOUVELLE SOCIÉTÉ DES APACHES (NSDA)
LES AMIS DE LA MUSIQUE À DEAUVILLE	MARATHON !	OBSIDIENNE ET COMPAGNIE
LES AMIS DE MUSIQUE AU CHAMBERTIN	MARCHE LA ROUTE	OCCIJAZZ - RÉSEAU JAZZ EN OCCITANIE
LES AMIS DE PIERRE	MC2	OFFRANDES EXPRESSIONS MUSICALES ET ARTISTIQUES
LES AMIS DU QUATUOR DANIEL	MÉLUSICALES	ONDE ET CYBÈLE
LES AMIS DU QUATUOR LEONIS	MENSA SONORA	ONZE HEURES ONZE
LES ARTS-BOUTANTS	MEZCAL PRODUCTION	
LES CARRÉS - MJC D'ANNECY-LE-VIEUX	MIRR	
LES CLÉS DU CLASSIQUE	MOMENTS MUSICAUX DE TOURNAINE	

Organismes

BILAN
DE LA DIVISION
CULTURELLE 2020

ayant bénéficié du concours de la SPEDIDAM
pendant 3 années consécutives (2018-2019-2020)

OPUS 5	RÉSEAU CHAINON	THEATRE DE LA COMMUNE
OPUS 87	RETOUR DE SCÈNE	THÉÂTRE DE L'AUTRE CÔTÉ
ORCHESTRE A L' ECOLE O.A.E.	SAINT DENIS JAZZ	THÉÂTRE DE L'ENTROUVERT
ORCHESTRE DE CHAMBRE DU LANGUEDOC	SANS DESSUS DE SONS	THÉÂTRE DE L'IMPRÉVU (45)
ORCHESTRE SYMPHONIQUE BEL'ARTE	SAOU CHANTE MOZART	THÉÂTRE DES ALBERTS
OREILLE EN FETE - MUSÉE EN MUSIQUE	SASSY LAND	THÉÂTRE DU PRISME
ORGUE EN VILLE	SEXTYLEDONE	THÉÂTRE ET MUSIQUE EN MONTMORILLONNAIS (T2M)
ORLÉANS CONCOURS INTERNATIONAL	ACTUELLES EN PAYS D'AUGE	TM+ ENSEMBLE ORCHESTRAL DE MUSIQUE D'AUJOURD'HUI
PARIS JAZZ CLUB	SIRBA OCTET	TOULOUSE LES ORGUES
PAROLES D'ORGUE	SIRVENTES	TOUS EN SCÈNE
PAROLES ET MUSIQUE	SMASH	TRADEVIE
PASOA	SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE DU CAP SIZUN	TRAFFIX MUSIC
PATCHROCK	SOLANGE	TREBIM MUSIC
PEGAZZ ET L'HELICON	SOLI TUTTI	TRITON
PENN AR JAZZ	SOLSIKKE	ULTRABOLIC
PEPETE LUMIERE	SON AR MEIN	ULYSSE MAISON D'ARTISTES
PETIT FAUCHEUX	SONIC PROTEST	UMLAUT FRANCE
PETITES MAINS SYMPHONIQUES	SOUFFLE NOMADE - TRIO D'ARGENT	UQBAR
PHARE A LUCIOLES	STAR THÉÂTRE	UZESTE MUSICAL VISAGE VILLAGE DES ARTS
PIANO EN VALOIS	STRASS	VACANCES DE MONSIEUR HAYDN
POÉTIQUES INDUSTRIES	STUDIO THÉÂTRE DE STAINS	VERCORS EN SCÈNES
POUR FAIRE BOUILLIR LA PLUIE	STUDIOS ACCORD	VESTON LÉGER
POUR QUE L'ESPRIT VIVE	SURGÈRES EN SCÈNE	VILLES DES MUSIQUES DU MONDE
PREMIER JOUR	SYL PRODUCTIONS	VIVA LA COMMEDIA
PREMIERS ACTES	SYLSYL	VOIES DU CHANT
PRO MUSICIS	SYNCOPE MANAGEMENT	VOIX Ô PAYS
PROMOTION DE L'ART ET DE LA MUSIQUE	TANT MIEUX PROD	VOX CANTORIS
PROQUARTET-CENTRE EUROPÉEN DE MUSIQUE DE CHAMBRE	TARTINE PRODUCTION	WELL DONE SIMONE - WDS
PROXIMA CENTAURI	TCHEKCHOUKA	WOLFI JAZZ
QUATUOR ANCHES HANTÉES	TERRES D'EMPREINTES	YES LES GUYZZ
RENCONTRE INTERCOMMUNALES POUR LA MUSIQUE EN YVELINES (RITMY)	TETRAKORD	YOUZ
RENCONTRES MUSICALES EN LORRAINE	TETRAPODE	ZAZOUS PRODUCTIONS
RESEAU	THE BRIDGE	ZONE FRANCHE
	THEATRE ATHENOR	ZUTIQUE PRODUCTIONS
	THEATRE DE CORNOUAILLE	

Commentaire des orientations suivies par la SPEDIDAM

Le budget disponible en 2020 pour les actions artistiques a connu la baisse la plus importante par rapport à tous les exercices précédents.

Notamment la crise sanitaire de la Covid-19 a eu pour conséquence, la baisse des perceptions en matière de rémunération équitable auprès des radios, télévisions, discothèques, bars, restaurants et lieux sonorisés, contraints désormais de garder leurs établissements fermés au public (300 000 lieux sonorisés en France et 4900 discothèques).

D'autre part, à la suite de l'arrêt RAAP de la Cour de justice de l'Union européenne du 8 septembre 2020, la **SPEDIDAM** a procédé à une gestion prudente de son budget d'action artistique.

Ainsi, le budget disponible à attribuer de l'action artistique s'est élevé à 11 113 010,28 € quand celui de 2019 avait atteint les 19 443 858,31 euros et celui de 2018 les 21 855 734,13 euros. Le montant global des frais de fonctionnement nets de la division culturelle s'est élevé à 1 421 615,55 €, dont 88 571,00 € représentant la quote-part de produits financiers issus de la trésorerie de la division culturelle.

Sauf mesures nouvelles, le budget de l'Action artistique devrait se maintenir dorénavant dans la zone des 10 millions d'euros affichant ainsi une baisse significative d'environ 50 % par rapport aux exercices 2018 et 2019 et de bien plus par rapport aux années 2015, 2016, 2017.

Pour rappel, l'augmentation exceptionnelle des montants disponibles pendant la période 2014/2018 s'expliquait notamment par la croissance des sommes affectées au titre des irrépartisables de la rémunération équitable, ainsi que par l'augmentation des perceptions issues de la copie privée en raison de perceptions d'arriérés relatifs aux exercices précédents.

Aussi, les commissions d'agrément devront dorénavant prendre en compte la baisse mécanique des montants disponibles et la hausse constante des demandes tout en essayant de préserver les équilibres indispensables à un secteur fragile et de prendre en compte la richesse des projets culturels qui leur sont soumis.

Nonobstant ces faits, la **SPEDIDAM** continuera à favoriser le développement de ses orientations, la priorité étant toujours donnée à l'emploi d'artistes-interprètes dans le cadre des actions de création, de diffusion du spectacle vivant, de formation et d'aide au développement de l'éducation artistique et culturelle.

Face à la gravité de la crise sanitaire inédite de la COVID-19, la **SPEDIDAM** a mis tout en œuvre pour venir en aide à l'ensemble des artistes-interprètes.

Le conseil d'administration de la **SPEDIDAM**, a décidé en avril 2020, de mettre en place un fonds d'urgence de 200 000 €, dont la dotation a été régulièrement réajustée selon les demandes des artistes et en fonction des possibilités financières de la **SPEDIDAM**. Ce fonds exceptionnel avait pour objet l'attribution d'aides aux artistes-interprètes se trouvant gravement affectés par la crise sanitaire. Ces aides leur ont été versées directement ou indirectement.

Par ailleurs, la **SPEDIDAM** s'est mobilisée pour accompagner les artistes-interprètes. À cet effet, elle a pris plusieurs mesures dès le début du confinement :

1. Aucune demande de remboursement des acomptes versés n'a été émise pour les manifestations annulées;
2. Maintien des subventions déjà octroyées à des structures pour des festivals, spectacles... sur respect des critères d'attribution de la **SPEDIDAM**;
3. Contribution de 500 000 € au fonds d'urgence mis en place par le Centre National de la Musique (CNM);

4. Création de l'*« Aide à la rémunération d'artistes dans le cadre d'annulation de manifestations »* pour soutenir les structures ayant engagé des dépenses pour rémunérer les artistes-interprètes : 35 dossiers aidés pour un montant de 139 899,56 euros;

5. Soutiens aux actions en milieux hospitaliers et EHPAD : 13 dossiers aidés pour un montant de 109 501,48 euros;

6. Création d'un fonds d'urgence en direction des artistes en grande difficulté financière conformément à l'ordonnance n° 2020-353 du 27 mars 2020, d'une dotation initiale de 200 000 € en fonction du nombre de demandes des artistes et des possibilités financières. 224 artistes ont été aidés pour un montant de total de 459 283,65 euros au 28 décembre 2020.

SPEDIDAM - FONDS D'URGENCE COVID - 28/12/2020		
Nature des montants alloués	Montants en €	%
Aides directes aux artistes	58 800,00	13%
Loyers immobiliers	184 979,87	40%
Remboursements de prêts immobiliers	166 306,31	36%
Obsèques	2 063,32	0%
Électricité	34 396,30	7%
Eau	3 902,85	1%
Charges locatives	5 835,00	1%
Assurances	400,00	0%
Matériels d'enregistrements	2 600,00	1%
Total :	459 283,65	100%
224 artistes aidés pour un montant de		459 283,65

La **SPEDIDAM** a également émis des propositions visant à dessiner les premières esquisses de l'après-crise et à accompagner la reprise et a demandé aux instances européennes la création d'un fonds européen de solidarité pour les artistes avec, à ses côtés, 13 organismes de gestion collective homologues. Cette demande a été accompagnée d'une pétition ayant recueilli à ce jour plus de 18 000 signatures.

La **SPEDIDAM** a néanmoins poursuivi ses actions.

Elle a développé son soutien aux secteurs récents comme le spectacle dramatique, chorégraphique, de cirque et de marionnettes.

La **SPEDIDAM** a continué à susciter la création de nouveaux festivals sur l'ensemble du territoire et poursuivi son soutien au développement de ceux précédemment créés. Ainsi, quinze festivals au total ont été mis en place par plusieurs municipalités en collaboration avec la **SPEDIDAM**.

Elle a prolongé le projet *« Génération SPEDIDAM 2019 »* jusqu'en 2022 pour compenser l'année blanche que fut celle de 2020 et peut être 2021.

La **SPEDIDAM** a maintenu son aide à la réalisation et la création d'EPK (Kit Électronique de Presse ou Teaser).

Enfin, elle a poursuivi ses aides à la création d'emploi de secrétariat d'artistes dans le cadre de la diffusion du spectacle vivant.

Développer le système d'aide doit permettre aux artistes-interprètes et aux créateurs d'accéder au public et de favoriser le dynamisme de la création, de la diffusion du spectacle vivant, de la formation et plus particulièrement de l'emploi d'artistes-interprètes afin que les artistes puissent vivre de leur métier.

Les choix effectués ont aidé de nombreuses structures culturelles à se maintenir et/ou se développer.

Les orientations choisies ont contribué depuis plusieurs années à la bonne application du Code du Travail, du Code de la Propriété intellectuelle et ont renforcé la professionnalisation du secteur.

La prise en compte de tous les styles de musiques et la complémentarité géographique des manifestations aidées ont participé à un aménagement du territoire.

Les 25 % de la rémunération pour copie privée sonore ou audiovisuelle ainsi que les irrépartissables pratiques affectés conformément à la loi aux fins de services culturels au cours de l'exercice ont été répartis par type de finalité selon l'article L.324-17 :

- Création;
- Diffusion du spectacle vivant;
- Formation d'artistes;
- Éducation artistique et culturelle.

S'agissant des sommes affectées à la création, celles-ci ont été subdivisées en deux parties :

– L'aide à la création d'une œuvre et à son interprétation ou à la création de manifestations artistiques comportant les répétitions nécessaires à la réalisation du spectacle ainsi qu'au minimum trois dates de représentation permettant de présenter le projet culturel ou éducatif aux diffuseurs comme au public ;

– L'aide à la première fixation d'une œuvre ou d'une interprétation sur un vidéogramme (teaser ou Kit électronique de presse) destinée d'une part, à promouvoir les artistes-interprètes et leurs œuvres, mais aussi à susciter et à maintenir l'attention des diffuseurs et du public. Ces vidéogrammes permettent aux artistes d'avoir une visibilité sur Internet et favorisent la circulation de leurs œuvres.

Concernant les sommes affectées aux actions de diffusion du spectacle vivant, celles-ci ont notamment contribué :

– au soutien de carrière d'artistes et au développement de l'emploi d'artistes dans le cadre de leurs concerts, représentations ou tournées (spectacle de musique, danse, théâtre, cirque et marionnettes);

– au développement d'aides au déplacement international d'artistes-interprètes et de projets culturels dans le cadre du spectacle vivant au niveau international.

En ce qui concerne les aides à la création d'emploi de secrétariat d'artistes dans le cadre de la diffusion du spectacle vivant, la SPEDIDAM a poursuivi et affirmé son soutien au développement des carrières d'artistes.

Concernant les sommes affectées aux actions d'éducation artistique et culturelle, celles-ci ont notamment permis de proposer à des enfants accompagnés ou des adolescents de découvrir la musique en orchestre de se réunir autour d'un projet commun comme la création d'un orchestre à l'école qui constitue pour l'établissement scolaire un projet musical et pédagogique (O.A.E), de participer à la constitution d'orchestres symphoniques composés exclusivement d'enfants (de 6 à 12 ans et de 13 à 17 ans — Petites Mains symphoniques), ou d'intervenir dans les écoles et au chevet des

enfants malades et de leur famille.

Enfin, les sommes affectées à la formation d'artistes ont été apportées à des actions de formation professionnelle d'auteurs et d'artistes - interprètes ainsi qu'à l'emploi d'artistes au sein des établissements d'enseignement de droit privé bénéficiant de la reconnaissance du ministère de la Culture et de la communication au titre de l'article L.361-2 du Code de l'Éducation.

Face à l'absence de rémunération en provenance des plateformes du numérique pour l'immense majorité des artistes-interprètes, confrontés par ailleurs au contexte particulièrement difficile découlant de la crise de la COVID-19, la SPEDIDAM a interpellé madame la ministre de la Culture Roselyne Bachelot sur les conséquences dramatiques de ces pertes et sur la nécessité d'instaurer des dispositifs novateurs de rémunération des artistes et d'aide à la création afin de contribuer dans l'avenir à soutenir les artistes-interprètes et à développer le potentiel artistique et culturel de notre pays.

Le secteur culturel est sévèrement touché par la crise sanitaire. Les spectacles et festivals sont annulés, les théâtres et salles de concert sont fermés. Faisant suite à une saison d'hiver rendue difficile par les mouvements sociaux, cette situation a pénalisé lourdement les artistes-interprètes, qui ont été les premiers touchés par les annulations et seront parmi les derniers à pouvoir reprendre leur activité alors qu'ils font partie des populations les plus précaires.

La SPEDIDAM regrette qu'à ce jour, aucune disposition ne soit encore prise concernant les droits des artistes-interprètes sur internet.

La crise sanitaire est un exemple frappant désignant les grands vainqueurs que sont les plateformes de streaming et de téléchargement, qui utilisent le travail des artistes-interprètes comme fonds de commerce.

Alors que les artistes-interprètes font face à l'arrêt de leur activité et à la baisse drastique de leurs revenus, les enregistrements auxquels ils ont participé continuent à faire l'objet d'une exploitation massive par les plateformes de streaming et de téléchargement. Or, l'immense majorité des artistes-interprètes ne perçoit aucune rémunération, même lorsque ces enregistrements font l'objet de millions de diffusions, d'écoutes et de téléchargements.

Commentaire des orientations suivies par la SPEDIDAM

Déjà, avant la crise, il était notoire que les grands acteurs du numérique ne participaient au financement de la création artistique, ni à la hauteur de leurs moyens, ni à la hauteur du profit qu'ils en tiraient.

Ces acteurs du numérique sont les seuls à ne pas être frappés par les arrêts d'activité aujourd'hui. La **SPEDIDAM** attend donc du Gouvernement qu'il instaure, à l'image de la loi du 3 juillet 1985, un dispositif permettant la garantie d'une rémunération proportionnelle au titre de la diffusion en flux (streaming et téléchargement) s'agissant de la mise à la disposition du public à la demande des phonogrammes et des vidéogrammes.

Les artistes, qui font partie des populations les plus précaires, doivent faire face aux annulations des festivals, spectacles, concerts, tournées et enregistrements prévus, alors qu'ils assistent à l'effondrement continu des ventes de supports physiques, au dévolement de leurs droits exclusifs et à la fermeture des lieux de diffusion (lieux sonorisés, discothèques...) qui entraînent une baisse sensible de leurs sources de revenus.

S'agissant du streaming et du téléchargement, première source de recettes d'exploitation sur le marché de la musique enregistrée, les plateformes ne rémunèrent pas l'immense majorité des artistes-interprètes au titre de leurs droits de propriété intellectuelle pour l'exploitation de leurs prestations.

C'est ce que rappelle la **SPEDIDAM** depuis des années avec ses propositions.

Information sur les actions engagées

pour la défense des catégories professionnelles
concernées par l'objet social de la SPEDIDAM en 2020

BILAN
DE LA DIVISION
CULTURELLE 2020

article R.321-6

Ces aides ont été affectées dans le cadre de l'article L 324-17 du Code de la Propriété Intellectuelle dans les modalités prévues à l'article R.321-6 qui dispose que :

« I. — L'aide à la création mentionnée à l'article L. 324-17 s'entend des concours apportés :

- 1° À la création d'une œuvre, à son interprétation, à la première fixation d'une œuvre ou d'une interprétation sur un phonogramme ou un vidéogramme;
- 2° À des actions de défense, de promotion et d'information engagées dans l'intérêt des créateurs et de leurs œuvres.

II. — L'aide à la diffusion du spectacle vivant mentionnée à l'article L. 324-17 s'entend des concours apportés :

- 1° À des manifestations présentant, à titre principal ou accessoire, un spectacle vivant;
- 2° À des actions propres à assurer la diffusion des œuvres et des prestations artistiques du spectacle vivant.

III. — L'aide à la formation d'artistes mentionnée à l'article L. 324-17 s'entend des concours apportés à des actions de formation professionnelle des auteurs et des artistes-interprètes. »

Le dernier alinéa de l'article L.324-17 précise que : « l'aide au développement de l'éducation artistique et culturelle s'entend des concours apportés par des auteurs ou des artistes-interprètes aux actions mentionnées au 9° de l'article 3 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. »

Cotisation AEPO-ARTIS (Association des organisations européennes d'artistes-interprètes) : 37 404,43 €

AEPO-ARTIS réunit 36 sociétés comme la SPEDIDAM en charge de la gestion des droits des artistes-interprètes en Europe. Ses bureaux sont à Bruxelles, elle fait connaître les positions des artistes-interprètes auprès de la Commission européenne et du Parlement européen, informe ses membres des projets, études et documents de la Commission (initiatives en matière de gestion collective, débats sur la rémunération pour copie privée), réalise différents travaux sur la substance des droits des artistes-interprètes et leur gestion. Cette somme représente la participation (cotisation) de la SPEDIDAM dans cette organisation qui poursuit un objectif de défense, de promotion et d'information dans l'intérêt des artistes-interprètes et de leurs droits de propriété intellectuelle.

Association la culture avec la copie privée : 1 500,00 €

Ce montant correspond à la cotisation à cette association, qui regroupe tous les ayants droit soucieux de préserver le principe de la copie privée, l'espace de liberté qu'il offre aux consommateurs et la rémunération qu'il apporte aux ayants droit.

Le principe de la rémunération pour copie privée est en effet remis en cause, notamment par l'industrie des fabricants, tant en France que sur le plan européen. Cette rémunération représente près de la moitié des sommes perçues par les sociétés de gestion collective d'artistes-interprètes en France. Les activités de cette association constituent des actions de défense, de promotion et d'information engagées dans l'intérêt des artistes-interprètes.

Cotisation SCAPR (Societies Council for the Administration of Performers Rights) : 8 130,25 €

Cette organisation regroupe 57 sociétés de gestion des droits des artistes-interprètes sur le plan international. Elle établit des règles et principes en matière d'accords bilatéraux entre sociétés de gestion permettant l'échange de rémunérations pour le compte des artistes-interprètes. Ce montant constitue la cotisation à cette organisation dont la SPEDIDAM est membre. Son activité constitue un travail de promotion et d'information dans l'intérêt des artistes-interprètes.

Victoires de la musique 2020 : 10,00 €

L'association « les Victoires de la Musique » organise et produit chaque année trois émissions de télévision sous forme d'un spectacle « en direct » durant lequel sont décernés des prix dits Victoires. L'Association « les Victoires de la Musique », association régie par la loi de 1901, regroupe 26 membres, dont 16 organisations de la filière musicale, réparties en 4 collèges (auteurs, compositeurs, éditeurs, artistes-interprètes, producteurs phonographiques et producteurs de spectacles), le Ministère de la Culture et de la Communication, 5 membres associés et 2 membres observateurs. La SPEDIDAM est membre de cette association dans le collège artistes-interprètes.

Bis de Nantes 2019 : 1 696,11 €

Ces salons permettent à la SPEDIDAM d'être présente dans un cadre qui réunit les professionnels du disque, de la musique ou du spectacle vivant. Elle est ainsi en mesure d'informer les artistes-interprètes et les autres professionnels sur l'importance des droits des artistes-interprètes et de leur gestion.

Ces montants correspondent au coût du stand et de ses aménagements payés par la SPEDIDAM pour assurer sa présence dans ces salons. Cette participation relève des actions de défense, de promotion et d'information et de celles contribuant à la formation des artistes-interprètes.

Avignon Festival : 2 200,00 €

Cet événement permet de procéder à une information sur les droits des artistes-interprètes et contribue également à leur formation. Cette information est particulièrement importante dans le cadre d'un festival qui réunit toutes les disciplines artistiques et une problématique particulière de l'exercice des droits. Ces montants correspondent à l'imprimerie, la distribution de tracts, l'organisation d'un cocktail SPEDIDAM avec en animation un groupe de musiciens qui a donné un concert et l'hébergement des collaborateurs SPEDIDAM.

Information sur les actions engagées

pour la défense des catégories professionnelles
concernées par l'objet social de la SPEDIDAM en 2020

article R.321-6

Réunions de formation et d'information : 5 553,52 €

De nombreuses réunions ont été organisées au bénéfice des artistes-interprètes afin de leur présenter les enjeux et débats en cours sur l'avenir de leurs droits et sur les principes de perception et de répartition de la SPEDIDAM. Ces réunions ont poursuivi un double objectif d'information et de formation des artistes-interprètes.

Ce montant correspond à l'envoi des invitations et à l'indemnisation forfaitaire de transport versée aux artistes-interprètes participant à ces réunions.

Génération SPEDIDAM: 10 200,00 €

Ce montant correspond à la parution d'interviews et articles 1/3 de page au sein du journal La Terrasse en faveur des artistes « Génération SPEDIDAM ».

Ces publications présentent un portrait des différents artistes et leur actualité scénographique, artistique et phonographique.
Elles représentent une aide au soutien et au développement de carrière des artistes-interprètes en matière de promotion et d'information.

Actualités SPEDIDAM : 67 229,34 €

La SPEDIDAM réalise en direction de ses ayants droit un bulletin d'actualités qui leur est adressé plusieurs fois par an. Ce montant correspond aux frais d'impression et d'envoi par voie postale aux artistes-interprètes de ce bulletin d'information. Il contribue à l'information sur les droits et à la formation des artistes-interprètes et constitue un lien indispensable entre la société et les ayants droit.

Vidéos 8 propositions : 27 315,00 €

Au travers de 8 vidéos d'environ 3 minutes chacune, la SPEDIDAM a formulé huit propositions afin notamment de garantir aux artistes-interprètes des rémunérations pour les services à la demande (streaming et téléchargement), la défense de la copie privée et l'identification des artistes. Elle a développé ainsi une campagne de communication qui permet à ces propositions d'être relayées auprès de différents médias et des responsables politiques. Ces vidéos s'inscrivent dans le cadre de cette campagne et demeure en parfaite adéquation avec les actions de défense et d'information réalisées dans l'intérêt des droits des artistes-interprètes. Ce montant correspond aux prestations de la société AXE SUD PRODUCTION qui a réalisé ces vidéos en soutien de la campagne menée par la SPEDIDAM.

Réunions députés / parlementaires : 2 880,00 €

De nombreuses réunions ont été organisées au bénéfice des artistes-interprètes afin de leur présenter les enjeux et débats en cours sur l'avenir de leurs droits et sur les principes de perception et de répartition de la SPEDIDAM. ces réunions ont poursuivi un double objectif d'information et de formation des artistes-interprètes.

Ce montant correspond à l'envoi des invitations et à l'indemnisation forfaitaire de transport versée aux artistes-interprètes participant à ces réunions.

TOTAL : 164 118 065 €

Génération SPEDIDAM

BILAN
DE LA DIVISION
CULTURELLE 2020

La SPEDIDAM répartit des droits à 110 000 artistes-interprètes dont plus de 38 000 sont ses associés et aide environ 40 000 représentations chaque année dans le cadre de son action culturelle.

La SPEDIDAM est ainsi au cœur d'une action artistique qui soutient les artistes-interprètes professionnels non seulement au démarrage, mais à tous les stades de leur carrière.

En instaurant en symbiose, avec des structures dont elle est partenaire, le projet « Génération SPEDIDAM », la SPEDIDAM met en valeur des artistes de toutes générations qui ont en commun un incontestable talent de niveau international, un goût de la recherche et un sens affirmé de la relation entre l'artiste et le public.

La SPEDIDAM accompagne durant trois années ces artistes de premier plan et leur offre une opportunité supplémentaire de se produire dans des lieux emblématiques devant un large public, tous genres musicaux confondus.

Pour ce faire, la SPEDIDAM met en place plusieurs dispositifs :

1. Une commission éphémère renouvelée tous les trois ans qui est en mesure d'établir un panel d'artistes de talent avec une nécessaire diversité artistique et instrumentale tout en recherchant la parité.
2. Une fois les artistes retenus, la SPEDIDAM réalise un fascicule promotionnel regroupant les présentations de chacun des lauréats : photos, biographies, actualités discographiques, projets artistiques, formations et contacts.
3. Par la suite, le fascicule est envoyé avec un courrier d'accompagnement à toutes les structures de diffusion aidées par la SPEDIDAM afin de sensibiliser ces dernières quant à la possibilité d'intégrer un ou plusieurs de ces artistes dans leurs programmations sur une durée de trois ans.
4. L'ensemble de ces artistes est invité à se produire au sein des festivals labélisés « Réseau SPEDIDAM ». Les fascicules promotionnels « Génération SPEDIDAM » sont également distribués dans chacun des festivals labélisés.
5. Dans le cadre de certains dispositifs spécifiques comme les Soirées des Musiciens, un ou plusieurs artistes « Génération SPEDIDAM » sont présentés en première partie du spectacle qui doit se dérouler dans des salles d'une jauge de 800 places au minimum.
6. À l'occasion des journées d'informations FORTISSIMO, les structures organisatrices programment pour le spectacle donné en soirée, un artiste « Génération SPEDIDAM » et sa formation.
7. La SPEDIDAM apporte un soutien particulier aux artistes « Génération SPEDIDAM » pour la mise en place de résidences artistiques qui leur permettent de créer et développer un projet ainsi que pour les aides aux déplacements internationaux, l'aide à la réalisation d'un EPK (Kit électronique de presse) ou l'aide à la création et à la diffusion du spectacle vivant, conformément aux critères en vigueur mis en place par le Conseil d'administration.

Au travers du mouvement « Génération SPEDIDAM », la SPEDIDAM participe à la mise en valeur du potentiel artistique musical et contribue au soutien et au développement des carrières d'artistes.

Informations

prescrites par l'article R.321-14 III 1° et 2°

BILAN
DE LA DIVISION
CULTURELLE 2020

RESSOURCES	DISPONIBLE au 31/12/2019	25%	IRREPARTIS. PRATIQUES	IRREPARTIS. JURIDIQUES	REAFFECTATIONS	financement du fonctionnement	DISPONIBLE à attribuer
COPIE PRIVEE SONORE	5 276 715,89	685 656,02	0,00	1 193 608,99		1 073 583,91	6 082 396,99
COPIE PRIVEE AUDIOVISUELLE	1 710 592,03	372 044,97		386 941,06		348 031,64	2 121 546,42
PROCIREP						0,00	0,00
TELEVISIONS		29 703,53		0,00			29 703,53
DISCOTHEQUEUS		163 398,79		0,00			163 398,79
LIEUX SONORISES		359 723,47		0,00			359 723,47
RADIOS		571 876,56		0,00			571 876,56
REMUNERATION EQUITABLE	0,00	0,00	1 124 702,35	0,00	0,00		1 124 702,35
FDS DE RECONSTITUTION DE CARRIERE		2 697 458,90					2 697 458,90
SPECTACLE VIVANT		181 568,79		0,00			181 568,79
HORS SPECTACLE VIVANT				0,00			0,00
DROIT EXCLUSIF	0,00	0,00	181 568,79	0,00	0,00		181 568,79
	89 965,83	6 987 307,92	5 061 431,03	0,00	1 580 550,05	1 421 615,55	12 297 639,28

AFFECTATIONS	FCM et FAM	CREATION	DIFFUSION spectacle vivant	AIDES aux déplacements	FORMATION	Article R321-6 2°	DISPONIBLE au 31/12/2020
COPIE PRIVEE SONORE	338 617,50	500 321,27	3 812 448,59	300 452,85	144 193,49	81 173,08	905 190,21
COPIE PRIVEE AUDIOVISUELLE	118 098,50	174 495,39	1 329 655,04	104 787,94	50 289,89	28 310,47	315 909,19
PROCIREP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TELEVISIONS	1 643,11	2 427,76	18 499,55	1 457,92	699,69	393,88	4 581,62
DISCOTHEQUEUS	9 105,57	13 453,85	102 518,33	8 079,30	3 877,42	2 182,78	24 181,54
LIEUX SONORISES	20 059,63	29 638,93	225 848,65	17 798,76	8 541,99	4 808,68	53 026,83
RADIOS	36 833,04	54 422,33	414 698,21	32 681,69	15 684,61	8 829,58	8 727,10
REMUNERATION EQUITABLE	67 641,35	99 942,87	761 564,74	60 017,67	28 803,71	16 214,92	90 517,09
SPECTACLE VIVANT	10 132,51	14 971,19	114 080,55	8 990,51	4 314,73	2 428,96	26 650,34
HORS SPECTACLE VIVANT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DROIT EXCLUSIF	10 132,51	14 971,19	114 080,55	8 990,51	4 314,73	2 428,96	26 650,34
FONDS DE RECONSTITUTION DE CARRIERE	150 139,14	221 836,74	1 690 396,23	133 217,37	63 933,75	35 991,22	
CNM							
FONDS COVID19							
REPRISE SOLDE AU 31/12/2019							
	684 629,00	1 011 567,46	7 708 145,15	607 466,34	291 535,57	164 118,65	870 893,46
TOTAL AFFECTATIONS				11 426 745,82			

FONDS SOCIAL 2020

L'alliée d'une
vie d'artiste

FONDS SOCIAL DE L'EXERCICE 2020

La SPEDIDAM a créé un fonds social destiné à soutenir, de façon ponctuelle et exceptionnelle, les artistes interprètes professionnels en activité ou ayant cessé leur activité qui sont confrontés à une difficulté financière particulière.

Une aide de 200 Euros est attribuée à la famille des artistes-interprètes en cas de décès de l'artiste interprète.

La dotation annuelle globale de ce fonds social est de 70 000 Euros.

Une commission composée de 3 membres désignés en son sein par le Conseil d'Administration pour une année est chargée d'établir les critères d'attribution des aides sociales, d'instruire les dossiers qui lui sont soumis et d'affecter les aides correspondantes.

Comme chaque année il est présenté, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire conformément à l'article 39 des statuts, un rapport sur l'attribution des aides sociales, comportant les raisons de leurs attributions, leur objet et leur montant.

La Commission s'est réunie **7 fois en 2020** et a déterminé comme objectif d'être rapide et réactive dans le traitement des dossiers, d'éviter une forte administration, et de ne jamais verser directement de l'argent aux intéressés, mais prendre en charge certaines dépenses sur justificatifs.

Détail des sommes allouées en 2020 à des artistes en difficulté :

Guitariste (Loyer)	3900,00 €
Guitare (Achat instrument)	2296,50 €
Chanteur (Electricité)	1033,03 €
Trompettiste (Electricité)	800,00 €
Chanteur (Loyer)	1400,00 €
Guitare (Loyer)	212,37 €
Danseuse (Loyer)	275,00 €
Trompettiste (Loyer)	1161.85 €
Violon (Loyer)	2532.00 €
Chanteuse (Frais de santé)	1097,52 €
Guitare (Loyer)	1560,00 €

... / ...

Guitare (Taxe foncière)	2072,43 €
Chanteur (Loyer)	2358,65 €
Voix Chanteur (Loyer)	1236,26 €
Guitariste (Loyer)	990,00 €
Saxophoniste (Electricité)	400,00 €
Guitariste (Loyer)	1240,00 €
Guitariste / Voix (Loyer)	1535,28 €
Guitariste / Bandjo (Electricité)	613,21 €
Guitariste / Chanteuse (Instrument)	1599,99 €
Guitariste / Voix (Frais de santé)	888,00 €
Chanteuse / Guitare (Instrument)	1699,00 €
Guitariste (Loyer)	1090,00 €
Chanteur (Electricité)	852,00 €
Batteur (Loyer)	821,65 €
Pianiste (Instrument)	1362,74 €
Voix / Accordéon (Loyer)	735,00 €
Batterie / Voix / Piano (Loyer / Electricité)	952,00 €

Soit : 36 714,46 €

... / ...



Au titre des décès

Versement de 200 € à 164 héritiers d'ayants droit décédés, soit : **32.800 €**

Les montants alloués en 2020 se sont élevés à 69.514,46 €.

Le solde à reporter au 31/12/2020 est de 70.000,00 – 69.514,46 = 485,54 euros



CABINET SAMAMA

Expert comptable / Commissaire aux comptes

EXPERT-COMPTABLE inscrit au Tableau de l'Ordre de Paris
COMMISSAIRE AUX COMPTES Membre de la Compagnie Régionale de Paris
Numéro d'Organisme de Formation : 11 92 07276 92
E-mail : eric.samama@samexpert.fr

SPEDIDAM

SOCIETE CIVILE A CAPITAL VARIABLE

SIEGE SOCIAL : 16, rue Amélie - 75007 PARIS

R.C.S PARIS 344 175 153

**Attestation du commissaire aux comptes sur les informations prévues aux
1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du code de la propriété
intellectuelle communiquées dans le rapport de transparence annuel prévu
à l'article L. 326-1 du même code**

Exercice clos le 31 décembre 2020

48, rue Mstislav Rostropovitch - 75017 PARIS Tél : 06 86 92 73 19

12, rue du Rocher - 75008 PARIS

Membre d'une Association Agrée – Le règlement des honoraires par chèque est accepté
SIRET 380 205 120 00047 - NAF 6920 Z
TVA Intracommunautaire FR 35380205120

Aux Associés.

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société La SPEDIDAM et en application des articles L. 326 8 et R. 321-14 IV du code de la propriété intellectuelle, nous avons établi la présente attestation sur les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du même codes communiqués dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 dudit code pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Gérant à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, et des données internes de gestion à la SPEDIDAM en lien avec la comptabilité. Il nous appartient d'attester ces informations.

Il ne nous appartient pas en revanche de remettre en cause les hypothèses retenues par la direction de votre société.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination de ces informations. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

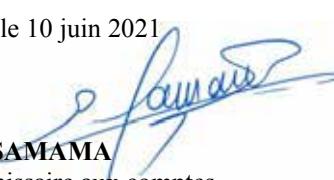
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- prendre connaissance des procédures mises en place par votre société pour produire les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle données dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même code ;
- effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité dont elles sont issues et vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- vérifier la concordance de ces informations avec les données internes de gestion à la SPEDIDAM en lien avec la comptabilité concernées ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des informations produites ;
- apprécier si ces informations sont présentées de manière sincère.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle figurant dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même code.

La présente attestation tient lieu de rapport spécial au sens des articles L. 326-8 et R. 321-14 IV du code de la propriété intellectuelle.

Paris, le 10 juin 2021


Eric SAMAMA
Commissaire aux comptes
Compagnie Régionale de Paris
12 rue du Rocher
75008 PARIS



www.speditam.fr

16 rue Amélie - 75007 Paris

+33 (0)1 44 18 58 58

communication@speditam.fr

